

# CATÉCHISME LITURGIQUE

*Nihil obstat :*

Sti Mauritii Agaun., die 1. martii 1919  
O. de COCATRIX, can. censor.

IMPRIMATUR :

Sti Mauritii Agaun. die 12 martii 1919.

† Josephus MARIÉTAN.

Ep. tit. Bethleemitanus  
Abbas Sti Mauritii

---



6560

# CATÉCHISME

# LITURGIQUE

PAR

**CASIMIR ROBADEY, RECTEUR**

DE L'INSIGNE ET ANTIQUE ÉGLISE  
DU PRIEURÉ DE BÉNÉDICTINS

A

**ST-PIERRE DES CLAGES (DIOCÈSE DE SION)**



LXI



ST-MAURICE  
IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE ST-AUGUSTIN

-- 1919 --



2006/515

CKC 017

LETTRE DE S. EXC. Mgr MAGLIONE  
REPRÉSENTANT DU ST-SIÈGE A B-RNE

Berna, 22 aprile 1919

Molto Reverendo Signore,

Come promisi a V. S. col mio foglio n° 2137 del 4 corrente, mi diedi premura di far pervenire nelle auguste mani del Santo Padre la copia del « Catéchisme liturgique » da lei trasmessami e la lettera, con cui Ella umiliava a Sua Santità il detto volume.

Ed ora sono lieto di comunicarle, per incarico affidatomi dall'E<sup>mo</sup> Signor Cardinale Segretario di Stato, che il sommo Pontefice si è degnato gradire il filiale omaggio di Vostra Signoria e Le ha impartito di cuore l'Apostolica Benedizione.

Profitto volentieri di questa occasione per confermare a V. S. i sensi della mia distintissima stima.

Sac. Luigi MAGLIONE.

Berne, le 22 avril 1919

Très R<sup>d</sup> Monsieur le Recteur,

Comme je l'avais promis à votre Révérence par ma lettre du 4 ct., je me suis empressé de faire parvenir entre les augustes mains du Saint-Père l'exemplaire du « Catéchisme liturgique », que vous m'avez transmis, avec la lettre par laquelle vous soumettez le dit volume à Sa Sainteté.

Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous communiquer que le Souverain Pontife, par l'entremise de l'Eminentissime Cardinal Secrétaire de l'Etat, a daigné agréer le filial hommage de Votre Seigneurie et vous accorde de tout cœur la bénédiction apostolique.

Je saisis cette occasion de renouveler à Votre Révérence l'expression de mon estime la plus distinguée.

L. MAGLIONE, prêtre.

LETTRE DE SA GRANDEUR Mgr MARIÉTAN  
EVÊQUE TIT. DE BETHLÉEM, ABBÉ DE ST-MAURICE

*St-Maurice, le 10 mai 1919*

Cher Monsieur l'Abbé,

Pour expliquer et caractériser l'œuvre d'un auteur, on recherche volontiers l'influence du milieu dans lequel il vit ou a vécu.

Vos ouvrages, Monsieur l'Abbé, accusent nettement ce milieu de prédilection qu'est devenue pour vous l'antique église dont vous êtes Recteur.

Votre étude sur le « *Symbolisme de l'église de St-Pierre des Clages* » devait être la préparation de votre « *Catéchisme liturgique* » dont elle sera désormais l'illustration.

Avoir eu l'heureuse idée d'un catéchisme liturgique à une heure où, de tous côtés, l'on s'efforce de ramener l'attention des fidèles sur la beauté, sur la valeur sanctifiante et la fécondité de notre sainte Religion, du point de vue liturgique, trop négligé, — avoir pu réaliser, malgré votre âge avancé, un projet si utile, dans une forme pratique et facilement accessible à l'intelligence de nos populations — c'est, Monsieur l'Abbé, assez de mérite, pour que votre ouvrage soit signalé à l'attention du clergé et des fidèles.

Nous le faisons très volontiers, persuadé que tous ceux qui liront votre Catéchisme en emporteront la meilleure impression — s'ils se souviennent que, sans prétentions littéraires, vous n'avez eu d'autre intention que d'apprendre à tous, ce qu'est la Liturgie elle-même — le Temple Saint du Seigneur avec son Mobilier — ce que sont les mystères de grâces qui s'y opèrent, ce qu'est, en particulier, l'auguste sacrifice de l'autel, — ce qu'est enfin le cycle des Fêtes liturgiques qui, du commencement de l'année à la fin, s'égrènent, comme un chapelet que l'on prie.

Toutes ces belles choses dites avec simplicité et amour et les leçons que vous en dégagez, non sans quelques pointes d'esprit, sous forme de conclusions pratiques — font, de ce Catéchisme de 400 pages, un ouvrage qu'on eût autrefois, placé au foyer familial, près de la Sainte Bible, de la vieille vie des Saints et du livre : « *Devoirs du chrétien* ».

Puisse votre Catéchisme, en même temps que ces vrais amis de la famille réintégreront le domicile chrétien, trouver sur chaque table la place qu'il mérite et que nous lui souhaitons de grand cœur.

Ce vœu, nous le formulons, Monsieur l'Abbé, en priant Dieu de bénir et l'auteur et son œuvre.

† JOSEPH MARIÉTAN,  
évêque tit. de Bethléem, Abbé de St-Maurice.

LETTRE DE SA RÉVÉRENCE Mgr BOURGEOIS  
PRÉVOT DU GRAND-ST-BERNARD

HOSPICE  
du  
GRAND-ST-BERNARD

*Martigny, le 2 avril 1919*

Cher Monsieur le Recteur,

Quelle agréable surprise m'a causée la réception, ce matin, de l'exemplaire dont vous avez bien voulu me faire hommage, de votre « Catéchisme liturgique » !

Après y avoir jeté un rapide coup d'œil, j'ai déjà pu remarquer que, par la multitude des points liturgiques traités, choisis parmi les plus pratiques, votre publication sera très instructive pour les laïques et ne manquera pas d'intéresser les ecclésiastiques en leur rappelant diverses phases historiques de la liturgie et en leur fournissant dans vos excellentes « Explications », l'interprétation détaillée d'une foule de cérémonies.

Je vous félicite d'avoir si heureusement utilisé vos loisirs et produit un ouvrage qui servira d'aide et de stimulant aux desservants des paroisses, pour initier leurs fidèles aux précieuses réminiscences et au symbolique enseignement que renferme le culte.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, avec mes remerciements pour le volume gracieusement offert, l'assurance de mes sentiments bien cordialement dévoués en Notre-Seigneur.

Th. BOURGEOIS, C.R., prévôt.

## RAPPORT DU CENSEUR

---

Sion, le 5 mai 1919

L'autorité diocésaine m'a chargé d'examiner le livre : « *Catéchisme liturgique* », par Casimir Robadey, Recteur de l'insigne et antique église de St-Pierre des Clages. En le parcourant, je l'ai trouvé rédigé avec beaucoup de soin, et c'est un avantage incontestable que l'auteur ait puisé abondamment dans les livres liturgiques et dans des auteurs bien connus en matière de liturgie. L'ouvrage a certainement été composé avant que le nouveau Code de droit Canon n'ait paru, sans cela l'auteur l'aurait consulté souvent ; il tâche de combler cette lacune en y ajoutant un court appendice.

Il est vrai, qu'en divers points, on pourrait avoir un avis différent, surtout où il s'agit d'explications et applications ascétiques et mystiques de divers usages et rubriques.

Toutefois, je suis heureux de pouvoir faire ressortir que le « *Catéchisme liturgique* » rendra sans doute des services précieux, d'abord aux *fidèles*, qui, en le méditant, trouveront plus d'intérêt et d'amour pour notre sainte Liturgie ; mais aussi au *Clergé*, qui s'en inspirera abondamment dans un genre d'instructions négligées, hélas ! trop jusqu'ici, je veux parler des *sermons liturgiques*.

En un mot : j'estime que l'ouvrage mérite d'être publié.

JULES EGGS.

Chanoine et Professeur au Séminaire.

---

Approuvé et recommandé au Clergé et aux fidèles.

C. MEICHTRY, Vicaire Capitulaire.

Sion, le 12 mai 1919.

---

## AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

---

L'auteur du présent ouvrage intitulé : « *Catéchisme liturgique* » le dédie au Clergé et aux fidèles en général.

Ceux des lecteurs qui s'étonneraient des abréviations entre parenthèses, sans y rien comprendre, apprendront qu'il s'agit des sources autorisées auxquelles l'auteur s'en est rapporté, à l'appui de ses assertions, pour ne pas passer pour un *Nostradamus*, tels que le Pontifical Romain, le Cérémonial des Evêques, le Rituel Romain, la Sacrée Congrégation des Rites et les Docteurs liturgiques.

La raison de l'utilité de cet ouvrage pour le Clergé, c'est de lui exposer en peu de mots, sous forme de questions et réponses des matières liturgiques qu'il lui importe de connaître ou de se rappeler à l'instant et qu'il trouvera facilement en consultant la table analytique et alphabétique.

Une étude plus approfondie lui découvrira des lacunes à combler, mais il comprendra que l'auteur de ce livre a eu ses raisons d'être laconique pour ne pas en agrandir le format, au delà de ses ressources limitées. Il y suppléera lui-même, au besoin, de son mieux, obligé par sa divine mission de défendre la Religion contre les impies et les mécréants, qui tournent souvent en dérision les cérémonies de notre culte. L'essentiel est de lui fournir la substance liturgique qu'il s'efforcera de développer et d'expliquer aux fidèles. Plus il témoignera de zèle à la rendre intelligible, autant que possible, plus il les édifiera, les remplira de respect et d'amour pour tout ce qu'il y a de sacré au monde, mieux il les disposera à en



profiter. Ce sera le moyen le plus efficace d'en raviver la foi et la piété.

S'il veut en tirer un parti pour lui-même, il trouvera dans cet humble ouvrage des sujets de méditation qui le disposeront à accomplir ses fonctions liturgiques avec d'autant plus de piété et d'édification qu'il s'en pénétrera davantage.

La raison d'utilité de cet ouvrage pour les fidèles, c'est d'y trouver sous une forme simple, familière, substantielle, claire et précise, l'esprit de la Liturgie. Une Liturgie sèche, qui s'offre simplement aux regards, sans y rien comprendre, ne dit rien, ni à l'esprit ni au cœur, ne produit pas de fruits et n'engendre le plus souvent qu'indifférence et mépris. C'est de la routine, de la religiosité, tout simplement. Au contraire, une Liturgie intelligente éclaire notre esprit et allume au cœur le feu de la charité. Le peuple chrétien s'attacherait fortement à la Religion dont elle est le témoignage le plus éclatant et le ferme appui, recevrait des grâces plus abondantes, s'il en avait une connaissance plus parfaite, car le plus efficace moyen de l'en instruire est assurément le moyen que le Créateur et le Rédempteur de notre humanité ont choisi pour faire descendre sur lui sa grâce invisible, destinée à nous sanctifier.

Si, à l'époque de la prétendue réforme, la Liturgie avait été bien connue et comprise, jamais le Protestantisme n'aurait pu prendre racine. Car elle a toujours eu raison contre les hérésies. C'est pour cela que les Hérésiaques l'ont toujours combattue avec violence, lorsqu'ils n'y ont pas réussi par d'autres moyens injustes.

Puisse le présent ouvrage être accueilli du Clergé et des fidèles et contribuer à augmenter la foi et la piété des catholiques.

---



# CATÉCHISME LITURGIQUE

---

## De la Liturgie en général

---

= D. *Que faut-il entendre par Liturgie?* — R. La Liturgie est l'ensemble des rites et des cérémonies prescrites par l'Eglise pour l'accomplissement régulier des différentes fonctions ecclésiastiques.

EXPLICATION. — Le Fils de Dieu, pour conserver parmi les hommes, les fruits de sa miséricordieuse rédemption, a établi, en dehors de toutes les sociétés civiles, une société religieuse visible, permanente et complète, dont il a déterminé lui-même le nom propre ; qu'il a désignée comme son œuvre immédiate, et comme lui appartenant d'une manière spéciale. *Aedificabo Ecclesiam meam*. Je bâtirai mon Eglise, (Math. XVI, 18). Dans la société la plus parfaite qui fut jamais en ce monde, Jésus-Christ, qui était venu pour rétablir les rapports entre Dieu et l'homme, a fondé par l'effusion de son esprit, ainsi que

l'avaient annoncé les prophètes, la grâce et la prière, (Zach. III), la grâce de Dieu sur l'homme, la prière de l'homme vers Dieu; et afin de nous diriger dans ce devoir essentiel de la prière, après nous en avoir prescrit la formule la plus parfaite, l'Oraison Dominicale, il a fondé la Prière publique, en indiquant précisément et sa condition rigoureuse et ses bienheureux privilèges : « Quand vous serez plusieurs réunis en mon nom, je serai au milieu de vous, tout ce qu'alors vous demanderez à mon Père qui est dans les cieux, il vous l'accordera » (Math. VIII, 19, 20). Telle est l'institution générale du culte public par droit divin. « L'honnête homme doit l'exemple de faire ce qui est bien ; c'est, par conséquent, un devoir de rendre à Dieu un culte public » (J. Droz).

Il est vrai que, dans ces paroles sacrées, la prière publique se trouve en quelque sorte confondue avec la prière simplement commune. Il y a cependant une distinction à faire entre l'une et l'autre. La prière simplement commune est celle qui se fait dans une réunion de fidèles ; la prière proprement publique est celle qui se fait au nom de l'Eglise, par un ministre de l'Eglise, selon certains rites déterminés par l'Eglise. Ainsi, l'Office divin récité par un prêtre, même en son particulier, est une prière publique, parce que ce prêtre parle alors à Dieu de la part de l'Eglise dans des termes déterminés par l'Eglise pour l'intérêt commun de toute la société religieuse. Au contraire, les prières d'une réunion de confrérie, spontanément formée par les fidèles, où l'on s'occupe d'exercices pieux, mais arbitraires, ne sont considérés que comme prière commune, parce qu'on n'y représente pas l'Eglise tout entière. Ainsi, la prière publique, le culte public s'exerce selon certaines formules, selon cer-

tains rites déterminés par l'Eglise ; c'est à ces formules et à ces rites que l'on donne le nom de Liturgie..

— D. *Quelles sont les sources où il faut aller puiser les règles de la Liturgie ?* — R. Les sources où il faut aller puiser les règles de la Liturgie sont les rubriques et les décisions de la Congrégation des Rites.

EXPLICATION. — Dans le sens grammatical, le mot Rubrique signifie une observation ou une règle écrite en caractères rouges, et c'est ainsi qu'étaient écrites les maximes principales et les titres du Droit romain. Parmi nous, on appelle Rubriques les règles selon lesquelles on doit accomplir les cérémonies religieuses ainsi que le temps, le lieu, l'ordre et la manière de les accomplir, on les a communément écrites en lettres rouges, pour les distinguer du texte des prières.

Les règles pour le sacrifice de la Messe sont contenues dans les Rubriques placées au commencement du Missel. Les Rubriques générales et particulières du Bréviaire tracent les règles pour bien réciter les heures canonicales quotidiennes. Les règles pour l'administration des sacrements, les bénédictions, les funérailles, les processions sont tracées dans le Rituel. Le Pontifical contient les rites pour les fonctions épiscopales. Enfin, le Cérémonial des Evêques renferme tout ce qui concerne les cathédrales et les églises collégiales. Outre les Rubriques du Missel, du Bréviaire, du Rituel, du Pontifical et du Cérémonial des évêques, les décisions de la Congrégation des Rites donnent aussi des règles de Liturgie. D'après la Constitution du Pape Sixte V, cette Congrégation a pour objet principal de faire observer avec exactitude les rites et les cérémonies dans toutes les églises de Rome et du monde ; de les réformer, si elles sont viciées, de les

rétablir, si elles sont abolies, et de les expliquer clairement, si quelques-unes ont besoin d'explications.

— D. *Quelle importance l'Eglise attache-t-elle aux rites et aux cérémonies du culte public ?* — R. Elle y attache la plus grande importance.

EXPLICATION.— L'importance que l'Eglise y attache est telle, qu'elle a déclaré et décidé comme de foi qu'on ne peut les omettre ni les changer en d'autres sans se rendre coupable : « Si quelqu'un dit que les cérémonies reçues et approuvées dans l'Eglise catholique, et qui sont en usage dans l'administration des sacrements, peuvent être sans péché ou méprisées ou omises, selon qu'il plaît aux Ministres, ou être changées en d'autres nouvelles, qu'il soit anathème ».

On sent, en effet, quel désordre et quelle confusion il y aurait bientôt dans la dispensation des choses saintes, si chaque Ministre pouvait en changer à son gré les rites et les cérémonies. Quant à l'importance que l'Eglise y attache, elle est fondée sur le but qu'elle s'est proposé en les instituant : elle a voulu relever aux yeux des fidèles, la grandeur et l'excellence de nos saints mystères et leur attirer le respect qui leur est dû. On comprend que des cérémonies tronquées ou faites sans grâce et sans gravité ne sont propres qu'à inspirer du mépris pour les augustes objets de notre sainte religion.

## Origine de la Liturgie

— D. *Quelle est l'origine de la Liturgie ?* — R. L'origine de la Liturgie remonte jusqu'aux Apôtres, et on peut dire, dans un sens, qu'elle est aussi ancienne que le genre humain.

EXPLICATION. — Nous lisons dans le livre de la Genèse, II, 2, 3, que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, bénit le septième jour et le sanctifia. Il destina donc ce jour à son culte, et, certainement, il ne laissa pas ignorer à nos premiers parents la manière dont il voulait être honoré. Or, cette manière d'honorer Dieu publiquement, enseignée par le Créateur à Adam et à Eve, était une vraie Liturgie. On peut donc dire que la Liturgie, en tant qu'elle n'est autre chose que la forme du culte rendu publiquement à la Divinité, est aussi ancienne que le monde. Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est venu sur la terre pour apprendre aux hommes à adorer Dieu en esprit et en vérité, n'a pas supprimé pour cela toutes les cérémonies de la loi mosaïque, cérémonies prescrites par Dieu lui-même à son peuple, et qui étaient aussi une véritable Liturgie. Non seulement il en a conservé plusieurs, mais il en a institué de nouvelles ; et, après son Ascension, il a envoyé le Saint-Esprit à ses Apôtres pour leur enseigner toute vérité et leur faire comprendre parfaitement tout ce que leur divin Maître leur avait dit, (S. Jean, XIV, 26). Or, qui pourrait douter qu'ils n'aient exactement suivi ses intentions, en réglant ce qui concerne le culte divin ? Aussi, saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, assure-t-il qu'il a reçu du Seigneur tout ce qu'il leur a dit touchant la consécration de l'Eucharistie. La Liturgie donc dans ce qu'elle a d'essentiel, remonte jusqu'aux Apôtres, lesquels n'ont fait qu'établir ce que leur avait enseigné le divin Maître, touchant les cérémonies du culte qu'ils devaient observer et instituer ensuite dans les différents pays qu'il les avait chargés d'évangéliser.

— D. *Les Apôtres ont donc observé une Liturgie ?* —

R. Oui, il est impossible d'en douter.

EXPLICATION. — Après l'Ascension du Sauveur, les Apôtres, au témoignage d'Eusèbe (hist. eccl.), restèrent réunis à Jérusalem pendant plusieurs années, avant de se séparer pour aller prêcher l'Évangile. Ils ont donc célébré ensemble l'Office divin pendant ce temps-là, ils se sont acquittés des fonctions de leur ministère devant le Seigneur, comme le rapporte saint Luc (Act., XIII, 2.). Ils ont eu par conséquent une formule fixe et uniforme qu'ils tenaient de leur divin Maître, et il n'y a pas de raison de croire qu'ils l'aient changée, lorsqu'ils ont été séparés.

— D. *Les Apôtres ont-ils mis par écrit la Liturgie qu'ils ont observée et établie ensuite dans les différents pays qu'ils ont évangélisés ?* — R. Non, mais elle a été conservée par tradition dans chaque église.

EXPLICATION. — Les mêmes raisons qui prouvent que la Liturgie n'a pas d'abord été écrite, prouvent aussi qu'elle a été soigneusement conservée par la tradition dans chaque église, et fidèlement transmise par les évêques à ceux qu'ils élevaient au sacerdoce. Cette institution traditionnelle est attestée par les Pères de l'Église et une preuve évidente de la fidélité avec laquelle on gardait ce précieux dépôt, c'est la conformité qui s'est trouvée pour le fond entre les Liturgies des différentes églises, lorsqu'elles ont été mises par écrit. Une telle conformité, une ressemblance aussi parfaite pourrait-elle s'y trouver, si chacun de ceux qui les ont rédigées avait suivi son goût dans la manière de les arranger ?

— D. *Mais ne remarque-t-on pas des différences notables dans les diverses Liturgies des Apôtres ?* — R. Oui, mais ces différences ne portent que sur les accessoires, et le fond est partout le même.



EXPLICATION. — Dans toutes les Liturgies, on trouve les mêmes parties principales : la lecture des Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'instruction dont elle était suivie, l'oblation des dons sacrés, faite par le prêtre, la préface ou exhortation, le Sanctus, la prière pour les vivants et pour les morts, la consécration faite par les paroles de Jésus-Christ, l'adoration et la fraction de l'hostie, le baiser de paix, l'oraison dominicale, la communion, l'action de grâces, la bénédiction du prêtre ; en un mot, le fond est partout le même, il n'y a de différence que quant aux accessoires ; ce qui s'explique facilement par la nécessité où se trouvèrent plus d'une fois les Apôtres d'assortir les institutions de ce genre aux goûts et aux mœurs du pays, au genre et aux habitudes des peuples, pour faciliter, par cette condescendance, la diffusion de l'Évangile.

### Des livres liturgiques

— D. *Que faut-il entendre par livres liturgiques ?* —

R. Les livres liturgiques sont ceux qui renferment les règles et les formules du culte public.

— D. *Quels sont les principaux livres liturgiques ?* —

R. Les principaux livres liturgiques sont : le Bréviaire, le Missel, le Rituel, le Pontifical et le Cérémonial des évêques.

— D. *Qu'est-ce que le Bréviaire ?* — R. Le Bréviaire est le livre qui contient l'Office divin, lequel consiste dans un arrangement et un ordre particulier de psaumes, d'hymnes et de prières, que tous ceux qui sont tenus par état, à faire cet office, doivent observer ponctuellement.

EXPLICATION. — Autrefois, l'ensemble des psaumes,

hymnes et prières à la récitation desquels les prêtres et les religieux étaient astreints, était d'une longueur considérable. Saint Grégoire VII jugea à propos d'abrégé le très long Office qui jusqu'à ce jour avait été chanté ou récité et naturellement cet abrégé prit le nom de Bréviaire.

Le Bréviaire renferme l'Office divin, c'est-à-dire la manière de prier et de louer Dieu publiquement et au nom de l'Eglise. Le mot Office, pris dans un sens général, signifie la même chose que devoir ; et comme c'est un devoir pour l'homme d'honorer Dieu, le culte rendu à Dieu est justement appelé Office. Mais dans un sens plus strict, on entend par Office, un certain arrangement et un ordre particulier de psaumes, d'hymnes, et de prières, que doivent observer les religieux et les ecclésiastiques engagés dans les Ordres sacrés.

= D. *Qu'est-ce que le Missel ?* — R. Le Missel est le livre qui contient les prières du saint Sacrifice de la messe, à l'usage du prêtre qui la célèbre.

EXPLICATION. — Le Missel est le livre liturgique par excellence, puisqu'il contient l'ordre des prières que le prêtre doit réciter et des cérémonies qu'il doit observer, lorsqu'il célèbre le sacrifice de l'autel. Depuis qu'on a donné à cet adorable sacrifice le nom de messe, on a appelé tout naturellement Missel le livre qui contient l'ordre des prières et des cérémonies dont il s'agit.

= D. *Qu'est-ce que le Rituel ?* — R. Le Rituel est le livre qui contient la forme de l'administration des sacrements et de plusieurs autres fonctions ecclésiastiques.

EXPLICATION. — Le Rituel contient, outre la forme de l'administration des sacrements, plusieurs bénédictions



et processions, l'ordre des funérailles, le formulaire du prône, etc.

= D. *Qu'est-ce que le Pontifical ?* — R. Le Pontifical est le livre qui contient l'ordre de toutes les fonctions propres aux Evêques.

EXPLICATION. — Les Evêques sont souvent appelés pontifes, pont entre Dieu et le prochain, de là le nom de Pontifical donné au livre qui renferme l'ordre des fonctions qui leur sont propres, comme la consécration des saintes huiles, la consécration des autels et des églises.

= D. *Qu'est-ce que le Cérémonial des Evêques ?* — R. Le Cérémonial des Evêques est le livre qui contient les cérémonies propres aux cathédrales et aux collégiales.

= D. *N'y a-t-il pas un livre, à l'usage des fidèles, qui contient un abrégé du Bréviaire et du Missel ?* — R. Oui, et cet abrégé s'appelle Eucologe.

EXPLICATION. — Eucologe vient du grec et signifie livre de prières. L'Eucologe est un livre d'office pour les dimanches et fêtes, à l'usage des fidèles, et qui n'est autre chose qu'un abrégé du Bréviaire et du Missel.

## De la langue liturgique

= D. *Dans quelle langue la Liturgie fut-elle d'abord célébrée ?* — R. La Liturgie fut d'abord célébrée en chaque pays dans la langue qu'on y parlait.

EXPLICATION. — Lorsque Jésus-Christ institua l'Eucharistie, cet acte liturgique eut lieu sans contredit en la langue qui était alors en usage. Lorsqu'à leur tour les Apôtres firent ce que leur divin Maître leur avait ordonné de faire, il est bien certain que ce fut en langue vul-

gaire. Ainsi, à Jérusalem, la Liturgie fut en langue syro-chaldaïque; dans toute la Palestine, et la Syrie, en syriaque; à Antioche, en grec, ainsi que dans l'Asie-Mineure et les contrées qui appartenaient à la Grèce de l'Europe; en Italie et à Rome, ainsi qu'en Afrique, le Saint Sacrifice et tout l'Office divin furent célébrés en latin. Toutes ces langues étaient parlées; le peuple de chacune de ces contrées entendait parfaitement les prières liturgiques, ainsi la Liturgie fut d'abord célébrée en chaque pays dans la langue qu'on y parlait.

— D. *La langue liturgique a-t-elle subi les changements et les variations des langues vulgaires?* — R. Non, la langue liturgique, du moment qu'elle a été écrite en telle ou telle langue, n'a subi aucun changement ni aucune variation.

EXPLICATION. — Les langues vulgaires, les langues parlées et en usage dans les divers pays du monde, sont sujettes à divers changements, et, en effet, toutes ont changé. Quelle différence, par exemple, entre la langue romande, ce mélange de latin et de celtique, que parlaient nos ancêtres, et le français que nous parlons aujourd'hui? L'Eglise ne s'est point assujettie à tant de variations, elle n'a point voulu suivre tant de transformations. Ainsi, quoique le latin soit devenu une langue morte, la Liturgie a toujours continué d'être célébrée en latin dans tout l'Occident. Dans l'Orient, les langues ont également subi une foule de variations; le grec vulgaire, par exemple, qu'on parle aujourd'hui est différent du grec de la Liturgie.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle écarté de la Liturgie les langues vulgaires?* — R. A cause des graves inconvénients qui en résulteraient.

EXPLICATION. — Les langues vulgaires, comme nous venons de le dire, sont d'une extrême mobilité. Si donc, l'Eglise les adoptait pour la Liturgie, ou il faudrait continuellement en faire une traduction nouvelle, ou bien conserver toujours la première traduction. Dans ce dernier cas, les différentes parties de la Liturgie ne tarderaient pas à devenir ridicules ; puis aussi inintelligibles au peuple que le latin lui-même ou le grec. Dans le premier cas, les remaniements continuels occasionneraient des travaux et des frais considérables, et jetteraient de la confusion dans les habitudes et les idées du commun des fidèles ; de plus, l'exactitude parfaite de la traduction de chaque mot, exactitude si rigoureusement indispensable en cette matière, serait bien souvent compromise, et, par là même, la pureté du dogme pourrait être plus ou moins altérée. En présence de si graves inconvénients, il était impossible que l'Eglise adoptât l'emploi des langues vulgaires dans la Liturgie.

— D. *Les fidèles ne seraient-ils pas plus excités à la piété et à la dévotion, s'ils entendaient les prières que les prêtres font pour eux et en leur nom ?* — R. Il ne tient qu'à eux de les entendre, puisqu'ils en ont la traduction entre les mains.

EXPLICATION. — Dire que les fidèles n'entendent pas les prières que les prêtres font pour eux et en leur nom, c'est oublier qu'à côté du latin, chacun peut lire la traduction des paroles chantées ou récitées à l'autel, sans compter les explications qui leur en sont données, ou qu'il ne tient qu'à eux de se procurer. Si donc, au lieu de chanter un psaume en latin, le peuple le chantait en français, en italien ou en anglais, il n'en saurait pas plus que les traductions et les instructions des pasteurs

ne lui en apprennent. Mais quand bien même les fidèles n'entendraient en aucune manière les prières que les prêtres font en leur nom, ne leur suffirait-il pas de savoir que c'est pour eux qu'on prie, pour être portés à prier eux-mêmes avec toute la piété et la dévotion dont ils sont capables. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'ils fassent précisément les mêmes prières que l'Eglise, quoique cela soit mieux ; il suffit qu'ils lui soient unis d'intention et qu'ils demandent à Dieu ce qu'elle demande elle-même pour eux.

---

## Des églises

---

— D. *A quoi bon les églises ? L'univers n'est-il pas un temple où l'âme peut s'élever vers Dieu ?* — R. Oui, l'univers est un temple : Nulle part cette vérité n'a été mieux proclamée que dans nos saints Livres : Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament annonce la merveille de ses œuvres. Dans ce temple majestueux de la nature, on entend une musique continuelle : « Qui pourrait faire taire l'harmonie des cieux », dit le Prophète. L'encens du temple est composé de tous les parfums de la nature qui sont comme l'odeur de la Divinité.

Sans aucun doute, l'âme peut s'élever vers Dieu, en tout lieu. Le lieu n'est pas un obstacle à ce que la prière monte aux cieux et soit exaucée, comme nous le voyons dans un grand nombre de passages de l'Écriture.

Tout lieu est donc convenable pour prier. Mais les lieux convenables surtout, sans aucun doute, sont les lieux retirés et silencieux. Plus on s'éloigne des bruits exté-

rieurs, plus complètement on rompt avec le commerce des hommes, plus on est propre à s'occuper du ciel et à prier Dieu. Cela se comprend sans peine. La prière dans le temple et les lieux consacrés est plus agréable au Seigneur que dans les lieux ordinaires, toutes les circonstances d'ailleurs étant égales. Cela est bien simple. Les temples ont été consacrés pour devenir spécialement la maison de la prière, et Dieu a promis d'exaucer ceux qui l'y prient : « Je les conduirai, dit-il, sur ma montagne sainte, je les réjouirai dans ma maison de prière ; leurs holocaustes, leurs victimes placés sur mon autel, me seront agréables ». C'est pourquoi l'Église consacre nos temples avec des cérémonies si parlantes, afin que Dieu se montre propice à ceux qui doivent le prier dans ces lieux réservés spécialement pour lui. Que les hérétiques n'abusent plus de saint Paul, qu'ils ne répètent plus audacieusement que Dieu n'a pas besoin que l'homme lui élève une demeure et l'y honore. Ils ne nous apprennent point que Celui qui a construit les univers et les remplit n'est point contenu dans des murailles de pierre, mais ils ne nous convaincront pas que ce Dieu ne veuille point être honoré d'une manière spéciale en certains lieux.

Non, ce n'est pas en vain qu'on inaugure un temple par tant de cérémonies solennelles, qu'on l'élève à grands frais, avec magnificence. Ce n'est pas en vain, car plus l'âme est excitée à la dévotion, mieux elle prie ; or, les cérémonies religieuses, le luxe de l'appareil religieux prédisposent admirablement l'âme aux expansions pieuses ; ce n'est pas en vain, car on honore ainsi la maison du Seigneur, les reliques qui y reposent, les reliques des saints, ces glorieux instruments de miracle, car, on honore enfin le sanctuaire du corps du Christ.

— D. *En quels lieux la Liturgie fut-elle d'abord célébrée ?* — R. Dans les maisons des fidèles, dans les forêts, dans les prisons, et souvent aussi dans des souterrains appelés cryptes ou catacombes.

EXPLICATION. — Il est très certain que, dès le berceau du christianisme il y eut des lieux d'assemblées auxquels on donna le nom d'église. Ainsi, l'historien Nicéphore nous apprend qu'après l'Ascension de Jésus-Christ, les Apôtres se réunirent sur le mont Sion pour la fraction du pain, c'est-à-dire pour la célébration des saints Mystères, dans le Cénacle ou salle à manger où Notre-Seigneur fit la dernière cène et que ce fut là la première église des chrétiens.

Les lieux où se réunissaient les premiers fidèles, pour offrir le sacrifice de propitiation, n'étaient point des édifices particuliers, mais seulement des salles disposées à cet effet dans l'intérieur des maisons. Il ne pouvait en être autrement, à cause des persécutions qui se renouvelaient sans cesse ; et souvent même ces persécutions étaient tellement violentes, qu'on était réduit à offrir le saint Sacrifice dans les forêts, dans les prisons, dans des lieux souterrains où on enterrait les morts et qui étaient appelés cryptes ou catacombes. Cependant, il ne faut pas croire que dans les premiers siècles, il n'y ait eu aucun édifice exclusivement consacré au culte divin. Il paraît indubitable qu'il y avait une église à Antioche, et que c'est l'Apôtre S. Pierre qui l'avait élevée avec le concours de Théophile, citoyen le plus riche et le plus distingué de cette cité. Le même Apôtre en fit bâtir une à Rome sur un terrain que lui donna le sénateur Pudens. Il y avait aussi une église à Nicomédie, et ce fut l'empereur Dioclétien qui la fit raser à coups de pioche, n'osant y mettre le feu de peur d'incendier la ville.

= D. *A quelle époque éleva-t-on de toutes parts des édifices exclusivement réservés à la Liturgie ?* — R. Vers le milieu du troisième siècle.

EXPLICATION. — Sous l'empire de Philippe, qui monta sur le trône vers 244, et sous celui de Gallien, les chrétiens cessèrent d'être persécutés ; ils profitèrent de ces intervalles de repos et de paix pour élever de toutes parts des églises. Saint Grégoire Thaumaturge en fit construire plusieurs dans le Pont et à Néocésarée ; la plupart furent détruites dans une nouvelle persécution, laquelle s'éleva sous Maximien. Au quatrième siècle, lorsque Constantin, devenu chrétien, rendit la liberté à l'Eglise, les églises devinrent plus nombreuses que jamais ; les fidèles y contribuèrent, avec le plus vif empressement, de leur argent et de leur travail, on y déploya la plus grande magnificence, et on ne négligea rien pour les rendre dignes de Celui à la gloire de qui elles étaient élevées. Dans les villes où les Juifs, mêlés aux Gentils, se convertirent les premiers, les fidèles se réunirent dans des églises que les Juifs y possédaient, ce qui ne les empêcha pas, dans les mêmes villes, d'élever d'autres églises ; car le nombre des chrétiens se multipliant de jour en jour, les premiers édifices ne tardèrent pas à devenir insuffisants.

= D. *Comment appelle-t-on les édifices spécialement consacrés à la Liturgie ?* — R. On les appela d'abord églises, puis temples et basiliques.

EXPLICATION. — Le mot Eglise signifie assemblée ; mais, dans tous les temps, on a donné le nom d'églises non seulement aux fidèles assemblés, mais aux lieux mêmes, aux édifices où ils se réunissent pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû. On ne leur a donné que plus



tard le nom de temples. Les païens donnaient le nom de temples aux édifices élevés en l'honneur des idoles ; le mot temple, par conséquent, emportait le nom d'idoles, et pour cela les chrétiens l'avaient en horreur. Mais lorsqu'il n'y eut plus qu'un petit nombre d'idolâtres, et que l'univers presque tout entier fut devenu adorateur de Jésus-Christ, le scandale n'étant plus à craindre, ils donnèrent sans difficulté à leurs églises le nom de temples. Les églises furent aussi nommées basiliques. Ce mot signifiait, chez les Grecs et les Romains, de grands édifices où siégeait le chef de la justice, qui, en grec, se nommait basileos. L'empereur Constantin, ayant donné plusieurs de ces édifices aux chrétiens pour leur servir de lieu de réunion, l'ancien nom leur resta, et le même nom fut donné ensuite aux autres édifices que l'on construisit sur le modèle de ceux-là, en l'honneur de la Divinité.

— D. *Quelle était la forme primitive des églises ?* —

R. Elles étaient primitivement distribuées de manière à imiter autant que possible le Temple de Jérusalem. On ne saurait préciser exactement la forme des églises avant la conversion de Constantin, les églises ayant été détruites par ordre des empereurs Dioclétien et Maximien. Mais on en peut juger par celles qu'il éleva lui-même après sa conversion. Car il est probable qu'il les a voulu bâtir sur le même plan tout en y déployant plus de magnificence. On voit par les écrits de saint Grégoire de Nazianze, célèbre Père grec de l'Église, 328, et de saint Paulin, évêque de Nôle, 409, qu'elles avaient une forme identique chez les Grecs et les Latins. D'abord, pour leur orientation, les églises étaient tournées vers le soleil à l'équinoxe. L'auteur des Constitutions apostoliques, qui remontent au IV<sup>e</sup> siècle, dit : « Que l'église soit



longue comme un vaisseau, et tournée vers l'Orient, pour que le fidèle venant y prier fût tourné vers ce point ». Quoiqu'il y ait plusieurs exceptions à cette règle, c'est néanmoins vers le lever équinoxial qu'était orientée l'immense majorité des églises. Et il en est encore ainsi actuellement. Cette disposition est si conforme aux règles de la Liturgie, qu'elles appellent toujours Nord la partie située à gauche des fidèles, et Midi la partie située à leur droite.

— D. *Pourquoi cette orientation des églises ?* —

R. Parce que, c'est en Orient que s'est levé le Christ, soleil du soleil qui en est l'image. C'est vers l'Orient que regardaient les patriarches, les prophètes et tous les saints de l'Ancien Testament, souhaitant que se levât dans le temps d'une Mère, Celui qui de toute éternité s'était levé d'un Père. C'est encore vers l'Orient que nous tournons nos regards vers le Soleil de justice qui répand de toutes parts les rayons de la grâce sanctifiante, justifiant tous les pécheurs qui voudraient le regarder ou croire en Lui, comme le soleil qui répand la lumière et la joie dans tous ceux qui tournent les yeux vers Lui.

— D. *Pourquoi cette forme de vaisseau ?* — R. C'est parce qu'elle représente l'Eglise militante, comparée dans l'Écriture à un navire que dirigent divers officiers pour le conduire et le mener au port, malgré l'impétuosité des vents, la furie des vagues et des flots et les écueils qui le mettent à tout moment en danger. Ainsi, l'Eglise, quoique protégée de l'assistance particulière de son capitaine Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne laisse pas d'être agitée de diverses tempêtes qui sont : les fléaux publics qui l'affligent, les persécutions, les tribulations que lui susci-

tent les faux Prophètes, les Séducteurs, les Hérétiques, les Puissances occultes, les Hypocrites et les faux Frères.

— D. *En combien de parties principales nos églises sont-elles divisées pour être conformes au plan tracé par le Pontifical romain ?* — R. En trois parties, savoir : la Nef, le Transept et l'Abside, comme on peut s'en convaincre par le Pontifical qui contient l'ordre des fondations que nous verrons plus loin.

— D. *Que représentent ces trois parties ?* — R. La Nef représente les Fidèles militant sur la terre ; le Transept, les âmes des Justes souffrant dans le purgatoire ; l'Abside, les Bienheureux triomphant au ciel, c'est-à-dire que ces trois parties représentent l'Eglise tout entière, dont les membres sont unis entre eux par la communion des Saints. Nos temples chrétiens remplacent le Tabernacle de Moïse et le Temple de Salomon qui en étaient la figure. Le premier figurait l'Eglise militante avec l'Eglise souffrante, et le second, l'Eglise triomphante.

— D. *Les matériaux qui entrent dans la construction de nos églises ont-ils une signification ?* — R. Oui, et une signification admirable. Ainsi, la première pierre, qui est dans les fondations, désigne Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car il est la pierre angulaire et le principal fondement, sur lequel est établi celui des Apôtres et des Prophètes. Les autres pierres qu'on y a superposées, ce sont les Juifs et les Gentils, appelés à entrer dans l'Eglise et à partager un jour la gloire du Sauveur. Elles sont plus ou moins grosses, parce que les fidèles ont acquis par leurs prières et leurs bonnes œuvres plus ou moins de mérites et ont atteint une perfection plus ou moins grande. Le ciment qui les unit en les affermissant

figure la charité sans laquelle les hommes restent divisés. Celles qui sont polies et carrées symbolisent les Saints. Celles moins apparentes, moins belles symbolisent, au contraire, les âmes non purifiées et non embellies par la grâce. Parmi ces pierres, les unes sont portées et ne portent pas ; les autres portent et sont portées ; et les autres portent et ne sont portées que par la pierre fondamentale. De même parmi les chrétiens, les plus faibles ont pour soutien les plus forts ; et les plus parfaits, sur lesquels tous s'appuient, reposent sur le Christ, l'unique fondement de l'Église.

## Portique

= D. *Quelle est la raison des Porches qu'on appelle aussi Portiques qui précèdent l'entrée de l'église ?* —

R. C'est de remplacer dans nos églises actuelles le vestibule des anciennes basiliques. C'est le lieu du bénitier pour nous purifier avant d'entrer dans le Lieu-Saint. C'est aussi là qu'on fait rester les enfants présentés au Baptême, pendant les bénédictions et les exorcismes.

= D. *Peut-on le supprimer ?* — R. Évidemment non. Nous donnons pour motifs de leur entretien : d'abord, le principe fondamental du respect des traditions liturgiques. En second lieu, l'usage de ces porches en charpente remonte à une haute antiquité. En troisième lieu, ils contribuent, surtout dans la mauvaise saison, à maintenir la propreté et la décence de l'église, puisqu'ils forment une espèce de vestibule où les vêtements mouillés, les chaussures grossières peuvent être secoués, etc.

Quelques curés ont supprimé ces porches dans un intérêt religieux, parce qu'au temps des Offices, on s'y

retirait pour causer à haute voix. Mais cet inconvénient peut être évité autrement. D'autres ont supprimé le porche de leur église pour un motif moins sérieux, et en s'imaginant donner par là à leurs paroissiens un peu de l'apparence des églises de ville, où l'on ne voit point communément de ces porches, sans songer qu'elles ont des portails à voussures profondes ou des tambours à l'intérieur. Mais il faut le répéter, l'église de campagne ne peut être la copie du temple de la ville, et ces porches champêtres nous semblent en parfaite harmonie avec le style des églises rurales et avec les besoins des populations.

En Angleterre, où Pugin, l'architecte catholique par excellence, a élevé de nombreuses églises dans le style du Moyen-Age, les porches sont l'accessoire obligé de ces constructions nouvelles. Les motifs qui les font construire sont ceux qu'invoquait le célèbre liturgiste Jean-Baptiste Thiers, au diocèse de Chartres, dans sa dissertation; c'est là que les femmes, accompagnées de jeunes enfants, assistent aux Offices, sans apporter de troubles, c'est là qu'en cas d'indisposition subite les fidèles peuvent se retirer. Enfin, pourquoi ne reconnaitrions-nous pas l'utilité de ces porches à l'entrée des églises comme à l'entrée des maisons bien ordonnées? La Maison de Dieu ne le serait-elle pas?

## Nef

### *Première partie du Temple*

— D. *Que nous dit la porte qui nous introduit dans l'église?* — R. Elle est l'emblème de Jésus-Christ, lequel se proclame la Voie, la Vérité et la Vie, et nous introduit dans son royaume, moyennant le suivre en obéissant à

sa loi, selon ces paroles : « Si vous voulez entrer dans la Vie, gardez les commandements », et là où se trouve une porte latérale de gauche, elle signifie qu'on sort de son royaume en refusant d'observer ses préceptes sous l'obéissance de ses représentants sur la terre.

= D. *Que marque le pavé sur lequel nous marchons, dès l'entrée à l'église ?* — R. Il nous marque la vertu d'humilité, première disposition pour entrer dans la maison de Dieu.

= D. *Que symbolisent les fenêtres ?* — R. Les fenêtres symbolisent la parole de Dieu qui ouvre notre esprit à la foi et fait briller dans notre âme la lumière de la vérité. Les vitraux qu'on a coutume de peindre ajoutent à cette signification, car on y représente les mystères de la Religion ou la vie des Saints dont le souvenir ranime notre foi et nous porte à la pratique des vertus chrétiennes.

= D. *Que nous dit une voûte peinte et décorée ?* — R. Elle excite notre espérance aux biens futurs et par là au bon usage des biens présents et fait sur notre esprit et sur notre cœur l'impression que fit à Jacob sa vision mystérieuse d'une échelle au haut de laquelle Dieu lui paraissait, lui promettant sa bénédiction, et sur laquelle les anges montaient et descendaient. Saisi de crainte et pénétré d'un sentiment de respect, il s'écria : « O que ce lieu est saint et terrible ; c'est la maison du Seigneur et la porte du ciel. C'est ici, en effet, l'échelle pour monter vers Dieu. Par le moyen de cette échelle, les anges font monter vers Lui nos prières et en apportent les miséricordes aux hommes. Ainsi, lorsque les chrétiens viennent ici demander des grâces à leur Souverain, quels

doivent être leurs sentiments de profonde humilité, de crainte respectueuse et de soumission à ses ordres.

= D. *Que figurent les piliers et les colonnes, où il y en a ?* — R. Les piliers et les colonnes figurent les Evêques et les Docteurs, soutenant l'Eglise par leur enseignement, éclairés et fortifiés par les sept dons de l'Esprit-Saint.

= D. *Comment expliquer l'inégalité des nefs, plus large celle de droite que celle de gauche, que l'on remarque dans les anciennes églises ?* — R. Elle s'explique par la Sainte Ecriture qui place les justes à droite et les pécheurs à gauche en nous apprenant en même temps que le nombre des élus sera plus grand que celui des réprouvés. On pourrait aussi y voir l'inégalité des dispositions pour recevoir les dons spirituels avec plus ou moins d'abondance.

## Transept

### *Seconde partie du Temple*

= D. *Qu'appelle-t-on Transept ?* — R. On appelle Transept, la galerie transversale qui sépare du Chœur et de ses bas-côtés les trois nefs et forme ainsi les bras d'une croix dont ils sont le montant.

= D. *Qu'est-ce qu'on entend par le Chœur ?* — R. On entend le lieu plus élevé que ses bas-côtés et les trois nefs. Il est séparé de la nef par des grilles ou treillis en fer ou en bois. Ce lieu est de toute rigueur exclusivement réservé au Clergé, rangé dans l'ordre hiérarchique et à l'exercice du saint ministère.

= D. *Que représente le Chœur ?* — R. Il représente les chœurs terrestres, composés de tous les anges de la

terre que l'Office divin honore de ce saint ministère, le remplissant sept fois le jour, c'est-à-dire sans cesse, unis aux chœurs célestes dont la fonction commune est de chanter continuellement les louanges de Dieu.

— D. *Qu'est-ce que la Hiérarchie ?* — R. Par Hiérarchie on entend la subordination et l'inégalité de pouvoirs entre ministres de l'Eglise. Qu'il y ait dans l'Eglise un gouvernement, une organisation sociale, une Hiérarchie, et, par conséquent, des chefs, c'est un principe qui résulte de la notion première de toute société. Cette Hiérarchie au sommet de laquelle est placé le Souverain Pontife se compose de tous ceux qui ont été consacrés au service divin par le sacrement de l'Ordre. C'est le sacrement de l'Ordre qui, conférant le pouvoir de remplir les fonctions sacrées, donne entrée dans la Hiérarchie sainte. Les multiples fonctions du Sanctuaire constituent, parmi ceux qui les remplissent, divers degrés ou ordres ; on les divise en deux espèces : Les Ordres majeurs ou sacrés, ainsi nommés, parce qu'ils ont pour objet des fonctions qui touchent de plus près aux choses saintes, et les Ordres mineurs, dont les fonctions sont moins élevées. Il y a trois Ordres majeurs : la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat. Les Ordres mineurs sont au nombre de quatre : celui d'acolyte, celui d'exorciste, et ceux de lecteur et de portier.

Dans l'Eglise, l'Eucharistie est le soleil divin autour duquel gravitent les autres sacrements. Parmi ces astres lumineux, il en est un qui s'en approche de plus près et en reçoit plus d'éclat. C'est l'Ordre, couronné à son tour par sept satellites. Tous les Ordres, dit saint Thomas, se rapportent à l'Eucharistie et leur dignité vient du rapport plus ou moins direct qu'ils ont avec elle.



Au degré le plus élevé est le prêtre, parce qu'il consacre le corps et le sang de Jésus-Christ ; au second, est le diacre, parce qu'il le distribue ; au troisième, le sous-diacre, parce qu'il prépare dans les vases sacrés la matière qui doit être consacrée ; au quatrième, l'acolyte, parce qu'il la présente dans des vases non consacrés. Les autres Ordres sont institués pour disposer ceux qui doivent recevoir l'Eucharistie. Admirable Hiérarchie divine qui, du Saint-Siège, par les Evêques, descend aux ministres inférieurs ; qui relie tous les points de la terre par une chaîne dont le premier anneau est en Jésus-Christ, merveilleuse institution, en vertu de laquelle l'Homme-Dieu est représenté partout, en sorte qu'il n'y a pas un point du globe où l'âme souffrante n'ait un consolateur, le pauvre un père.

— D. *Dans les églises où le Clergé n'est pas assez nombreux, peut-il être suppléé par des Laïcs ?* — R. On admet que dans les églises où le Clergé n'est pas assez nombreux, des Laïcs puissent le suppléer en remplissant les fonctions de Clerc Tonsuré ou de Clerc Minoré, comme par exemple : les fonctions de Chantres, de Thuriféraires, d'Acolytes, de Crucifères, (S. R. C., 17 juin 1706). Ils pourraient aussi remplacer, avec certaines restrictions, le cérémoniaire et les assistants du célébrant, aux Vêpres (D. Carol). Lors même qu'ils sont en Surplis, ils ne doivent pas se tenir sur le marchepied de l'Autel pour assister le célébrant, comme par exemple durant l'encensement, S. R. C. 17 févr. 1853). Lorsqu'ils sont obligés d'y monter, soit pour prendre ou replacer le Missel, soit pour verser la purification dans le Calice, soit pour faire bénir l'encens, soit pour présenter un autre objet au prêtre, ils ne doivent y rester que le temps nécessaire à



cette action. Il ne saurait chanter l'Épître (S. R. C. 31 déc. 1849). Et quand même ils auraient la faculté de toucher les vases sacrés, il ne leur convient pas de les porter ou de les toucher publiquement à l'église. Comme ils sont admis uniquement par concession à porter le costume clérical et à figurer avec le Clergé, on n'est pas obligé de leur accorder tous les honneurs ou privilèges liturgiques dont jouissent les vrais Clercs. Par exemple, si un chantre Laïc se lève pour une intonation ou pour un verset, même sans être séparé du Clergé, aucun Ecclésiastique ne se lèvera, à moins qu'il ne doive le faire pour une autre raison. C'est d'après le même principe qu'on ne donne pas la paix aux Laïcs et qu'on ne les encense pas individuellement, lors même qu'ils rempliraient un office donnant à un vrai Clerc le droit d'être encensé, comme celui de Cérémoniaire aux Vêpres ou d'Acolyte à la Messe solennelle.

= D. *Par quels Laïcs l'habit clérical peut-il être revêtu ?* — R. Il peut l'être par les Laïcs employés au chœur ou dans les cérémonies.

EXPLICATION — On permet à ces Laïcs l'habit de chœur, qui est commun même aux simples Clercs, (*Turinus Director, Cavalieri, Bauldry ; Conc. Mediolanem*). Comme les Laïcs ne revêtent l'habit clérical que par concession, ils ne sont pas rigoureusement tenus de le revêtir dans toutes les fonctions ecclésiastiques. Il faut au moins tenir à ce qu'ils aient la Soutane et le Surplis, lorsqu'ils servent même dans une Messe basse à un autel où est exposé le Très Saint-Sacrement ; ce qui est également exigé du Sacristain, pour allumer les cierges ou pour remplir une autre fonction dans les dites cérémonies (*Instr. Clem.*) Pour les autres fonctions non solennelles,

comme pour la bénédiction d'une personne ou d'un objet et pour la Messe basse, surtout dans une église rurale, ils peuvent ne mettre ni la Soutane ni le Surplis, (Bal-deschi, De la Croix). Il n'est pas nécessaire que les Chantres en soient revêtus, lorsqu'ils se trouvent dans une tribune ou hors du chœur. Mais s'ils occupent le chœur ou l'enceinte réservée au Clergé, ils doivent les revêtir. (S. R. C. 4 febr. 1600).

Quoique le droit commun ne fixe pas la couleur de la Soutane pour les jeunes Clercs et les Enfants de chœur, cependant le bon ordre exige que l'on se conforme en cela à la coutume du Diocèse. Rien n'oblige à y joindre les accessoires établis par la coutume, comme la ceinture, le collet romain. Ils peuvent avoir aussi la barette noire, (S. R. C., 19 julii 1859). Mais ils ne sauraient mettre la barette rouge, ni les gants, qui constituent des insignes ecclésiastiques. Ils peuvent user du camail qui est commun à tous les ecclésiastiques et qu'ils ont l'habitude de porter en hiver dans certains Diocèses.

Puisqu'on a coutume aujourd'hui de remplacer les Clercs par des Laïcs et des Enfants de chœur, on doit leur inspirer un grand respect pour les saintes fonctions à eux confiées. « Un prêtre zélé pour la gloire de Dieu, » dit Le Vavasseur, « ne doit épargner ni son temps ni sa peine, soit pour faire des répétitions, soit pour tracer des règlements aux divers employés de l'église. On leur apprendra tout spécialement à se tenir au chœur avec piété et modestie, et à répondre distinctement aux prières de la Messe et on les exercera avec soin aux Cérémonies qu'ils doivent remplir ».

= D. *Le chant des louanges de Dieu fait-il partie du culte public ?* — R. Oui, les Saintes Ecritures et les Saints

Pères nous ont transmis unanimement que les Apôtres, instruits par leur divin Maître, en ont eux-mêmes donné le précepte et l'exemple. D'ailleurs, le chant est inhérent à la nature même du culte public, au moins en ce sens, que le culte public ne saurait en être entièrement privé. Nous en avons besoin pour rendre ce qui est en nous, toutes les fois que notre âme est émue par le sentiment religieux.

— D. *Que nous en apprend la Tradition ?* — R. Elle nous apprend que, dès les premiers siècles de l'Église, tous les fidèles, quels que fussent leur condition, leur âge et leur sexe prêtaient tantôt successivement et tantôt collectivement leurs voix aux chants des hymnes et des psaumes. Le précepte du silence imposé par saint Paul aux femmes chrétiennes ne s'est jamais étendu à la part qu'elles peuvent prendre aux accents de la prière publique. Saint Jean Chrysostôme raconte comme un fait notoire que, dans le chant des psaumes, les jeunes gens et les vieillards, les riches et les pauvres, les femmes et les hommes, les esclaves et les personnes libres, formaient tous ensemble une seule et même mélodie. « La liberté de chanter, ajoute-t-il, est la même pour tous, et c'est ainsi que la terre devient l'image du ciel ».

Saint Grégoire de Nazianze nous dit également que c'était un usage universellement reçu de laisser à l'un et à l'autre sexe la jouissance d'entrer librement dans cet admirable concert, et que rien ne ressemblait mieux aux chants des anges que toutes ces voix tantôt unies, tantôt alternatives, célébrant avec une sainte émotion les louanges du Dieu Très-Haut.

— D. *Que dire des fidèles, mêlés à l'assemblée sainte, dont les uns se refusent, par un dédain direct et formel,*

*à mêler leur voix aux chants liturgiques et les autres s'en abstiennent par préférence pour leurs dévotions privées ?* — R. Que les premiers soient coupables, c'est ce qui résulte du simple énoncé de leurs motifs. Ah ! du dédain pour un acte d'adoration due au Souverain Seigneur, pour un signe public de la religion que l'on professe, pour une participation à la prière de la grande famille des enfants de Dieu ? du dédain pour ce que tous les peuples ont toujours pratiqué, pour ce que tous les hommes réfléchis ont toujours vénéré, pour ce que toutes les religions ont toujours enseigné ? du dédain pour des chants religieux ? ce n'est pas seulement une faute, mais c'est un crime. C'est encore quelque chose outre cela, c'est un travers d'esprit, c'est une dépravation du sens moral, que l'égarément actuel des idées publiques peut seul faire méconnaître.

Quoi ? dans le monde on chante sur tout ; on chante sur la gloire, sur la vertu, sur la beauté, sur la joie, sur la douleur, sur le bien, hélas ! souvent sur le mal ; et l'on aura honte de chanter sur les vérités sublimes, sur les bienfaits immenses de la religion, on croirait s'abaisser et se compromettre en chantant !

On doit savoir que le but principal des assemblées saintes, c'est que tous ceux qui les composent offrent ensemble à Dieu des hommages communs ; et on sait aussi que c'est l'Eglise qui règle les paroles et les chants dont ces hommages doivent être formés ; une partie de ce culte est rendue au Seigneur par la voix seule du Prêtre, priant et chantant, non seulement au nom de toute l'assemblée qui l'entoure, mais au nom de l'Eglise entière, au nom du silence absolu de tous les assistants ; mais il est une autre partie à laquelle tous les fidèles

présents peuvent coopérer, tantôt pour exprimer leur adhésion à la prière de l'autel par ces *amen* si simples et si sublimes qui suivent l'*oremus* du Prêtre, tantôt pour confesser leur foi par le récitatif du *symbole*, tantôt pour s'inviter mutuellement à louer Dieu par la psalmodie alternative.

Maintenant, peut-on dire que l'on entre dans le vœu de l'Eglise lorsque, au lieu de prendre part à ces accents consacrés par elle, on passe tout le temps des Offices à des lectures pieuses sans doute, mais sans rapport à la prière qui se fait alors, sous ses yeux, pour soi, au nom de l'Eglise et sous la direction de ses pasteurs.

Nous ne prétendons pas qu'ils enfreignent précisément la loi de l'assistance à la Messe, mais nous ne craignons pas de dire que, pour le plus grand nombre des fidèles, exacts d'ailleurs à leur devoir, cette habitude n'est pas entièrement dans l'ordre, et nous oserons leur appliquer, quoique avec certaines réserves, ces paroles qu'un illustre prince de l'Eglise adressait à ses religieux : Ceux-là sont condamnables qui, dans l'oblation publique, ravissent à Dieu leur offrande en lui refusant le tribut de leurs lèvres. Ils ne considèrent pas que, retranchant ainsi leur part de concours au service de l'Eglise, à l'édification du prochain, à la joie des anges, à la gloire des saints au culte dû à Dieu, ils méritent que, dans la même proportion, Dieu les prive de sa grâce, les saints de leurs suffrages, les anges de leur assistance, le prochain de son secours et l'Eglise de ses bienfaits.

Il est donc vivement à désirer que tous les fidèles, quels que soient leur âge, leur sexe et leur condition, puissent prendre part autant qu'il leur est possible, aux

chants de l'Église, s'y associent avec modestie et piété par le concours de leurs voix.

D'où vient que les chants de l'Église ne produisent plus les mêmes effets sanctifiants ? C'est qu'on en trouve une autre cause encore que l'affaiblissement de la foi dans l'altération profonde que le chant ecclésiastique a subie en lui-même dans l'introduction de la musique qu'on lui a trop souvent substituée, et dans la manière dont on l'exécute.

— D. *Que représentent les bas-côtés du chœur ?* —

R. Ils représentent le lieu mitoyen entre le ciel et la terre que nous appelons Purgatoire, où les âmes qui n'ont point mérité la réprobation éternelle, mais qui ne sont pas assez innocentes pour entrer immédiatement au ciel puissent s'y purifier, s'y justifier. Leur étroitesse nous signifie le nombre restreint de ces âmes relativement à celui des habitants de la terre et des élus dans le ciel. Leur inégalité, plus large à droite qu'à gauche, là où elle se trouve, nous donne l'idée d'une plus grande miséricorde de Dieu envers les âmes qui ont commis des fautes légères, mais qui n'ont pas songé à s'en purifier ou qui n'en ont pas eu le temps, qu'envers celles qui se sont rendues coupables de transgressions graves, quoique pardonnées.

— D. *Pourquoi la tour ou le clocher doit-elle surmonter le chœur, au lieu d'être élevée au-dessus du portique ?*

— R. Parce que c'est sa place liturgique. La tour ou clocher d'une église n'a pas seulement la raison matérielle d'être un beffroi assez élevé pour qu'on entende au loin le son des cloches qui y sont suspendues, elle a une raison d'un ordre plus élevé. C'est celle de marquer au plus haut et au plus loin le point capital de l'église où s'accomplis-

sent les plus sublimes fonctions du saint ministère et où siège la Hiérarchie ecclésiastique, puissance qui relie la terre au ciel, puissance sans égale au monde, d'autant plus supérieure à toutes les autres que son objet, sa dignité, ses fonctions, ses bienfaits sont élevés au-dessus des leurs. Rempart invincible contre les ennemis de l'Eglise, fortifié par les Vertus chargées du gouvernement du monde, participant à la force invincible de Dieu et par les Puissances luttant contre les influences funestes des démons.

— D. *Que nous disent les flèches aiguës qui surmontent les tours ou clochers ?* — R. Elles nous invitent à diriger nos esprits et nos âmes vers le ciel, comme le font les ministres sacrés par leur parole et leur exemple.

— D. *Que nous rappelle la croix que l'on a fixée au sommet ?* — R. Elle nous rappelle que toute la gloire de leur science et de leur sainteté est en Jésus-Christ crucifié.

— D. *Qu'exprime le coq placé sur la croix, servant à indiquer la direction du vent ?* — R. Il exprime bien la mission des ministres sacrés, chargés de réveiller les âmes endormies dans le péché. Comme des sentinelles vigilantes, ils doivent signaler l'approche de l'ennemi et l'empêcher de ravager le troupeau.

## Abside ou Sanctuaire

### *Troisième partie du Temple*

— D. *Que représente cette troisième partie ?* — R. Elle représente la société des Saints qui règnent avec Jésus-Christ dans le ciel. Cette société est appelée Triomphante, parce que, après avoir vaillamment combattu sur la



terre et terrassé le démon, ils sont maintenant au faite des honneurs et de la gloire. Aussi, est-ce à cette partie du temple que sont réservées les principales ressources de l'art chrétien, afin d'y déployer toute la magnificence possible.

L'abside ou sanctuaire principal, éclairé par trois grandes fenêtres dirigées vers l'Orient, exprime bien la vérité d'un seul Dieu en trois personnes. Des vitraux peints ajoutent à cette signification : Dieu le Père, tenant une boule entre ses mains, symbole de l'œuvre de la Création ; Dieu le Fils, instituant l'Eucharistie ou s'élevant au ciel, symbole de l'œuvre de la Rédemption accomplie ; Dieu le Saint-Esprit, descendant sur les Apôtres sous forme de langues de feu, symbole de l'œuvre de la Sanctification.

= D. *Que représentent ces petits sanctuaires qu'on nomme chapelles autour du principal ?* — R. Ils représentent les demeures des Bienheureux qui environnent le trône de Dieu. Nous savons que Jésus-Christ a révélé à ses disciples qu'il y a un grand nombre de demeures dans le ciel, et qu'il y en a une pour tous. Il y a dans ces chapelles, dédiées sous l'invocation d'un Saint ou d'une Sainte, un autel sur lequel on peut célébrer la Messe, suppléant au maître-autel occupé. La plus remarquable est celle de la Très Sainte Vierge. On la place habituellement au fond de l'abside et derrière l'autel principal ou à l'Orient. C'est la plus grande et la mieux ornée, parce que Marie est la Mère de Dieu et la Reine de tous les Saints. De là trois sortes de cultes et un heureux échange d'hommages et de bienfaits entre le ciel et la terre ; culte de Latrie, que nous rendons à Dieu seul ; culte d'Hyperdulie, que nous rendons à la Sainte

Vierge, en sa qualité de Mère de Dieu, culte inférieur au culte d'Adoration, mais supérieur au culte de Dulie que nous rendons aux Saints, en leur qualité d'amis de Dieu.

= D. *Où doit-on placer les sacristies ?* — R. C'est aux flancs des Transepts dont les prolongements hors du monument forment les bras de la croix, afin de représenter Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix, nous invitant à le suivre selon ces paroles : « Que celui qui veut venir après moi se renonce lui-même, prenne sa croix et me suive » (Math. X, 35). Ainsi, l'Abside figure la tête du Sauveur ; le Transept, ses bras ; et la Nef, son corps.

### Erection d'une église

= D. *Quelles sont les conditions requises pour l'érection d'une église ?* — R. Ces conditions sont : D'abord, le consentement de l'Evêque, qui en choisit le lieu, y érige une croix et en pose la première pierre. Il faut ensuite que l'église à ériger ait une dotation suffisante pour sa conservation, pour les frais du culte divin et pour la subsistance des Ministres sacrés. Enfin, il faut que l'érection de l'église soit réclamée par l'utilité générale. Quand il s'agit d'une église paroissiale, les causes pouvant en justifier et légitimer l'érection sont : la trop grande distance de la première paroisse ; la difficulté des chemins ou d'autres obstacles semblables et l'accroissement de la population.

= D. *Que faut-il entendre par oratoires et chapelles ?*  
— R. Il faut entendre par oratoires et chapelles, des lieux liturgiques peu étendus ou affectés au culte privé dans certaines maisons particulières. On distingue les

oratoires publics et les oratoires privés. Par oratoires publics on entend ceux qui ont été érigés en public avec l'autorisation de l'Évêque ; et ceux qui, malgré leur fondation particulière, s'ouvrent néanmoins sur la voie publique ou ont été consacrés par l'Évêque. Il faut donc regarder comme oratoires publics, les oratoires érigés dans un Palais épiscopal, dans un couvent de religieux, dans un séminaire, dans un collège, dans un hôpital et dans une prison. Dans les oratoires publics on peut y célébrer le Saint Sacrifice et y satisfaire au précepte concernant l'audition de la Messe. Avec la permission de l'Évêque, on peut y faire des sermons et administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Cependant, on ne saurait y conserver le Très Saint-Sacrement sans une autorisation du Siège apostolique. On appelle oratoires privés ou domestiques, ceux qu'on a érigés avec une autorisation privée en des maisons particulières. On ne saurait y offrir le Saint Sacrifice qu'avec un indult du Siège apostolique. Le mot chapelle a une signification plus large, car il sert à désigner, soit une petite église, soit un petit autel ou un petit sanctuaire établi dans une grande église.

= D. *Quand peut-on célébrer la Messe hors des églises, des chapelles et des oratoires ?* — R. On le peut, dans certains cas extraordinaires pourvu que ce soit sur un autel. Ainsi, on peut offrir le Saint Sacrifice en plein air, lorsque les assistants sont trop nombreux pour être contenus dans une église, comme sur un champ de bataille. Mais dans tous les cas, il doit toujours être célébré avec la pierre sacrée et les autres choses nécessaires.

= D. *Que faut-il à une église pour qu'on puisse y*

*célébrer la Messe ?* — R. Il faut qu'elle soit consacrée ou bénite. La bénédiction peut être faite par un simple prêtre, avec la permission de l'Évêque, mais la consécration est une fonction propre à l'Évêque.

La Dédicace ou consécration d'une église remonte à la plus haute antiquité. En effet, nous lisons dans l'Histoire sacrée, que Moïse, par l'ordre du Seigneur, fit un Tabernacle et le consacra avec son autel, et les vases et instruments destinés au culte divin. Salomon dédia aussi le Temple qu'il bâtit à Jérusalem. Le second Temple édifié par Zorobabel fut également consacré. Si donc, les Juifs sanctifiaient ainsi les lieux où ils offraient à Dieu leurs sacrifices, les chrétiens devaient à plus forte raison consacrer leurs églises, dont le Temple mosaïque était la figure.

Durant les persécutions, ils furent obligés de célébrer les saints Mystères dans le secret des catacombes. Mais lorsqu'ils eurent conquis la liberté d'adorer le vrai Dieu publiquement, ils lui élevèrent des Temples magnifiques et en firent la dédicace avec le plus grand éclat. Constantin, ayant bâti une église sur le mont Cœlius, dans le palais de Latran, le Pape saint Sylvestre la consacra avec une pompe extraordinaire. On célèbre encore aujourd'hui, le 9 novembre, l'anniversaire de sa Dédicace. Quelque temps après, le même Pape dédia pareillement la Basilique de saint Pierre, qu'avait construite le même empereur Constantin. Depuis cette époque, la consécration des églises devint générale et se fit très solennellement partout. C'était une fête qui durait huit jours. Un nombreux Clergé y prenait part et en expliquait au peuple qu'on y voyait accourir en foule la haute signification.

— D. *En quoi consiste la cérémonie à faire, lorsqu'on*

*se dispose à bâtir une église ?* — R. Elle consiste dans la Bénédiction et la Pose de la première pierre. Cette cérémonie préliminaire est faite par l'Evêque, ou par un Prêtre avec l'autorisation de l'Evêque (Pont. R.)

La veille du jour où l'on doit en bénir et en poser la première pierre, on érige une croix de bois au lieu où doit se trouver le grand autel ou autel principal. Si les fondations ne sont pas creusées, on les marque par une tranchée en trois parties égales depuis le lieu où est la première pierre. Le jour de la cérémonie, quand l'heure est arrivée, le Pontife se rend avec ses Ministres au lieu préparé et procède à la Bénédiction de l'eau. Cette cérémonie terminée, il asperge le lieu où est la croix. Ensuite il dit l'oraison où il prie le Seigneur Dieu, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, du Bienheureux en l'honneur et au nom duquel se bâtit l'église, et de tous les Saints : de visiter ce lieu, de le purifier et de le conserver pur de toute souillure par l'infusion de sa grâce, d'en procurer l'achèvement et d'en éloigner tous les esprits de malice.

Alors, il procède à la Bénédiction de la première pierre en récitant les versets *Adjutorium nostrum*, en français : « Notre secours est dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre », *Sit Nomen D.*, en français : « Que béni soit le nom du Seigneur, maintenant et dans tous les siècles », *Lapidem quem*, en français : « La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue la tête de l'angle. *Tu es Petrus*, en français : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise », avec l'oraison où il prie Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, le vrai Dieu tout puissant, la splendeur et l'image du Père éternel, l'éternelle vie, la pierre angulaire, détachée de la montagne sans

aucune main d'homme et fondement immuable, d'affermir cette pierre qu'il va poser en son nom et d'être le principe, l'accroissement et le couronnement de cet édifice, commencé pour sa gloire. Dans l'oraison suivante, il prie Dieu de bénir cette pierre comme fondement de l'église par Notre-Seigneur Jésus-Christ son Fils, la pierre angulaire dont parle l'Apôtre, lorsqu'il dit : « La pierre était le Christ ». Cette oraison finie, il asperge la pierre. Et avec un instrument tranchant, il trace sur chaque face de la dite pierre trois croix en disant chaque fois : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.* Après quoi, il dit l'oraison, où il prie le Seigneur de bénir cette pierre et d'accorder à quiconque aura concouru à l'édification de cette église, avec un cœur pur, la santé de l'âme et du corps. Lorsqu'on a récité les Litanies ordinaires sans les oraisons, tandis que le maçon prépare le ciment, il entonne l'antienne *Mane surgens*, en français : « Jacob, se levant dès le matin, érigea la pierre comme un monument, y versa de l'huile et la voua au Seigneur en disant : « Ce lieu est vraiment saint, et je ne le savais pas ». Après le psaume *Nisi Dominus*, où le prophète exhorte les Juifs qui avaient entrepris de rebâtir la ville de Jérusalem et le temple du Seigneur, à n'attendre que de lui le succès de cette entreprise, il touche la pierre, et avec l'aide du maçon, la pose dans la fondation en disant l'oraison : *in fide Jesu*, en français : « Nous posons en la foi de Jésus-Christ cette pierre sur ce fondement », *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti*, il bénit la pierre par trois signes de croix. Après qu'elle a été fixée par le maçon avec du ciment, il l'asperge d'eau bénite en disant l'antienne : *Asperges*, en français : « Vous m'aspergerez avec l'hysope, Seigneur, et je serai purifié; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige ».

Ensuite, il entonne l'antienne: *O quam metuentus est*, en français: « Combien est redoutable ce lieu; vraiment, ce n'est pas autre chose que la maison de Dieu et la porte du ciel ». Pendant le chant du psaume: *Fundamenta*, où le prophète, en relevant la gloire de Jérusalem, décrit celle de l'Église, dont Jérusalem n'est que la figure, il procède à l'aspersion des fondations en commençant au lieu où se trouve la première pierre.

Arrivé au tiers de leur longueur, il s'arrête, et après qu'on a répété l'antienne, il dit: *Oremus*, prions, fléchissons les genoux. R. « Levez-vous », avec l'oraison *Omnipotens*, etc., où il prie l'infinie clémence du Dieu tout puissant et miséricordieux de visiter tout ce qu'il va visiter et de bénir tout ce qu'il va bénir, et lui demande par les mérites des Saints, qu'à son approche, il chasse les démons de ce lieu et y fasse entrer l'Ange de paix. Cette oraison finie, il entonne l'antienne: *Pax aeterna*, en français: « Paix à cette maison éternellement. Que la Paix éternelle et le Verbe du Père donnent la paix à cette Maison; et que cette Maison reçoive la paix du Saint Consolateur ». Et tandis qu'on la chante, il continue l'aspersion des fondations jusqu'au second tiers. Là, s'étant arrêté de nouveau, il dit l'oraison: *Omnipotentem* etc., où il invite les assistants à supplier avec lui le Dieu tout puissant, en la Maison de qui il y a plusieurs demeures, de bénir, sanctifier et consacrer par son infinie bonté cette église qu'on va édifier en son nom. Après l'avoir dite, il continue l'antienne: *Bene fundata est*, en français: « La Maison du Seigneur est bien fondée sur la pierre ferme ». Le chœur la poursuit avec le psaume *Lætatus sum*, où le prophète exprime la joie que ressentirent les Juifs captifs à Babylone, lorsqu'il leur fut permis de retourner à Jérusalem. Pendant ce chant, il achève l'as-



persion des fondations. C'est ici que nous trouvons le plan des églises tracé par le Pontifical romain en trois tiers; exacte représentation matérielle de l'Eglise catholique en trois parties, savoir : l'Eglise Militante, l'Eglise Souffrante et l'Eglise Triomphante. Revenu à la première pierre, il répète l'antienne et dit : *Oremus*, avec les versets accoutumés et l'oraison : *Deus qui ex omnium*, où il prie Dieu, qui crée à sa Majesté un Temple éternel, avec tous les Saints, de lui donner un accroissement céleste, afin qu'on achève avec sa grâce, cette église fondée par son commandement. Alors, il entonne l'hymne : *Veni Creator*, qui est continuée par le chœur et après laquelle, il récite l'oraison *Descendet*, où il demande au Seigneur notre Dieu que son Esprit descende sur cette Maison à bâtir, pour y sanctifier les dons de son peuple et y purifier son cœur ; puis, l'oraison : *Deus qui in omni loco*, où il prie Dieu de rendre cette église inviolable et d'y accorder à tous les fidèles les bienfaits de sa grâce. Dès qu'il a fini de prier, il adresse aux fidèles une allocution, soit pour leur demander de contribuer à la construction de l'église, soit pour leur faire d'autres communications. Puis il donne la Bénédiction solennelle, et accorde les Indulgences pour leur assistance à la précédente cérémonie. S'il veut offrir le Saint Sacrifice au même lieu, il revêt les ornements pour la Messe, qui est du Saint au nom duquel est fondée l'église à bâtir (*Pont. R. de Benedict. et Impos. prim. Lapid.*)

## De la consécration ou dédicace d'une église

= D. *Qu'est-ce que la Consécration ou la Dédicace d'une église ?*

EXPLICATION. — La Consécration ou Dédicace d'une

église, c'est un acte extérieur de Religion par lequel un édifice matériel devient par des prières, des bénédictions spéciales, des onctions la maison de Dieu, consacrée au culte divin. Le Sauveur en prend possession non pour y habiter transitoirement, mais pour en faire sa demeure permanente. Dès ce moment, on peut dire en le montrant : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et la promesse de Jésus-Christ reçoit par la présence de l'Eucharistie un nouvel accomplissement : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ».

De même qu'un monarque, bien qu'il soit maître dans toute l'étendue de ses Etats, a des palais où il reçoit des hommages, donne des audiences, exerce plus immédiatement son autorité souveraine, ainsi Dieu qui est présent en tout lieu par son essence, sa puissance et sa Providence, a voulu avoir des temples, où il résiderait pour y recevoir le culte public qui lui est dû et y réaliser les desseins de sa miséricorde. N'est-ce pas, en effet, principalement dans nos églises que le Sauveur continue son œuvre de Rédemption ? A chacun de nos temples s'applique dans un sens plus élevé qu'à celui de Salomon cet oracle du Seigneur : « J'ai choisi et sanctifié ce lieu pour y être honoré. Mes yeux seront ouverts sur ceux qui y viendront ; mon oreille sera attentive à leurs demandes, mon cœur se laissera toucher par leurs supplications ».

— D. *En quoi consiste principalement la cérémonie de la Consécration ou Dédicace ?* — R. Elle consiste principalement dans l'aspersion des murs de l'église, dans la formation de l'alphabet grec et de l'alphabet latin sur le pavé couvert de cendre, dans la consécration de l'autel, dans l'onction avec le saint Chrême de la porte et

des douze croix tracées sur les murs intérieurs et dans la célébration de la Messe.

EXPLICATION. — Déjà la veille, l'Évêque consécrateur et les personnes demandant cette consécration sont obligés de jeûner pour affliger leur âme, se préparer à cette action importante et attirer les bénédictions célestes. (*Pont. R. de Eccles. Dedic. seu consecrat: S. R. C. 19 julii 1780, 20 sept. 1840.*)

Vers le soir, l'Évêque prépare les Reliques à renfermer dans l'autel et les place dans un vase avec trois grains d'encens et un parchemin, sur lequel il rédige l'acte de consécration suivant la formule du Pontifical romain. Lorsqu'il a scellé ce vase, il le met sous une tente dressée à l'entrée de l'église avec deux chandeliers supportant des cierges allumés. Devant ces Reliques on dit les Matines et les Laudes des Saints, auxquelles elles appartiennent.

Rien de plus instructif et plus édifiant que les cérémonies de la Dédicace. Tout ce qui s'y opère visiblement, la grâce l'opère invisiblement dans l'église et dans nos âmes. La bénédiction de l'eau, faite au commencement par le Pontife, rappelle que le Baptême est nécessaire pour nous rendre enfants de Dieu et de l'Église, selon cet oracle du Sauveur : « Si quelqu'un ne renait de l'eau et du Saint-Esprit, il n'entrera pas dans le royaume des cieux ». Si à cette eau on mêle du sel, c'est parce que le sel est l'image de la sagesse. De là, ces paroles de Jésus-Christ aux Apôtres : « Vous êtes le sel de la terre. Ayez le sel en vous, et entre vous conservez la paix ». La raison pour laquelle on ne bénit pas l'eau sans le sel, c'est que, comme le sel est l'assaisonnement de toutes les nourritures, ainsi la sagesse dont il est le

symbole est le condiment de toutes les vertus. Le Pontife s'asperge d'abord lui-même, pour se rendre plus digne de consacrer la Maison de Dieu ; et ensuite le Clergé et les fidèles, pour les sanctifier et les mieux disposer aux grâces que doit leur procurer leur assistance à cette cérémonie. La triple aspersion intérieure et extérieure de l'église, avec l'hysope et l'eau bénite, rappelle la triple immersion pratiquée dans le Baptême. On l'observe : d'abord, pour en chasser les démons ; ensuite, pour la purifier et pour expier les fautes commises dans le lieu où elle est bâtie ; enfin, pour en éloigner toute malédiction et pour attirer toute bénédiction. Les trois Répons chantés pendant ce temps signifient la joie de ceux qui reçoivent la foi, suivant les trois ordres de Noé, de Daniel et de Job. Aussi, l'on asperge le bas, le milieu et le haut des murailles, parce que, à cette invocation est attachée la grâce de la foi, de l'espérance et de la charité. Le triple circuit de l'Évêque marque le triple avènement de Jésus-Christ pour la sanctification de l'église ; le premier, lorsqu'il vint du ciel sur la terre ; le second, lorsqu'il descendit aux limbes ; et le troisième, lorsqu'à son retour des limbes sur la terre, il ressuscita et monta au ciel. Enfin, il nous montre que l'église est dédiée au nom et en l'honneur de la Très Sainte Trinité.

La triple percussion de la porte figure le triple droit de Jésus-Christ sur l'Église, en vertu de l'Incarnation, de la Rédemption et de la Glorification. Dans la crosse servant à la frapper, on voit l'image de la parole divine, qu'Isaïe désigne sous le nom de verge en disant : « Le Seigneur frappera de sa verge la terre ». La percussion de la porte signifie donc la prédication de l'Évangile. Par

la triple interpellation : « Ouvrez-vous, portes », est indiquée la triple puissance de Jésus-Christ au ciel, sur la terre et en enfer. La demande du Diacre enfermé dans le temple et répondant au nom du peuple : « Quel est ce Roi de gloire ? » exprime son ignorance et le besoin qu'il a d'ouvrir les portes de son esprit à la parole de Dieu.

L'ouverture de la porte signifie l'évacuation du péché par l'infusion de la grâce.

Si le Pontife entre dans l'église avec deux ou trois prêtres seulement, c'est afin que la consécration puisse en être attestée par deux ou trois témoins, suivant la règle de l'Écriture. En y entrant, il dit : « Paix à cette Maison et à tous ses habitants », pour rappeler que Jésus-Christ venant en ce monde nous a procuré la paix, lorsqu'il nous a réconciliés avec son Père. Pendant les Litanies, il prie prosterné à terre pour la sanctification de ce Temple. Il représente alors Notre-Seigneur qui, s'étant humilié avant sa Passion, priait pour ses disciples en disant : « Père, sauvez-les en votre nom ». Le Clergé, qui prie et chante les Litanies, figure les Apôtres intercédant pour nous auprès de Dieu. Pour le double alphabet grec et latin que le Pontife trace en forme de croix avec la cendre répandue sur le pavé, il marque d'abord l'union des Juifs et des Gentils que le Sauveur a rassemblés dans son Eglise par la vertu de sa croix ; ensuite l'Ancien et le Nouveau Testament, qui ont reçu dans la croix leur accomplissement, comme le déclara Jésus-Christ en expirant : « Tout est consommé » ; et enfin les éléments ou articles de la foi, avec lesquels on instruit les enfants, les ignorants et les néophytes. Ce double alphabet s'écrit avec la cendre, parce que, pour entendre

les enseignements de la foi, il faut s'humilier et se réputer cendre et poussière, comme Abraham. On ne trace point l'alphabet hébraïque, parce que les Hébreux n'ont pas voulu croire en l'Évangile et que leur nation a été maudite et réprouvée à cause de son déicide. La crosse, servant à écrire les lettres grecques et latines, désigne la prédication des Apôtres dont la voix a retenti jusqu'aux extrémités du monde.

Avant d'approcher l'autel pour le consacrer, le Pontife invoque trois fois le secours de Dieu, rappelant ainsi comment Jésus-Christ demanda trois fois l'appui de son Père, avant de s'immoler sur la croix. Or, l'autel se consacre pour trois raisons ; d'abord, parce qu'on y célèbre le Saint Sacrifice à l'exemple de Noé, et qu'on y offre le Corps et le Sang de Jésus-Christ en mémoire de sa Passion ; ensuite, pour y invoquer le nom de Dieu, comme Abraham, et enfin, pour chanter ses louanges, selon qu'il est écrit de David : « Dieu lui donne la patience contre ses ennemis », et devant l'autel, il établit des chantres et accompagna leurs concerts avec les doux accents de la musique. Dans l'eau, destinée à la consécration de l'autel on mêle du vin, du sel et de la cendre, parce que ces quatre éléments figurent les larmes de la pénitence, la joie spirituelle, la sagesse et l'humilité dont nous avons besoin pour repousser l'ennemi de nos âmes.

L'eau, représente l'humanité ; le vin, la divinité ; le sel, la loi céleste unissant l'homme avec Dieu ; et la cendre, la Passion de Jésus-Christ confirmant cette union ou cette alliance par l'effusion de son Sang. Les croix, faites avec de l'eau bénite par le Pontife au milieu et aux quatre cornes de l'autel, signifient : d'abord, que Jésus-

Christ a souffert la mort au milieu du monde ou à Jérusalem ; et ensuite que, par sa mort, il a sauvé les quatre parties du monde. Elles nous apprennent aussi que nous devons porter sa croix au fond du cœur, par la méditation ; sur la bouche, par la confession ; au front, par l'impression fréquente de son signe ; et dans tout le corps, par la mortification. Les sept circuits de l'Évêque autour de l'autel désignent les sept degrés de l'humilité qu'a eue Notre-Seigneur : né pauvre, couché dans une crèche, soumis à ses parents, souffleté par un valet, trahi par un de ses Apôtres, condamné par un juge inique et priant pour ses bourreaux. On y remarque encore le symbole de ses voyages : du ciel dans le sein de Marie, du sein de Marie dans la crèche, de la crèche dans le monde, du monde à la croix, de la croix au sépulcre, du sépulcre aux limbes, et des limbes au ciel. Les sept aspersiones de l'autel nous rappellent les sept dons du Saint-Esprit. En même temps, elles représentent les sept effusions du Sang que Jésus-Christ a versé pour nous : à la circoncision, au jardin des Oliviers, à la flagellation, au couronnement d'épines, au percement de ses mains, au clouement de ses pieds et à l'ouverture de son côté. On fait ces aspersiones avec un asperseur d'hysope, parce que l'hysope croissant dans la terre représente l'humilité de Jésus-Christ, qui est descendu du ciel sur la terre pour notre salut. L'aspersion du pavé et des murs intérieurs, qu'on répète trois fois comme celle des murs extérieurs, nous rappelle que l'ablution matérielle du corps ne servirait de rien sans l'ablution spirituelle. On la fait trois fois, parce que toute sanctification doit s'opérer au nom de la Très Sainte Trinité. Après que l'Évêque a fini d'asperger le pavé et les murs



de l'église, on répand au pied de l'autel le reste de l'eau, comme on y répandait le reste du Sang sous l'Ancien Testament, afin de montrer qu'on s'en remet à Dieu pour les choses dépassant les forces humaines, et qu'on le prie de suppléer à la faiblesse de ses Ministres.

Avant de mettre les Reliques dans l'autel, on fait avec elles le tour de l'église, pour qu'elles en soient les protectrices. Puis, avant d'y entrer, l'Évêque adresse au peuple une allocution, comme Salomon aux Israélites, lorsqu'on transféra dans son temple l'Arche d'alliance. Le sépulcre destiné aux Reliques représente l'urne d'or qui était remplie de manne et qu'on avait placée dans cette Arche (Reg. VIII). On y fait avec le saint chrême quatre onctions pour figurer les vertus cardinales, savoir : la prudence, la justice, la force et la tempérance, que les Saints ont pratiquées et que nous devons pratiquer à leur exemple, selon ces paroles de l'Apôtre : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis du Christ ». (1. Corint. XI. 1). Si l'on renferme les Reliques dans un sépulcre, c'est afin de montrer qu'il faut toujours avoir dans notre cœur le souvenir des Saints, pour ne cesser jamais de les imiter. Et on les insère dans la pierre sacrée, pour symboliser l'union intime et inséparable de Jésus-Christ avec les Saints morts dans sa grâce et son amour (Cf. S. R. C., 6 oct. 1872). La tablette avec laquelle on les recouvre et qu'on oint du saint chrême, est l'image de la charité répandue en nos cœurs par le Saint-Esprit. Par cette pierre, on entend aussi Jésus-Christ, dont il est écrit : « La pierre du sommet de l'angle est le Christ Jésus (Eph. II, 20). Les architectes ou les Juifs l'avaient rejeté, ne voulant pas qu'il règne sur eux (Luc XIV, 14). Mais Dieu l'a exalté (Philipp. III, 9). et il est devenu la tête de l'angle.

L'huile avec laquelle on fait cinq croix sur l'autel désigne la grâce que le Sauveur nous a méritée par sa mort et que son Esprit-Saint verse sur l'autel de nos cœurs pour le sanctifier. Pour les cinq croix, elles symbolisent les cinq plaies qu'il a souffertes durant sa Passion. On oint l'autel trois fois ; deux fois avec l'huile et une fois avec le chrême, parce que la foi, l'espérance et la charité nous sanctifient et parce que la charité l'emporte sur la foi et l'espérance, qu'elle embellit de fleurs et qu'elle embaume avec le parfum de nos vertus le champ spirituel de l'église. Si l'on oint les douze croix peintes sur les murailles du temple, c'est pour terrifier les démons, de manière qu'en y voyant le signe de notre salut, ils n'osent point y entrer. En même temps, elles rappellent le triomphe de Jésus-Christ. On les y érige comme ses étendards, pour montrer que cette église lui appartient ; de même qu'une cité, pour reconnaître l'autorité du souverain, arbore partout ses drapeaux. On illumine ces croix et on les oint avec le saint chrême, pour figurer les Apôtres qui, en prêchant à toutes les nations le mystère de la croix, les ont éclairées par la foi et leur ont fait produire par la charité les fruits de grâce et de vertu. Par cette cérémonie, on avertit encore le fidèle, que l'église est une maison de lumière et que, pour y voir leurs vœux exaucés, ils doivent renoncer aux œuvres de ténèbres, c'est-à-dire au péché. Les encensements, qui ont lieu après les onctions, signifient la dévotion et la prière nécessaires pour obtenir les dons du Saint-Esprit. On brûle l'encens au milieu et aux quatre angles de l'autel, afin de nous apprendre que, pour être la bonne odeur de Jésus-Christ, nous devons exercer tous nos sens à la pratique des vertus évangéliques, selon

cet oracle sacré : « Que votre lumière luise devant les hommes (Math. V, 16). Les dernières onctions, faites au front et aux quatre coins de l'autel, représentent la confirmation, que le Saint-Esprit produit chaque jour par la charité dans notre cœur et qui nous unit étroitement avec Dieu, afin que rien ne puisse jamais nous en séparer. Par la bénédiction finale de l'autel, on figure celle que Jésus-Christ donnera à ses élus, lorsqu'au jugement général, il leur dira : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde » (Ibid., XXV, 34).

Tel est le magnifique cérémonial observé depuis plus de quatorze cents ans dans la consécration de nos églises. On ne consacre pas les chapelles et les oratoires. Mais on a coutume de les faire bénir par l'Évêque ou par son délégué. L'ordre à suivre pour leur bénédiction est le même que pour la bénédiction d'une église. On juge qu'une église a été au moins bénite par son acte de bénédiction, ou par l'usage d'y célébrer la Messe. Pour la consécration on peut s'en assurer par les titres de la paroisse, ou par la tradition orale du pays, ou par une inscription, ou par les croix que l'on a peintes sur les murs intérieurs. Lorsqu'on doute si une église a été consacrée et qu'on n'a pas de la consécration une preuve assez probable, on peut sans crainte procéder à sa Dédicace. Car on ne saurait dire réitéré ce qu'on ne démontre pas auparavant.

—D. *En quoi consiste la cérémonie de cette bénédiction ?*

—R. Voici en quoi cette cérémonie consiste : Le Pontife ou le Prêtre délégué pour cette cérémonie, arrivé à la porte principale de l'église, dit l'oraison *Actiones nostras*, où il

prie le Seigneur de prévenir et de perfectionner nos actions par l'aspiration et le secours de sa grâce, afin de commencer et de finir toujours par lui nos prières et nos œuvres. Puis il entonne l'antienne *Asperges me*, en français : « Vous m'arroserez avec l'hysope, et je serai purifié, vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige ». Pendant qu'on chante le psaume *Miserere mei Deus*, ayant reçu un aspersoir d'hysope et se tournant vers la droite, il asperge d'eau bénite le haut des murs et les fondations de l'église, en même temps qu'il récite la susdite antienne. Quand le Clergé l'a répétée, il dit l'oraison *Domine Deus*, où il prie le Seigneur, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, du Bienheureux patron dont il prononce le nom en l'honneur et au nom duquel se bâtit l'église, et de tous les Saints, de visiter ce lieu, de le purifier et de le conserver pur de toute souillure par l'infusion de sa grâce, d'en procurer l'achèvement et d'en éloigner tous les esprits de malice. Cette oraison finie, on entre processionnellement dans l'église en chantant les Litanies des Saints. Après l'invocation *Ut omnibus defunctis*, le Pontife ou le Prêtre dit l'invocation suivante : *Ut hanc ecclesiam et altare*, etc., en français : « Daignez purifier et bénir cette église et cet autel érigés en votre honneur et au nom de saint N..., nous vous en prions, écoutez-nous ». En prononçant le mot *Benedicere*, il bénit de la main droite l'église et l'autel. Les Litanies achevées, il récite l'oraison *Præveniat nos*, où il conjure le Seigneur de nous prévenir par sa miséricorde et d'exaucer nos prières par l'intercession de tous les Saints ; de faire éclater sa gloire dans ses Saints et d'apparaître en ce temple qui lui est bâti, afin qu'on ne cesse de le louer en son héritage. Il dit ensuite

le verset *Adjutorium* et l'oraison *Omnipotens* etc., où il prie l'infinie clémence du Dieu tout-puissant et miséricordieux de visiter tout ce qu'il va visiter et de bénir tout ce qu'il va bénir et lui demande, par les mérites des Saints, qu'à son approche il chasse les démons de ce lieu et y fasse entrer l'Ange de paix. Après quoi, il entonne l'antienne *Benedic Domine*, en français : « Bénissez, Seigneur, cette Maison élevée en votre nom », que le Clergé continue avec divers psaumes, tandis qu'il asperge le haut et le bas des murs intérieurs de l'église en commençant par le côté de l'Évangile. Il récite en même temps l'antienne : *Asperges me*. Retourné à l'autel, il dit l'oraison *Deus qui laus*, où il prie Dieu de répandre sa grâce sur cette Maison de prière, afin que tous ceux qui y invoqueront son nom éprouvent le secours de sa miséricorde.

La cérémonie se termine par la Messe du temps occurrent ou du Saint. Quoique une église eût été bénite par un Prêtre, cependant elle doit être dédiée ou consacrée par l'Évêque.

— D. *Une église peut-elle perdre sa consécration ?* —  
R. Oui, elle peut la perdre de plusieurs manières et avoir besoin d'être consacrée de nouveau.

EXPLICATION. — Les églises peuvent cesser d'être consacrées de deux manières : par la profanation, autrement appelée pollution, ou en perdant simplement leur consécration.

Les causes de pollution d'une église sont : l'homicide volontaire, l'effusion du sang, lorsqu'elle est l'effet d'une blessure considérable faite dans l'église même ; certaine œuvre de la chair, quand bien même elle ne serait pas criminelle en soi, et l'enterrement d'une personne

qui n'est pas enfant de l'Église. Si l'action qui, de sa nature, polluerait l'église, n'est connue que de quelques personnes, on continue d'y célébrer les saints Offices, jusqu'à ce que ce fait soit répandu et ait acquis une véritable publicité.

Une église perd sa consécration, sans être profanée, lorsque les murs tombent en ruines, de manière qu'il faut les rebâtir entièrement ou dans leur plus grande partie. Il n'en serait pas de même si on ne reconstruisait qu'une petite portion des murs, quand même on les aurait successivement, dans le cours de quelques années, relevés en entier ; parce que, dans ce cas, l'édifice est censé moralement le même. La perte de consécration est appelée exécution.

Lorsqu'une église est polluée, toutes les chapelles, tous les autels et le cimetière qui y est contigu le sont également. Mais, lorsqu'on reconstruit une partie d'une église, les autres parties ne perdent pas pour cela leur consécration, et on peut continuer d'y célébrer les saints Mystères. Si on célèbre le saint Sacrifice dans une église polluée, elle n'est pas pour cela réconciliée, et elle doit l'être selon la forme prescrite dans le Pontifical.

— D. *Quelle est cette forme prescrite dans le Pontifical ?* — R. Nous exposerons celle relative à la réconciliation d'une église et du cimetière qui l'environne ou qui lui est contigu.

Arrivé vers le cimetière, le Pontife y bénit l'eau avec le sel, comme il l'a bénite pour la pose de la première pierre. Puis, il entonne l'antienne *Asperges me*, que le chœur continue et répète, après le chant du psaume *Miserere*. Cependant, le Pontife, tournant autour de l'église à l'extérieur, en asperge d'eau bénite les murs et

le cimetière alternativement, et spécialement les endroits contaminés. Revenu au lieu où il a béni l'eau, il récite l'oraison *Omnipotens* avec celle *Aufer a nobis*, où il prie le Seigneur de lui pardonner toutes ses iniquités, afin qu'il mérite d'entrer avec un cœur pur en ces lieux pour les purifier. Il dit encore une autre oraison où il conjure le Seigneur, qui a voulu acheter de son Sang le champ du potier pour en faire la sépulture des étrangers, de purifier et de réconcilier ce cimetière et de ressusciter un jour, pour la gloire et non pour la condamnation, les corps qu'on y a déjà ensevelis et qu'on doit encore ensevelir.

Cette oraison finie, le chantre commence les Litanies et le Pontife entre dans l'église avec le Clergé en les chantant. Après l'invocation *Ut omnibus fidelibus*, il fait une triple invocation, où il prie le Seigneur de purifier, de réconcilier, de sanctifier et de consacrer cette église, cet autel et ce cimetière. En prononçant les mots *reconciliare, sanctificare et consecrare*, il fait le signe de la croix sur l'autel, l'église et le cimetière. Les Litanies achevées, se tournant vers le grand autel, il dit l'oraison *Deus, qui peccati veteris*, où il prie Dieu de nous rendre conformes à son Fils qui a souffert pour notre Rédemption, afin que nous portions toujours sur nous, par la sainteté, la céleste empreinte de sa grâce. Ensuite, il bénit comme à la Dédicace, le sel, l'eau, les cendres et le vin. Quand cette bénédiction est terminée, il entonne l'antienne *Exurgat Deus*, que le chœur continue avec le psaume *In ecclesiis benedicite*, et qu'il répète après chaque verset de ce psaume. Dans le même psaume, *Exurgat Deus*, le prophète, sous la figure des merveilles que Dieu a faites pour tirer son peuple de l'Égypte, décrit



par avance celles que Jésus-Christ devait faire pour former son Eglise et sauver les hommes.

Cependant, le Pontife tourne trois fois autour de l'église à l'intérieur, asperge le haut des murs au premier tour, le bas des murs au second tour et le pavé au troisième tour. Il asperge aussi spécialement les endroits souillés ou profanés. Revenu dans le sanctuaire, il dit l'oraison *Deum indultorem crimine*, où il invite les assistants à prier Dieu, qui a purifié le monde souillé par le péché originel, de les protéger contre les embûches du diable et de purifier en ce lieu, par la grâce de sa miséricorde, tout ce qu'a pu corrompre et infecter cet esprit immonde. Après cette oraison, étendant les mains, il chante d'une voix médiocre une préface où, après avoir rendu grâces au Seigneur saint, Père tout-puissant et Dieu éternel dont la miséricorde infinie aime mieux régénérer que de perdre, purifier que de frapper et relever que de punir, il le conjure de purifier par l'infusion de la grâce céleste son autel qu'a pollué l'ennemi de notre salut et de le prémunir contre de nouvelles profanations, et il lui demande que tous les esprits de malice s'éloignent de ce lieu, que l'envie de l'antique serpent s'éteigne, que l'armée du diable s'enfuie avec toutes ses ruses et que l'église par lui souillée retrouve son premier éclat, afin que les fidèles, en y venant prier, voient leurs demandes et leurs vœux exaucés. La dite préface achevée, il monte à l'autel et y entonne l'antienne *Introibo ad altare Dei*, que le chœur continue avec le psaume *Judica me*, où David demande au Seigneur la grâce de revoir son tabernacle. Dans celui-ci, il le remercie d'en avoir approché. Il s'excite à espérer en Dieu et à le louer. Après la répétition de cette antienne, il dit l'oraison *Deus*,

*qui in omni loco*, où il prie Dieu de rendre inviolable la consécration de cette église, afin que tous les fidèles méritent d'y recevoir les bienfaits de sa grâce. Il entonne ensuite l'antienne *Confirma hoc Deus*, que le chœur continue avec le psaume *Exurgat*, comme à la Dédicace. A la fin du psaume il dit l'oraison *Deus, qui ecclesiam tuam*, où il prie Dieu, qui a rendu sa sainte Église mère de toutes les nations et qui l'a embellie par les mérites de ses saints Martyrs, de bénir cet autel et ce temple et de sanctifier les fidèles venant y offrir leurs vœux à son infinie Majesté. Cette oraison dite, il achève la cérémonie par la bénédiction solennelle qu'il donne au peuple. La réconciliation de l'église est suivie de la Messe que l'Évêque célèbre ou fait célébrer solennellement par un Prêtre. C'est la Messe du jour. Aux oraisons du jour, le célébrant conjure Dieu de purifier cette Maison et d'y exaucer miséricordieusement les prières et les vœux des fidèles, et il lui demande que ce temple et ce cimetière, maintenant purifiés, conservent toujours leur bénédiction et que nos cœurs prémunis contre tous les vices lui restent à jamais dévoués. (*Pont. Rom. De Reconciliat. Eccl. et cæmeteri*).

## De la décoration des églises

= D. *En quel état les églises doivent-elles être tenues ?* — R. Les églises doivent être tenues dans une exquise propreté et dans l'ordre le plus parfait. On dit que la propreté est le luxe de la pauvreté. Si donc elle est requise dans la maison du pauvre, à plus forte raison est-elle exigée dans la Maison de Dieu. Il ne faut donc pas que dans une église honorée de la présence réelle

de Notre-Seigneur Jésus-Christ, on voit des murs dégradés ou ruinés, des lambris délabrés, des panneaux de vitres fracturés, des toiles d'araignées à la voûte et au pourtour, de la poussière sur les autels, des Missels et des livres en pièces et en morceaux, des statues mutilées, des chandeliers rongés par le vert-de-gris, des vases de fleurs fanées, des tableaux décolorés, des nappes lacérées, des linges sales et tachés, des ornements et des bannières en lambeaux, des burettes crasseuses et des vases mal tenus. Tout, dans le lieu-saint, doit être, sinon riche et brillant, au moins propre et bien rangé.

Afin de maintenir la propreté, la fabrique doit avoir : un balai de bouleau ou de genêt, pour la nef et les bas-côtés ; un balai en crin, pour le chœur et le sanctuaire ; une brosse à manche, pour les appuis des fenêtres, le siège, l'accoudoir et le dossier des bancs ; une brosse sphérique ou tête de loup, pour les voûtes et les vitraux ; une brosse de poil flexible, pour les tableaux et les dorures ; un plumeau de vautour ou de coq avec un manche pouvant s'adapter à un long bâton, pour les autels, les statues, les tableaux, les lustres et les balustrades ; une baguette flexible et une brosse rude, pour les tapis. Un escabeau est encore nécessaire, lorsqu'il s'agit d'atteindre le dessus de l'autel. Car on ne doit jamais monter sur la nappe. Or, l'escabeau consiste en un petit escalier portatif. Il se compose ordinairement de quatre montants ou degrés, faisant équerre et posant sur des roulettes en cuir. Le degré supérieur est de niveau avec la table de l'autel. On le recouvre d'un ais fixe à charnières et formant pont volant, ou se rabattant sur la dite table. Cet ais est garni de drap vert sur les deux côtés ; sur le côté gauche de l'escabeau règne une

main courante qu'on orne de velours et qu'on peut facilement démonter. Pour éteindre les cierges il faut avoir un instrument spécialement destiné à cet usage et nommé pour cette raison éteignoir. Il consiste dans un cône en fer blanc, qu'on attache à une hampe légère ou baguette. Sous l'éteignoir et autour de la hampe s'enroule ordinairement une bougie filée ou rat de cave, pour allumer les cierges. Avec cet instrument on évite de se salir les doigts et de faire tomber la cire et les débris de mèches sur l'autel et les ornements sacrés. Il faut balayer l'église au moins une fois par semaine et même deux fois par semaine, lorsqu'elle est très fréquentée. Chaque jour, on nettoie le marche pied de l'autel avec un balai, si l'on doit y célébrer la Messe. Au lieu d'employer l'arrosoir pour y répandre de l'eau sur le pavé avant le balayage, il vaut mieux y parsemer de la sciure de bois mouillée. On ne doit jamais le permettre durant la Messe, le catéchisme, ou les confessions, ni immédiatement avant l'ornementation de l'église.

= D. *Comment faut-il décorer les églises?* — R. Il faut les décorer suivant le temps, le lieu et les personnes. Relativement au temps, la décoration d'une église doit avoir une splendeur proportionnée à la fête, selon les anciennes traditions. Sous le rapport du lieu, il convient d'orner les cathédrales et les collégiales plus richement que les inférieures. Et par rapport aux personnes, plus elles sont élevées en dignité, plus il faut déployer de magnificence dans l'église où elles viennent, soit assister, soit présider à l'Office divin (*Cærem Episc.*). Lorsqu'on célèbre dans une église une de ces fêtes particulières les plus solennelles, on orne extérieurement les portes avec des fleurs, des rameaux et des feuillages

verdoyants et des flambeaux diversement colorés, suivant le temps et les lieux. Sur la porte, on peut mettre et décorer pareillement l'image du saint ou des saintes, dont on célèbre la fête. Lorsque l'église a un portique, il convient de l'orner avec des tapisseries. S'il est possible, on en décorera aussi les murs à l'intérieur, et l'on y emploiera la couleur du jour. On suit les mêmes règles de décoration aux grandes fêtes qui sont communes à toutes les églises, comme Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension et la Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Assomption et la Toussaint. On étend sur le pavé du chœur et du sanctuaire, un tapis vert. Pour les degrés de l'autel on choisit les plus riches. C'est l'autel où est le Très Saint Sacrement qu'on orne avec le plus de magnificence et d'éclat. Pour les autres autels, on y met les parements ayant la couleur du jour avec des franges comme le grand-autel. On en couvre aussi les marches, s'il est possible avec des tapis ou des étoffes. Quand l'autel est séparé du mur, on le décore par devant et par derrière avec des parements en or, en argent ou en soie ayant la couleur du jour et rehaussés de broderies en or et garnis de franges en or ou en soie richement travaillés. Lorsque l'autel est adossé au mur, on adapte par derrière et au-dessus une draperie plus précieuse, figurant les images de Notre-Seigneur, de la Très Sainte Vierge ou des Saints, si déjà on ne les a peintes sur la muraille ou si l'on y a déjà placé leurs statues ou les tableaux les représentant. Si l'autel est surmonté d'un ciboire, on l'orne aussi de fleurs et de feuillages. Mais s'il n'y en a point, on suspend au-dessus un dais ou baldaquin ayant la forme carrée et la couleur des ornements. Il faut aussi couvrir l'autel et son marche-pied (*Cærem Ep. Z.I.C. XVI*).

Sur l'autel, on place six chandeliers en argent, lorsqu'on peut en avoir, ou en cuivre doré, avec des cierges en cire blanche. Ils doivent être plus hauts que les chandeliers employés les autres jours et être inégaux entre eux, suivant le cérémonial des Evêques, de manière que les plus élevés soient les plus rapprochés de la croix. Entre les chandeliers s'élève une croix de même métal, tournée vers la partie antérieure de l'autel et assez haute pour que son pied égale les deux chandeliers voisins et pour qu'elle les surpasse entièrement avec l'image de Jésus crucifié. Pour les autels ordinaires, il faut qu'il y ait au moins deux chandeliers avec une croix au milieu. Aux fêtes solennelles, on allume encore plusieurs lampes en nombre impair. On doit en suspendre au moins trois devant le grand-autel, et au moins cinq devant le Très Saint-Sacrement. Il peut y en avoir une aussi devant chacun des autres autels ; et on l'allume au moins durant la Messe et les Vêpres. Pour les lampes du Très Saint-Sacrement, il faut qu'il y en ait au moins trois d'allumées tout le jour (*Cærem Episc.*). Il est aussi permis d'en entretenir une devant les Reliques des Saints. On couvre la crédence d'une nappe, tombant de chaque côté jusqu'à terre. Si l'église a des ambons où l'on chante l'Épître et l'Évangile, il convient de les orner également, pour les fêtes solennelles, avec des étoffes en soie, ayant la couleur du jour. Il en est ainsi de la chaire et de la tribune. Mais il faut que le lieu où se chante l'Évangile soit le plus richement décoré (*Cærem Episc.*).

Toutes les églises n'ont pas les ressources nécessaires pour être intérieurement décorées, suivant les règles du Cérémonial. Pour celles qui ne sont pas assez riches, comme la plupart de nos églises rurales, il suffit qu'elles

aient des ornements décents, propres et bien entretenus. Mais on ne doit y remarquer rien de grossier ni de bizarre. Et si l'on ne peut y rencontrer la magnificence, il faut du moins qu'on y trouve une belle simplicité et une heureuse harmonie dans leur ornementation. On a coutume d'y employer du papier blanc découpé, qui imite les broderies et les dentelles, et qu'on applique sur un papier gris-perle, afin de simuler l'ombre d'une sculpture. Les fleurs offrent aussi une grande ressource pour la décoration des églises. Quoique les fleurs naturelles soient surtout recherchées à cause de leur éclat et de leur parfum, cependant on doit préférer les fleurs artificielles, parce qu'elles se flétrissent moins vite. Si l'on n'y peut imiter la nature, il faut du moins en approcher le plus possible, en les environnant d'une couronne ou d'un voile de verdure qui les protège et les embellit ; et en leur donnant une tige assez longue et assez flexible pour leur permettre de se balancer gracieusement. Lorsqu'en été on emploie des fleurs naturelles, des feuillages et des arbustes, il faut avoir soin de renouveler chaque jour l'eau des vases où on les a mises, pour en conserver la fraîcheur plus longtemps. Des caisses de lauriers ou d'orangers produisent autour de l'autel le meilleur effet, quand on les a disposés avec goût. En hiver, on peut les remplacer utilement avec des branches d'arbres verts, comme les pins, les épicéas et les genièvres ; et pour en relever la monotonie, on y attache des fleurs en papiers, des roses et des boutons d'or artificiels. Ce qui peut contribuer encore à la décoration de l'église, ce sont les bannières et les oriflammes, qu'on porte dans les processions et qu'on dépose autour du chœur et du sanctuaire pendant les saints Offices, aux fêtes solennelles.



= D. *A qui appartient la police d'une église.* — R. Elle appartient au Curé ou Recteur, qui doit y faire observer la décence et le respect dans les cérémonies religieuses.

EXPLICATION. — Le droit de police que possède le Curé ou Recteur dans son église, en comprend l'intérieur, et s'étend jusqu'au vestibule et jusqu'à ses dépendances extérieures. Toutes les mesures propres à y maintenir le bon ordre sont de sa compétence. C'est à lui d'avertir ceux qui pourraient le troubler. Si les perturbateurs n'écoutaient pas son avertissement, il enverrait le Sacristain, le Bedeau ou le Suisse, pour les éconduire sans bruit. Il ne demanderait l'intervention de l'autorité civile que s'il se passait des troubles graves. Dans le cas où les irrévérences continueraient et ne permettraient pas de continuer décemment l'Office ou la Cérémonie, il en prononcerait la suspension et se retirerait. Il consulterait alors l'Evêque et sur son avis, il ferait sa plainte devant qui de droit. L'affaire se jugerait d'après son témoignage et celui de ses officiers et des assistants, si elle nécessitait des poursuites.

Le Curé ou Recteur seul a le droit, sous la direction de l'Evêque, de fixer l'heure des Offices et des Instructions et de régler l'ordre des cérémonies et des prières publiques. Ni les marguilliers, ni les autorités civiles ne peuvent intervenir dans ses règlements relatifs au Service Divin. Lorsque pendant le Prône, les Instructions ou le Catéchisme le silence est troublé par l'entrée et la sortie continuelle des Paroissiens, il peut ordonner la fermeture des portes. C'est à lui à marquer l'heure où il faut chaque jour les ouvrir et les fermer. Appréciateur et juge de tout ce qui concerne le respect de l'église, la décence du culte et la majesté des cérémonies, il décide la ma-

nière dont les fidèles doivent s'y comporter. Le même droit compète au Vicaire ou à tout autre Prêtre ayant reçu du Curé ou de l'Évêque une délégation spéciale à cet effet. Comme l'église est exclusivement affectée au service de Dieu, il n'y permettra aucun acte profane et n'y laissera prononcer aucun discours par les laïcs, même à l'occasion des cérémonies funèbres. Etant responsable de tous les objets qu'elle renferme, il a seul le droit d'en tenir la clef. A sa mort, ou pendant la vacance de la cure, elle est remise au Vicaire, ou s'il n'y a pas de Vicaire au Sacristain.

Comme l'autorité municipale s'est attribué la police des lieux situés hors de l'église, le Curé ou Recteur ne pourrait contraindre les perturbateurs à s'en éloigner ou à se taire, puisque l'Etat ne veut pas lui en reconnaître le droit. Mais il s'adressera à la Municipalité pour les y obliger. Si l'autorité locale ne peut ou ne veut pas réprimer un abus habituel, il en réfèrera à l'Évêque, qui se concertera avec l'autorité départementale. C'est au Curé ou Recteur de surveiller les opérations des marguilliers pour la conservation, l'entretien et la décoration des églises.

## Des cimetières

— D. *Qu'est-ce qu'un cimetière ?* — R. C'est un lieu béni par l'Évêque ou son délégué, où l'on enterre les catholiques morts dans la communion de l'Eglise. Ce nom de cimetière, dérivé du grec, signifiant dortoir, est admirablement choisi pour désigner le lieu où l'on enterre les morts ; car, ils y dorment en attendant la résurrection générale. Le cimetière est donc pour nous un

champ semé de précieux éléments, destinés à s'épanouir dans le ciel pour y devenir l'heureuse moisson des élus.

= D. *D'où est venue la coutume des cimetières autour des églises ?* — R. De la noble et salutaire pensée qui a inspiré le désir de reposer dans l'attente du Jugement dernier près de l'autel où s'offre chaque jour le divin Sacrifice qui nous a ouvert la porte du ciel. Cette coutume a encore un autre but, c'est de rappeler aux vivants qui viennent dans le temple, l'obligation de prier pour les morts, en vertu de la communion des Saints, et la nécessité de méditer sur les fins dernières, pour éviter le péché et persévérer dans la vertu. Quoi de plus religieux et de plus moral qu'un cimetière autour des églises ? Mais de prétendues raisons de salubrité publique ont fait éloigner les cimetières des lieux habités et on les a relégués en des lieux solitaires. Qu'y a-t-on gagné sous le rapport de l'hygiène ? Meurt-on moins et à un âge plus avancé, depuis qu'on a pris cette mesure de prudence ? Il est permis d'en douter. Mais si les vivants n'y ont rien gagné, les morts y ont beaucoup perdu. Car, n'apercevant plus leurs tombes, lorsqu'on vient à l'église, on perd bientôt avec leur souvenir la pieuse habitude de recommander à Dieu leurs âmes. L'inhumation des fidèles autour des églises est donc très salutaire. Cet usage n'offre aucun inconvénient dans les paroisses rurales, où l'air circule et se renouvelle facilement. Que dans les grands centres de population, on pratique des cimetières hors de la cité, lorsque son enceinte n'offre pas assez d'espace pour les contenir, on peut encore l'admettre. Mais alors qu'on ne les éloigne pas trop, afin que les familles aient la facilité de visiter les tombes de leurs chers défunts.

= D. *Pourquoi les cimetières doivent-ils être bénis ?*

— R. C'est parce que la terre destinée à recevoir notre corps, considéré par le christianisme comme la demeure d'une âme immortelle et comme le temple du Saint-Esprit, doit être sanctifié par une bénédiction.

= D. *En quoi consiste cette bénédiction ?* — R. Voici en quoi consiste cette bénédiction :

Dès la veille, on plante au milieu du cimetière à bénir une croix en bois ayant la hauteur d'un homme ; et devant cette croix on met un candélabre en bois, haut d'une coudée et destiné à porter trois cierges. Le lendemain matin, dès que l'Evêque ou le Prêtre, son délégué, est arrivé au cimetière, on place les dits cierges sur un candélabre et on les allume. Se tenant alors debout et découvert devant la croix, l'Evêque ou le Prêtre, son délégué, dit l'oraison *Omnipotens Deus*, où il prie Dieu de bénir, de sanctifier et de consacrer ce cimetière, afin que les corps humains à y ensevelir méritent de participer avec leurs âmes aux joies de la vie éternelle. Si ce n'est pas l'Evêque, mais le Prêtre son délégué, il omet le mot *consecratur*, consacrer. Puis, il s'agenouille avec tous les assistants et l'on chante les Litanies ordinaires. Après l'invocation *Ut omnibus fidelibus defunctis* des Litanies, il se lève et dit en faisant un signe de croix une invocation, où il conjure le Seigneur de purifier et de bénir ce cimetière. Les Litanies terminées, le célébrant se relève avec tous les assistants et asperge d'eau bénite la croix en disant l'antienne *Asperges me*, que le Clergé chante et répète après le psaume *Miserere*. Pendant ce chant, il fait le tour du cimetière en commençant par la droite et l'asperge d'eau bénite. Revenu devant la croix, il dit l'oraison *Deus, qui es totius orbis conditor*,

dans laquelle il prie Dieu, Créateur de l'univers et Rédempteur du genre humain, de purifier, de bénir et de sanctifier ce cimetière et d'accorder la joie éternelle à ses serviteurs et à ses servantes, dont les corps doivent y reposer en attendant la trompette de l'Archange. Lorsqu'il a récité cette oraison, il prend les trois cierges, les place au sommet et sur les deux bras de la croix. Puis il encense la dite croix et l'asperge d'eau bénite, après quoi, il retourne à la sacristie. La bénédiction des cimetières a pour effet de les rendre sacrés et de leur donner un caractère religieux. Aussi ne pourrait-on y ensevelir des personnes n'appartenant pas à la communion de l'Église.

= D. *Comment dispose-t-on les corps dans le cimetière?* — R. Les morts sont inhumés dans le cimetière les pieds tournés vers le grand-autel, si ce sont des laïques ; et en sens contraire, si ce sont des prêtres. Lorsque le cimetière n'est pas autour de l'église, les morts y sont ensevelis de manière qu'ils aient les pieds tournés vers la croix principale, laquelle est placée à l'orient.

= D. *Comment un cimetière peut-il être profané?* — R. Il peut l'être par les mêmes causes et les mêmes faits qui profanent une église ; et alors il doit être, comme l'église, réconcilié par une nouvelle bénédiction.

= D. *En quoi consiste cette bénédiction?* — R. Elle consiste d'abord dans le chant des Litanies. Après l'invocation *Ut omnibus fidelibus defunctis*, le célébrant fait un signe de croix sur le cimetière. Puis, les Litanies achevées, le célébrant entonne l'antienne *Asperges me*, que le Clergé continue et qu'il répète après le psaume

*Miserere.* Pendant ce chant, le célébrant fait le tour du cimetière, à partir de la droite, en l'aspergeant d'eau bénite surtout à l'endroit où s'est commise la profanation. Après quoi, il revient au lieu où l'on a récité les Litanies et termine la cérémonie en disant l'oraison *Domine pie*, où il conjure le Seigneur, qui a voulu acheter au prix de son sang le champ du potier pour en faire la sépulture des étrangers, de purifier et de réconcilier ce cimetière et de ressusciter un jour pour la gloire, et non pour la damnation, les corps qu'on y a déjà ensevelis et qu'on doit encore y ensevelir.

C'est ici la simple bénédiction faite par un Prêtre avec la permission de l'Évêque dans l'ordre indiqué par le Rituel romain, ayant déjà exposé les cérémonies relatives à la réconciliation d'un cimetière par l'Évêque.

— D. *De quelle manière faut-il se comporter dans les cimetières ?* — R. Il faut s'y comporter avec le plus grand respect, parce que la terre a été consacrée et que nos ancêtres y reposent en attendant le jour de la résurrection.

Les pieux chrétiens ont coutume de traduire leur respect pour les lieux bénits, où repose la cendre de leurs ancêtres, par leur zèle à en décorer les sépulcres. Outre les monuments funéraires et les épitaphes servant à exprimer leur espérance de les revoir un jour dans le ciel, ils savent encore emprunter à la nature les plus touchants symboles. Or, parmi les ornements que nous offre la nature pour la décoration des tombeaux, on distingue l'immortelle, le saule pleureur, l'if, le buis, le sapin et le cyprès. L'immortelle est une fleur qui, même cueillie, ne se fane point et conserve la fraîcheur de sa cou-

leur naturelle. Elle symbolise admirablement l'immortalité de l'âme et la couronne des élus, que rien ne pourra jamais flétrir. Le saule pleureur figure l'homme accablé sous le poids de la tristesse et regardant la terre, qu'il arrose de ses larmes. Lorsqu'il ombrage la tombe d'un défunt, il représente d'une façon touchante l'affliction causée par sa mort à sa famille. Par sa durée plusieurs fois séculaire et par son feuillage toujours vert, il est l'image du ciel qui sera pour nous un éternel printemps. On attribue la même signification au buis, au sapin et au cyprès. Il est donc très convenable d'environner de ces arbres et de ces fleurs les champs funèbres, où reposent les ossements de nos pères.

Quiconque aurait violé un cimetière, soit en le profanant, soit en y commettant un crime, encourrait l'excommunication.

— D. *A qui appartiennent les cimetières des catholiques ?* — R. Ils appartiennent à l'Eglise qui les a bénits et qui doit en empêcher la profanation.

## Des funérailles

— D. *Y a-t-il un ordre à observer dans les funérailles ?* — R. Oui, et c'est celui prescrit par le Rituel Romain. Le moment venu de transporter le corps dans l'église, le Clergé et tous ceux qui doivent y assister se réunissent à l'église paroissiale ou une autre église, suivant l'usage des lieux. Le signal donné au son des cloches, le Curé, revêtu du surplis, de l'étole noire et même de la chape de la même couleur, précédé d'un Clerc portant la croix qui consiste dans un crucifix plus ou



moins grand auquel s'adapte un long bâton, et d'un autre Clerc portant le vase d'eau bénite avec l'aspersoir, se rend à la maison du défunt avec les autres assistants. On distribue et on allume cierges et flambeaux pour louer Dieu de la lumière de la foi qui a brillé pendant la vie du défunt, et exprimer l'espérance de la résurrection. Bientôt la procession se forme des confraternités laïques, s'il y en a. Viennent ensuite, précédés de la croix, (suivant la Rubrique du Processionnal Romain : « la figure du Christ attaché à la croix doit tourner le dos au Clergé qui suit, pour désigner que Notre-Seigneur marche à la tête »), le Clergé régulier en costume de son Ordre, le Clergé séculier, non pas simplement en soutane, qui est le costume ecclésiastique dans la société civile, ni en grand manteau noir, qui est la livrée des visites officielles des parents du défunt, mais revêtu au moins du surplis ; les dignitaires, outre le rochet, de la chape noire ou du camail noir, marchant deux à deux, chantant dévotement les psaumes prescrits ; (des enfants de chœur ou chantres laïcs suppléent à défaut du Clergé) ; le célébrant, qui représente Jésus-Christ conduisant le défunt à sa dernière demeure, escorté de lumières. Enfin, les autres assistants qui l'accompagnent sur deux lignes, les plus dignes à droite, les moins dignes à gauche, marchant deux à deux, priant pieusement en silence pour le défunt.

Le Curé, avant la levée du corps, l'asperge d'eau bénite pour le purifier des péchés dont il s'est souillé dans sa demeure terrestre qui, elle aussi, a besoin d'en être purifiée. Aussitôt, il dit avec le prophète pour le défunt l'antienne *Si iniquitates*, etc., en français : « Seigneur, si vous observez mes iniquités, qui subsistera

devant vous », avec le psaume *De profundis* etc., en français : « Du fond de l'abîme où mes péchés m'ont plongé, j'envisage la miséricorde du Seigneur et j'espère en sa bonté », auquel il ajoute : *Requiem æternam* etc., en français : « Donnez-lui le repos éternel et que la lumière perpétuelle l'éclaire à jamais », il répète l'antienne : *Si iniquitates* etc.

Ensuite on fait la levée du corps et le Curé, sortant de la maison, entonne aussitôt d'une voix grave pour le défunt l'antienne *Exultabunt* etc., en français : « Mes os brisés de douleur tressailliront d'allégresse », et les chantes commencent le psaume *Miserere*, demandant pour le défunt le pardon de ses péchés, jusqu'à la porte de l'église; et si la longueur du chemin l'exige, d'autres psaumes, tirés de l'office des morts. A la fin de chacun, on ajoute le *Requiem* etc. Ces psaumes doivent être récités dévotement, distinctement, gravement. A la porte de l'église, on répète l'antienne *Exultabunt* etc. Ensuite, introduits dans l'église, ils chantent le répons *Subvenite* etc.; un chantre commence et le Clergé ou les autres chantes répondent alternativement, en français: « Saints de Dieu, venez au-devant de lui, accourez, anges du Seigneur, recevez son âme et présentez-la au Tout-Puissant. Que le Christ qui vous a appelé, vous reçoive, et que les anges vous conduisent dans le sein d'Abraham. Seigneur, donnez-lui le repos et que la lumière perpétuelle l'éclaire à jamais.

Le cercueil est déposé au milieu de l'église, de manière à ce que les pieds du défunt soient tournés vers le maître-autel, s'il est laïque, ou la tête, au contraire, s'il est prêtre. Les cierges sont allumés autour du catafalque, ils signifient la lumière perpétuelle, qui illumine les élus,

récompense de leurs œuvres, fruits de la lumière sanctifiante du saint-lieu qui les a éclairés et sanctifiés. Aussitôt, si rien n'empêche, commence l'office des morts où il y a deux chœurs de chantres bien formés, ensuite la Messe pour le repos de l'âme du défunt suivie de l'absoute que tout prêtre peut célébrer, puisque le Rituel Romain ne réserve au Curé que la levée du corps.

La Messe finie, le Prêtre, après avoir déposé la chasuble et le manipule, prend la chape de couleur noire, et le sous-Diacre prend la croix, ou à son défaut un Clerc cérémoniaire, s'approche du cercueil et se tient à la tête du défunt avec la croix entre deux acolytes avec chandeliers et cierges allumés et les membres du Clergé, s'il y en a, viennent se ranger autour du catafalque dans leur ordre respectif avec des cierges allumés ; alors suit le Prêtre assisté du Diacre ou d'un Clerc cérémoniaire et ses autres ministres ; et, ayant fait la révérence à l'autel, ou la génuflexion, s'il y a le Saint-Sacrement, il se tient en face de la croix aux pieds du défunt. En arrière à gauche, se placent deux acolytes : l'un avec l'encensoir et la navette de l'encens, l'autre avec un vase d'eau bénite et aspersoir, et un acolyte ou Clerc tenant devant lui le livre, dit absolument l'oraison suivante d'une voix intelligible, sans y rien changer, lors même qu'il s'agit d'une femme ou que l'on fait la sépulture de plusieurs : *Non intres in iudicio* etc., en français : « Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur, car nul homme ne sera trouvé juste devant vous, si vous ne lui accordez vous-même la rémission de tous ses péchés. Nous vous en prions donc, que la sentence de votre jugement n'accable pas celui que vous recommandez une prière faite avec une foi sincèrement chrétienne ;

mais que, par le secours de votre grâce, il mérite d'éviter l'arrêt de votre vengeance, lui qui, pendant sa vie, fut marqué du signe de la Sainte Trinité. O vous, qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.»

Ensuite un chantre commence le répons *Libera me*, que le Clergé qui entoure le catafalque continue ou à son défaut les autres chantres. Pendant le chant du répons, le Prêtre, assisté du Diacre ou d'un Clerc cérémoniaire, met l'encens dans l'encensoir et le répons fini, il dit avec le premier chœur : *Kyrie eleison*, le second répond : *Christe eleison*, tous ensemble : *Kyrie eleison*. Aussitôt, le Prêtre dit à haute voix : *Pater noster* que tous disent secrètement ; et pendant la récitation du *Pater*, le Prêtre, ayant reçu l'aspersoir d'eau bénite, et fait une profonde inclination à la croix, qui est en face, le Diacre ou le Clerc assistant, la gèneflexion, soulevant les bords de la chape, font avec lui le tour du cercueil ; s'ils passent devant le Saint Sacrement, ils font la gèneflexion, il asperge le corps du défunt pour le purifier de tous les péchés dont il s'est souillé dans le Lieu-saint. De retour à sa place, il reçoit du Diacre assistant ou du Clerc l'encensoir et fait de même un second tour et encense le corps comme il l'a aspergé pour rendre hommage à ce corps considéré par le christianisme comme la demeure d'une âme immortelle et comme le temple de l'Esprit-Saint. Ensuite, ayant rendu l'encensoir à celui de qui il l'a reçu, se tenant à sa place, un acolyte ou un autre ministre, tenant le livre ouvert devant lui, il dit : *Et ne nos inducas in tentationem. R. Sed libera nos a malo. V. Erue, Domine*, en français : « Seigneur tirez son âme de la porte de l'enfer ». Verset, *Requiescat in pace. R. Amen*, en français : « Qu'il repose en paix. Ainsi soit-il ». V. *Do-*

*mine exaudi orationem meam. R. Et clamor meus ad te veniat*, en français : « Seigneur, exaucez mon oraison et que mon cri s'élève jusqu'à vous ». V. *Dominus. R. Et cum etc.*, en français : « Que le Seigneur soit avec vous et avec votre esprit. Prions. O Dieu, dit-il, à qui seul appartient de pardonner et de faire miséricorde, nous vous implorons humblement pour l'âme de votre serviteur N. que vous avez retiré aujourd'hui de ce monde ; ne la livrez pas, Seigneur, au pouvoir de l'ennemi, et ne l'oubliez pas à jamais, mais daignez ordonner à vos saints anges de la recevoir et de l'introduire dans la céleste Patrie, afin qu'après avoir cru et espéré en vous, elle n'ait point à souffrir les peines de l'enfer, mais qu'elle goûte les joies éternelles. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

L'absoute finie, dans le même ordre, on porte le corps au cimetière en chantant les belles paroles suivantes : « Que les Anges vous conduisent en paradis ; qu'à votre arrivée, les Martyrs vous reçoivent et vous introduisent dans la cité sainte de Jérusalem ; que le chœur des anges vous accueille, et qu'avec Lazare, pauvre autrefois, vous jouissiez du repos éternel.

On chante ensuite le *Benedictus* etc., en français : « Béni soit le Seigneur qui a visité et racheté son peuple pour conduire nos pieds dans les sentiers de la justice et dans le chemin de la paix », et ayant répété l'antienne *Ego sum*, « Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, quand même il serait mort, vivra, et quiconque vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours. » Ensuite, le Prêtre dit : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison. Pater noster*. Pendant qu'il le récite, il asperge le corps descendu dans la tombe pour achever de

le purifier dans sa dernière demeure en attendant la résurrection dont le germe incorruptible en sera le principe. V. *Et ne nos inducas in tentationem.* R. *Sed libera nos a malo.* V. *A porta inferi.* R. *Erue, Domine, animam ejus.* V. *Requiescat in pace.* R. *Amen.* V. *Domine exaudi orationem meam.* R. *Et clamor meus ad te veniat.* V. *Dominus vobiscum.* R. *Et cum spiritu tuo.*

Prions, Daignez, Seigneur, nous vous en supplions, faire à votre serviteur défunt (ou à votre servante défunte) cette grâce qu'il n'ait point à subir les peines de ses péchés, car il a désiré faire votre volonté, et de même qu'ici-bas la vraie foi l'unissait à la société des fidèles, qu'ainsi là haut, votre miséricorde l'associe aux chœurs des anges. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il. Après quoi il rentre à l'église en disant à voix basse le *De profundis*.

Comme un enfant baptisé est mort avant l'usage de raison, on tolère qu'on mette sur sa tête une couronne de fleurs odoriférantes, en signe de leur innocence, et on met sur le cercueil un drap mortuaire blanc. On chante des chants de joie et on porte la croix sans bâton, pour signifier que leurs jours ont été abrégés et que leur pèlerinage sur la terre a été de courte durée.

Le cérémonial de l'enterrement des enfants est réservé à ceux qui n'avaient pas encore ou qui n'ont jamais eu l'usage de la raison. Tous ceux qui avaient l'usage de raison et qui ont pu offenser Dieu doivent être enterrés comme les grandes personnes.

## Du mobilier des églises

= D. *En quoi consiste le mobilier des églises ?* —

R. Le mobilier des églises consiste dans les objets pour la célébration de la sainte Messe et des Offices divins, ainsi que pour l'administration des Sacrements.

EXPLICATION. — Parcourons donc un instant le temple chrétien ; tâchons de bien saisir le sens des divers objets qui vont frapper notre vue, car il serait honteux à des enfants d'être comme des étrangers dans la maison de leur père et de n'en connaître ni la disposition ni les détails.

Le premier objet qui se présente à nos yeux, c'est :

**Le bénitier.** — La terre où nous marchons est sainte ; c'est la maison du Seigneur. Commençons donc ici par secouer la poussière de nos pieds et nous purifier de toute souillure.

De tout temps, on a compris que, pour approcher du Dieu trois fois saint, il fallait être pur et sans tache. Sous l'ancienne loi, il y avait, d'abord, dans le tabernacle, et ensuite dans le temple de Jérusalem, un grand bassin d'airain, élevé par l'ordre de Dieu, afin qu'on pût s'y laver les pieds et les mains, et se rappeler ainsi constamment la pureté et l'innocence qu'il faut apporter dans le lieu saint. Dans les premiers temples chrétiens, devant la première porte d'entrée, jaillissait une fontaine où on se lavait les mains et le visage avant d'aller plus loin. Plus tard, elles ont été remplacées par nos bénitiers.

Ces vases, placés à la porte du temple, nous avertissent d'ôter de nos cœurs, en entrant dans la maison de la prière, tout levain de malice, toute affection dérégulée, tout ce qui pourrait ternir la beauté de nos âmes et



déplaire à la souveraine Majesté. En prenant de l'eau bénite, nous témoignons à Dieu le désir que nous avons d'être agréables à ses yeux, et, par conséquent, la douleur que nous inspirent nos péchés. Cette action, si simple en apparence, lorsque nous la faisons avec des sentiments de foi, d'amour de Dieu et de contrition, nous obtient la rémission des fautes vénielles et produit ainsi dans nos âmes, qui ont les dispositions requises, cette pureté si désirable et si nécessaire pour paraître devant Dieu. En même temps qu'on s'asperge d'eau bénite, on forme le signe de la croix, parce qu'aucune grâce n'est accordée aux hommes que par les mérites de Jésus-Christ, sur la croix.

**Les fonts baptismaux.** — A quelques pas de l'entrée de l'église, comme le baptême à l'entrée de la vie, se trouvent les fonts baptismaux. Que de souvenirs précieux ne nous rappellent-ils pas ? C'est là qu'a commencé pour nous cette chaîne de grâces et de faveurs, par laquelle le Seigneur a voulu nous lier à lui ; chaînes d'amour, dont le premier anneau tient à cette piscine sacrée, et dont le dernier nous conduira au trône de gloire dans le ciel, si nous avons soin de ne pas la rompre. C'est là que nous sommes devenus les enfants de Dieu et les frères des anges. O jour heureux que celui où l'eau sainte a coulé sur nos fronts, et où notre nom a été inscrit dans le livre de vie ! Mais, hélas ! avons-nous conservé intacte la grâce de notre baptême ? Que de fois nous avons violé la foi, si solennellement jurée à Jésus-Christ ! A la vue de ce lieu, qui a été le berceau de notre régénération spirituelle, remercions le Seigneur de ce bienfait inestimable de l'adoption divine qu'il a bien voulu nous accorder, et renouvelons les promesses de

notre baptême avec un vif regret, d'y avoir été si souvent infidèles.

**Les confessionnaux.** = D. *Qu'est-ce que le confessionnal ?* — R. Le confessionnal est le siège destiné au prêtre, lorsqu'il administre le sacrement de Pénitence.

Autrefois, le confessionnal n'avait pas la forme actuelle. Le siège du confesseur consistait primitivement dans un fauteuil, placé à l'angle du chœur ou d'une chapelle. A droite, s'élevait une petite cloison, dont le centre avait une grille et au bas de laquelle était un escabeau pour le pénitent agenouillé. On ne doit généralement conférer ce sacrement qu'à l'église et au confessionnal dans un endroit découvert, visible et accessible de toutes parts (*Ritual R.*). Cependant, on établit le confessionnal hors du sanctuaire, pour rappeler que rien de souillé n'entrera dans le ciel, dont le sanctuaire est la figure. Où sont-ils ceux qui conservent jusqu'à la fin de la vie la blanche tunique de leur innocence ? O triste effet de la fragilité humaine ! C'est souvent aux premières lueurs de la raison, aux premiers soleils qui éclairent son adolescence, que le chrétien brise lui-même le pacte d'alliance qu'il a contracté avec son Dieu, pour se livrer à toutes les passions. Un fils se révolter contre son père, quelle ingratitude ! quelle monstruosité ! un héritier du ciel renoncer à sa sublime destinée pour se vautrer dans la fange du vice, quelle folie ! que serions-nous devenus, si Dieu n'avait eu pitié de nous et nous avait abandonnés à notre triste sort, comme les anges rebelles ! Mais, voyez ces confessionnaux, où le pécheur qui s'accuse est aussitôt justifié, où le repentir devient une seconde innocence. Ils seront toujours ouverts pour nous recevoir, et l'on n'y trouve pour juge qu'un père, qui toujours absout

et pardonne. Enfants prodigues, ô vous tous qui vous êtes égarés des voies du salut, ne craignez pas d'entrer dans ces tribunaux sacrés ; allez vous y agenouiller avec confiance, et vous y trouverez la paix de votre âme.

**La chaire.** = D. *Qu'est-ce que la chaire ?* — R. La chaire est le siège destiné au prédicateur.

**EXPLICATION.** — C'est une espèce de tribune, du haut de laquelle le Prêtre explique l'Évangile et adresse ses instructions au peuple. Avant le douzième siècle, il lui parlait de l'ambon qui séparait autrefois le chœur de la nef et qui formait une tribune pouvant contenir environ huit personnes. Il était élevé de quatre à cinq degrés et disposé de telle sorte qu'on pouvait en être vu et entendu par le Clergé et les fidèles. C'était à l'ambon qu'on chantait l'Épître, l'Évangile et les Prophéties avec leurs Répons. On y lisait encore les Actes des Martyrs et des autres Saints, les Homélies des Saints Pères et les Ordonnances épiscopales. Enfin, l'on y annonçait tout ce qui intéressait le peuple chrétien, comme les Jeûnes, les Vigiles, les Fêtes et les dispenses du Carême. Avant d'y commencer la lecture, le lecteur demandait la bénédiction au Célébrant par ces mots : « *Jube, Domine, benedicere* ». De là le nom de Jubé, qu'on lui a donné également. Le chantre y chantait le Répons, qu'on appelle Graduel, à cause des degrés par lesquels il y montait. Les ambons ou jubés ont généralement disparu aujourd'hui. C'est regrettable, car, ils avaient l'avantage pour le prédicateur de parler aux fidèles en face sans parler de la place la plus digne, la plus aisée et la plus convenable, et pour les auditeurs de le voir et de le suivre aisément.

La chaire actuelle, qu'elle soit placée du côté de l'Épître ou de l'Évangile, a le grave inconvénient de gêner l'auditeur en le forçant de tourner la tête pour voir et suivre le prédicateur, ce qui est souvent cause d'une attention mal soutenue. Quoiqu'il en soit, à la vue de cette tribune sacrée, peut-on oublier les sublimes enseignements qui en descendent? C'est de là que vous est distribué ce pain de la parole divine, qui fait vivre les hommes et les sociétés, beaucoup mieux que le pain matériel, que nous nous procurons par tant de peines et de travaux. C'est de là que la vérité évangélique brille à tous les yeux, pénètre tous les cœurs, inspire les généreux dévouements, les saintes résolutions, la patience dans les traverses, l'humilité dans les grandeurs, le mépris des vanités de la terre, le désir du ciel, l'amour de Dieu et l'amour des hommes. Quelle touchante instruction dans ces simples mots, que fait entendre un pasteur vénéré : « Mes frères, mes chers frères ! » Ne semble-t-il pas que ces paroles retentissent constamment de la chaire évangélique, pour nous rappeler la véritable égalité, la seule qui n'enfante pas de désordres, et qui fait fleurir l'union et la concorde ?

**Les tableaux et les statues.** — Ils ne sont pas une simple décoration ; c'est un livre toujours ouvert qui frappe les imaginations les plus froides et les esprits les moins intelligents. Ils forment comme un cours de dogme et de morale en action. Quelques-uns sont purement allégoriques, comme le jugement dernier, les péchés capitaux sous la forme de démons horribles. D'autres, nous offrent des scènes variées, tirées de la Bible ou de l'Évangile, telles que le sacrifice d'Abraham, Noé dans l'arche, Moïse recevant les tables de la loi, Daniel

dans la fosse aux lions, Jésus recevant les présents des Rois Mages, entouré de ses disciples, ressuscitant Lazare sous la figure du bon Pasteur, etc. Tels étaient les sujets de prédilection des premiers artistes chrétiens. Le plus souvent ce sont des images des Saints, de ces héros de la religion que le grand monde a méprisés, persécutés, et dont la vie, toute d'abnégation et de pureté, de simplicité et d'innocence, est si belle et si admirable aux yeux de la foi. L'Eglise, en les offrant à notre vénération, semble nous dire : « Voilà vos modèles et vos intercesseurs auprès de Dieu ; ils ont vécu sur la terre que vous habitez ; comme vous, ils ont eu à lutter contre les scandales du monde, contre les convoitises de la chair et les suggestions de satan ; et ils ont surmonté tous les obstacles, et ils règnent maintenant dans la gloire. Marchez sur leurs traces, invoquez-les avec ferveur, et comme eux vous remporterez la palme céleste ».

**L'arc triomphal** tire son nom de la croix principale de chaque église que l'on y a placée dès les temps les plus anciens et est appelée *major crux*. On a coutume de l'ériger sous la voûte séparant le chœur de la nef. Cette croix majeure, depuis une époque reculée, est une pièce essentielle de l'ameublement religieux. L'église d'Orient l'adopta comme l'église latine. Elle joue un rôle indispensable dans la Liturgie, les processions faisant, avant de rentrer dans le chœur, une station devant ce crucifix. C'est une croix, à laquelle est attachée l'image ou la figure de Jésus crucifié. Il convient, en effet, d'arborer le royal étendard de la croix, de manière qu'il domine l'assemblée des fidèles, qu'il attire leurs regards, qu'il excite leur amour envers le Rédempteur et qu'il leur apprenne à mourir pour lui, pour régner

un jour avec lui dans le ciel. La croix ainsi élevée sous nos yeux, exprime notre amour pour le divin Sauveur, qui, dans son immense charité pour nous, a sacrifié son corps. Il faut donc, à la vue de son glorieux étendard, instrument et signe de son triomphe, que nous lui disions tous : « O croix, notre espérance, arbre le plus noble de tous, nulle forêt n'a produit ton pareil pour le feuillage, la fleur et le fruit. Tu nous es cher, ô bois ! et plus cher encore le doux fardeau suspendu à tes clous sacrés » (*D. Ambros. Serm. L. V. — Missal, Rom. Fer, sexta in Parasceve, V. Cruxfidelis*).

**Le chœur et sanctuaire.** — C'est la partie la plus sainte du temple, le lieu où l'on chante les louanges du Seigneur, et où s'offre l'auguste sacrifice. Là, s'élève l'autel du Dieu vivant ; là, rayonne son tabernacle ; là, se trouve un nouveau Calvaire. A la vue de ce Saint des Saints, ne devrions-nous pas être saisis d'une frayeur religieuse ? « Tremblez devant mon sanctuaire », vous dit le Seigneur lui-même, et qui pourrait ne pas être pénétré des plus vifs sentiments de respect, de reconnaissance et d'amour à la pensée de ce Dieu trois fois saint, si aimable et si aimant, qui fait ses délices d'habiter parmi les enfants des hommes.

**La lampe du sanctuaire.** — Aux astres, la sublime mission de publier la gloire du Créateur, sous l'immense dôme des cieux. La lampe est comme une petite étoile détachée du firmament, destinée à rendre incessamment hommage à ce Dieu de toute bonté et de toute majesté qui est lui-même la lumière éternelle et un feu dévorant. Quelle heureuse destinée si nous pouvions, loin du bruit du monde, loin des vents et des orages des passions,

passer toute notre vie aux pieds des saints autels, y veiller jour et nuit, dans la prière et l'adoration, et nous y consumer d'amour ! Or, la lampe est devant l'autel, comme pour y faire notre office ; elle veille, elle prie pour nous ; elle est l'emblème de nos cœurs, qui doivent incessamment brûler du feu de la divine charité.

Il est de rigueur qu'il y ait toujours une lampe allumée devant le Saint Sacrement. Autrefois même, il y en avait un grand nombre ; et, comme nous l'attestent des historiens de foi, on les multipliait avec tant de profusion que la nuit ressemblait au jour le plus brillant. Saint Paulin, évêque de Nole, nous représente les autels continuellement éclairés par une multitude de lampes.

La lampe du Très Saint Sacrement doit se placer au milieu du sanctuaire et en face du tabernacle, et non dans le chœur et sur les côtés. Elle s'alimente avec de l'huile. L'huile employée pour cette lampe a comme la cire une grande signification, car, servant à éclairer, à nourrir et à oindre, elle symbolise admirablement Jésus-Christ qui est à la fois pour nous une lumière resplendissante, une nourriture vivifiante et un remède salutaire. Voilà pourquoi on allume une lampe devant le Très Saint Sacrement. On en allume aussi devant les reliques des Saints et leurs images, pour montrer qu'ils ont évité les erreurs et la corruption du siècle et qu'ils ont brillé, comme des flambeaux resplendissants, au milieu des peuples assis dans les ténèbres de la mort. Ce que signifie parfaitement l'huile surnageant sur les autres liquides sans jamais se mêler avec eux.

**La table de communion.** — C'est le banquet sacré, où la manne du ciel nous est distribuée, où Dieu lui-même devient la nourriture de nos âmes. Personne n'en est



exclu, le grand et le petit, le riche et le pauvre, le serviteur et le maître peuvent s'en approcher indistinctement et obtenir ce même honneur. La table de communion, a dit un pieux auteur, c'est le paradis du vrai fidèle, c'est sa vie, c'est tout le bonheur du ciel sur la terre.

Elle est placée à l'entrée du sanctuaire à laquelle on arrive par un ou plusieurs degrés, dont le supérieur sert d'agenouilloir. La table de communion doit offrir à sa partie supérieure une surface plane, assez large pour la recouvrir de la nappe sur laquelle le communiant s'avance la tête droite, les yeux recueillis et les mains jointes. Elle n'est que trop souvent remplacée par une simple balustrade, ce qui n'est conforme ni à la tradition, ni au sens des choses et a le grave inconvénient de forcer le communiant à tenir la posture gênante et pénible du corps en arrière de l'agenouilloir pour étendre la nappe sur ses mains et en former une table pour recueillir la Sainte Hostie, si elle venait à tomber.

**L'autel.** — Ce mot vient de *altare*, *altus*, et signifie un lieu élevé. Les Grecs l'appellent d'un mot qui signifie, lieu d'immolation. Il n'est pas douteux que le premier autel n'ait été érigé par Adam. Car, on croit qu'il fut le premier à offrir des sacrifices au Seigneur et qu'il apprit à Caïn et à Abel à lui consacrer les prémices de leurs troupeaux et de leurs fruits. Mais on ne sait pas qu'elle était la forme des autels primitifs et l'on ignore, s'ils s'élevaient en plein air ou dans un lieu fermé et spécialement consacré. Noé, Abraham, Isaac et Jacob érigèrent également des autels pour y offrir les sacrifices destinés à figurer celui de l'Homme-Dieu. Moïse en fit un en bois de sétim, et un autre qu'il revêtit d'un or très pur. C'est aussi en or, que Salomon en éleva un dans son

temple. Comme il n'y a jamais eu de religion sans sacrifice, ni de sacrifice sans autel, il est certain que le christianisme, où s'offre le sacrifice par excellence, a eu son autel, dès le commencement. On donne à l'autel la forme d'une table oblongue, en mémoire de celle où Notre-Seigneur institua l'Eucharistie par le changement du pain et du vin en son corps et en son sang. Suivant la tradition, c'est en bois qu'était la table où il fit la cène. On pense que les Apôtres célébrèrent aussi la messe sur des autels en bois. A Saint Jean de Latran est conservé celui de saint Pierre, que Pie IX a restauré. Quand ils en eurent la possibilité, les chrétiens érigèrent des autels, non seulement en bois, mais aussi en pierre, en argent et en or (Cf. Thiers, dissertation sur les principaux autels des églises.) Constantin fit ériger dans sa Basilique sept autels en argent. Le Pape Sixte III offrit aussi un autel en argent à la Basilique de Sainte-Marie. Mais depuis le huitième siècle, il n'a plus été permis de célébrer la Messe que sur des autels en pierre. Suivant les Rubriques, l'autel sur lequel on doit célébrer doit être de pierre et consacré par l'Evêque, ou être du moins une table de pierre, également consacrée par l'Evêque, insérée dans l'autel et assez ample pour contenir l'hostie et la majeure partie du calice.

Nos autels ressemblent aussi à des tombeaux, et rappellent sous cette forme, soit le sépulcre d'où Notre-Seigneur est sorti glorieux et triomphant, soit les tombeaux des premiers martyrs, sur lesquels, au temps des persécutions, on célébrait les saints mystères. L'autel, le saint autel, voilà le lieu qui, dès nos premiers pas dans l'enceinte sacrée doit aussitôt attirer nos regards et nos cœurs. L'autel, le saint autel, tout se rattache à ce centre

unique. Voilà en quelque sorte l'âme de tout l'édifice, qui n'est qu'une vaste tente élevée sur le sanctuaire pour servir de voile aux ineffables mystères qui se consomment sur l'autel.

**Le tabernacle.** — C'est l'arche du Nouveau Testament, qui renferme, non pas seulement cette manne miraculeuse, que les anciens Israélites mangèrent dans le désert, sans pouvoir toutefois échapper à la mort, mais le pain de vie, le pain du ciel, qui préserve de la corruption tous ceux qui s'en nourrissent avec piété. C'est là que réside le Tout-Puissant, le Dieu d'amour, Jésus-Christ en personne. Et tout autour de lui, comme l'attestent plusieurs saints, aux yeux desquels le Seigneur se plaisait quelquefois à dévoiler les splendeurs de son sanctuaire, des milliers d'anges, vêtus de robes lumineuses et se couvrant la face de leurs ailes, sont en perpétuelle adoration, et, par leur brûlant amour, le dédommagent de la froideur et de l'indifférence des hommes. Ames pieuses, anges de la terre, allez, vous aussi, vous mêler à cette admirable et brillante société. Allez faire votre cour à Jésus, le Roi des cœurs, et il vous enrichira des plus précieux trésors de la grâce. Ames tièdes, allez vous réchauffer à cette fournaise d'amour ; et vous aussi, pécheurs, présentez-vous devant le divin Sauveur, avec un cœur contrit et humilié, et il vous donnera le baiser de paix.

Le tabernacle consiste dans une petite tour ou pavillon, qu'on érige au fond et au milieu de l'autel. Il doit être surmonté d'un dôme ou coupole comme celui d'un ciboire et comme celui-ci d'une petite croix. Il doit être régulièrement en bois. Mais il est permis de le faire en marbre, en bronze ou en métal plus précieux et de

l'orner plus richement. L'Eglise tolère néanmoins ceux qui sont en pierre (*IV. Conc. provinc., mediol.*). Il faut qu'il soit doré à l'extérieur, et revêtu, à l'intérieur d'étoffes en soie blanche (S. C. Episc.), car, c'est la couleur liturgique de l'Eucharistie. — Le tabernacle, étant exclusivement réservé au Très Saint-Sacrement qu'on y dépose dans un vase sacré placé sur un corporal et couvert d'un pavillon blanc (*Ritual Rom.*), doit être net, propre, sans la moindre poussière et vide de toute chose, (*Ibid.*) On ne saurait y renfermer ni les saintes huiles, ni les reliques des Saints, ni celles de la vraie croix (S. R. C.), ni même l'ostensoir ou le ciboire, lorsqu'ils ne contiennent pas les saintes Espèces (*Rit. R.*) Il est défendu par la Sacrée Congrégation de placer un vase de fleurs devant la porte d'un tabernacle, lorsqu'elle offre l'image de Jésus-Christ (S. R. C.), pour ne pas empêcher les fidèles de la contempler et de la vénérer. Cependant, on peut mettre des fleurs sur l'autel, pendant qu'on y expose le Très Saint Sacrement. La Sacrée Congrégation défend aussi de mettre sur le tabernacle les reliques et les images des Saints ; car il ne convient pas de leur assigner une place plus élevée que celle de Notre-Seigneur. On ne doit pas mettre non plus devant le tabernacle leurs reliques, même aux jours de leurs fêtes. Lorsque les saintes Espèces reposent dans le tabernacle, il doit être environné d'un pavillon ou tente, pour signifier le voile sacramentel sous lequel est cachée la divine Majesté. Il faut toujours qu'il y ait dans le tabernacle un corporal béni, sur lequel repose le vase sacré contenant les saintes Hosties. En un mot, il faut en faire, autant que possible, un palais, parce que Jésus-Christ y habite glorieux et immortel. Le tabernacle de Valère en donne une idée en même temps que de la distinction de

l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice. Lorsqu'on veut présenter le Très Saint Sacrement aux adorations des fidèles, on le place sur un ostensor qu'on met dans un petit trône de soie blanche ou petite niche en bois ou en bronze doré, adaptée au tabernacle, qu'on appelle Exposition, destinée à le recevoir. Elle est surmontée d'un petit dais. On a, dans certaines églises, établi une Exposition permanente, dans laquelle est également placé un crucifix, quand le Très Saint Sacrement n'y est pas exposé. C'est un usage qui ne semble pas conforme aux Rubriques, car il ne rend pas à la sainte Eucharistie l'honneur spécial, qui doit l'accompagner et en faire ressortir l'Exposition (*De Cong.*).

**Crédence.** — La crédence est une table oblongue, qu'on place à gauche du maître-autel ou au côté de l'Épître (*Cærem. Episc.*). C'est à la crédence qu'on prépare le livre de l'Évangile, le voile pour le sous-Diacre, la navette de l'encens, les burettes, le bassin, le manuterge et les autres choses nécessaires au saint Sacrifice. Il faut qu'elle soit en bois léger et qu'elle ait environ un mètre vingt centimètres de longueur, sur soixante centimètres de largeur. (*Cf. Gaverutum. De Mens.*). Elle doit être couverte et enveloppée jusqu'à terre d'une nappe blanche non bénite, pour la haute Messe seulement. Pour la Messe basse, on n'est pas obligé de la couvrir. On peut même la remplacer dans ce cas, par une tablette adhérente à la muraille ou par une niche qu'on y a ménagée. L'usage commun n'y admet aucun gradin. On n'y place ni reliques (Cavalieri), ni images, ni tableaux, ni statues, ni croix (*Cærem. Episc.*), cependant on pourrait déposer une croix destinée au baise-ment du peuple venant à l'offrande (Beuddry). Elle s'enlève après la Messe, à moins qu'elle ne soit fixe.

**Le scamnum ou banquette** est le siège destiné au célébrant et aux ministres sacrés. (De Conny). Il consiste dans un banc oblong, couvert d'une étoffe, d'un tapis ou drap (*Cærem Episc.*) vert, rouge ou d'autre couleur décente, avec ou sans dossier (*Ead. Decret.* 27 mars 1844). Un simple Prêtre ne peut user d'un fauteuil (Hardellini, *Instr. Clem.*) lequel est réservé à l'Évêque. Ce n'est pas au côté de l'Évangile (*Cærem. Episc.*), mais au côté de l'Épître (De Conny, *Cerem. Rom.*), près des marches de l'autel et un peu en avant que doit se placer la banquette.

**Le scabellum ou escabeau** est un petit banc, analogue à nos tabourets, boisé du haut en bas et troué à la partie supérieure.

On ne saurait employer au chœur les sièges qui servent dans les salons (*S. R. C. 17 sept. 1822*). Les chaises ne sont pas non plus des sièges liturgiques. Aussi, l'usage en est interdit aussi bien pour le célébrant que pour ses ministres (*Ead. 19 mai 1614 — 14 febr. 1632*).

**La stalle.** — C'est un siège en bois et à dossier, s'élevant et se baissant au moyen de deux fiches. Quand elle est baissée, elle forme le siège proprement dit ; et quand elle est élevée, elle offre un appui attaché sous le siège. Les stalles sont ordinairement disposées en amphithéâtre dans le chœur et placées en regard les unes des autres. On ne doit pas en établir plus de neuf de suite sans une coupure ou passage.

**Catafalque ou cénotaphe.** — Le catafalque est une estrade sur laquelle est déposé le corps du défunt pendant ses obsèques. Cette estrade est large d'environ huit pieds et forme un plan incliné de plusieurs degrés. Le

corps qu'on y place a donc la tête très élevée et les pieds assez bas. On l'établit dans la nef, au milieu d'une large enceinte formée avec des banquettes. Il est entouré de chandeliers plus ou moins nombreux avec de longs et gros cierges. Entre les chandeliers et les banquettes, on réserve un espace assez grand pour permettre de circuler librement autour du corps. A la tête, comme aux pieds, il y a une entrée libre (*Cærem. Episc.*). Aux Services pour les défunts, après leur inhumation, le catafalque porte le nom de cénotaphe ou présence. Il sert alors de représentation mortuaire, devant laquelle se fait l'absoute.

**Le drap mortuaire**, qu'on nomme aussi **poële**, est une pièce d'étoffe, servant à recouvrir la bière d'un mort ou sa représentation. Il y a sur le drap la figure d'une croix. On peut y insérer des images funèbres (Cavalieri). Pour les adultes mariés ou non mariés, il doit être noir. La pratique d'employer un poële blanc pour une personne non mariée, en signe de virginité, est un abus. Il est uniquement réservé aux petits enfants morts avant l'usage de raison.

### Accessoires de l'autel

— D. *Que faut-il entendre par accessoires de l'autel ?*

— R. Par accessoires de l'autel, il faut entendre les objets qui en dépendent ou qui servent à l'ornez. Les accessoires de l'autel sont assez nombreux. On y comprend : le tabernacle et l'exposition dont nous avons déjà parlé, la croix, les gradins, les reliquaires et les saintes images, les fleurs, les chandeliers, les cierges et les lampes, les linges, les ornements et les vases sacrés. Nous allons en parler successivement en commençant par la croix de l'autel.



= D. *Qu'est-ce que la croix de l'autel ?* — R. C'est une croix, sur laquelle est l'image de Jésus crucifié et qu'on élève sur un gradin pour le saint Sacrifice.

EXPLICATION. — Comme le Sacrifice de l'autel est le même que le Sacrifice de la croix, il faut que la croix figure sur l'autel, afin de rappeler au prêtre et aux fidèles que la Messe représente réellement la Passion et la Mort du Sauveur et en continue le Sacrifice. Voilà pourquoi on y met un crucifix. La petite croix qui surmonte ordinairement le tabernacle ne suffit pas lorsqu'on y célèbre la Messe. De là cette prescription de la rubrique : « Qu'on place sur l'autel une croix au milieu, et au moins deux chandeliers allumés de part et d'autre à chaque côté de la croix. Cette croix doit être assez grande et assez élevée pour être aperçue de suite par tous les assistants. (S. R. C.). Voilà pourquoi on la met sur un gradin placé devant le tabernacle et supportant aussi les chandeliers. Il faut alors que le gradin soit plus haut que les chandeliers. La croix de l'autel n'a pas besoin d'être bénite.

= D. *Qu'appelle-t-on croix processionnelle ?* — R. On appelle croix processionnelle la croix que l'on porte en tête des processions.

EXPLICATION. — La croix processionnelle doit, comme les précédentes, représenter l'image de Jésus crucifié. Elle consiste dans un crucifix plus ou moins grand, auquel s'adapte un assez long bâton, servant à la porter. Suivant la rubrique du Processionnal Romain : « la figure du Christ attaché à la croix doit tourner le dos au Clergé qui suit, pour désigner que Notre-Seigneur marche à la tête ». Il est utile d'avoir encore une petite croix pour

l'Office du Vendredi-Saint et pour les enterrements des enfants. L'Evêque, ou le Prêtre avec la permission de l'Evêque, bénit cette croix.

= D. *En quoi consistent les gradins de l'autel?* —

R. Ils consistent dans une bordure plus ou moins élevée qu'on établit de chaque côté du tabernacle et sur laquelle on range les autres accessoires de l'autel.

EXPLICATION. — Les gradins d'autel sont d'origine récente. Ils ont été établis pour soutenir les cartons d'autel, supporter le crucifix, les chandeliers, les reliquaires et les vases de fleurs. Sur les grands autels, on ne met ordinairement que deux gradins. Il est rare qu'il y en ait trois. Les petits autels n'en ont qu'un seul. Quelquefois, ils s'élèvent en degrés depuis les cornes de l'autel jusqu'au tabernacle, de manière que les chandeliers sont disposés en pyramide. Mais le plus souvent ils sont planes. Il faut qu'ils soient assez larges pour contenir les pieds triangulaires des grands chandeliers.

**Reliquaires.** — Sur l'autel, on ne doit absolument rien poser qui n'appartienne au Sacrifice de la Messe ou à l'ornement de l'autel même (*Rubric general. Miss.*). Les canons s'enlèvent aussitôt après la Messe. Mais, pour orner l'autel, il faut tenir compte du temps, du lieu et des personnes (*Cærem. Episc.*) Or, rien ne saurait mieux contribuer à la décoration que les reliquaires. Aussi, l'Eglise a-t-elle coutume de les y placer, tant pour l'ornez que pour favoriser notre dévotion et notre piété.

= D. *Comment les placer sur l'autel?* — R. On les place sur les gradins entre les chandeliers. Mais on ne doit pas les y placer, quand le Très Saint Sacrement est exposé, parce que tous les astres perdent leur splendeur,

dès que le soleil brille ; et parce qu'il faut cesser de vénérer les serviteurs lorsque le Maître est présent. On ne veut par là diminuer en rien l'honneur qui leur est dû. Mais on le fait pour fixer l'attention des fidèles uniquement sur Notre-Seigneur. On excepte néanmoins les images des anges, représentés en figure d'adorateurs, de céroféraires et de thuriféraires ou avec les symboles du Très Saint Sacrement.

= D. *Pourquoi orne-t-on aussi l'autel de fleurs ?* — R. C'est pour témoigner à Dieu la céleste joie que nous procurent ses divins Mystères, et pour attester son domaine absolu sur toutes les créatures. A l'exemple des anciens, on orne encore aujourd'hui de fleurs les autels, surtout pour les grandes fêtes ; et aux fleurs naturelles on joint des fleurs artificielles, qu'on place en des vases magnifiques sur les gradins. Il convient qu'elles soient de la couleur de l'office. C'est ainsi qu'on témoigne à Dieu sa joie et qu'on le proclame l'unique Créateur et souverain Seigneur de toutes choses.

### Luminaires de l'autel

= D. *L'usage de se servir de lumières dans les églises est-il bien ancien ?* — R. Cet usage remonte jusqu'à l'origine du christianisme.

EXPLICATION. — Quelques auteurs prétendent que la coutume de se servir de lumières dans les églises n'est due qu'à la nécessité de dissiper les ténèbres au milieu desquelles on célébrait pour l'ordinaire le saint Sacrifice pendant les premiers siècles, et qu'on ne trouve que, vers la fin du quatrième siècle, des monuments constatant que des cierges ont été allumés en plein jour : ils

se trompent. L'Eglise a prescrit cette cérémonie pour rendre à Dieu un culte plus grand, en signe de joie et dans une intention symbolique. Dans l'ancienne loi, Dieu avait ordonné de placer devant lui le candélabre et les sept lampes dans chacune desquelles brûlerait de l'huile d'olive (*Exod. XXV*). Sous la loi évangélique, nous n'offrons jamais le saint Sacrifice sans lumière ; ce n'est pas pour dissiper les ténèbres, puisqu'il fait grand jour, mais pour représenter celui qui est la vraie lumière et sans lequel nous serions, même en plein midi, comme dans la nuit la plus obscure. — Dans tout l'Orient, dit saint Jérôme, on allume des cierges à la lecture de l'Evangile en signe de joie et d'allégresse. Ainsi les cierges allumés sont un signe de joie et ils représentent en même temps la lumière que le Verbe fait chair a répandue au milieu des ténèbres, dans lesquelles le genre humain tout entier était enseveli. Ils avertissent aussi les fidèles qu'ayant été autrefois dans les ténèbres et ayant été éclairés en Jésus-Christ, ils doivent se montrer des enfants de lumière par des actions de charité, de justice et de vérité.

— D. *Qu'est-ce que les chandeliers ?* — R. On appelle chandeliers des luminaires qu'on place sur l'autel et entre lesquels s'élève la croix.

EXPLICATION. — Les chandeliers ne restaient pas autrefois fixés sur l'autel, comme aujourd'hui. Ils y étaient apportés par les acolytes, lorsqu'on y célébrait la Messe. Aujourd'hui on a coutume de les laisser sur les gradins de chaque côté de la croix, en sorte que celle-ci les surpasse de toute sa hauteur et forme un triangle avec le sommet des cierges. Cette disposition nous rappelle, que Jésus-Christ domine toutes les nations

figurées par les chandeliers ; et qu'il répand sur elles la vraie lumière, dont il est le principe. On doit mettre un cierge de chaque côté de la croix, pendant le saint Sacrifice. Jamais il n'est permis de l'offrir sans lumière. Lorsqu'un simple Prêtre célèbre une Messe basse, il ne saurait y avoir que deux cierges allumés sur l'autel (S.R.C.), à moins que le Très Saint Sacrement n'y soit exposé. Dans ce cas, on doit en allumer au moins six (S. R. C.). Il est permis d'en allumer un grand nombre pour les Messes solennelles, surtout aux fêtes, afin de leur donner ainsi plus de pompe et de magnificence. Il convient d'en allumer au moins six aux Messes plus solennelles, et quatre aux Messes moins solennelles (Gardellini, *in Instr. Clem.*). Quatre suffisent pour une Messe de *Requiem* chantée.

Comme les chandeliers sont fixés maintenant sur l'autel, les acolytes portent deux autres chandeliers mobiles : à la procession, lorsqu'on chante l'Évangile, à la Messe, et tandis que le célébrant dit le capitule et l'oraison, à vêpres. Ils les déposent ensuite sur la crédence ou sur les degrés. On porte encore des flambeaux ou torches, à l'autel, pour le moment de la consécration. Le chandelier pour le cierge de l'élévation se met du côté de l'Épître (*Rub. Miss.*), en dehors de l'autel (Baudry).

Rien n'est plus admirable que le symbolisme des chandeliers. De même que dans la nature, l'emblème le plus frappant de Dieu est le soleil, de même dans l'Église, les flambeaux, que nous y employons, forment la plus belle allégorie de la foi (De Conny). On y remarque aussi une image des bonnes œuvres, par lesquelles on illumine le monde (*Pontifi. Rom.*), et que le Sauveur recommande à ses disciples, en leur disant : « Que votre

lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (*Math. V.*) Si on élève la croix au milieu de l'autel entre deux chandeliers allumés pour la célébration de la Messe, c'est parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eglise est le Médiateur entre deux peuples. (Durand). Il est, en effet, cette pierre angulaire qui lui a servi de base et sur laquelle sont venus s'établir les Juifs et les Gentils convertis par sa divine parole. Les chandeliers, dont est entourée la croix, nous rappellent que Jésus-Christ est la lumière du monde et que, pour ne pas nous égarer au milieu du monde, nous devons marcher à la clarté de sa doctrine céleste.

= D. *Qu'est-ce que les torches ?* — R. Ce sont des flambeaux en cire ou en résine, dont on se sert pour les processions surtout en l'honneur du Très Saint Sacrement. A la procession du Très Saint Sacrement, tous les assistants, les Clercs, les Religieux et Laïques, devraient, s'il était possible, porter à la main, sinon des torches, au moins des cierges en cire blanche allumés. (*Cærem. Episc.*). On doit aussi en employer, lorsqu'on porte le Saint Viatique aux malades.

= D. *Qu'est-ce que les falots ou fanaux ?* — R. Ce sont des lanternes dont on se sert pour la procession du Très Saint Sacrement.

EXPLICATION. — Benoît XIII ordonne d'en porter au moins quatre avec leurs cierges toujours allumés, en avant sur les deux côtés du Prêtre. L'usage de cette lanterne est aussi exigé par le Rituel, quand on porte aux malades le Saint Viatique. Il faut qu'il y en ait au moins une pour cette cérémonie. La raison de cette

exigence, c'est qu'il n'est pas facile de conserver des cierges allumés à l'air libre. Et comme il est prescrit de ne jamais laisser sans lumière le Très Saint Sacrement, il faut employer des falots, afin que la pluie ou le vent ne puisse en éteindre le cierge (*Cærem. Episc.*). On ne doit pas donner à ces lanternes une forme vulgaire. Il faut les orner aussi richement que possible, et y adapter des verres simples, qu'il est toujours facile de remplacer en cas de fracture.

— D. *Qu'est-ce que les lustres ?* — R. Ce sont des luminaires, composés de plusieurs flambeaux juxtaposés et formant un cercle ou une couronne.

C'est aux acolytes qu'appartient l'office d'allumer les cierges et de les éteindre. Pour allumer les cierges, il est louable de prendre la lumière à une lampe, dont la flamme serve déjà au culte divin : comme par exemple celle du Saint Sacrement, laquelle, si elle a été bien entretenue, doit son origine au feu sacré, béni le Samedi-Saint. Quand on allume les cierges de l'autel, on commence par les plus rapprochés de la croix au côté de l'Evangile (S. R. C.), en évitant de poser la main ou le bras sur l'autel (Baldeschi). On suit un ordre inverse, lorsqu'il s'agit de les éteindre.

### Linges de l'autel

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle coutume de recouvrir l'autel de linges sacrés, et de l'orner avec les étoffes les plus précieuses ?* — R. C'est pour exprimer son respect à cette table mystique, où Jésus-Christ renouvelle chaque jour dans l'Eucharistie le Sacrifice de la croix.

EXPLICATION. — L'usage de ces linges et de ces

21





ornements sacrés est fort ancien dans l'Eglise, comme on peut s'en convaincre par de nombreux témoignages. Parmi les linges sacrés actuellement usités, on remarque : les nappes, le corporal, la pale et le purificateur. Et parmi les ornements sacrés, on distingue : la bourse, le voile du calice, le voile du ciboire, le voile de l'offertoire, les voiles du tabernacle, le conopée, le parement de l'autel, le baldaquin, le dais et l'ombelle ou ombrello. Parlons d'abord des linges, nous parlerons ensuite des ornements sacrés.

= D. *Qu'est-ce que les nappes ?* — R. Ce sont des linges sacrés servant à couvrir l'autel.

EXPLICATION. — C'est le Pape saint Sylvestre qui ordonna de recouvrir l'autel avec des nappes en lin. La raison de cette prescription, c'est que le lin provient de la terre et que le corps du Sauveur y fut enseveli, enveloppé d'un linceul de lin (*Liber. Pontificalis*). Sur un autel fixe on met toujours une toile cirée qu'on appelle chrêmeau (*Pont. Rom. de Consecrat.*). Pour les nappes, voici ce qu'en dit la Rubrique : « L'autel est couvert de trois nappes en toiles pures, bénites par l'Evêque ou par un autre en ayant le pouvoir, savoir : d'une nappe supérieure, au moins assez longue pour toucher jusqu'à terre; et de deux autres plus courtes, ou d'une seule pliée en double (*Cærem. Episc., S. R. C., 3 oct. 1851*). Qu'il soit aussi orné d'un parement de couleur, convenant à la fête ou à l'office du jour, autant qu'il est possible (*Rubric. gener. Missal*).

Si l'on exige trois nappes, c'est d'abord pour représenter d'une façon mystique le suaire et les autres linges avec lesquels fut enseveli Notre-Seigneur ; c'est ensuite pour mieux protéger la pierre sacrée ; c'est enfin pour

recueillir plus facilement le précieux Sang, en cas d'effusion. C'est en lin ou en chanvre qu'on doit les confectionner. Quand l'usage du coton commença à se répandre, on voulut le substituer au lin pour les nappes. Mais la Sacrée Congrégation des Rites le défendit et déclara qu'il ne fallait pas abandonner le lin, à cause de sa signification mystique. Car, comme le lin n'obtient sa blancheur qu'à force d'être lavé et pressuré, ainsi la chair sacrée du Sauveur n'est devenue glorieuse et immortelle qu'après avoir été torturé sur la croix.

— D. *Qu'est-ce que le corporal ?* — R. Le corporal est un linge destiné à recevoir le corps sacré de Notre-Seigneur (*Rubr., Miss.*)

EXPLICATION. — On croit le corporal d'origine apostolique, car il est mentionné dans les plus anciennes Liturgies. Ce linge est ordinairement carré. Il doit être en lin ou en chanvre et porter une croix rouge, marquée à l'aiguille sur la partie antérieure, (Le Vavasseur), à un ou deux doigts du bord, pour désigner le côté à tourner vers le Prêtre. On peut en orner aussi les bords de broderies, en soie ou en fil d'or (D. Caval.). Il faut l'empeser un peu, afin de le rendre plus ferme et plus facile à plier (Id.) Le corporal est obligatoire, sous peine de péché mortel (D. Alpons. à Lig.). Il doit servir, non seulement pour la célébration de la Messe, mais encore pour l'exposition du Très Saint Sacrement. On le place alors sous l'ostensoir, où est renfermée l'Hostie-Sainte. Il faut aussi un corporal sous le ciboire contenant la sainte Réserve dans le tabernacle. Lorsqu'on célèbre la Messe sur un autel mobile, il faut avoir soin d'étendre le corporal sur la pierre sacrée, de manière que la Sainte Hostie et le précieux Sang ne soient jamais hors du

véritable autel. Il représente avec la pâle, le purificateur, la bourse et le voile du calice, les linges et surtout le linceul, qui servirent à l'ensevelissement de Notre-Seigneur après sa mort.

= D. *Qu'est-ce que la pale?* — R. La pale est un petit linge carré, qui sert à couvrir la patène et le calice, durant la Messe.

EXPLICATION. — La pale doit être en lin ou en chanvre, comme le corporal (S. R. C., 22 janv. 1706). On peut en orner les bords de dentelles et de broderies. La pale a aussi une petite croix au milieu de la partie supérieure. On la bénit avec les mêmes versets et les mêmes oraisons que le corporal. La pale est nécessaire au moins sous peine de péché véniel. C'est la pale et non le purificateur qu'on pose sur le calice, lorsqu'on le recouvre, après avoir pris le précieux Sang et avant de communier les fidèles. Après la Messe, il ne faut pas la laisser sur le calice, mais la renfermer soigneusement dans la bourse, avec le corporal dont on se sert tous les jours. Il doit y en avoir une dans chaque bourse d'ornements. (Cf. D'Ezerville).

= D. *Qu'est-ce que le purificateur?* — R. Le purificateur est un linge, qui sert à purifier le calice et les doigts du célébrant. La matière est la même que pour le corporal et la pale. Il faut qu'il soit assez long, pour que ses extrémités retombent sur le pied du calice; et assez large pour qu'il en dépasse un peu l'orifice. On le marque pareillement d'une petite croix rouge faite à l'aiguille, au milieu de la partie extérieure (D. Carol), de manière qu'elle se trouve sur l'orifice du calice, lorsque le purificateur y est placé. Quoiqu'on puisse en orner

de dentelles les deux extrémités sur la largeur (D. Herdt), on n'en met point à ses bords sur la longueur (D. Carol). Jamais on ne doit le faire empeser. On a coutume de le plier en trois parties égales dans sa largeur (De la Croix).

— D. *Qu'est-ce que le manuterge?* — R. C'est un linge, dont le Prêtre se sert au *Lavabo*, pour s'essuyer les mains.

EXPLICATION. — Il convient que, dans les églises où l'on dit une Messe par jour, il y ait au moins douze purificateoires et douze manuterges. Parfois il arrive qu'on attache le manuterge après la nappe de l'autel. C'est un usage abusif et contraire au respect dû à l'autel. Il faut le poser toujours sur la crédence des burettes. On le place encore sur l'orifice des burettes mêmes, lorsqu'elles ne sont pas munies de couvercles, pour empêcher l'introduction des mouchérons.

— D. *Qu'est-ce que la nappe de communion?* — R. C'est un linge, qu'on étend sur la table sainte.

EXPLICATION. — La matière de cette nappe est la même que celle des autres linges sacrés. On peut l'orner de dentelles et de broderies à ses deux extrémités (D. Carol), *de Mappis ad usum Sacr. communionis*). Il ne faut l'étendre sur la table que pour la Messe, où l'on communique. Elle s'enlève aussitôt après la Messe. Dans les chapelles où il n'existe pas de table, le servant ne saurait donner aux communicants le voile du calice ni le lavabo pour leur servir de nappe (*Urban VIII, Decret IV, De Visitat. Apostol.*) Il peut, dans ce cas, leur présenter une petite nappe en toile, pliée et placée sur la crédence.

## Ornements de l'autel

= D. *Qu'est-ce que la bourse ?* — R. La bourse est un ornement formé par deux cartons, entre lesquels on met le corporal.

EXPLICATION. — Le droit ne prescrivant rien pour la matière et la forme de la bourse, il faut s'en rapporter à l'usage. On a coutume de la faire en drap de soie ou d'argent. La couleur varie suivant l'Office du jour. Elle offre ordinairement une croix sur la partie supérieure (Baudry). Il est louable que l'intérieur de la bourse soit garni en soie ou en étoffe demi-soie. A la Messe, on la pose debout contre le gradin de l'autel, de manière que l'ouverture soit tournée en bas et que la croix se trouve droite (*Gavantus*).

= D. *Qu'appelle-t-on voile du calice et voile ou pavillon du ciboire ?* — R. On appelle voile du calice un ornement qui sert à le recouvrir avec les oblats, avant l'Offertoire ; et voile ou pavillon du ciboire, un ornement qui sert pareillement à recouvrir ce vase sacré, lorsqu'il renferme la Sainte Eucharistie.

EXPLICATION. — Le voile du calice est d'une origine très ancienne, car on le trouve mentionné dans les Constitutions apostoliques. C'est en drap de soie qu'il faut toujours confectionner le voile du calice (*Rubric Miss.*). Il doit avoir la même couleur que les ornements, suivant l'Office du jour. Il n'est pas nécessaire d'y représenter une croix, soit exactement au milieu, soit vers le milieu de la partie antérieure. Suivant la doctrine des Liturgistes, il faut que ce voile soit assez ample pour recouvrir le calice de tous côtés. La croix se trouve alors

au-dessus de la pale, sur l'orifice du calice. Aussi, quand le Prêtre le prépare pour la Messe, il met la bourse sur le voile en tournant l'ouverture de son côté (*Gavantus*). Pour le porter, il peut le relever de ce même côté et le rabattre sur la bourse. En arrivant à l'autel, dès qu'il y a posé le calice, il ramène sur le devant la partie repliée, de manière qu'on n'aperçoive pas le calice. C'est par décence que le calice se recouvre d'un voile ; car, étant l'instrument des saints Mystères, il ne doit paraître qu'au moment de les célébrer à l'Offertoire de la Messe.

Pour le voile ou pavillon du ciboire, il doit être en soie blanche, comme tous les ornements destinés à honorer le Très Saint Sacrement. Il ne faut pas qu'il retombe entièrement jusqu'au pied du ciboire (Le Vavasseur).

= D. *Qu'est-ce que le voile de l'Offertoire ?* — R. Le voile de l'Offertoire est un ornement qui sert au sous-Diacre, pour tenir la patène et la présenter au Diacre vers la fin du *Pater*. (*Bona*).

= D. *Qu'est-ce que le voile huméral ?* — R. Le voile huméral, (du latin *humeri*, épaules) est un ornement dont le célébrant se couvre les épaules et les mains, pour la Bénédiction du Très Saint Sacrement.

EXPLICATION — L'Eglise en prescrit l'usage, pour montrer quel respect doit nous inspirer la Sainte Eucharistie. Ce voile est de soie blanche, richement brodée et terminée par une frange d'or. Il faut qu'il soit léger et assez grand pour couvrir entièrement les épaules et les mains de l'Officiant. Pour en éviter le froissement, on a coutume d'y adapter un double ruban, qui sert à le rattacher devant la poitrine de l'Officiant, et des appendices, avec lesquels on prend l'Ostensoir ou le Ciboire. Ce ruban et

ces appendices doivent être en soie blanche, comme le voile.

= D. *Que nomme-t-on voiles du tabernacle et conopée?* — R. On nomme voiles du tabernacle les ornements dont il est revêtu à l'intérieur ; et conopée, le Pavillon qui le recouvre à l'extérieur, lorsque le Très Saint Sacrement y est renfermé.

EXPLICATION. — Comme nous l'avons déjà dit, les voiles du tabernacle doivent être en soie blanche. Pour le conopée, il consiste dans une espèce de tente qui, s'attachant au sommet du tabernacle, l'embrasse et le couvre entièrement. Quoiqu'il n'y ait rien de prescrit sur la matière du conopée, on le fait régulièrement avec celle qui est admise pour la confection des ornements sacrés. Selon saint Charles, on le fait d'un tissu d'or ou d'argent pour les grandes fêtes ; et d'une simple étoffe en soie, pour les fêtes ordinaires et les dimanches. Il peut toujours être blanc. Mais il vaut mieux que la couleur en soit conforme à celle de l'Office ou de la Messe. Toutefois, si l'on dit la Messe de *Requiem*, on emploie le violet au lieu du noir, pour décorer le tabernacle, parce que Jésus-Christ y habite glorieux et immortel et qu'il ne convient pas de l'orner avec un emblème de mort et de tristesse (Catalani, *in Rit. Rom. Gavantus, in Rubr., Miss.*). La richesse du tabernacle ne dispense pas du conopée : le pavillon en est la vraie ornementation liturgique. Saint Charles désirait que les principales églises eussent un Tabernacle fait en marbre précieux et recouvert de lames d'or et d'argent. Et cependant, il prescrivait le conopée même pour le Tabernacle. Aussi, est-il exigé par le Rituel Romain, car, la Sacrée Congrégation des Rites, consultée sur la question de savoir, s'il fallait recouvrir du



conopée le tabernacle où est conservé le Très Saint Sacrement, a répondu affirmativement.

— D. *Qu'est-ce que le parement ou devant d'autel ?*

— R. C'est une tenture en étoffe, recouvrant la partie antérieure de l'autel, et même sa partie postérieure, lorsqu'il est placé entre la nef et le chœur.

EXPLICATION.— On le nomme aussi pallium ou antependium. Cet ornement est requis par la Rubrique, afin que l'autel soit orné décemment. Mais si l'autel a la forme d'un tombeau, il n'est plus exigé, paraît-il, car elle est la plus convenable. L'autel soutenu par quatre colonnes où il n'y a rien entre représente par là le vide du saint Sépulcre, d'où Jésus-Christ, par sa propre vertu, était sorti glorieux et triomphant. Mais la forme en doit être élégante, enrichie d'argent, d'or et de pierres précieuses, en accomplissement de la prophétie d'Isaïe : « *Et avit sepulcrum ejus gloriosum*, et son sépulcre sera glorieux ». A ce défaut, le parement en étoffe est la véritable décoration liturgique de la partie antérieure de l'autel et même de la partie postérieure, s'il n'est pas adossé au mur. L'autel ainsi voilé, c'est Jésus-Christ maintenant invisible au monde et manifesté seulement en la personne de ses membres. Cette tenture doit être un peu plus longue que l'autel, de manière à le voiler entièrement ; être assez haute, pour que la corniche adhérente au marchepied puisse en cacher la partie inférieure ; être fixée sur un cadre en bois, pour demeurer bien étendu et avoir, dans le milieu, une croix ou une pieuse image. Il convient d'en orner la partie supérieure avec des franges précieuses (De Herdt.). Autant que possible, elle doit avoir la couleur du jour. Quoiqu'elle

ne soit pas absolument obligatoire et qu'on puisse la remplacer par des sculptures, cependant on la regarde comme la décoration liturgique de l'autel.

Pour faciliter l'emploi de ces devants d'autel et n'avoir pas l'embarras des cinq cadres pour les cinq couleurs liturgiques, on pourrait se contenter d'un seul cadre et y fixer, à l'aide d'épingles ou d'agrafes, les étoffes de différentes couleurs selon la Rubrique ; un même cadre peut même avoir deux faces et deux couleurs différentes.

— D. *Que désigne-t-on sous le nom de baldaquin ?* —

R. Sous le nom de baldaquin, on désigne un dais carré en étoffe, servant d'abri ou d'ombrage à l'autel.

EXPLICATION. — Autrefois, l'autel avait pour abri un petit édifice de pierre ou de marbre, s'élevant en forme de dôme et soutenu par des colonnes, entre lesquelles on attachait des voiles en soie. C'est à sa voûte qu'on suspendait une colombe d'or ou d'argent, où était réservée la sainte Eucharistie. De là vient qu'on l'appelait ciboire. Quoique très fréquents autrefois, les ciboires sont aujourd'hui fort rares. On en voit un dans l'église de Saint-Pierre des Clefs, Valais. Maintenant, il est prescrit, à défaut de ciboire, de placer un baldaquin sur l'autel principal des grandes églises. Il faut choisir pour ce baldaquin, une étoffe précieuse et l'orner de franges d'or.

De tout temps on a témoigné sa vénération envers les personnes ou les choses, par le soin avec lequel on tâche de les recouvrir et de les abriter. Ainsi, pour un prince ou un général assis en plein air, une tente est tout à la fois un signe d'honneur et un abri nécessaire contre les injures du temps. Cet usage, dû à la nécessité, s'est conservé dans les temples et les palais, comme une mar-

que de respect. Telle est l'origine de tous les dais, pavilions et parasols, qu'on trouve employés chez tous les peuples sous une forme ou sous une autre. On comprend que l'Église ait ordonné de suspendre au-dessus de l'autel un baldaquin, non seulement pour le protéger, mais encore comme un témoignage d'adoration et de respect envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, réellement présent dans le Très Saint Sacrement, que renferme le Tabernacle.

= D. *En quoi consiste le dais ?* — R. Le dais consiste dans une pièce de riche étoffe en or et en soie, garnie de pentes festonnées et supportée par de simples hampe en bois doré.

EXPLICATION. — C'est le dais tel qu'il est usité à Rome. On a toujours porté le Très Saint Sacrement sous un dais, non seulement hors de l'église, mais aussi dans l'église. Dans les processions du Très Saint Sacrement, le dais doit toujours être de couleur blanche.

Lorsqu'on ne saurait approcher du tabernacle le dais, il faut que le célébrant descende, sous l'ombrelle, de l'autel jusqu'au dais, afin que le Très Saint Sacrement ne soit pas un seul instant porté sans cette marque d'honneur (*Missal Rom., seria V, in Cæna Domini*). Or, cette ombrelle qu'on nomme aussi ombrello ou ombrellino, ressemble à un parasol en soie blanche avec de longs effilés ou crépines d'or. Il s'ouvre et se ferme de la même manière. La hampe doit être en bois très léger. Il est soutenu au-dessus de la tête du prêtre par un acolyte. On peut aussi y adopter deux hampes ou bâtons, de manière qu'il soit soutenu par deux acolytes ou deux enfants de chœur. A Rome, on ne déplace jamais le Très Saint Sacrement où il repose, sans le couvrir d'une

petite ombrelle, ou ombrellino. L'usage en est désirable pour toutes les églises. Il est surtout précieux pour porter le Saint Viatique aux malades, dans les lieux où l'on ne saurait employer le dais.

On appelle encore du nom de dais, un ouvrage d'architecture ou de sculpture en forme de pavillon qui surmonte un autel, un trône et une chaire. On en voit un exemplaire aux absides de l'église de St-Pierre-des-Clefs. Il se nomme baldaquin, lorsqu'il repose sur des colonnes. Suivant le Cérémonial des Evêques, il y en a deux : un qui doit s'élever au-dessus de l'autel et sur le siège de l'Evêque, avoir la forme carrée et être orné de draperies ayant, s'il est possible, la même couleur que les ornements du jour ; et un autre qu'on a coutume de porter au-dessus de l'Evêque et des châsses sacrées dans les processions, et qui est monté sur six ou huit bâtons (*Cærem. Episc.*).

Nous avons dit en quoi consiste le dais. Pour l'ordre selon lequel il doit être porté, il est ainsi marqué par le Cérémonial des Evêques. Le premier bâton à droite de l'Evêque est tenu par le plus digne ; l'autre bâton à sa gauche, par le second ; le bâton suivant immédiatement à droite, par le troisième ; le bâton suivant immédiatement le premier à gauche, par le quatrième ; le troisième bâton à droite, par le cinquième ; le troisième bâton à gauche, par le sixième ; ainsi de suite, de manière que les moins dignes aient les derniers bâtons après l'Evêque. Et si la procession est longue, on se conformera aux règles par lesquelles la Congrégation du Cérémonial a fixé les rangs et les droits des personnages ecclésiastiques ou laïques.

## Vêtements et ornements sacrés des ecclésiastiques

Exposons d'abord ce qui regarde les vêtements sacrés, savoir : l'amict, l'aube, et le cordon ou la ceinture.

= D. *Qu'est-ce que l'amict ?* — R. C'est un voile blanc, dont on se couvre la tête d'abord et ensuite le cou et les épaules.

EXPLICATION. — La matière à employer pour l'amict, comme pour les nappes d'autel, le corporal, le purificateur et la pale, dont nous avons déjà parlé, et pour l'aube, dont il sera bientôt question, est le lin et le chanvre, selon les Rubriques du Missel, et non en aucune autre matière, lors même qu'elle égalerait ou surpasserait le lin ou le chanvre en pureté, en candeur et en solidité. La matière ordonnée pour la confection de l'amict et des autres linges et vêtements sacrés a une grande signification ; car, comme le lin et le chanvre n'obtiennent leur blancheur qu'après avoir été fortement battus et peignés, ainsi la chair de l'homme n'acquiert la pureté qu'après s'être macérée par la pénitence et les bonnes œuvres, accomplies avec la grâce de Dieu. Le lin et le chanvre se salissent rapidement par l'usage qu'on en fait. N'est-ce pas l'image de la malheureuse facilité avec laquelle nous souillons notre âme par le péché ? Et, de même que le lin et le chanvre retrouvent leur éclat, après avoir été lavés, tordus et séchés au soleil, de même notre âme ne reconquiert son innocence et sa candeur, qu'après avoir été lavée dans le sang de l'Agneau, tordue ou brisée par les mortifications et séchée par l'amour divin (*Cf. D. Roma*).

L'amict est marqué d'une petite croix rouge brodée à

l'aiguille, au milieu de la partie supérieure entre les cordons (*Rubr. Miss.*)

Le Prêtre, en prenant l'amict, le porte d'abord sur sa tête, et le laisse ensuite tomber sur son cou qu'il en couvre ainsi que ses épaules. L'amict est, dans l'esprit de l'Église, la figure du casque du salut, dont parle saint Paul, dont tous les fidèles et les ministres surtout doivent s'armer contre les attaques de Satan.

— D. *Qu'est-ce que l'aube ?* — R. C'est un vêtement blanc, ayant des manches et descendant depuis le cou jusqu'aux pieds.

EXPLICATION. — La matière à employer pour l'aube est le lin ou le chanvre, comme pour l'amict. Elle doit avoir environ quatre mètres de largeur, et être assez longue pour couvrir les pieds.

D'après une coutume reçue et non réprouvée, on peut y ajouter au bas une bordure en dentelle, pourvu toutefois qu'elle ne dépasse point la hauteur des genoux (Ezerville). On peut orner l'aube d'une broderie au col et vers l'extrémité des manches. Il est encore permis d'adapter aux manches, sous les parements, une étoffe ayant la même couleur que la soutane. Mais on ne saurait y mettre un fond rouge sous un voile transparent. L'aube, par sa blancheur, signifie la candeur et l'innocence qui doit être l'apanage singulier et le principal ornement des ministres du Seigneur, en tout temps sans doute, mais surtout quand ils s'approchent des saints autels. Par son ensemble, elle signifie la régénération que Jésus-Christ a opérée en nous au Baptême et la nécessité de conserver sa grâce et de produire des fruits de salut, ainsi qu'il est écrit : « Dépouillez le vieil homme avec ses œuvres, et revêtez le nouveau qui a été orné selon Dieu. Les

petits cordons, servant à la rattacher sous le cou, désignent la langue du Prêtre, qui lie les pécheurs impénitents et qui délie les pécheurs repentants. Lorsqu'on revêt l'aube, on demande à Dieu la pureté dont elle est le symbole, en lui adressant cette prière : « Lavez-moi, Seigneur, et purifiez mon âme, afin que, lavé dans le sang de l'Agneau, je mérite les joies de la félicité éternelle » (*Miss. Rom.*)

= D. *Qu'est-ce que le cordon ou la ceinture ?* — R. C'est un vêtement que l'on se met autour des reins pour y assujettir l'aube.

EXPLICATION. — On la croit aussi ancienne que l'aube, parce qu'elle en est l'appendice nécessaire. La ceinture est en soie blanche, quelle que soit la couleur de la chasuble, et ses extrémités sont ornées d'une frange de soie et souvent même d'or et d'argent. Les Evêques se servent habituellement de la ceinture ; quant aux simples Prêtres, quoique aucun canon ne leur défende absolument l'usage de la ceinture, ils se servent ordinairement d'un cordon de lin terminé par des glands, et qui doit toujours avoir la couleur de l'aube. Le cordon, aussi bien que la ceinture, est un signe de chasteté et de régularité de mœurs.

### Ornements du prêtre et de ses ministres

= D. *Qu'est-ce que le manipule ?* — R. C'est un ornement qu'on porte sur l'avant-bras gauche à la Messe.

EXPLICATION. — La matière du manipule est la même que celle de la chasuble, dont il sera question dans un article suivant. Il doit y avoir sur le manipule



trois croix : au milieu et aux deux extrémités (*Gavantus*). On le munit habituellement de rubans ou de cordons, pour l'attacher au bras. (*Ibidem*). Mais le Prêtre peut l'y fixer, au moyen d'une épingle.

On n'emploie le manipule que pour la Messe. Jamais le célébrant ne le porte, lorsqu'il est revêtu de la chape (*Rubric. Miss.*). Les ministres ne le portent pas non plus alors, excepté le dimanche des Rameaux, à la bénédiction des rameaux, où ils le prennent pour le chant de l'Épître et de l'Évangile (Le Vavasseur). Le Vendredi-Saint, il est conservé par le célébrant, le Diacre et le sous-Diacre au dépouillement de la croix. C'est seulement à l'adoration de la croix qu'ils le déposent (S. R. C.)

Le manipule a, comme ornement, une très belle signification. D'abord, il représente la corde avec laquelle on lia les mains à Notre-Seigneur. Il désigne également les palmes, qu'il a conquises par ses travaux et ses combats. Selon Durand, « le Christ jouissait et méritait tout à la fois ». Il jouissait au ciel, demeure de son Père, et il méritait dans son voyage sur la terre, car il saisissait en même temps le rameau du triomphateur et parcourait le stade de l'athlète, parce qu'il était en même temps dans sa patrie et sur la route à suivre pour y arriver, selon ce qu'il nous dit lui-même : « Personne ne monte au ciel que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel » (*S. Joan, III, 13*).

Le manipule se met au bras gauche, afin de se rappeler qu'il faut se dégager des biens terrestres figurés par la gauche, pour gagner plus librement les biens célestes dont la droite est le symbole. Enfin, le manipule symbolise la récompense éternelle, selon cet oracle du psalmiste : « Et ils marcheront et ils viendront avec joie,

en portant leurs gerbes » (Ps. XXV. 6). Ce qu'expriment les paroles de l'Évêque en le donnant au sous-Diacre : « Reçois le manipule qui représente le fruit des bonnes œuvres. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit », et la prière qu'on récite en le prenant : « Faites, Seigneur, que je sois digne de porter ce manipule de larmes et de douleur, afin que je reçoive avec allégresse la récompense de mes travaux (*Miss. R.*)

= D. *Qu'est-ce que l'étole ?* — R. C'est un vêtement que l'on met sur le cou et dont les bandes retombent par devant ou sur le côté.

EXPLICATION. — L'étole est confectionnée avec la même matière que la chasuble dont nous allons parler. Comme le manipule, elle doit avoir trois croix, au milieu et aux deux extrémités (*Gavantus*). En certains diocèses, on y adapte une bande en toile autour de la partie correspondant au col de la soutane, et on la prolonge plus ou moins sur les côtés. On l'appelle « tour d'étole ». L'usage s'en est introduit par un motif de propreté, afin que l'étole ne touche pas immédiatement les cheveux du célébrant. Cependant, on pourrait l'omettre, si l'étole était plus flexible et si on la disposait de manière qu'elle fût recouverte par la chasuble (Bourbon, *Introduct. au Cérém. Rom.*).

Primitivement, on portait l'étole droite (*Cf. Gavantus*), comme le font encore les Evêques en toute circonstance, (*Rubr. Miss.*). Quand les Prêtres cessèrent d'avoir la croix pastorale, ils durent y suppléer en croisant l'étole sur la poitrine durant les saints Mystères. Ils la croisent aussi, lorsqu'ils sont revêtus de l'aube, soit à l'autel, soit hors de l'autel (*Rubr. Miss., S. R. C.*). Mais lorsqu'ils ont le surplis, ils doivent la porter droite. Les Diacres la

portent en sautoir et en laissent tomber la bande sous le bras droit. Il faut prendre l'étole pour administrer les sacrements (*Ritual Rom. de adminis. Sacram.*). Confesser à l'église sans l'avoir serait contraire aux règles (S. R. C.). Les prêtres doivent la porter, pour exposer le Très Saint Sacrement (S. R. C.), pour communier (*Cærem. Episc.*), pour imposer les mains à l'ordination des Prêtres (*Pont. Rom.*), pour présider aux cérémonies et processions funèbres (S. R. C.). Ils peuvent aussi l'avoir en prêchant, si tel est l'usage (*Ead. 12 nov. 1831*). Mais, suivant la Sacrée Congrégation des Rites, « il ne faut employer l'étole que dans la collation et la confection des sacrements. Aussi, la coutume contraire est un abus qui doit être absolument éliminé par les ordinaires des lieux » (*Ead. 7 sept. 1816*); car l'usage de l'étole n'est pas un signe de juridiction, mais un signe de l'exercice actuel la requérant comme ornement sacerdotal ou comme marque de l'Office. Elle est accordée comme marque de l'Office aux curés dans les processions où ils marchent collégalement (S. R. C.), et aux chapelains, dans le même cas, s'ils marchent avec leurs confrères (*Ead. 27 mars 1822*). Mais elle ne saurait être portée au chœur par le célébrant; ni par le curé aux vêpres et aux autres heures canoniales (*Cærem Episc.*), ni dans les processions et les autres cérémonies, pour lesquelles les Rubriques n'en requièrent pas l'usage. On excepte le cas où l'on devrait, à *Magnificat*, encenser le Très Saint Sacrement exposé (*Ejusdem Praef. Resp., 3 oct. 1831*). L'Evêque ne revêt non plus l'étole que pour exercer les fonctions épiscopales ou sacerdotales, où elle est exigée par le Cérémonial (*Gardellini*). Pour le Souverain Pontife, il la porte toujours et partout, car elle est pour lui un

signe de l'autorité suprême qu'il exerce dans toute l'Eglise au nom de Jésus-Christ.

L'étole signifie le joug du Seigneur. On la baise en la revêtant et en la déposant, pour montrer avec quel amour on reçoit ce joug salutaire. Le Prêtre se la met autour du cou et en fait descendre les deux extrémités devant lui pour en orner son côté droit et son côté gauche, parce que les armes de la justice lui sont nécessaires à droite et à gauche, c'est-à-dire dans la prospérité et l'adversité. Voilà pourquoi l'Evêque lui dit en le revêtant de l'étole : « Reçois le joug du Seigneur, car son joug est suave et son fardeau léger » (*Pont. Rom.*) Il est suave dans la prospérité et léger dans l'adversité. L'étole est, dans son ensemble, le symbole de l'innocence et de l'immortalité dont Dieu avait orné l'homme en le créant.

= D. *Qu'est-ce que la chasuble ?* — R. C'est l'ornement que le Prêtre revêt par-dessus les autres pour la célébration de la Messe.

EXPLICATION. — Autrefois c'était un manteau parfaitement rond, couvrant le Prêtre depuis le cou jusqu'aux pieds et n'ayant qu'une ouverture au milieu pour y passer la tête. Durant la Messe, le Prêtre le relevait sur les côtés (*Honorius*), afin d'avoir les mains libres. Il était aidé en cela, surtout à l'élévation, par ses ministres. On le fait encore aujourd'hui au même moment, en souvenir de cet usage, quoique la forme actuelle de la chasuble ne le rende plus nécessaire. Pour remédier à la gêne causée par son ampleur, on l'échancra peu à peu de chaque côté. Au Moyen âge, elle était enrichie d'or et de pierreries. C'est le parement sacré qu'on a coutume encore d'orne avec le plus d'éclat. On peut et l'on doit

faire la chasuble, comme le parement d'autel, la bourse du corporal, le manipule, l'étole, la dalmatique et la chape, en drap de soie, d'argent et autres, suivant la coutume, mais on ne saurait employer la toile de lin ou de coton (S. R. C., 23 sept. 1337). Quant à la forme de la chasuble et des autres ornements, elle est déterminée par l'usage qui est constamment reçu et approuvé dans l'Eglise et qu'il faut suivre de manière à ne rien innover.

Comme les ornements sacrés sont assignés en vue des actions où on les emploie et non pour la décoration des ecclésiastiques, on ne doit les revêtir uniquement que pour les fonctions qui les requièrent. Ainsi, de même que l'étole sert à caractériser le pouvoir d'Ordre et à en remplir le ministère, de même la chasuble est exclusivement réservée pour la célébration de la Messe. Les Prêtres ne sauraient donc la porter arbitrairement. Outre le temps du saint Sacrifice, ils peuvent encore la revêtir à la procession de la Fête-Dieu, lorsqu'ils y assistent. Mais le célébrant ne saurait la prendre pour une cérémonie, si elle n'y est pas requise par la Rubrique, comme pour la procession du Très Saint Sacrement ou pour un Salut.

La chasuble rappelle le manteau de pourpre dont on couvrit Notre-Seigneur chez Pilate. D'autre part, elle signifie la charité sans laquelle le Prêtre ne serait qu'un airain sonnante et une cymbale retentissante (I Corinthien, XIII, 1.). Et de même que la chasuble enveloppe ses autres vêtements, de même la charité couvre la multitude des péchés (1 Petr. IV, 8) et renferme toutes les prescriptions divines, selon cet oracle de l'Apôtre : « La plénitude de la loi, c'est la charité ». Par ses deux parties antérieure et postérieure, elle nous rappelle les deux

préceptes de la charité, ayant pour objet l'amour de Dieu et du prochain et résumant ainsi la loi et les prophètes (Math.). On peut aussi la considérer comme le symbole de la justice dont il est écrit que les Prêtres se revêtiront (Ps. CXXXI) et qui consistent dans les œuvres de charité. Voilà pourquoi on la compare à la robe nuptiale sans laquelle on ne saurait entrer au festin céleste (Math., XXII).

De là ces paroles de l'Evêque à l'ordinand, lorsqu'il lui met cet ornement : « Reçois le vêtement sacerdotal, figure de la charité, car Dieu peut augmenter en toi la charité et rendre tes œuvres parfaites ». Lorsque le Prêtre en est orné, il représente Notre-Seigneur, dont il tient alors la place.

— D. *Qu'est-ce que la tunique ou tunicelle ?* — R. C'est un ornement qui est destiné aux sous-Diacres et qu'ils portent sur l'aube. Suivant l'Ordre Romain, la tunique différait beaucoup de la dalmatique propre aux Diacres. Maintenant elle lui est presque semblable, si ce n'est peut-être qu'elle est moins riche et qu'elle a des manches plus longues et moins larges (Maugère). Elle est de même matière que la chasuble. Le sous-Diacre revêt la tunique pour la Messe ; la réposition du Très Saint Sacrement, (S. R. C., 17 sept. 1785), les processions, les bénédictions (Rubr. Miss.), et le lavement des pieds au Jeudi-Saint (*Cœrem Episc.*). On la regarde comme un signe de salut et de bonheur. Voilà pourquoi l'Evêque la donne au sous-Diacre, en lui disant : « Que le Seigneur te revête de la tunique d'allégresse et du vêtement de la joie, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit (*Pont. Rom., de ordin subdiat.*) »



= D. *Qu'est-ce que la dalmatique ?* — R. C'est un ornement qui est destiné aux Diacres et qu'ils portent sur l'aube.

EXPLICATION. — Depuis longtemps, la dalmatique est l'ornement qui sert à distinguer le Diacre. Elle n'a pas conservé entièrement sa forme primitive ; car elle est moins ample et moins longue. Elle se fait avec la même matière que la chasuble. Pour l'usage de la dalmatique, il est le même que celui de la tunique. Comme la tunique, elle est un signe de salut et de bonheur. De là ces paroles qu'adresse l'Évêque au Diacre en lui donnant cet ornement : « Que le Seigneur te revête d'un vêtement de salut et de joie et que la dalmatique t'environne toujours au nom du Seigneur (Pont. Rom.) »

= D. *Qu'est-ce que la chape ?* — R. C'est un ornement ouvert dans toute sa longueur par devant, recouvrant les épaules et descendant jusqu'aux pieds.

EXPLICATION. — Dans les Rubriques cet ornement est nommé pluvial, parce qu'il était primitivement destiné à prévenir contre la pluie dans les processions et les stations (*Ferraris*). Voilà pourquoi on y attachait par derrière un capuce ou capuchon, servant à protéger la tête. On en retrouve un vestige dans l'appendice rejeté sur le dos et se raccordant avec l'orfroi, qui décore les bords de la chape. Suivant l'Ordre Romain, la chape est d'un usage fort ancien. Elle semble remonter au moins à l'époque, où l'Église institua les processions et les stations. D'abord, elle consistait dans une étoffe ordinaire. Mais ensuite on en fit un ornement qu'on se plut à enrichir comme la chasuble et les autres ornements sacrés. Elle s'attache sur la poitrine au moyen d'une



agrafe en or ou en argent. Aujourd'hui, on a transformé la chape et elle est devenue un ornement de dignité (*Cf. Quarti, In Rubr. Miss.*). Elle n'est donc plus revêtue par les chantres, comme précédemment, mais par les Clercs les plus dignes dans les circonstances solennelles comme les dignitaires du chapitre aux fonctions pontificales (*Cærem Episc.*). Dans les offices pontificaux, le Prêtre assistant est revêtu de la chape (*Cærem Episc.*) Et parmi les chanoines parés, lorsque le chapitre forme divers Ordres (*Ibid. C. XV*), ou que ces Ordres sont représentés (*S. R. C.*) les plus dignes sont en chape et les autres en chasuble, ou en dalmatique ou en tunique. Cependant il y a d'autres fonctions sacrées, pour lesquelles l'usage de la chape est prescrit ou permis au célébrant et à certains ministres, malgré qu'ils ne soient pas dignitaires. Ainsi, le célébrant doit la porter, en l'honneur de l'Eucharistie dans toutes les processions du Très Saint Sacrement (*Ead., 22 janv. 1701*), excepté dans la procession du Vendredi-Saint où il est en chasuble, pour apporter l'Hostie destinée à la Messe des Présanctifiés (*Rubr. Miss.*) De plus, il est très convenable qu'il en soit revêtu pour l'Exposition (*S. R. C., 1701*) et pour la Bénédiction du Très Saint Sacrement, du moins lorsqu'elle est donnée avec l'ostensoir (*S. R. C., 17 févr. 1853*). Il est louable qu'il la revête aussi pour transporter le Très Saint Sacrement d'un autel à un autre (*Cærem Episc.*) et pour le porter aux malades, si les circonstances le permettent (*Ritual Rom. de communione Inf.*). Le célébrant met encore la chape pour l'aspersion (*Rubr. Miss. Ord. ad faciendam aq bened.*), pour les processions (*Ibid - Ritual Rom. Ord. serv. in Litan maj. Process.*) et pour certaines bénédictions solennelles (*Rubr. Miss. - Ritual Rom., Rit.*

*bened. nov. Eccles.*), pour les funérailles et pour l'absoute (Ibid, *de Exequiis*) pour la célébration solennelle des Laudes ou des Vêpres (*Cærem Episc.*). A ces offices, les Prêtres ou les autres ecclésiastiques dont il est assisté la portent également (Ibid. *Cærem. Episc.*).

On trouve dans la chape le symbole de la Résurrection devant procurer à nos corps une glorieuse immortalité. C'est pourquoi, on ne la revêt que dans les plus grandes fêtes. Elle nous rappelle ainsi qu'au jour de la Résurrection, les Elus recevront deux robes, le repos de l'âme et la gloire du corps. Pour les franges servant à la décorer, elles signifient que dans le ciel, rien ne manquera à notre perfection. Elle représente, par sa longueur et son amplitude, la persévérance dans la vertu, par son ouverture antérieure, la vie éternelle qui est ouverte aux Justes ; et par l'appendice qui remplace l'ancien capuce, le bonheur suprême dont jouissent les Elus.

= D. *Quel est l'ornement des Clercs minorés et des tonsurés ?* — R. C'est le surplis. Ce vêtement représente, par sa blancheur, l'innocence et la pureté de cœur avec laquelle on doit approcher des saints Mystères, et il est le symbole du nouvel homme qui fut créé dans l'innocence et la sainteté.

= D. *Les laïques peuvent-ils toucher aux ornements liturgiques, lorsqu'ils ont été bénits ?* — R. Oui, pourvu qu'ils y touchent avec respect.

EXPLICATION. — Les ornements qui n'ont point de contact immédiat avec le corps de Jésus-Christ, comme la chasuble, l'étole le voile du calice. peuvent, lors même qu'ils ont été bénits, être touchés, sans péché, par toutes sortes de personnes, pourvu, toutefois, qu'elles le fassent

avec respect et pour un bon motif. Ceci s'applique aussi aux surplis et aux chapes, qui ne reçoivent pas de bénédiction ou qui du moins, n'en ont pas besoin. Il n'en est pas de même des ornements qui ont un contact immédiat avec le corps de Jésus-Christ, comme le corporal, la pale et le purificateur ; s'ils ont besoin d'être purifiés ou restaurés, ils ne doivent point être remis entre les mains des laïques et même des religieux, avant d'avoir été lavés deux fois par un Prêtre ou un Diacre.

### Couleurs des ornements sacrés

= D. *Quelles sont les couleurs employées par l'Eglise dans ses ornements sacrés ?* — R. Ce sont : le blanc, le rouge, le vert, le violet, le noir.

EXPLICATION. — La couleur des ornements sacrés varie suivant les diverses fêtes et les divers temps de l'année chrétienne. (Rubr. Miss.) pour les distinguer.

= D. *Pourquoi l'Eglise emploie-t-elle ces diverses couleurs ?* — R. C'est pour relever la majesté de ses offices et pour rendre plus sensibles aux fidèles, les mystères et les vertus, dont les couleurs sont le symbole.

En effet, par les diverses couleurs de ses ornements, l'Eglise nous inspire une plus grande vénération pour les mystères de la religion. Elle veut imiter sur la terre autour de nos autels ce que saint Jean voit dans son Apocalypse, où il contemple autour de l'autel céleste les anges revêtus de lin avec des ceintures d'or, l'Agneau couvert de sang et sa divine Epouse ornée d'une robe éclatante (Apoc. XV, 6.).

= D. *Que symbolise la couleur blanche ?* — R. Elle

symbolise la foi ainsi que l'innocence, la candeur, la pureté, l'intégrité de la chair, la lumière, la joie, le triomphe, la gloire et l'immortalité. Ainsi, on l'emploie à Noël, parce que Jésus-Christ est né sans péché d'une Mère vierge et immaculée, parce que sa naissance a été pour les hommes une grande joie ; à l'Épiphanie, parce que la lumière d'une étoile merveilleuse conduisit les Mages au berceau du Sauveur ; le Jeudi-Saint, parce qu'on y bénit le saint chrême destiné à purifier les âmes et parce qu'on y rappelle le mystérieux lavement des pieds et l'institution de l'Eucharistie ; le Samedi-Saint, parce qu'en ce jour on baptisait les catéchumènes, qu'on les revêtait de robes blanches et qu'on leur mettait à la main des cierges allumés, en signe de la grâce baptismale ; à Pâques, parce que Jésus-Christ est ressuscité glorieux et parce que l'ange, témoin de sa Résurrection, avait un visage resplendissant comme l'éclair et des vêtements blancs comme la neige ; à l'Ascension, parce que l'Homme-Dieu est monté au ciel dans une nuée lumineuse et parce que des anges apparurent à ses disciples en habits blancs ; à la Trinité, parce que Dieu est infiniment saint et qu'il est le principe de toute sainteté ; à la Transfiguration, parce que Notre-Seigneur y fut environné d'un éclat céleste ; aux fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie, parce qu'elle a été conçue sans la tache du péché originel, qu'elle a toujours été remplie de grâce et qu'elle a causé notre joie en devenant la Mère de notre Rédempteur ; aux fêtes des saints Anges, parce que Dieu en a fait de purs esprits et qu'il les a rendus semblables aux astres ; à la fête de tous les Saints, parce qu'on y célèbre leur triomphe ; à la fête des Confesseurs et des Docteurs, parce que la pureté de leur vie et de leur doctrine les a fait

comparer aux lis de la vallée ; et à la fête des Vierges, parce qu'on y honore leur intégrité.

= D. *Que symbolise la couleur rouge ?* — R. Elle symbolise la charité qui est ardente comme le feu et qui nous porte à verser notre sang pour la gloire de Dieu. Ainsi, l'on s'en sert, à la Pentecôte, parce que le Saint-Esprit y apparut sous des langues de feu, communiqua aux Apôtres la plénitude de la puissance et leur inspira pour Dieu l'amour le plus ardent ; aux fêtes de la Sainte-Croix, parce que le sang de Jésus-Christ l'a consacrée ; aux fêtes des Martyrs, parce qu'ils ont répandu leur sang pour la confession de la foi et qu'ils ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau ; et aux fêtes des Vierges martyrs, parce que le martyre l'emporte sur la virginité, selon ces paroles du Sauveur : « Personne ne saurait avoir une plus grande charité que de sacrifier sa vie pour ses amis.

= D. *Que symbolise la couleur verte ?* — R. Elle symbolise l'espérance. L'Eglise emploie cette couleur de l'Épiphanie à la Septuagésime, et de la Pentecôte à l'Avent, car, ayant déjà célébré les plus grands mystères de la religion, elle peut alors tout espérer de Jésus-Christ, qui a souffert, qui est mort, ressuscité et monté au ciel et qui lui a envoyé son Esprit-Saint pour la consoler, la soutenir dans tous ses combats et assurer son triomphe.

= D. *Que symbolisent la couleur violette et la couleur noire ?* — R. Elles symbolisent la pénitence et la mort.

EXPLICATION. — D'abord, le violet représente la chair mortifiée par la pénitence. Il convient donc parfaitement aux jours de jeûne, d'abstinence et d'affliction. Ainsi, on

le prend en l'Avent et en Carême, parce qu'on doit s'y livrer aux exercices de pénitence ; ou de la Passion, parce qu'on y rappelle les souffrances de Jésus-Christ, dont les plaies sacrées ont guéri et sauvé nos âmes ; à la fête des saint Innocents, parce que leur mort causa l'affliction de leurs mères ; à la Purification, pour la bénédiction des cierges, parce qu'en ce jour Siméon prédit la Passion de Notre-Seigneur, et à la plupart des processions, parce qu'elles ont pour but de nous exciter à la pénitence. Enfin, le noir représente la mort et les ténèbres, soit du tombeau, soit du purgatoire. C'est la raison pour laquelle on revêt les ornements noirs le Vendredi-Saint, où les ténèbres couvrirent la surface de la terre, et aux Messes des défunts, parce que leurs âmes détenues au purgatoire attendent de nos prières la lumière et le repos éternels.

### Bénédition

#### des linges, vêtements et ornements sacrés

= D. *Par qui doivent être bénits les linges, vêtements et ornements sacrés ?* — R. Ils doivent l'être par l'Évêque ou par un Prêtre délégué par l'Évêque avec un indult apostolique.

On doit bénir les trois nappes, le corporal et la pale. La bénédiction du purificateur n'est pas requise. Pour la bourse, le voile, le manuterge, le parement et les autres ornements de l'autel, on peut aussi les bénir, quoiqu'on n'y soit pas obligé. L'amict, l'aube, le manipule, l'étole et la chasuble doivent être bénits (*Rubr. Miss.*). Il est convenable de bénir le surplis, le rochet, le cordon, la tunique et la chape.

= D. *Quand se perd la bénédiction des linges, vête-*



*ments et ornements sacrés ?* — R. Elle se perd, quand ils ne sont plus aptes à servir pour le culte divin, ce qui arrive, lorsqu'ils sont tellement usés ou lacérés qu'ils ne sauraient plus remplir leur destination. Lorsque les ornements sacrés ont perdu leur bénédiction, on doit les brûler et en jeter les cendres dans la piscine ou sous le pavé de l'église. La piscine est une fosse destinée à recevoir aussi les eaux de purification. Cette fosse est assez profonde, revêtue de maçonnerie, recouverte d'une cuvette ronde ou ovale en pierre de taille et percée au milieu. Au fond se trouve un canal, les eaux s'écoulent dans la terre. C'est dans la sacristie ou dans l'église que se place la piscine. Il faut l'établir dans le lieu le plus convenable. On a coutume de la placer du côté de l'Épître. Cette piscine qui doit exister dans toutes les églises est distincte de la piscine baptismale.

### Vases sacrés

= D. *Qu'appelle-t-on vases sacrés ?* — R. On appelle vases sacrés les vases destinés au culte divin et consacrés par une bénédiction spéciale. Parmi les vases sacrés on distingue : le calice, la patène, le ciboire, l'ostensoir et les vases des saintes huiles. Le tabernacle est aussi regardé comme un vase sacré, parce qu'on a coutume d'y renfermer le Très Saint Sacrement contenu dans le ciboire et qu'on doit le bénir également.

= D. *Qu'est-ce que le calice ?* — R. C'est le vase dans lequel est consacré le sang de Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Que Notre-Seigneur ait employé le calice pour consacrer le vin en son sang, c'est une vérité certaine, car il est écrit dans l'Évangile : « Jésus prit



semblablement le calice, après avoir soupé, et dit : « Ce calice est le Nouveau Testament dans mon Sang » (Math.). L'Eglise se conforme à la Tradition en exigeant que le calice soit en or ou en argent, ou du moins qu'il ait sa coupe en argent et qu'il soit doré intérieurement. L'ornementation du calice a beaucoup varié. Jadis, on y remarquait des pierres précieuses et de riches ciselures. On avait coutume d'y sculpter à la coupe ou au pied des figures conformes au style de l'église et représentant le bon Pasteur, la Très-Sainte Vierge et diverses circonstances de la Passion (Cf. Flodoard Histor.) Aujourd'hui on se borne souvent à y graver les symboles eucharistiques, comme la vigne, le raisin, l'épi de blé. Le calice, en même temps qu'il sert à consacrer le sang de Jésus-Christ, figure la Croix sur laquelle il a été immolé, le sépulcre où il a été enseveli et la réconciliation du ciel avec la terre par l'effusion de son sang. Il représente aussi notre mortification et notre disposition à verser notre sang pour la confession de son nom. (D. Hieron)

= D. *Qu'est-ce que la patène ?* — R. C'est le vase qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'Hostie consacrée.

EXPLICATION. — Quoique l'Évangile ne la mentionne pas et qu'on ne sache pas si Notre-Seigneur s'en est servi (*Benedict. XIV*), cependant l'usage en remonte au temps apostolique. La patène a toujours été de la même matière que le calice. Il faut au moins que la partie concave en soit dorée (*Quarti*). Pour la signification de la patène, elle représente la pierre avec laquelle on ferma le tombeau du Sauveur (*Cf. Corsetti*). Sa largeur

figure l'amour immense de Jésus-Christ pour les hommes (*Cf. Villette*); et sa rondeur, la vie éternelle conquise par les épreuves de la vie (*Durand*).

= D. *Qu'est-ce que le ciboire?* — R. C'est le vase où l'on conserve les Hosties consacrées pour la communion des fidèles.

EXPLICATION. — Ce vase a remplacé l'antique ciboire ou ciborium et la colombe, où se renfermait la Très Sainte Eucharistie. Or le ciboire consistait dans une espèce de baldaquin, s'élevant au-dessus de l'autel, soutenu par deux ou quatre colonnes et surmonté d'une croix (*Krazer*). Certaines églises de Rome avaient des ciboires en argent massif. Au XIII<sup>e</sup> siècle, on fit le ciboire moins grand et l'on se contenta d'élever sur l'autel un petit dôme, qui était soutenu par quatre petites colonnes et sous lequel on plaça le vase contenant la sainte Eucharistie (*Guillois*). Cependant plusieurs églises conservèrent encore longtemps le ciboire dans sa forme primitive.

Aucune matière déterminée ne semble prescrite pour le ciboire. Mais, suivant le Rituel Romain, la matière doit en être solide, décente et propre. Suivant (*de Herck*), il est intérieurement convenable que le ciboire ou au moins sa coupe soit en or ou en argent et dorée intérieurement (*Cf. Congrég. Episc.*).

Outre le ciboire proprement dit pour la communion des fidèles à l'église, il y en a un autre qu'on appelle custode ou pyxide. C'est un vase avec lequel on porte le saint Viatique aux malades. Quand il y a beaucoup de chemin à parcourir, le Prêtre place cette custode dans une bourse en soie très ornée et spécialement consacrée pour cet usage.

Cette bourse doit être blanchée et munie d'un cordon blanc pour la suspendre au cou. On y renferme un petit corporal. Et sur le devant est cousu un appendice, destiné à recevoir la sainte pyxide.

= D. *Qu'est-ce que l'ostensoir ?* R. — C'est le vase avec lequel on expose la Sainte Hostie à l'adoration des fidèles.

EXPLICATION. — On appelle encore ce vase tabernacle portatif parce qu'il est mobile et qu'on le porte dans les processions. Quoique le culte rendu à l'Eucharistie remonte au jour même de son institution, cependant la coutume de déposer le Très Saint Sacrement sur l'autel ou sur le tabernacle n'est pas aussi ancienne. D'abord, cette exposition fut assez rare. Le Concile de Cologne, tenu en 1552, ordonna qu'elle aurait lieu seulement pendant l'office de la Fête-Dieu, et hors de ce temps, une fois par an et pour un grave motif. Plus tard, l'Eglise, voulant ranimer la foi en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, permit qu'on l'exposât à la plupart des fêtes solennelles et qu'on donnât souvent la Bénédiction avec l'ostensoir ou le ciboire (Guillois). Aussi l'usage de l'Ostensoir est-il devenu universel. Rien n'est prescrit pour la matière de l'ostensoir. Mais il convient de le faire en or ou en argent pour les églises riches ; en airain ou en étain doré pour les églises pauvres. Selon Cavallieri et Baruffaldi, la lunule de l'ostensoir doit être en or ou en argent doré. Il n'y a rien non plus de prescrit pour la forme de ce vase. Elle a beaucoup varié avec le temps. Quant à ses dimensions, elles ont aussi varié d'une manière infinie. L'ornementation en est souvent très riche. On y représente tantôt des anges et des vieillards

en adoration, tantôt un pélican ou un agneau immolé. Autour de la tige, on voit des grappes et des épis entrelacés. Le sommet de l'ostensoir, doit, comme le ciboire, être surmonté d'une croix visible (S. R. C.). L'ostensoir, devant être soutenu par les mains seules du célébrant, il ne saurait être porté au moyen d'un appareil. Il est défendu pareillement de l'appuyer sur un support ou planchette garnie et suspendue sous le dais.

### Vases des saintes huiles

= D. *Que doit-on observer les concernant ?* — R. Ils doivent être en argent ou du moins en étain. Il faut les fermer avec un couvercle de même matière et les orner d'un pavillon violet en soie et les distinguer par une inscription spéciale à chacun d'eux. On a coutume de réunir les vases, contenant l'huile sainte et le saint chrême, destiné au baptême. Mais on doit séparer des autres le vase contenant l'huile des infirmes. Quand le Prêtre s'en sert, il le porte enfermé dans une petite bourse violette, qu'il peut suspendre à son cou, s'il a un chemin trop difficile à parcourir. On dépose et l'on conserve respectueusement ces vases dans une armoire fermant à clef, soit à la chapelle des fonts baptismaux, soit à côté du grand autel ; mais jamais dans le tabernacle, où se garde le Très Saint Sacrement.

### Consécration et Bénédiction des vases sacrés

= D. *Par qui doit se faire la consécration ou la bénédiction des vases sacrés ?* — R. Elle doit se faire par l'Evêque. C'est de droit propre que l'Evêque consacre

les calices. Il ne saurait néanmoins déléguer cette consécration à un simple Prêtre.

= D. *Quels sont les vases à consacrer ?* — R. Les vases à consacrer sont le calice et la patène.

EXPLICATION. — Avant de servir au saint Sacrifice, le calice doit être consacré (Rubr. Miss.). Il faut consacrer le calice avec les rites et les prières, que l'Église prescrit dans le Pontifical. On l'oint avec le saint chrême, afin que la grâce de l'Esprit-Saint en fasse un nouveau sépulcre pour le corps et le sang de Jésus-Christ et qu'il daigne y répandre sa vertu, comme il la répandit dans le calice de son serviteur Melchisédech (Durand).

La consécration de la patène est obligatoire comme celle du calice. Elle doit se faire également avec le saint chrême, les rites et les prières indiquées au Pontifical par l'Évêque. Si on la consacre, c'est parce qu'elle doit porter le corps de Jésus-Christ, lequel s'est volontairement immolé sur la croix pour notre rédemption (Durand).

= D. *Quels sont les vases à bénir ?* — R. Ce sont le ciboire et l'ostensoir.

EXPLICATION. — Le ciboire doit être béni par l'Évêque, ou par un Prêtre qui en a reçu le pouvoir de l'Évêque. Il en faut dire autant de la lunule de l'ostensoir. Quoique l'ostensoir lui-même ne touche pas les saintes Espèces, néanmoins il est louable de le bénir comme sa lunule.

= D. *Quand les vases sacrés perdent-ils leur consécration ou leur bénédiction ?* — R. En général, les vases

sacrés perdent leur consécration ou leur bénédiction, quand par fracture, rupture ou autrement, ils n'ont plus la figure ou la forme essentielle, sous laquelle on les a consacrés ou bénits ; et quand ils ne sont plus physiquement ou moralement en état de servir. Ainsi le calice perd sa consécration, lorsqu'il a dans le fond un trou si petit qu'il soit (De Herdt), lorsqu'il est tellement brisé ou fendu qu'on ne saurait plus l'employer décentement au saint Sacrifice. Il est certain que sa consécration n'est pas perdue, si la dorure en est un peu tombée (De Herdt). Mais si la dorure en a disparu entièrement, il faut en appliquer une nouvelle, parce que la dorure est la partie la plus excellente du calice et qu'elle touche immédiatement le corps et le sang de Jésus-Christ (S. R. C.). La patène perd sa consécration, comme le calice, lorsqu'elle est tellement brisée qu'elle ne saurait plus servir à l'usage convenable.

Le ciboire perd sa bénédiction dans les mêmes cas que le calice. Pour l'ostensoir et sa lunule, ils perdent aussi leur bénédiction par rupture ou par accident, les rendant impropres à l'usage convenable.

L'emploi sacrilège des vases sacrés à un usage profane est un péché grave, mais il ne leur enlève pas leur consécration ou leur bénédiction.

Une modique réparation ne les prive pas de leur consécration ou bénédiction, s'il n'en résulte aucune fraction notable. Si les vases sacrés sont tellement détériorés qu'ils deviennent impropres à leur ministère, on peut immédiatement les confier à l'ouvrier, car alors ils ont perdu leur consécration (S. R. C.) Mais si l'on doute qu'ils l'aient perdue, il faut recourir à l'Évêque, pour en obtenir la permission de les remettre à l'ouvrier.

Dans une urgente nécessité, il est permis de vendre les vases sacrés, non seulement à un ecclésiastique, mais encore à un laïque, soit qu'ils servent à une autre église ou à une autre chapelle, soit pour qu'ils soient détruits et remis en fonte (D. Thom., 11) ; cependant, on en demandera la permission à l'Évêque. Quand on les fond, il est convenable d'en faire d'autres vases sacrés. Cependant, il est permis de les employer à autre chose ; car après la fusion, l'or et l'argent ont perdu leur première forme et retombent au rang des choses profanes.

= D. *Comment faut-il traiter les vases sacrés ?* — R. Il faut les traiter respectueusement et ne permettre de les toucher qu'aux ministres de l'Eglise et aux laïcs en ayant reçu la permission.

EXPLICATION. — En général, il faut traiter respectueusement tous les objets qui servent au culte divin et surtout ceux qui sont le plus en contact avec le Très Saint Sacrement. Toute irrévérence à leur égard est défendue, non seulement par le Droit canonique, mais encore par le Droit naturel. Aussi, l'Eglise a-t-elle fait des règlements sévères à ce sujet. C'est à la sacristie qu'on a coutume de renfermer les vases sacrés. Jamais l'Eglise n'a permis qu'ils fussent conservés en des maisons privées ou par des laïcs, mais elle a toujours eu soin de les faire garder par des ecclésiastiques. Quand les vases sacrés contiennent actuellement la Sainte Eucharistie, ils ne sauraient être touchés que par des Prêtres ou Diares. Toute autre personne qui oserait les toucher, sans nécessité, pécherait mortellement (Dens.).

Les laïcs peuvent toucher le ciboire et l'ostensoir, quand même on les aurait bénis, s'ils n'ont pas encore



servi au culte divin. Ils pécheraient véniellement, s'ils les touchaient, après qu'ils ont servi à l'autel (Dens.). Lors même que la lunule ou le croissant aurait été seul béni, il convient que les laïcs s'abstiennent de toucher la monstrance, parce qu'il pourrait y être tombé des parcelles consacrées. S'ils touchaient le ciboire et l'ostensoir par nécessité ou pour un motif raisonnable, ils ne commettraient aucun péché ; mais ils pécheraient mortellement, s'ils y touchaient par mépris ou avec scandale. L'Evêque peut accorder aux laïcs la permission de toucher à la sacristie, non seulement le ciboire et l'ostensoir, mais encore le calice et la patène. Il est néanmoins conseillé à ceux qui en ont la faculté de n'y point toucher immédiatement sans raison, et d'user pour cela d'un gant ou d'un linge.

« Il ne convient pas, dit l'abbé Bourbon, de laisser porter les vases sacrés en présence du peuple par un laïque, sacristain ou autre, lors même qu'il serait revêtu de la soutane et du surplis et que d'ailleurs, il jouirait de la faculté de les toucher. Lorsqu'on porte l'ostensoir de la sacristie à l'autel ou qu'on le porte de l'autel à la sacristie, il importe de le recouvrir d'un petit voile blanc, qu'on ôte seulement après y avoir introduit la Sainte Eucharistie. On le recouvre ainsi, pour le soustraire à la vue des fidèles et pour ne pas leur occasionner une méprise préjudiciable au respect que réclame de nous le Très Saint Sacrement. Suivant l'esprit de l'Eglise, il ne convient pas d'exposer les vases sacrés à découvert devant le peuple. De là cette juste observation de Favrel : « Nous regardons comme regrettable l'usage introduit en beaucoup de lieux, de porter à l'autel et d'en rapporter ostensiblement la custode et surtout l'osten-

soir ne renfermant pas les Saintes Hosties. On voit même ces objets sacrés portés ainsi à la vue du peuple, jusque dans les saints Offices, par des sacristains laïques. Ceci est plus que regrettable, c'est un abus de nature à diminuer le respect des fidèles pour les choses saintes ». En conséquence, il convient de ne laisser apparaître les vases sacrés et surtout l'ostensoir, que lorsqu'ils contiennent le Très Saint Sacrement. Hors ce temps, on les renferme ou on les voile.

### Entretien du mobilier sacré

— D. *Que doit-on faire pour conserver les linges, vêtements et ornements de l'Eglise?* — R. On doit laver assez fréquemment les linges et les vêtements ; et prémunir les ornements et les vases contre le froissement, la poussière et l'humidité.

EXPLICATION. — Et d'abord, il faut blanchir souvent les linges et vêtements sacrés, selon qu'ils sont d'un usage plus ou moins fréquent. On les plisse, après qu'on les a blanchis et toutes les fois qu'on s'en est servi. Lorsque ces linges sont bien secs, on les plie et on les renferme dans les armoires de la sacristie en y mettant de l'essence de térébenthine ou des fleurs et des plantes odoriférantes, comme la rose, la lavande, la sauge, le romarin et le serpolet, pour y entretenir une odeur agréable et en éloigner les insectes. Chaque jour après les Messes, on passe légèrement une brosse ordinaire sur les nappes d'autel; puis on les recouvre de leurs tapis, qu'on secoue chaque matin pour en ôter la poussière et qu'on expose à l'air tous les trois mois pour en conserver la fraîcheur. S'il y a des marques de rouille, on expose les linges à la vapeur de l'eau bouillante, puis on y verse du

jus d'oseille avec du sel fin ; on les lave ensuite dans l'eau de lessive chaude (Dieulin). On ne doit plus employer les linges usés ou trop déchirés. Les corporaux ne souffrent ni reprise, ni resarcis. Il faut les interdire également, lorsqu'ils ont des taches indélébiles. Les vases en cuivre, servant pour laver les linges sacrés, doivent se laver avant et après ce travail.

Les ornements réclament aussi beaucoup de soin et de précaution. On les renferme, étendus sur toute leur longueur, dans les armoires ou tiroirs à coulisses, dont le fond est garni de papier fin ou de toile, et on n'en laisse pas les coins dépasser la coulisse vers le mur. Les plus précieux s'enveloppent de serviettes, pour empêcher le frottement des broderies. Pour s'en servir, on les prend par la doublure et les galons ; et jamais on ne les met sur une planche nue, sans l'avoir bien essuyée. On les couvre d'une toile, s'ils doivent y rester quelque temps. Sur les chasubles en velours de soie, il ne faut rien poser qui puisse les froisser, les réfléter ou les onder. Les chapes en or ou en argent ne doivent pas se plier, on évite de faire porter les plis sur le chaperon et l'on place une toile entre les parties opposées. De temps en temps, on expose à l'air sec, et non au soleil, les ornements servant rarement, pour les empêcher de moisir ou de contracter une mauvaise odeur. C'est surtout en mai et en septembre qu'il convient de le faire, afin de les soustraire aux ravages des insectes ; on les enveloppe d'un drap fraîchement et fortement lessivé.

Quand on a froissé les ornements en velours de soie, on les remet dans leur état primitif en les exposant du côté du poil à la vapeur d'eau bouillante et en les faisant sécher à l'ombre. Pour enlever les taches d'huile et de

graisse des ornements en laine et en soie d'une couleur solide, on emploie un savon spécial. Le meilleur consiste en trente grammes de terre de pipe pulvérisée, qu'on arrose avec de l'essence de térébenthine et un peu d'eau de lavande, qu'on mêle avec trente grammes de sel de tartre (carbonate de potasse pure) et trente grammes de potasse et dont on forme une pâte avec du savon mou. Lorsqu'on a un ornement à détacher, on humecte la tache avec un peu d'eau et on la frotte avec le dit savon, jusqu'à ce qu'elle disparaisse ; ensuite, on lave l'étoffe à l'eau claire avec une brosse ou une éponge, pour en ôter le savon ; enfin, on le sèche à l'ombre ou entre deux linges avec un fer à repasser.

On peut encore détacher les ornements de laine, en les frottant d'abord avec un jaune d'œuf frais et ensuite en les lavant à plusieurs eaux et finalement à l'eau chaude. Un autre moyen fort simple est le suivant : On met sur une feuille de papier gris, du plâtre sec et très fin, ou bien de la craie, sur ce plâtre ou cette poudre, on pose la partie de l'ornement que l'on veut dégraisser et on la couvre du même plâtre ou de la même craie ; puis, avec un fer à repasser très chaud, on aide le dit plâtre ou la dite craie à s'imbiber de la substance huileuse, de manière à en détacher complètement l'ornement. Si la tache était peu considérable, on se contenterait de la frotter de temps en temps à sec avec de la mie de pain. Pour les taches de cire, on emploie l'eau-de-vie ou l'esprit de vin. Les ornements de soie et de laine, se dégraisent aussi facilement avec une décoction de saponaire ou d'épinards (Cf. D. Ezerville).

Les bannières ne doivent pas rester constamment déployées à l'entrée du chœur, car elles ne tarderaient pas

à être flétries par le soleil, les mouches et la poussière. Après qu'elles ont servi à la décoration de l'église, les jours de fêtes, on les enveloppe d'un sac en lustrine bien fermé, et on les place dans une armoire spéciale, où on les suspend par leur bâton transversal à des pitons destinés à le soutenir. Pour conserver propres les tapis et les autres tentures, on doit, quand ils ont servi dans une cérémonie, les exposer à l'air ; en ôter la poussière, en les secouant avec soin ; les nettoyer avec une brosse, sans les battre avec un bâton ; les plier ou les rouler autour d'une pièce de bois, et les renfermer dans un endroit très sec. De temps à autre, on les étend au soleil, on les passe avec une brosse dure et on les bat avec une verge flexible. Il faut les réparer soigneusement, dès qu'on y remarque la moindre déchirure. Pour en enlever les taches d'huile, on se sert d'eau forte ou de benzine. S'il y tombe des gouttes de cire, il faut les enlever aussitôt avec l'esprit de vin, pour les empêcher de s'encrasser et de ramasser la poussière. Avant de s'en servir, on doit les faire doubler d'une thibaude.

— D. *Comment faut-il entretenir les vases de l'église ?*

— R. Il faut les entretenir dans la plus grande propreté et veiller à ce que rien ne puisse les ternir ou en diminuer l'éclat.

EXPLICATION. — Les vases sacrés, et principalement l'ostensoir et le calice des fêtes, doivent se conserver dans un étui ou dans un fourreau en étoffe. Avant de les y renfermer, on les essuie avec une peau de buffle ou de chamois, qui en enlève la moiteur et la poussière et en fait mieux ressortir l'éclat. S'ils deviennent ternes, on n'y passe la peau chamoisée qu'après les avoir essuyés avec un linge fin et légèrement mouillé. Lors-

qu'on y remarque un enduit crasseux causé par le mélange de la poussière et de l'humidité, on en recouvre d'abord la surface d'une pâte molle de savon qu'on laisse sécher ; puis, on les lave avec l'eau de lessive chaude et on les rince dans plusieurs eaux ; enfin, on les essuie, dès qu'ils sont assez secs, et on les frotte avec la peau de buffle. Saint Charles veut qu'on purifie aussi les calices tous les six mois. Il en est de même pour les ciboires et les ostensoirs.

On nettoie pareillement tous les vases en métal doré ou argenté. L'eau chaude suffit pour en enlever les taches de cire. Dans ce cas, il ne faut pas employer des brosses en crin dur, ni des instruments en fer qui nuiraient aux dorures. Si la cire a pénétré dans les creux, on la détache avec un cure-dent de plume ou de bois. Les objets en cuivre non vernis, se nettoient au tripoli, qu'on y applique à sec et dont le frottage se fait avec la peau chamoisée. Il faut souvent laver les objets d'étain avec l'eau de savon ou avec une décoction de son ; et les frotter à sec, avec une étoffe de laine. Pour les objets en fer, on les frotte avec la poussière de charbon tamisée ou avec la potée d'émeri ou d'airain, et on les essuie avec un morceau de serge légèrement humecté d'huile d'olive, pour les préserver de la rouille et pour en conserver le poli. Les bassins, les burettes et les autres vases doivent se laver chaque jour. Il faut aussi de temps en temps les passer à la lessive chaude, mêlée de coquilles d'œufs concassées, et les essuyer après les avoir séchés au soleil ou au feu. Pour les verres de lampes, on emploie une eau de lessive forte et un peu chaude. L'eau de lessive ou l'eau savonneuse suffit pour éclaircir les vitraux qu'ont ternis la poussière et l'humidité.

On peut dorer et argenter les vases en métal : soit au

feu par la pression ou par le mercure, soit au moyen du galvanisme, soit à l'huile, soit à la colle. Par la pression, on fait chauffer le métal à dorer et l'on y applique une feuille d'or ou d'argent, qu'on enfonce avec un brunissoir en pierre fine pour l'introduire dans les pores, qui, en se resserrant par le refroidissement, l'incrument solidement. Le mercure unit l'or ou l'argent, dont on le mélange au métal, et l'y incorpore en s'évaporant lui-même à la chaleur. Par le galvanisme, l'or ou l'argent se dissout dans un liquide et se dépose peu à peu sur les vases qu'on y a placés. C'est avec l'un ou l'autre de ces trois procédés qu'on dore ou qu'on argente habituellement les chandeliers, les lampes, les lustres et les autres vases. Ils offrent beaucoup de solidité. Pour entretenir les vases ainsi traités, il suffit de souffler ou d'essuyer légèrement ou de frotter avec la mie de pain. L'huile sert pour dorer ou argenter le fer des grilles et le cadre des tableaux, qu'il ne faut alors jamais frotter et qu'il suffit de laver à l'eau froide, sans y mêler ni acide ni alcali. On dore à la colle, la plupart des objets en bois peint, comme les canons d'autel et les statues. Ces dorures sont ordinairement bruniées et offrent beaucoup d'éclat. Jamais on ne doit les frotter ni laver ; mais il faut les essuyer légèrement ou y passer un linge doux presque sec (Dieulin). Pour le nettoyage des chandeliers et des cadres en bois doré, on mêle et l'on bat ensemble cent grammes de blanc d'œufs et trente-trois grammes d'eau de javelle. On y applique ce mélange avec une éponge, qui en est légèrement humectée ; et dès qu'ils ont repris leur éclat, on y applique le vernis dont se servent les doreurs en bois.

Quant aux tableaux, on doit en confier la restauration



à des peintres ou à des artistes intelligents et consciencieux. Cependant, il faut savoir en enlever la poussière avec un plumeau, et y passer à plusieurs reprises une éponge douce et légèrement humectée à l'eau de savon très légère, en évitant de le savonner pour ne pas en détacher la peinture. Dans le soin qu'on a des objets consacrés au culte divin, il faut reconnaître l'image de la pureté requise des chrétiens pour célébrer dignement les saints Mystères.

— D. *Quel est le principe à suivre dans la construction et la restauration d'une église et de son mobilier ?*

— R. C'est le principe d'unité.

EXPLICATION. — Dans une église doit régner la plus grande harmonie. Il ne faut y voir rien qui soit disparate ou qui puisse choquer le regard des fidèles. C'est l'architecture qui doit inspirer le mobilier. « Décorer et meubler une église selon le style de l'architecture qui domine dans la construction, dit l'abbé Bourassé, tel est le principe dont on ne doit jamais se départir » (Bourassé, archéologie chrétienne). Lorsque des réparations y sont nécessaires, il faut donc savoir les harmoniser avec son architecture, en leur gardant fidèlement le cachet du siècle qui les a édifiées. Si, par exemple, on y alliait le style grec avec le style ogival, il en résulterait une confusion choquante. On violerait, par conséquent, les règles du bon goût, si l'on y ajoutait des ornements qui n'auraient aucun rapport avec son antiquité. D'où il suit qu'on ne saurait annexer des chapelles et des frontons grecs à des nefs gothiques ; ni des autels, des colonnes et des chapiteaux ioniques ou corinthiens à un chœur roman, ni des tableaux fraîchement peints ou dorés aux

noirs piliers d'une vieille basilique. Si la propreté exigeait qu'on reblanchît une église, on le ferait avec un lait de chaux bien léger ou un peu jauni. Il convient d'employer l'ocre pâle ou mélangé de blanc, pour peindre les ogives et les filets saillants. On évitera soigneusement ce badigeon sacrilège, sous lequel on ensevelissait naguère les merveilles de la sculpture et de la peinture. Rien n'a été plus funeste à nos anciennes églises que la manie de repeindre et d'enluminer, par la détrempe et le vernis, les ravissants chefs-d'œuvre du Moyen Age. On doit réparer ce qui est pierre avec de la pierre ayant la même couleur et le même grain. Si l'on est obligé de recourir au plâtre, on mêlera à l'eau une matière colorante, qui lui donnera la teinte de la pierre. C'est avec du mortier ou ciment teinté qu'on restaurera les croix champêtres.

— D. *Comment faut-il traiter les monuments de l'antiquité chrétienne ?* — R. Il faut les traiter avec une religieuse vénération et les conserver dans leur primitive originalité, car ils exercent sur nous la plus salutaire influence, en nous rappelant la foi vive et les mœurs pures de nos ancêtres. « C'est la religion, dit M<sup>gr</sup> Turinaz, qui a créé ces chefs-d'œuvre de l'art chrétien, ces basiliques du Moyen Age, l'un des plus nobles objets de l'archéologie chrétienne ; c'est la religion qui a construit ces murailles, élevé ces colonnes, uni ces arceaux, lancé ces voûtes hardies, ciselé ces pierres ; c'est elle qui a pénétré ces édifices tout entiers ; c'est elle qui doit nous en faire connaître la beauté, le symbolisme incomparable et révéler ainsi sa fécondité et sa puissance ». On y voit se dresser encore devant nous la vie de nos aïeux, qu'absorbait entièrement la religion.

## Cloches

= D. *Qu'est-ce que les cloches ?* — R. Ce sont des instruments de métal, ordinairement en fonte, creux, ouverts, s'élargissant vers le bas et produisant un son au moyen d'un battant de fer suspendu à l'intérieur.

= D. *Que faut-il aux cloches, pour qu'elles puissent servir au culte divin ?* — R. Il faut qu'elles soient bénites.

EXPLICATION. — Le mot de Baptême donné par le peuple à la bénédiction des cloches, comme s'il leur attribuait une âme intelligente, n'est qu'un abus de langage. Il est vrai dans le sens littéral, puisqu'on y lave réellement les cloches ; mais il est inexact dans le sens spirituel, puisque les cloches sont inanimées.

= D. *Par qui les cloches doivent-elles être bénites ?* — R. Elles doivent l'être par l'Évêque ou par un Prêtre que l'Évêque a délégué avec un Indult apostolique.

EXPLICATION. — On ne bénit que les cloches destinées au service divin. Pour celles des horloges, elles ne reçoivent aucune bénédiction. Lorsqu'on doit bénir une cloche, on la dispose en un lieu convenable et on la suspend de manière qu'on puisse circuler alentour et la toucher à l'intérieur et à l'extérieur.

= D. *En quoi consiste principalement la bénédiction des cloches ?* — R. Elle consiste principalement dans l'imposition des mains et dans la lotion : l'onction et l'encensement des cloches.

EXPLICATION. — Le célébrant demande au parrain et à la marraine quels noms ils veulent donner à la cloche ; ce nom, qui est celui d'un saint ou d'une sainte,

va la mettre, pour ainsi dire, sous la protection de ce saint, et servira en même temps à la distinguer des autres cloches. Ensuite, il bénit l'eau mêlée de sel avec laquelle la cloche doit être lavée. Pendant cette lotion, symbole de la pureté qu'il faut avoir pour être employé dignement au service de Dieu, on chante plusieurs psaumes ; puis, le célébrant fait sur la cloche une onction avec l'huile des infirmes ; cette onction représente l'effusion de la grâce et de la vertu du Saint-Esprit dans les cœurs des fidèles que cet instrument appellera désormais à la prière. On chante ensuite le psaume 28, où le prophète-roi célèbre en termes magnifiques la puissance de la voix de Dieu. Pendant ce psaume, le célébrant fait, avec l'huile des infirmes, sept onctions sur l'extérieur de la cloche et quatre dans l'intérieur, avec le saint chrême. Les sept onctions signifient les sept dons du Saint-Esprit, qui prend plaisir à se communiquer à tous ceux qui, au son de la cloche, viennent prier dans le lieu saint avec piété et ferveur. Les quatre onctions signifient l'étendue de la charité dont doivent être animés les pasteurs et les fidèles ; charité qui doit les rendre sensibles aux intérêts de l'Eglise, et les porter à détourner les orages spirituels de quelque côté qu'ils viennent, de même que la cloche détourne la foudre et la tempête. Ce n'est pas que le son physique de la cloche ait cette vertu ; mais en invitant les fidèles à la prière, pendant les orages, il contribue par là même à fléchir la colère de Celui qui commande à la tempête, et sans la volonté duquel rien n'arrive dans l'univers. Les onctions terminées, le célébrant met de l'encens dans l'encensoir, et le pose sous la cloche, avec des parfums, afin qu'elle soit toute pénétrée, pour ainsi dire de ces agréables odeurs ; qu'elle attire plus facilement et plus effica-

cement les fidèles au pied des autels, et leur rappelle sans cesse qu'ils doivent, par la sainteté de leur vie et la pureté de leurs cœurs, répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Le célébrant demande ensuite à Dieu, pour la cloche, la même puissance qu'il accorda aux trompettes d'Israël, lesquelles firent tomber les murs de Jéricho.

Il la sonne trois fois, ainsi que le parrain et la marraine ; (on donne aux personnes qui nomment la cloche les noms de parrain et de marraine, par la même raison que l'on donne le nom de baptême à la bénédiction de la cloche. Ces expressions ne doivent pas être prises dans un sens strict et rigoureux), comme pour lui donner une mission : « Allez, semble-t-il lui dire, sonnez la gloire du Seigneur ; sonnez, publiez ses bienfaits et sa miséricorde ; sonnez, et les fidèles, dociles à votre voix, ouvrent leurs cœurs à la grâce et opèrent leur salut éternel ». Telles sont les cérémonies par lesquelles la cloche est bénite et consacrée ; elle devient ainsi le véritable symbole de la voix de Dieu, et comme une providence qui remplit les plus hautes fonctions à l'égard des fidèles, depuis leur naissance jusqu'au tombeau et au delà du tombeau.

En effet, en plusieurs diocèses, on sonne au Baptême, qu'on regarde avec raison comme une fête de l'Eglise. Car l'enfant, régénéré dans les eaux sacrées, devient son fils, le membre de Jésus-Christ, le temple du Saint-Esprit et l'héritier du céleste royaume. Aussi, permet-elle que les cloches de la paroisse expriment alors, par leurs harmonieux carillons et leurs brillantes volées, son espérance et sa joie. Il en est de même à la célébration d'un Mariage. Dans le son des cloches, pour cette céré-

monie, ne croit-on pas entendre la voix de Dieu qui dit, après avoir créé l'homme à son image : « Donnons-lui une compagne, unissons-les, bénissons-les, que la race humaine se multiplie sur la terre pour peupler le ciel. On sonne quand on va porter le saint Viatique. Aussitôt, les pieux fidèles accourent à l'église pour accompagner Jésus-Christ et le supplier d'accorder la victoire au mourant ; car, c'est à cette heure suprême que les démons se déchainent contre lui avec plus de rage et de fureur. Si le moribond a vécu saintement, il voit déjà à ses pieds tous ses ennemis terrassés. Mûr pour l'éternité, il s'élançe comme une colombe vers le séjour de la gloire. S'il a vécu dans l'indifférence, et que le repentir soit enfin dans son cœur, il est plein de consolation et de joie, en pensant qu'il porte en lui-même le Dieu des miséricordes, Celui qui ne méprise jamais un cœur contrit et humilié.

On sonne l'agonie. Oh, alors, quel sentiment de religion et de crainte le son de la cloche fait naître dans tous les cœurs. A ces lugubres tintements, le libertin est saisi d'effroi, et malgré lui, il mesure la profondeur de l'abîme où il peut tomber à chaque instant : du borbier des passions et des vices à l'enfer, il n'y a qu'un pas...

On sonne les décès. Qui peut alors ne pas s'écrier : Telle sera ma destinée. On sonne les services et les anniversaires. La cloche nous rappelle alors que c'est une sainte et salutaire pratique de prier pour les morts, et devient le signe de correspondance de l'Eglise militante avec l'Eglise souffrante, et aussi avec l'Eglise triomphante, car le son de la cloche, à la sépulture des enfants, proclame le bonheur dont ils jouissent dans le ciel où ils sont nos intercesseurs. — Ce n'est pas seule-

ment aux époques mémorables dont nous venons de parler que la cloche exerce le ministère du pasteur le plus zélé, c'est tous les jours et à chaque instant. Dès le point du jour, semblable à un courrier, elle vient annoncer l'infinie charité d'un Dieu qui, pour nous tirer de l'abîme de perdition, s'est revêtu de notre nature. A midi, elle semble nous dire : Déjà le soleil est au milieu de sa course, vous n'êtes peut-être plus qu'à la moitié de la vôtre. Vers le soir, nous rappelant de nos travaux à nos foyers, elle nous crie : Le temps passe, les jours, les années se précipitent, pensez à vos fins dernières. Chaque dimanche, elle proclame ce commandement si essentiel et si négligé : Vous ne ferez en ce jour aucune œuvre servile, et vous entendrez la messe avec foi et recueillement. Enfin, l'heure du catéchisme est-elle arrivée ? la cloche fait entendre sa voix et dit fortement aux pères et mères : Envoyez vos enfants à l'instruction. L'ignorance des vérités saintes conduit à tous les vices.

— D. *Pourquoi sonne-t-on les cloches à certains moments de la Messe ?* — R. On sonne les cloches à certains moments de la Messe, soit pour en augmenter la solennité, soit pour exciter le recueillement des fidèles.

EXPLICATION. — Presque partout l'on tinte à la Messe pendant la consécration, une ou plusieurs cloches, afin que les fidèles absents puissent s'unir de cœur aux assistants pour adorer Jésus-Christ réellement présent sur l'autel. On a coutume d'agiter en même temps une clochette, qu'on sonne encore à d'autres instants de la Messe. Il y en a une autre appendue à la porte de la sacristie et qui annonce la sortie du Prêtre, lorsqu'il se rend à l'autel pour la célébration du saint Sacrifice.



On a coutume de sonner les cloches, pour avertir les fidèles de venir aux processions, quand elles partent des églises, quand elles sont en marche, quand elles entrent dans d'autres églises et quand elles rentrent dans celles d'où elles sont parties.

— D. *En quel temps est-il défendu de sonner les cloches ?* — R. Il est défendu de sonner les cloches les trois derniers jours de la Semaine Sainte.

EXPLICATION. — Le silence des cloches est alors un signe de deuil, avertissant les fidèles, qu'ils doivent éviter la dissipation, rester dans un profond recueillement et méditer sur la Passion et la Mort de Notre-Seigneur. Il rappelle encore le silence de Jésus-Christ dans le tombeau ; et la lâcheté de ses Apôtres, qui n'osèrent pas élever la voix pour le défendre.

— D. *A qui appartient le droit de sonner ou de faire sonner les cloches paroissiales ?* — R. Il appartient au Curé, sous la direction de l'Evêque.

EXPLICATION. — La raison de cette réserve, c'est que la cloche est sainte et que les cloches, ayant été bénites, sont comptées parmi les vases sacrés de l'Eglise. Il convient de graduer la sonnerie des cloches, suivant le rite et la solennité des fêtes. Rien ne contribue davantage à l'éclat du culte public qu'une belle sonnerie. Aussi, doit-on connaître les tons harmoniques des cloches et les sonner ensemble de manière à obtenir d'excellents accords et à mieux glorifier le Créateur, selon cet oracle du Psalmiste : « Faites retentir les louanges du Seigneur au son de la trompette, sur la lyre et sur la harpe. Chantez-le en chœur au bruit des tambours ; chantez-le sur tous les instruments à corde. Que l'air résonne du

bruit de vos cymbales. Louez-le sur les cymbales de triomphe et de joie (Ps. CL. 3-5).

Dans les villages et les bourgs où la commune n'a pas de cloche spéciale, le Curé peut, avec l'autorisation de l'Evêque, laisser sonner les cloches de l'église pour certains usages civils. L'autorité locale peut requérir la sonnerie : soit pour les fêtes nationales, soit en cas d'incendie, d'inondation, d'insurrection, d'invasion ennemie ou d'autre péril commun. Mais dans tous ces cas le Curé doit commander le sonneur. C'est un droit qu'on ne saurait lui contester. Un Président de commune commettrait un abus de pouvoir, s'il faisait sonner les cloches pour l'inhumation d'un Protestant ou de toute autre personne, à laquelle l'Eglise refuse la sépulture religieuse. Il ne peut réclamer la sonnerie pour réunir le Conseil municipal, ni pour annoncer l'heure de l'école. Les usages contraires sont de pure tolérance et ne constituent pas un droit en sa faveur. En conséquence, le Curé doit avoir seul la clef des cloches, comme il a seul la clef de l'église. Personne d'autre n'a le droit d'en posséder une seconde. Les Maisons religieuses, les Hospices et les Etablissements ayant des chapelles peuvent faire sonner leurs cloches, pour annoncer l'heure de leurs différents exercices.

— D. *Comment la cloche peut-elle encore se considérer ?* — R. Elle peut encore se considérer comme une prière et un chant de louange et d'allégresse.

EXPLICATION. — Dans l'Evangile que l'Eglise fait chanter après la bénédiction d'une cloche, elle nous représente son rôle mystérieux. Elle nous y rappelle, en effet, que nous devons écouter sa voix, comme Marie

écoutait la parole du Sauveur. On sait que Marthe et Marie, dont il est question en cet Evangile, personnifient la vie active et la vie contemplative, et que Notre-Seigneur a déclaré celle-ci plus parfaite, en préférant à la sollicitude de Marthe l'extase de Marie.

La Liturgie a donc, comme on le voit, identifié la cloche avec la vie contemplative. Aussi, est-elle considérée avec raison comme une prière et un chant de louange et d'allégresse. Pour glorifier Dieu avec plus de magnificence, l'Eglise emprunte deux voix dont la puissance égale l'étendue : l'orgue et la cloche. L'orgue est sa voix intérieure déroulant ses flots d'harmonie sous les voûtes du sanctuaire. Pour sa voix extérieure c'est la cloche qui ébranle au loin la terre du tonnerre de ses longs mugissements. Tandis que l'orgue exprime la prière publique dans les temples consacrés à la Religion, la cloche exprime la prière catholique dans le temple immense de l'univers. Dans l'orgue on entend la voix des Anges et des Saints qui, des vitraux où sont représentés leurs combats et leurs victoires, descendent sur la multitude recueillie pour soupirer à son oreille les gloires et les joies du Ciel. Et dans la cloche on entend la voix de l'humanité tout entière qui, de sa triste vallée de deuil et de larmes, exhale vers le trône de l'Eternel la plainte de la douleur, avec les vœux de l'espérance et de l'amour. L'orgue ne dépasse point l'enceinte sacrée de nos temples et ne saurait être entendue que par les pieux fidèles. Mais la cloche est une voix pleine de force et de vertu, tonnant aux oreilles de l'apostat, brisant l'orgueil de l'impie, portant la terreur de l'éternité au fond des âmes rebelles à Dieu, et éclairant, comme d'un rayon sinistre, les replis ténébreux où elles s'enveloppent et le

noir abîme où elles vont se précipiter. Il ne faut pas s'étonner que la cloche, si chère aux âmes pures, devienne pour les âmes corrompues un objet de haine, car les hommes qu'elle ne touche pas comme une consolation, elle les irrite comme un reproche.

Faisons pour la cloche ce que recommande saint Augustin aux Clercs pour les psaumes de l'Office divin. Quand la cloche gémit, pleurons et gémissons avec elle ; quand elle éclate en accents de joie, réjouissons-nous dans le Seigneur ; quand elle loue et bénit, louons aussi et rendons grâces. Si elle nous invite à la prière, au travail ou au repos, obéissons à ce signal, comme s'il venait de la bouche de Dieu même. Et lorsqu'elle nous appelle à l'église, que chacun de nous s'écrie avec le Prophète royal : « Mon cœur a tressailli à cette heureuse nouvelle qu'on vient de m'annoncer : Nous irons dans la Maison du Seigneur ».

### Des jours et des heures fixés pour la célébration de la liturgie

= D. *Quels sont les jours où la Liturgie par excellence, c'est-à-dire le saint Sacrifice, peut et doit être célébré ?* — R. Le saint Sacrifice peut être offert tous les jours, excepté le Vendredi-Saint, et l'Eglise a expressément ordonné qu'il le fût les dimanches et les fêtes.

EXPLICATION. — Tant que l'Eglise fut persécutée, les assemblées des fidèles furent plus rares qu'elles ne le devinrent dans la suite. Cependant, dès les temps apostoliques, il y avait un jour fixe et déterminé où ils se réunissaient pour assister au saint Sacrifice et participer à la divine Eucharistie ; ce jour était le dimanche. Ils se réunissaient également les jours de fêtes, et ils ne

balançaient pas à s'exposer aux plus grands dangers, plutôt que de se priver des grâces et des consolations que leur procurait la participation aux divins Mystères. Plus tard, les assemblées des fidèles eurent lieu, non seulement les dimanches et fêtes, mais encore le mercredi, le vendredi et le samedi de chaque semaine. Enfin, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, c'est-à-dire au IV<sup>e</sup> siècle, le saint Sacrifice fut célébré tous les jours (S. Cong. Episc., 98), et les fidèles se faisaient un devoir d'y assister. Telle était la pratique de la primitive Eglise. D'où il faut conclure qu'il n'y a aucun jour où le saint Sacrifice ne puisse être offert, et non seulement l'Eglise y autorise ses ministres, mais elle les y exhorte de la manière la plus expresse. Ce n'est toutefois que les dimanches et fêtes d'obligation, d'après la discipline depuis longtemps en vigueur, que l'Eglise ordonne de célébrer le saint Sacrifice, parce que c'est en ces jours-là seulement que les fidèles sont dans l'obligation d'y assister. Ajoutons que le Concile de Milan a déclaré que le saint Sacrifice peut être célébré tous les jours à l'exception du Vendredi-Saint. Voici la raison que saint Thomas donne de cette défense faite par le Pape Innocent I<sup>er</sup> : « En ce jour, dit-il, on fait mémoire de la passion de Jésus-Christ, telle qu'elle a eu lieu dans la réalité, et c'est pour cela qu'on ne la représente pas d'une manière mystique par la consécration de l'Eucharistie.

— D. *Le même Prêtre peut-il célébrer plusieurs fois le saint Sacrifice le même jour ?* — R. Il le peut le jour de Noël, le jour de la grande Commémoration des morts, en vertu d'une récente concession de Benoît XV, et en d'autres circonstances, avec la permission de l'Evêque.

EXPLICATION. — Une lettre de saint Léon nous ap-

prend que, dans les premiers siècles, lorsque l'Église n'était point assez vaste pour contenir tous les fidèles, le même Evêque ou le même Prêtre célébrait plusieurs fois le saint Sacrifice le même jour. Cette pratique était connue, non seulement dans l'Église romaine, mais aussi dans l'Église d'Afrique. Dans les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, quoique les églises fussent alors plus nombreuses et que la raison dont nous venons de parler n'existât plus, les Evêques et les Prêtres avaient coutume de célébrer, à certains jours, jusqu'à trois fois : 1<sup>o</sup> le premier janvier, ils chantaient deux Messes, l'une de l'octave de la Nativité, l'autre de la Sainte Vierge. 2<sup>o</sup> le Jeudi-Saint, les Evêques chantaient trois Messes, la première, pour la réconciliation des pécheurs, la seconde pour la consécration du saint chrême, la troisième pour célébrer l'institution de l'Eucharistie. 3<sup>o</sup> le jour de Pâques, les Evêques chantaient également trois Messes, ainsi que l'attestent plusieurs écrivains ecclésiastiques. 4<sup>o</sup> la veille de l'Ascension, le même Prêtre célébrait deux Messes, l'une des Rogations, l'autre de la vigile de la fête. 5<sup>o</sup> les trois jours de jeûne de la semaine de la Pentecôte, le même Prêtre disait deux Messes, la première de l'octave, la seconde de la férie. 6<sup>o</sup> enfin, le jour de Noël, l'Evêque ou le Prêtre célébrait trois Messes ; cet usage existe encore aujourd'hui et c'est ce seul jour avec celui du lendemain de la Toussaint où, de droit commun, il soit permis maintenant de célébrer plusieurs fois le saint Sacrifice. Dans quelques diocèses, où il y a disette de Prêtres, l'Evêque permet que le même Prêtre célèbre deux Messes les dimanches et fêtes, afin qu'un plus grand nombre de fidèles puissent y assister. C'est ce qu'on appelle biner, *bis agere*, célébrer deux fois. Mais le binage

est une exception à la règle. Selon presque tous les théologiens et canonistes, un Prêtre qui a déjà dit la Messe pourrait la dire une seconde fois le même jour, afin de ne pas laisser mourir quelqu'un sans Viatique. Si c'est après la consécration que le Prêtre est averti qu'il y a un moribond à administrer, et qu'il n'y ait pas d'hostie consacrée dans le tabernacle, il pourra réserver pour ce malade une partie de la grande hostie ; si c'est après la communion, il doit s'abstenir de prendre les ablutions, et commencer une seconde Messe, dès que la première est terminée ; s'il avait déjà pris les ablutions, n'étant plus à jeun, il ne pourrait pas réitérer le saint Sacrifice, parce que le respect dû au sacrement doit aller avant la nécessité spirituelle du prochain. Quarti pense que, même dans ce dernier cas, on pourrait dire une seconde Messe, et que le précepte du jeûne cesse alors d'obliger (Noldin, S. Lig.)

= D. *Quelle heure l'Eglise a-t-elle fixée pour offrir le saint Sacrifice ?* — R. En général, la Messe doit être célébrée au plus tard vers midi.

EXPLICATION. — Tant que les chrétiens furent persécutés, il n'y eut point d'heure fixe pour la célébration du saint Sacrifice ; les Prêtres et les fidèles se réunissaient quand ils pouvaient, et aux heures qui leur paraissaient plus favorables pour se soustraire à la fureur des tyrans ; c'était, par conséquent, le plus ordinairement pendant la nuit. Lorsque le culte divin put être exercé librement et sans danger, la Messe se disait à neuf heures du matin, les jours de dimanches et de fêtes : on avait choisi cette heure de préférence à toute autre, parce que c'était celle où le Saint-Esprit était descendu sur les



Apôtres, lorsqu'ils étaient en prières dans le Cénacle. Depuis longtemps, l'Eglise a fixé en général pour dire la Messe, toutes les heures du matin, depuis le moment où paraît cette lumière qui précède le lever du soleil d'une heure à deux heures selon la saison et qu'on appelle aurore, jusqu'à midi. L'Evêque peut dispenser, pour de bons motifs, de la loi de l'Eglise qui défend de dire la Messe avant l'aurore et après midi ; il y a des circonstances où l'on peut sans avoir obtenu de dispense, célébrer le saint Sacrifice plusieurs heures avant le lever du soleil : par exemple, pour faire communier un malade qui, sans cela, mourrait peut-être sans avoir reçu le saint Viatique ; pour satisfaire la piété des fidèles, qui, dans les contrées où le soleil se lève tard, vont à leurs travaux ou à leurs affaires longtemps avant l'aurore ; pour satisfaire sa propre piété, lorsque partant pour un voyage quelques heures avant le lever du soleil, on ne veut pas se priver du bonheur de célébrer. Il y a également des circonstances où un Prêtre peut, sans dispense, dire la Messe après midi. Il est permis de la dire à quelle heure que ce soit, afin de pouvoir donner le saint Viatique à un moribond. Un prêtre en voyage, et qui n'arrive dans une ville qu'à une heure après midi, peut cependant célébrer, surtout un jour de fête. Il est permis également de dire la Messe vers une heure après midi, pour la plus grande commodité des fidèles.

— D. *Le Prêtre peut-il être seul à l'autel, pendant la célébration du saint Sacrifice ?* — R. Non, l'Eglise veut que le Prêtre soit accompagné à l'autel par une personne qui sache répondre aux prières qu'il récite.

EXPLICATION. — Lorsque la Messe est solennelle, le

Prêtre est ordinairement accompagné à l'autel d'un diacre et d'un sous-diacre ; nous disons ordinairement, car cela n'est pas toujours possible, surtout dans les campagnes. Les Messes basses doivent être servies au moins par un enfant qui sache répondre au Prêtre ; cet office ne peut être exercé par les personnes du sexe. Le répondant ou servant de Messe représente tous les fidèles, qui offrent avec le Prêtre le saint Sacrifice de la Messe. C'est par conséquent une fonction très honorable ; aussi, avons-nous vu plusieurs fois des personnes tenant un haut rang dans le monde, mais, pleines de foi et de piété, se faire gloire de la remplir.

= D. *Il y a donc dans l'Eglise plusieurs manières de célébrer la Messe ?* — R. Oui, il y a la Messe solennelle qu'on appelle communément grand'Messe, qui se célèbre avec chant et avec un grand nombre de cérémonies, et la Messe basse, qui se célèbre sans chant et sans solennité.

EXPLICATION. — Dans les premiers siècles, il y eut, sans aucun doute, des Messes basses, c'est-à-dire des Messes célébrées sans aucune espèce de chant ; cette précaution était souvent nécessaire, dans les temps de persécutions, afin de ne pas faire connaître aux tyrans le lieu où se réunissaient les fidèles. Toutefois, même dans ces temps difficiles et orageux, le Prêtre et les fidèles chantaient pendant la Messe, toutes les fois que la prudence le permettait. Lorsque l'exercice du culte chrétien fut parfaitement libre, la Messe était ordinairement chantée. L'Eglise permit ensuite de célébrer des Messes basses dans les oratoires particuliers ; le même usage ne tarda pas à s'introduire dans les églises, sur-

tout vers le huitième siècle ; et depuis le dixième au onzième, il y a beaucoup plus de Messes basses que de Messes chantées, dans l'Eglise occidentale. Mais, dans l'Eglise orientale, il n'y a point de Messes basses ; chaque église n'a qu'un seul autel, et, lors même qu'il y a plusieurs Prêtres, il n'y a cependant qu'une seule Messe par jour, laquelle est toujours solennelle. Quand c'est l'Evêque qui officie, il est entouré de son clergé qui récite avec lui les prières du Sacrifice et communie avec lui.

### Des cérémonies qui précèdent la célébration solennelle de la liturgie

= D. *Quelles sont les cérémonies qui précèdent la célébration solennelle de la Liturgie ?* — R. La bénédiction de l'eau et l'aspersion, les dimanches.

EXPLICATION. — L'action par excellence de la nouvelle loi, le saint Sacrifice de la Messe, la Liturgie, quand on la célèbre d'une manière solennelle, est précédée de plusieurs cérémonies qui renferment un grand sens. Ces cérémonies sont, le dimanche, la bénédiction de l'eau et l'aspersion.

### De la bénédiction de l'eau

= D. *Quelle est la première cérémonie qui précède la célébration de la Liturgie ?* — R. C'est la bénédiction de l'eau.

= D. *L'usage de bénir l'eau est-il bien ancien dans l'Eglise ?* — R. Oui, cet usage remonte à la plus haute antiquité.

EXPLICATION. — Nous parlerons ailleurs de la bé-

nédiction des fonts qui, dès les premiers siècles de l'Eglise, avaient lieu à Pâques et à la Pentecôte. Des écrivains dignes de foi rapportent que les fidèles remplissaient les vases d'eau baptismale, avant qu'on y eût mis le saint-chrême, et qu'ils en aspergeaient leurs maisons, leurs champs et leurs vignes. Mais ce pieux usage devint bientôt si général, que l'eau baptismale ne suffit plus. Ce fut alors que s'introduisit l'usage de faire, tous les dimanches, la bénédiction de l'eau.

= D. *Comment se fait la bénédiction de l'eau ?* — R. Le Prêtre exorcise le sel et l'eau, et les sanctifie en faisant sur eux des signes de croix et en récitant des prières.

EXPLICATION. — On se sert de sel et d'eau, parce que l'Eglise, par cette cérémonie, se propose de purifier les hommes, et de les préserver de tout ce qui peut les souiller et leur nuire. Elle joint pour cela à ses prières les signes les plus propres à marquer la fin qu'elle a en vue. Le propre de l'eau, c'est de laver ; le propre du sel, c'est de préserver de la corruption ; l'eau et le sel mêlés, bénits et répandus sur les fidèles sont donc un symbole très convenable pour marquer le désir que l'Eglise a de les purifier et de les préserver de toute corruption.

= D. *Que signifie le mot exorciser ?* — R. Exorciser signifie conjurer et commander avec autorité.

EXPLICATION. — Toutes les créatures, selon leur destination première, ne devaient servir qu'à la gloire de Dieu et au bien-être de l'homme. Mais, par le péché, elles ont été asservies au démon qui s'en sert pour nous nuire et dans le corps et dans l'âme. L'Eglise exorcise donc le sel et l'eau, c'est-à-dire qu'elle commande au démon,

au nom de Dieu et par la puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne point se servir de ces créatures pour nuire aux hommes, et elle les sanctifie par la parole de Dieu et par la prière, afin qu'elles aient la vertu, s'ils en font usage avec une foi vive, de rendre inutiles les efforts du démon, et d'attirer sur eux les grâces du ciel. En exorcisant, en conjurant, au nom du Seigneur, des créatures dépourvues de raison, l'Église ne doute pas que ces créatures n'entendent pour ainsi dire sa voix et ne se montrent fidèles à son commandement. C'est lui-même qui leur imprime cette docilité, et c'est ainsi que se renouvelle, en quelque sorte, ce qu'opéra le Sauveur, lorsqu'il commanda aux vents et à la mer ; au même instant les vents s'apaisèrent et la mer devint calme, comme s'ils avaient entendu la voix de Celui qui leur parlait avec autorité.

— D. *L'eau bénite produit-elle des effets bien salutaires ?* — R. Oui, l'eau bénite, quand on en fait un saint usage, produit des effets bien salutaires.

EXPLICATION. — Le premier effet de l'eau bénite, quand on s'en sert avec foi et piété, est de chasser le démon des lieux qu'il a pu infecter, et de faire cesser les maux qu'il a causés ; le second, de l'éloigner de nous, des lieux que nous habitons, et de tout ce qui sert à notre usage ; le troisième, de servir à la guérison des maladies ; le quatrième, de nous attirer, en toute occasion, la présence et le secours du Saint-Esprit pour le bien de notre âme et de notre corps. Ces différents effets de l'eau bénite sont clairement exprimés dans les oraisons que nous avons citées, et les écrivains ecclésiastiques en rapportent des exemples sans nombre. On en

voit aussi plusieurs dans la vie des saints, et en particulier dans celle de sainte Thérèse.

— D. *L'eau bénite a-t-elle la vertu d'effacer les péchés véniels ?* — R. Oui, l'eau bénite, comme les autres sacramentaux, a la vertu d'effacer les péchés véniels.

EXPLICATION. — Cela doit s'entendre en ce sens, que l'Eglise demandant à Dieu, dans la bénédiction de l'eau, le secours et la présence du Saint-Esprit, l'eau ainsi sanctifiée par la prière, devient un moyen pour faire naître en nous la douleur qui efface ces sortes de péchés. Mais il n'en est pas de l'eau bénite, ni des autres sacramentaux, comme des sacrements. Ceux-ci opèrent leurs effets infailliblement et par eux-mêmes, *ex opere operato*, à moins qu'il n'y ait quelque obstacle qui s'y oppose, comme serait l'affection au péché mortel dans celui qui recevrait la pénitence ou l'Eucharistie. Les effets de l'eau bénite, au contraire, dépendent de la foi vive avec laquelle on en fait usage, et de la confiance que l'on a dans la puissance de Jésus-Christ et dans les prières de l'Eglise. Pour obtenir les effets que l'eau bénite a la vertu de produire, le contact physique de cette eau n'est pas nécessaire ; mais le contact moral suffit ; or, le contact moral a lieu pour tous les fidèles qui, lorsqu'on fait vers eux l'aspersion, témoignent par une inclination ou par quelque autre signe, qu'ils acceptent, quoique, dans la réalité, l'eau ne tombe pas sur tous.

— D. *La bénédiction de l'eau doit-elle se faire tous les dimanches ?* — R. Oui, elle doit se faire tous les dimanches, avant la Messe solennelle, excepté le jour de Pâques et le jour de Pentecôte.

EXPLICATION. — La rubrique du Missel dit d'une

manière absolue que l'eau doit être bénite le dimanche ; elle n'excepte (et les exceptions confirment la règle) que le jour de Pâques et le jour de la Pentecôte, où l'aspersion se fait avec l'eau bénite la veille, dans les églises où il y a des fonts baptismaux. Dans celles où il n'y a point de fonts baptismaux, ces jours-là mêmes on doit bénir l'eau comme aux autres dimanches de l'année. La prescription de renouveler l'eau bénite chaque dimanche a pour but d'empêcher l'eau bénite de se corrompre. L'Eglise se propose aussi, en bénissant l'eau tous les dimanches, de rappeler chaque semaine aux fidèles qu'ils ont été régénérés en Jésus-Christ par le baptême, dont l'eau bénite est la représentation.

Ce n'est pas seulement pour l'aspersion qui a lieu avant la Messe, que l'eau doit être renouvelée tous les dimanches, on doit aussi les mêmes jours, en mettre de nouvelle dans les bénitiers et jeter dans la piscine celle qui reste de la semaine précédente. La bénédiction de l'eau peut se faire tout autre jour que le dimanche, si cela est nécessaire ; par exemple, s'il n'y en a plus dans les bénitiers, ou si celle qui s'y trouve est gâtée ou n'a plus la propreté convenable.

### De l'aspersion

= D. *Quelle est la seconde cérémonie qui précède la célébration de la Liturgie ?* — R. C'est l'aspersion de l'eau bénite.

EXPLICATION. — La bénédiction terminée, le célébrant, en chape de la couleur du jour, sort de la sacristie, arrivé à l'autel, il se met à genoux sur le dernier degré. Le porte bénitier présente au célébrant l'aspersoir ou gou-



pillon. Celui-ci asperge l'autel par trois fois, savoir : au milieu, au côté de l'Évangile et au côté de l'Épître, afin d'en éloigner l'esprit tentateur qui s'y cache quelquefois pour troubler la piété du Prêtre et de ses assistants. Si le Saint Sacrement est exposé, il n'asperge point l'autel. Ensuite, étant encore à genoux, il se donne l'eau bénite à lui-même en faisant avec l'aspersoir un petit signe de croix sur son front, afin de se purifier de plus en plus. Cela fait, il se lève. Puis il va asperger le clergé, pour le mettre à l'abri des suggestions importunes de l'esprit de malice, et faire naître en lui ces vifs sentiments de foi et de ferveur que demandent les saints mystères ; enfin, passant au milieu des fidèles, il fait également sur eux l'aspersion d'eau bénite, afin que, purifiés par cette eau, ils assistent au saint Sacrifice avec plus d'attention et de fruit.

= D. *Qu'est-ce que le Prêtre chante en commençant l'aspersion ?* — R. Il entonne le verset *Asperges me*, lequel est continué par les chantres et suivi du psaume *Miserere*.

EXPLICATION. — En commençant l'aspersion, le Prêtre entonne le verset suivant : *Asperges me*, etc., « Vous me purifierez, Seigneur, avec l'hysope, et je serai pur, vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige ». Ainsi s'exprime le saint roi David, au psaume *Miserere*. L'hysope, plante petite et fort basse, qui croît dans les murailles, est l'emblème de l'humilité et de la force de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui purifie nos consciences ; elle est aussi le symbole de la foi, par la vertu de laquelle nous sont appliqués, dans le sens expliqué ailleurs, les mérites du sang du Rédempteur. On se ser-

vait de l'hysope dans les sacrifices, pour faire les aspersions du sang des victimes, et parce que ces aspersions légales, c'est-à-dire ordonnées par la loi, signifiaient l'aspersion du sang de Jésus-Christ, par le mérite duquel nous sommes purifiés de nos péchés. David demande à Dieu qu'il le purifie invisiblement, comme on le faisait extérieurement par l'hysope. L'Eglise pouvait-elle choisir des paroles qui exprimassent mieux la pureté que demande le Sacrifice de l'autel ?

Après l'intonation de l'*Asperges*, le chœur chante : *Miserere mei Deus*, et le Prêtre récite ce psaume à voix basse, afin d'obtenir pour lui et pour ses frères les sentiments de componction et de douleur dont était pénétré le prophète-roi, au souvenir de son crime. Aussi coupables que lui peut-être, réveillons dans nos âmes les mêmes affections, le même repentir ; et, pendant que se fait sur nous l'aspersion de cette eau salutaire, prions le Seigneur de verser sur nous la rosée de sa grâce, et de nous appliquer les mérites de son sang, de ce sang d'un prix infini qui peut seul effacer nos iniquités et nous préserver de tous les maux. Mais n'oublions pas que nous n'obtiendrons ces faveurs qu'autant que nous nous appliquerons à purifier notre âme des souillures du péché par l'eau de la componction, et à la préserver de la corruption par le sel de la crainte du Seigneur.

Selon le rite romain, au lieu du verset : *Asperges me*, on dit, pendant le temps pascal, les paroles suivantes : *Vidi aquam*, etc. « J'ai vu sortir l'eau par le côté droit du temple, alleluia ; et tout ceux qui ont eu de cette eau, ont été sauvés, et ils dirent : Alleluia, alleluia, alleluia ». Cette antienne nous représente l'efficacité des eaux du baptême, dont l'eau bénite est la représentation ; pendant

qu'on les chante, les fidèles doivent se rappeler qu'ils devraient, s'il était possible, apporter au saint Sacrifice la pureté de conscience qu'ils ont reçue au baptême, et être excités par là à se purifier au plus tôt, dans le sang de Jésus-Christ et dans les larmes de la pénitence, des péchés qui ont souillé la robe blanche dont ils furent revêtus sur les fonts sacrés.

Après l'aspersion, le célébrant récite cette oraison : « Exaucez-nous, Seigneur saint, Père tout puissant, Dieu éternel, et daignez envoyer des cieux votre saint ange, pour conserver, soulager, protéger, visiter et défendre tous ceux qui sont réunis dans ce saint temple, par Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Nous devons, pendant cette oraison, unir notre intention à celle du Prêtre, et demander comme lui au Seigneur son secours contre les esprits de malice, le prier de nous envoyer son saint ange pour nous préserver de leurs attaques et de tous les dangers, comme il envoya autrefois son ange pour accompagner le jeune Tobie dans son voyage, et le ramener sain et sauf dans la maison de son père.

— D. *Quelles sont les circonstances où l'on fait usage de l'eau bénite ?* — R. C'est, comme nous l'avons déjà dit, on place de l'eau bénite à l'entrée des églises, afin que les fidèles en prenant de cette eau demandent à Dieu la grâce d'être purifiés de leurs péchés, et que leurs prières deviennent ainsi plus pures et plus efficaces. On en place aussi dans les maisons particulières, cet usage remonte jusqu'aux temps apostoliques. L'Église, ayant donné à l'eau, par des exorcismes et des prières, une vertu spéciale, elle a, dès les premiers moments, recommandé à ses enfants d'en conserver dans leurs demeures

pour s'en servir au besoin. Saint Epiphane et un grand nombre d'autres Pères parlent des miracles que Dieu accorda souvent aux fidèles par le moyen de l'eau bénite; et, tous les jours encore, tous ceux qui s'en servent avec les sentiments d'une foi vive et d'une ferme confiance, obtiennent les effets que cette eau sanctifiée par les prières de l'Eglise a la vertu de produire. On en fait encore usage sur divers objets, afin que par la vertu des prières que fait l'Eglise en la bénissant, le démon n'ait aucun pouvoir sur ce que cette eau aura touché. On en répand aussi sur les malades, afin d'éloigner d'eux l'esprit tentateur; on en jette également sur les morts, sur les tombeaux et dans les cimetières, pour obtenir de Dieu, qu'ayant égard aux prières que l'Eglise a faites sur cette eau, il daigne purifier au plus tôt les âmes des fidèles morts dans sa grâce et dans son amour, leur accorder le soulagement de leurs peines, et les mettre en possession du royaume qui leur est réservé.

### Division des prières et des cérémonies de la liturgie

= D. *Que faut-il entendre par les cérémonies de la Liturgie?* — R. Ce sont des actes de religion et des signes mystérieux que l'Eglise emploie dans la célébration du saint Sacrifice.

EXPLICATION. — Les cérémonies de la Liturgie sont certaines formes extérieures et régulières qui accompagnent l'action par excellence de la nouvelle loi, c'est-à-dire la célébration de l'adorable sacrifice de la Messe.

= D. *En combien de parties se divise la Liturgie, telle qu'elle se célèbre aujourd'hui dans l'Eglise romaine?* — R. Elle se divise en six parties, dont chacune a son objet

propre et particulier. La première est la préparation, la seconde consiste dans les prières et instructions, jusqu'à l'oblation ; la troisième est l'oblation ; la quatrième le canon, ou la règle de la consécration précédée de la préface ; la cinquième est la préparation à la communion et la communion même ; la sixième est l'action de grâces.

### Première partie de la liturgie

— D. *Quelle est la première partie de la Liturgie ?* —

R. C'est la préparation.

EXPLICATION. — La première partie de la Liturgie, qu'on appelle la préparation, se compose de l'*Introït*, du psaume *Judica*, du *Confiteor*, du *Misereatur* et de l'*Indulgentiam*, d'une oraison que le Prêtre récite en montant à l'autel, et d'une autre oraison qu'il récite en baisant l'autel.

— D. *Qu'est-ce que l'Introït ?* — R. L'*Introït* est une antienne que le chœur chante, pendant que le célébrant, accompagné de ses ministres, à la Messe haute ou solennelle, sort de la sacristie pour aller à l'autel.

EXPLICATION — *Introït* est un terme formé du latin, *introitus*, qui signifie entrée. On appelle ainsi la prière par laquelle commence la Messe, parce qu'elle se chantait pendant que les fidèles entraient à l'église, et qu'elle se chante encore aujourd'hui pendant que le célébrant entre à l'autel. Elle se compose d'une antienne tirée de l'Écriture qui annonce le sujet du mystère ou de la fête que l'on va solenniser par le Sacrifice. Le chant de l'*Introït* et les paroles dont il se compose, nous rappellent les vœux ardents et les désirs enflammés des patriarches, des prophètes et de tous les justes de l'an-

cien testament, qui attendaient avec la plus vive impatience la venue du Messie, et qui, pour accélérer cet heureux moment, poussaient continuellement des cris vers le ciel.

= D. *Que fait le célébrant dès qu'il est arrivé au bas de l'autel?* — R. Il fait le signe de la croix et récite alternativement avec ses ministres le psaume *Judica me Deus*.

EXPLICATION. — Le Prêtre, étant arrivé au bas de l'autel, fait avec ses ministres la gémflexion jusqu'à terre, et non sur le dernier degré, pour adorer Jésus-Christ dans le tabernacle, et si le Saint Sacrement est exposé il fléchit les deux genoux, également jusqu'à terre. Cette gémflexion est un hommage qu'il rend à la divine Majesté, en union avec Jésus-Christ, qui, depuis le premier moment de son incarnation, jusqu'à sa mort, s'anéantit en la présence de son Père par des actes continuels de l'adoration la plus parfaite. S'étant relevé, il fait le signe de la croix comme il convient de le faire au commencement de toutes les grandes actions, et aussi pour marquer qu'il va offrir le saint Sacrifice en mémoire de la passion et de la mort du Sauveur, en disant: « Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ». Voici le sens de ces paroles : Au nom du Père qui a livré son Fils à la mort et l'a ressuscité pour nous, et par son autorité, je vais lui offrir ce même Fils en sacrifice. Au nom du Fils, qui est mort et ressuscité pour notre justification, je vais l'offrir comme tenant sa place et comme étant associé à son sacerdoce. Au nom du Saint-Esprit, qui a formé et sanctifié la victime de notre salut et par lequel cette grande victime s'est offerte sur le Calvaire, je vais l'offrir et immoler un Dieu à un Dieu.

Les fidèles, en vertu de leur adoption divine, ont aussi le droit d'approcher des saints Mystères, et d'offrir avec le Prêtre le saint Sacrifice au nom et en l'honneur du Père, qui a donné son Fils pour être sacrifié ; au nom du Fils, qui s'est donné pour être sacrifié ; au nom du Saint-Esprit, par lequel il s'est offert et sacrifié lui-même, comme une hostie pure et sans tache.

Après avoir fait le signe de la croix, le Prêtre dit d'une voix intelligible l'antienne suivante : « J'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu », à quoi les ministres répondent : « Jusqu'à Dieu qui remplit ma jeunesse de joie ». Aucune antienne ne convient mieux à l'entrée du Prêtre à l'autel. Elle est tirée du psaume 42, *Judica me, Deus*, que le Prêtre récite alternativement avec les fidèles représentés par les ministres qui l'assistent dans cette fonction, pour s'exciter mutuellement à approcher avec confiance et avec joie du saint autel où le saint Sacrifice doit être offert. Ce psaume a été composé par David, lorsque, persécuté par Saül, et obligé de vivre dans l'exil, il s'animait par l'espérance de revenir un jour à Jérusalem, et de se présenter devant son autel, pour lui offrir des sacrifices. L'application est facile à faire, elle est naturelle. Nous sommes exilés du ciel qui est notre patrie, nous devons nous animer et nous consoler par l'espérance d'y arriver. L'autel est la figure du ciel, il faut s'en approcher avec confiance et avec une sainte joie.

Le psaume *Judica me, Deus*, se termine par ces paroles : « Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit ». Gloire au Père de qui nous viennent tous les dons ; gloire au Fils, par qui nous les recevons ; gloire au Saint-Esprit, qui nous les fait demander et obtenir. Cette hymne de glorification, qui se dit à la fin des psaumes, est très



ancienne dans l'Église, et elle ne peut être mieux placée qu'au commencement du saint Sacrifice qui fait le plus éclater la gloire, la puissance, l'amour et la sagesse de Dieu.

On ne dit pas ce psaume aux Messes des morts et pendant la quinzaine de la passion, parce que, dans ces circonstances, l'Église s'abstient, dans son service public, de tout ce qui ressent la joie, et que ce psaume, comme nous l'avons dit, est un cantique de joie.

= D. *Quelle est la prière que récite le Prêtre après le psaume Judica me, Deus?* — R. Après le psaume *Judica me, Deus*, le Prêtre dit : « Notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre », puis il fait la confession générale de ses péchés.

EXPLICATION. — Par ces paroles : « Notre secours est dans le Seigneur, etc. », le Prêtre avoue que la confiance avec laquelle il entre jusqu'à l'autel du Seigneur ne vient point de ses propres mérites, mais du secours de Dieu qui est tout-puissant ; parce qu'il va offrir le Sacrifice au nom, c'est-à-dire en la vertu et par la toute puissance du Seigneur qui a créé toutes choses. Il fait en même temps le signe de la croix, parce que c'est par les mérites de la croix qu'il y a lieu d'espérer le secours qui lui est nécessaire. Il fait ensuite la confession de ses péchés, pour se purifier des moindres taches qui pourraient l'empêcher de s'approcher avec confiance et avec joie du saint autel. Cette confession est conçue en ces termes : « Je confesse à Dieu tout-puissant, à la Bienheureuse Marie toujours vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tous les saints, et à vous, mes frères, que j'ai

beaucoup péché, par pensée, par parole et par action. C'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la Bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les bienheureux apôtres Pierre et Paul, tous les saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu ».

Il est important de bien saisir le sens de chacune de ces paroles : Je confesse, c'est-à-dire je fais l'aveu à Dieu tout-puissant, qui peut seul remettre mes péchés et purifier mon âme. — A la Bienheureuse Marie toujours vierge, bienheureuse, parce que Jésus-Christ est né d'Elle, toujours vierge, puisque sa virginité n'a pas reçu la plus légère atteinte par la naissance de son divin Fruit. — A saint Michel archange, le protecteur du peuple de Dieu, et qu'il a précipité au fond des enfers Lucifer et ses anges. — A saint Jean-Baptiste, qui nous a frayé le chemin de l'Évangile, et qui a prêché la pénitence pour la rémission des péchés. — Aux bienheureux Pierre et Paul, à saint Pierre qui a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de remettre les péchés ; à saint Paul, qui a eu tant de part à la conversion des gentils, et qui, comme le prince des apôtres, a cimenté de son sang l'édifice de l'Église. — A tous les saints qui se réjouissent dans le ciel, lorsque quelque conversion s'opère sur la terre. — Et à vous, mes frères, afin que par vos prières, vous m'obteniez de Dieu la grâce d'être parfaitement guéri de toutes mes infirmités spirituelles — Que j'ai beaucoup péché par pensée, par parole et par action ; ce sont là les trois manières dont on pèche contre Dieu, ou contre le prochain, ou contre soi-même. — Par ma faute, etc., le pécheur cherche naturellement à s'excuser ; le vrai pénitent, au

contraire, pénétré de la grandeur de ses fautes, en découvre toute l'énormité et répète volontiers qu'il est coupable et très coupable. — C'est pourquoi je supplie la Bienheureuse Marie toujours vierge, etc. L'Eglise, appuyée sur l'autorité de l'Écriture, a toujours invoqué le secours des anges et des saints pour être nos patrons auprès de Dieu, demandant pour le pécheur grâce et miséricorde. — Et vous, mes frères, après avoir imploré les prières et les secours de l'Eglise triomphante, le Prêtre s'adresse encore à ses frères qui représentent l'Eglise militante, afin que tous ensemble, ils fassent une sainte violence au Ciel et en obtiennent le pardon dont il a besoin pour s'approcher des redoutables Mystères. En disant : et à vous, mes frères, et vous, mes frères, le célébrant se tourne vers le Diacre, puis vers le sous-Diacre ; mais aux Messes basses, il ne se tourne point vers le répondant, ni même aux Messes chantées, lorsqu'il n'y a point de Diacre, ni de sous-Diacre, fussent-elles même servies par deux acolytes en surplis.

En prononçant ces paroles : Par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute, le Prêtre se frappe trois fois la poitrine, et c'est ce que font aussi les fidèles chaque fois qu'ils récitent le *Confiteor*.

Rien de plus ancien que cette manière d'exprimer la douleur de ses péchés. Le publicain de l'Évangile frappait sa poitrine, en disant à Dieu : « Ayez pitié de moi, qui suis un pécheur ». Mais que signifie cet acte symbolique de repentir ? que nous voudrions briser notre cœur, afin que Dieu en fit un nouveau qui pût lui plaire, et que nous sommes indignés contre ce cœur qui a déplu à Dieu. Les trois coups dont on se frappe la poitrine répondent aux trois sortes de péchés dont on se reconnaît

coupable, c'est-à-dire aux péchés commis par pensée, par parole et par action.

Après la confession générale du Prêtre, le peuple adresse pour lui au Seigneur la prière suivante : « Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et que vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle ». Le Prêtre répond *Amen*, témoignant par là combien il désire que Dieu lui accorde ce qu'on vient de demander en sa faveur.

Les fidèles font à leur tour la confession de leurs péchés dans les mêmes termes que le Prêtre, excepté qu'il remplace ces mots : « et à vous, mes frères, et vous, mes frères », par ceux-ci : « et à vous, mon père, et vous, mon père ». Ils font cette confession pour demander à Dieu miséricorde et la grâce d'être assez purifiés pour offrir avec confiance, par les mains du Prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ.

Le Prêtre fait pour eux la même prière qu'ils ont faite pour lui : « Que le Seigneur tout-puissant ait pitié de vous, etc. ». Il ajoute : « Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde l'indulgence, l'absolution et la rémission de nos péchés, etc. ». Il demande indulgence, c'est-à-dire que Dieu n'exige pas toute la peine que nous avons méritée par nos péchés, qu'il nous regarde comme si nous avons payé tout ce dont nous sommes redevables à sa justice, qu'il remette nos péchés et les efface entièrement. Ce n'est que par la miséricorde et la toute-puissance de Dieu que nous pouvons obtenir toutes ces demandes et recouvrer la grâce que nous avons perdue. Le Prêtre et les fidèles qui attendent ces effets de la divine miséricorde, expriment ainsi leurs désirs empressés : « O Dieu, si vous vous tournez vers

nous, vous nous donnerez une vie nouvelle; — et votre peuple se réjouira en vous. — Faites-nous sentir, Seigneur, les effets de votre miséricorde, — et donnez-nous votre assistance salutaire, — Seigneur, exaucez ma prière, — et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous. — Que le Seigneur soit avec vous; — avec votre esprit.

= D. *Que fait le Prêtre après avoir récité le Confiteor, le Misereatur, l'Indulgentiam?* — R. Il monte à l'autel et le baise respectueusement.

EXPLICATION. — Après la confession générale et la récitation des prières dont nous venons de parler, le Prêtre élève les mains, en disant d'une voix intelligible : *Oremus*, prions, pour avertir les fidèles d'élever de plus en plus leur esprit à Dieu; puis il monte à l'autel, toujours humilié par la vue de ses misères, et demandant à Dieu qu'il l'en délivre, afin qu'il puisse approcher du Saint des saints avec un cœur pur. C'est ce qu'il demande par la prière suivante : « Nous vous supplions, Seigneur, de nous pardonner et d'effacer nos iniquités, afin que nous puissions approcher du Saint des saints avec la pureté convenable. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il ».

Le Prêtre, étant monté à l'autel, le baise par respect, par amour, comme le lieu où notre Sauveur s'immoie et il fait cette prière : « Nous vous supplions, Seigneur, par les mérites des saints dont les reliques sont ici, et par ceux de tous les saints, de vouloir bien pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il ». Dans les premiers siècles, on offrit le saint Sacrifice sur les corps des martyrs ou dans les lieux qu'ils avaient arrosés de leur sang. Aujourd'hui encore, l'Eglise veut qu'on insère dans la pierre sacrée

des reliques des saints. Le Prêtre implore leur intercession, et conjure le Seigneur de lui accorder en vue de leurs mérites, le pardon des fautes dont il s'est rendu coupable.

Telles sont les prières et les cérémonies dont se compose la première partie de la Liturgie. Tels sont les sentiments dans lesquels l'Eglise veut faire entrer le Prêtre et les fidèles, sentiments de crainte et de respect profond, d'humilité et de pénitence, de désirs ardents et d'une vive confiance en l'infinie miséricorde de Jésus-Christ, le pontife et la victime de la loi évangélique.

## Seconde partie de la liturgie

— D. *De quoi se compose la seconde partie de la Liturgie ?* — R. La seconde partie de la Liturgie comprend le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, la *Collecte*, l'*Epitre*, le *Graduel*, l'*Evangile*, le *Prône* et le *Credo*.

EXPLICATION. — L'Eglise joint ici l'instruction à la louange de Dieu et à la prière, pour remplir les cœurs des fidèles de pieux mouvements, de saintes affections, et les disposer dignement au saint Sacrifice.

Autrefois, le Prêtre ne montait à l'autel que pour l'action du Sacrifice. Pendant la seconde partie de la Liturgie, il était assis dans la place destinée au célébrant hors de l'autel ; nous voyons encore un vestige de cet usage dans les messes pontificales. De là, il écoutait l'*Epitre* qui était chantée par le sous-Diacre, et l'*Evangile* qui était chanté par le Diacre et ne les lisait pas.

Dans la suite, l'Eglise romaine adopta la pratique de réciter à voix basse, ce qui était chanté par le chœur, par le Diacre et le sous-Diacre. Ce n'est qu'à partir de

la fin du treizième siècle que le Prêtre, après la prière *Oramus te, Domine, per merita sanctorum*, etc., va au côté gauche de l'autel et lit à voix basse, de manière cependant à être entendu par ses ministres, l'*Introït* dans le Missel. Il le commence en faisant sur lui-même le signe de la croix, ayant la main gauche appuyée sur la poitrine. Aux Messes des morts, il fait le signe de la croix sur le Missel, avec la main droite, et il a, en même temps, la main gauche appuyée sur l'autel. L'Évêque, lorsqu'il officie solennellement, le dit, étant assis sur son trône, où il reste jusqu'après le *Credo*. L'*Introït* est suivi du *Kyrie eleison*.

— D. *Qu'est-ce que le Kyrie eleison ?* — R. *Kyrie eleison* sont deux mots grecs qui signifient, Seigneur, ayez pitié de nous.

EXPLICATION. — L'usage de dire cette prière en grec et non en latin, est très ancien dans l'Eglise romaine. L'Eglise se sert aussi, dans les prières de la Messe, de quelques mots hébraïques, comme : *Amen, Alleluia, Hosanna, Sabaoth* ; cet usage, qui vient des Apôtres, tend à faire voir l'union de toute l'Eglise, malgré la diversité des langues. — Nous adressons cette prière aux trois personnes divines, et nous disons trois fois *Kyrie eleison*, au Père, trois fois *Christe eleison*, au Fils, et trois fois *Kyrie eleison*, au Saint-Esprit. C'est pour adorer également les trois personnes de la Sainte Trinité qui ont contribué d'une manière indivisible au mystère de Jésus-Christ : le Père, en nous donnant son Fils unique ; le Fils, en prenant notre nature et mourant pour nous ; le Saint-Esprit, en formant dans le sein de Marie le corps auquel le Verbe s'est uni, et en nous appliquant les



effets des souffrances de l'Homme-Dieu, par l'infusion de la grâce et de la charité qui nous justifie et nous rend enfants de Dieu. La répétition de cette prière a été fixée à neuf fois, pour imiter, disent quelques liturgistes, les neuf chœurs des anges qui bénissent sans cesse la grandeur et la miséricorde de l'Éternel. Elle se chante sur un ton élevé et expressif d'une âme qui craint de n'être pas exaucée sous le poids de sa misère. Pendant la Messe solennelle, lorsque le Saint Sacrement n'est pas exposé, le célébrant et ses ministres peuvent s'asseoir pendant une partie du *Kyrie eleison*, du *Gloria in excelsis* et du *Credo*, mais sur un banc ou une banquette couverte d'un tapis, le fauteuil étant réservé à l'Évêque. Ils doivent s'y rendre et en revenir la tête découverte ; ils doivent également se découvrir à chaque inclination marquée par les Rubriques.

— D. *Quelle est la prière que l'on chante après le Kyrie eleison ?* — R. C'est le *Gloria in excelsis*.

EXPLICATION. — Après avoir demandé à Dieu avec tant d'instance et d'humilité, de lui faire ressentir les effets de sa miséricorde, l'Église s'élève pour ainsi dire jusqu'aux cieux, et elle mêle sa voix à celle des anges et des saints, pour témoigner au Seigneur, en union avec eux, et à leur exemple, les sentiments d'adoration, de louange et d'action de grâces dont elle est pénétrée. Le Prêtre donc, dès que le chant du *Kyrie* est terminé, élève et étend les mains et entonne le *Gloria in excelsis* : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons. Nous vous glorifions. Nous vous rendons grâces à cause de votre

grande gloire. O Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu Père tout-puissant. O Seigneur, Fils unique de Dieu, Jésus-Christ. O Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, fils du Père. O vous, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. O vous, qui effacez les péchés du monde, recevez notre humble prière. O vous, qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous; car, vous êtes le seul Saint, le seul Seigneur; vous êtes le seul Très-Haut, ô Jésus-Christ avec le Saint-Esprit, en la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.

Cet admirable cantique commence par les paroles que les anges firent retentir dans les airs à la naissance du Sauveur; Gloire à Dieu, au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Les quatre fins du Sacrifice y sont clairement marquées, et c'est pour nous porter à y faire attention que le Prêtre s'incline et que les fidèles doivent s'incliner avec lui devant la majesté de Dieu, lorsqu'il dit ces paroles: nous vous adorons, nous vous rendons grâces à vous qui effacez les péchés du monde, recevez nos prières, parce qu'elles expriment l'adoration, l'action de grâces, l'expiation et la demande, qui sont les quatre fins pour lesquelles le Sacrifice est offert.

En finissant le *Gloria in excelsis*, le Prêtre fait le signe de la croix, suivant la coutume des chrétiens qui le faisaient au commencement et à la fin de toutes leurs actions.

On ne dit pas le *Gloria in excelsis* aux Messes des morts et les jours de pénitence, parce que l'Eglise regarde cette prière comme un cantique de joie et de solennité.

= D. *Que fait le Prêtre après le Gloria in excelsis?* —

R. Il baise l'autel, puis il se tourne vers le peuple en disant : *Dominus vobiscum*.

EXPLICATION. — Après le *Gloria in excelsis*, le Prêtre, étant au milieu de l'autel, le baise, se tourne vers le peuple, et dit en étendant, puis en joignant les mains : *Dominus vobiscum*, « Que le Seigneur soit avec vous ». Chacune de ces circonstances a son objet : le Prêtre baise l'autel, figure de Jésus-Christ, pour donner à ce divin Sauveur un gage filial de son amour, et recevoir de lui la paix, avant de la donner aux fidèles. Il se tourne vers ceux-ci en disant : *Dominus vobiscum*, parce que cette prière est un salut, et qu'il est naturel de se tourner vers ceux à qui l'on parle et que l'on veut saluer. « Que le Seigneur soit avec vous », c'est-à-dire qu'il habite en vous, qu'il vous éclaire, qu'il vous remplisse de son esprit, afin que vous priiez comme il faut. En faisant ce souhait, le Prêtre ouvre les mains et étend les bras, pour marquer l'empressement, la vivacité et l'affection avec lesquels il le fait. Il joint les mains, après les avoir étendues. Cette cérémonie exprime le désir qu'il a que Dieu s'unisse au peuple et qu'il soit avec lui. Le peuple, touché du souhait du Prêtre, lui rend le salut, en disant : *Et cum spiritu tuo* « et avec votre esprit », c'est-à-dire qu'il souhaite au Prêtre la même grâce, et forme pour lui les mêmes vœux ; il conjure le Seigneur d'être avec l'esprit du Prêtre, afin que, uniquement occupé de la grandeur du ministère qu'il va remplir, il soit digne de présenter à Dieu les prières de l'Eglise.

— D. *D'où sont tirées les paroles que le Prêtre adresse au peuple en le saluant et la réponse que le peuple fait*

au Prêtre ? — R. Les unes et les autres sont tirées de l'Écriture-Sainte.

EXPLICATION. — Les paroles dont se sert le Prêtre, en saluant le peuple sont tirées de l'Ancien Testament. Voici en effet, ce que nous lisons dans le livre de Ruth : « Il arriva que Booz venait de Bethléem, et il dit à ses moissonneurs : « Le Seigneur soit avec vous ». Ils lui répondirent : « Le Seigneur vous bénisse ». « Le Seigneur soit avec vous », dit Pharaon à Moïse et à Aaron ». — La réponse que le peuple fait au Prêtre est aussi tirée de l'Écriture-Sainte ; l'apôtre saint Paul termine en ces termes sa seconde épître à Timothée : « Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Ainsi soit-il ».

— D. Lorsque l'Évêque célèbre le saint Sacrifice, se sert-il des mêmes paroles en saluant le peuple ? — R. Non, l'Évêque, la première fois qu'il salue le peuple, en célébrant le saint Sacrifice, dit : « La paix soit avec vous ».

EXPLICATION — Les Evêques, en célébrant la Messe, ne disent pas, comme les Prêtres, *Dominus vobiscum*, le Seigneur soit avec vous, la première fois qu'ils saluent le peuple, mais ils disent : *Pax vobis*, la paix soit avec vous. La raison que l'on donne de cette différence est que l'Évêque, représentant Jésus-Christ d'une manière plus parfaite, doit saluer le peuple dans les mêmes termes que le divin Sauveur salua ses Apôtres. Or, dans la première apparition qu'il leur fit après sa résurrection, il leur dit : paix soit avec vous, *pax vobis*.

— D. Comment s'appelle la prière que récite le Prêtre, après avoir dit : *Dominus vobiscum* ? — R. Cette prière s'appelle *Collecte*.

EXPLICATION. — Après avoir salué le peuple, le

Prêtre dit : *Oremus*, prions. *Collecte* c'est le nom que l'on donne à la prière que récite le Prêtre au côté gauche de l'autel, après avoir dit : *Oremus*, prions. En récitant cette prière, il tient les mains étendues et un peu élevées, pour exprimer l'empressement avec lequel il attend ce qu'il demande à Dieu dans la *Collecte*. C'est, d'ailleurs, l'ancienne manière de prier, et saint Paul la recommande expressément dans sa première épître à Timothée. C'est aussi un symbole qui avertit les fidèles d'élever leur cœur à Dieu en union avec le Prêtre, et de le conjurer d'écouter favorablement les vœux qui lui sont adressés.

La prière que récite le Prêtre, après avoir dit *Oremus*, prions est appelée *Collecte*, pour deux raisons : 1<sup>o</sup> parce qu'elle était la prière qui se disait après que le peuple était réuni, pour assister au saint Sacrifice, et se fait encore aujourd'hui sur l'assemblée des fidèles ; 2<sup>o</sup> parce que l'Evêque ou le Prêtre, qui tient la place de Jésus-Christ, recueille et rassemble, pour ainsi dire, tous les vœux des fidèles assemblés dans l'Eglise, et n'en fait qu'une seule prière qu'il présente à Dieu. Pendant que le célébrant prononce à haute voix la *Collecte*, les assistants doivent écouter attentivement cette prière commune, sans faire alors aucune autre prière vocale et particulière, parce que toute prière faite par l'Eglise et par Jésus-Christ même, représenté par le Prêtre, a bien plus de force auprès de Dieu que les prières particulières et est bien plus propre, par conséquent, à attirer ses faveurs et ses grâces.

La *Collecte* s'adresse à Dieu le Père, et se termine par cette formule : par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous honorons le Père par le Fils, notre Sauveur ; nous ne

prions le Père que par le Fils, parce qu'il est notre Médiateur et notre Pontife, qui seul mérite d'être exaucé. Toutes les prières de l'Eglise se terminent de la même manière ; ce qui doit nous porter d'y prendre part avec les sentiments de la plus vive confiance, nous rappelant que Jésus-Christ a dit : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera ».

Les fidèles répondent *Amen* après la *Collecte* ; ils ratifient par là tout ce que le Prêtre vient de dire et témoignent le désir qu'ils ont d'obtenir les grâces qu'il vient de demander.

La *Collecte* se compose souvent de plusieurs oraisons. Dans celle qui commence par ces paroles : *A cunctis*, le Prêtre invoque, et les fidèles doivent invoquer avec lui, la protection de la Très Sainte Vierge, du Bienheureux saint Joseph, des Bienheureux apôtres Pierre et Paul, du patron de l'Eglise où la Messe se célèbre, et de tous les saints, afin d'être à l'abri de tous dangers pour l'âme et pour le corps.

= D. *De quoi est suivie la Collecte ?* — R. De la lecture de l'*Épître*.

EXPLICATION. — Après la *Collecte*, le sous-Diacre, représentant l'ancienne alliance, fait, au coin de l'*Épître*, sur un degré, représentant le premier Ordre-Majeur, la lecture de l'Écriture-Sainte. Cette lecture que le célébrant fait en même temps à voix basse, s'appelle communément *Épître*, parce qu'elle est le plus souvent tirée des lettres ou épîtres des Apôtres, bien qu'elle soit aussi quelquefois tirée des livres de l'Ancien Testament. Autrefois on lisait une leçon de l'Ancien Testament, et ensuite une seconde du Nouveau. Nous n'avons retenu cet



usage que le mercredi des Quatre-Temps, où il y a deux leçons, et le samedi où il y en a cinq, entre lesquelles se trouvent différents *Graduels* et *Collectes*. La lecture de l'*Épître* se fait immédiatement après la *Collecte*, parce que, comme par l'oraison, nous avons demandé à Dieu la grâce de nous faire connaître sa volonté et de l'accomplir, nous en sommes instruits par la lecture qui se fait ensuite. A la fin de l'*Épître*, on répond : *Deo gratias*, rendons grâces à Dieu. N'est-ce pas, en effet, un juste sujet d'action de grâces que ces instructions pleines de sagesse que nous trouvons à chaque ligne des Saintes Écritures ?

— D. *Quelles sont les prières que l'on chante après l'Épître ?* — R. Les prières que l'on chante après l'*Épître*, et que le célébrant récite à voix basse, sont le *Graduel*, l'*Alleluia*, et, à certaines solennités, la *Prose* ou *Séquence*.

EXPLICATION. — Pour joindre la prière et la louange à l'instruction, l'Eglise fait succéder à la lecture de l'*Épître* quelques versets d'un psaume qu'on appelle *Graduel*, parce que, anciennement, il était chanté sur les degrés du jubé ou de l'ambon, espèce de pupitre élevé dans le chœur, auquel on montait par plusieurs marches des deux côtés. Le *Graduel* est suivi de l'*Alleluia*. C'est un mot hébreu qui signifie « louez Dieu », mais qui exprime en même temps un mouvement et un transport de joie qui ne saurait être rendu dans aucune autre langue d'une manière aussi courte et aussi expressive, ce qui l'a fait conserver dans sa langue originale. — La raison de ce psaume est le trait d'union entre l'Ancien et le Nouveau Testament. — L'Eglise multiplie l'*Alleluia* dans ses gran-



des solennités, surtout dans le temps pascal ; mais elle le supprime dans les jours de deuil et de tristesse. Il est alors remplacé par un *Trait*. Le *Trait* consiste dans quelques versets de psaumes que les chantres chantent seuls et tout de suite ; le chant en est triste et lugubre ; voilà pourquoi, comme nous venons de le dire, on le chante les jours de pénitence, et aussi aux Messes des morts.

A la fin de l'*Alleluia*, on ajoute un certain nombre de notes, qu'on appelle *Neume* ; ce mot tiré du grec, signifie air, souffle. Ces mots, en effet, n'ont point de paroles à exprimer et ne roulent que sur la dernière syllabe du mot. Le *Neume* est aussi appelé *Jubilus*, c'est-à-dire chant de joie. Cette jubilation sans paroles nous rappelle l'état des Bienheureux, qui n'ont plus de paroles pour louer Dieu, mais qui le louent par la pensée.

On appelle *Proses*, les pièces de chant à la suite de l'*Alleluia*, aux fêtes solennelles. Ces *Proses* expriment les caractères particuliers du mystère ou de la fête que l'Eglise célèbre. Presque toutes se distinguent par le choix et l'élégance de l'expression, et surtout par la profondeur et l'élévation des pensées. Le rite romain n'admet que quatre *Proses* : celle de Pâques, de la Pentecôte, du Saint-Sacrement et des morts. La *Prose* des morts est une exception à la règle ; puisqu'on n'en chante pas lorsqu'il n'y a point d'*Alleluia* — cette *Prose*, dont les premiers mots : *Dies iræ*, est regardée comme une œuvre de génie. C'est une production sombre et terrible, remplie d'images effrayantes. Quelle fécondité de pensées, quelle élévation de sentiments ! La *Prose* la plus ancienne est celle de Pâques : *Victimæ paschali*. La *Prose* de la Pentecôte : *Veni, sancte Spiritus*, est attribuée à

Nolcher, Abbé de Saint-Gall. La *Prose* du Saint-Sacrement : *Lauda, Sion, Salvatorem*, est l'œuvre de saint Thomas d'Aquin. Elle se distingue par l'élévation des pensées, et le chant qui l'accompagne produit l'effet le plus marquant.

Pendant le *Graduel*, l'*Alleluia*, la *Prose* ou le *Trait*, les fidèles doivent chanter ou réciter les mêmes choses. S'ils ne sont pas en état de le faire, ils doivent s'occuper de quelque pensée, et principalement témoigner leur reconnaissance au Seigneur de leur avoir fait entendre la divine parole, préférablement à tant d'autres peuples qui sont ensevelis dans les ombres de l'erreur et du mensonge.

— D. De quoi est suivi le chant du *Graduel* et de l'*Alleluia*? — R. Le chant du *Graduel* et de l'*Alleluia* est suivi de l'*Evangile*.

EXPLICATION. — L'*Evangile* est la parole même de Jésus-Christ. Rien n'est plus propre à nous inspirer un profond respect pour cette divine parole que la pompe avec laquelle on en fait la lecture.

Le Diacre, à genoux au pied de l'autel, fait la prière suivante : *Munda cor meum*, etc., « Purifiez mon cœur et mes lèvres, ô Dieu tout-puissant, comme vous purifiâtes les lèvres du prophète Isaïe avec un charbon de feu. Faites-moi la grâce, par votre miséricorde, de me purifier de même, en sorte que je puisse annoncer dignement votre saint *Evangile*. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il ». Il demande ensuite la bénédiction du célébrant, et celui-ci le bénit, en disant : « Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, afin que vous annonciez dignement et comme il faut son

saint Evangile. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ». Ensuite, le Diacre, ayant salué l'autel, va du côté de l'Evangile, à une estrade par deux degrés, représentant le second Ordre-Majeur, comme le troisième degré représente le sacerdoce ou la prêtrise. Il est précédé du sous-Diacre, des acolytes portant des chandeliers allumés, du cérémoniaire et du thuriféraire. L'encens et les cierges avertissent les fidèles que Jésus-Christ, par sa prédication a dissipé la contagion et les ténèbres du péché et répandu partout la bonne odeur de sa sainteté et la lumière vive de la foi. Arrivé là, tourné à droite du côté de l'autel, c'est-à-dire entre l'autel et le peuple, à gauche du côté du peuple, rangés en face, le sous-Diacre, entre les acolytes, tenant le livre ouvert des Evangiles, Nouveau Testament, succédant à l'Ancien dont Jésus-Christ, représenté par le célébrant, est le médiateur, et le Diacre, représentant le Nouveau Testament, entre le cérémoniaire et le thuriféraire, il dit en saluant l'assemblée : *Dominus vobiscum*, « Que le Seigneur soit avec vous », et les fidèles ayant répondu : *et cum spiritu tuo*, « et avec votre esprit », le Clergé, et le peuple se lèvent et se tiennent debout, afin de mieux exprimer la disposition où ils sont d'obéir à la voix de Jésus-Christ. Le Diacre continue en ces termes : « C'est ici le commencement ou la suite du saint Evangile. » A ces mots, l'assemblée, le Clergé et le peuple se tournent du côté de l'autel et s'inclinent en disant : *Gloria tibi Domine* « A vous, Seigneur, en soit toute la gloire, à vous qui êtes venu pour être notre lumière, et pour nous donner les moyens nécessaires de travailler à notre salut et d'opérer notre sanctification ». Pendant que le chœur répond : *Gloria tibi Domine*, le Diacre encense de

trois coups le livre du saint Evangile, pour signifier le doux parfum de la divine parole qui doit se répandre dans notre esprit. En même temps qu'il dit *Initium* ou *sequentia Evangelii*, il fait avec le pouce le signe de la croix sur le commencement de l'Evangile, afin que par le mérite de la croix cette lecture fasse en nous une impression salutaire, ensuite, le célébrant et ses ministres et tous les assistants le font sur le front, sur la bouche et sur le cœur, pour marquer qu'ils ne rougissent pas de l'Evangile et qu'ils sont prêts à confesser de bouche les vérités qu'ils croient de cœur.

Dès que l'Evangile est fini, les assistants répondent : « Louange à vous, Christ », *Laus tibi Christe*. Il est bien juste, en effet, de louer Jésus-Christ qui, par sa parole, est venu dissiper nos ténèbres et nous conduire dans la voix de la vérité. Ensuite, le sous-Diacre retourne à l'autel, et présente au célébrant le livre des Evangiles que celui-ci baise en disant : « Que nos péchés soient effacés par ces paroles de l'Evangile, pour marquer l'amour respectueux qu'il a pour la divine parole, témoignant ainsi la confiance qu'il a dans la vertu et la puissance de ces divines paroles pour la rémission des péchés. Ensuite, le Diacre encense de trois coups le célébrant pour signifier le doux parfum qu'il reçoit en hommage à Jésus-Christ, auteur de l'Evangile qu'il représente ou dont il tient la place. Telles sont les cérémonies dont l'Eglise accompagne la lecture du saint Evangile, à la Messe solennelle, afin d'imprimer un profond respect dans le cœur de ses enfants pour les vérités qu'il renferme.

— D. Pourquoi le Prêtre passe-t-il du côté gauche au côté droit de l'autel pour réciter l'Evangile ? — R. C'est

pour exprimer que l'Évangile, ayant été rejeté par les Juifs, a été porté aux Gentils.

EXPLICATION. — Le Prêtre, après avoir récité au côté gauche de l'autel, l'*Introït*, la *Collecte*, l'*Épître* et le *Graduel*, s'incline profondément en face du crucifix, et récite les mains jointes, la prière *Munda cor meum* ; puis il passe au côté droit, où le Missel a été transporté. Il fait sur le livre, avec la main droite, le signe de la croix, en y posant en même temps la main gauche, forme ensuite sur lui-même les signes de croix dont nous avons parlé, et lit l'Évangile. L'Évangile fini, il baise le livre en disant : « Que nos péchés soient effacés par la parole du saint Évangile », *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta*. Ainsi, c'est du côté droit de l'autel que se fait la lecture de l'Évangile, et, c'est aussi du côté droit qu'il est chanté par le Diacre. Cette pratique a une signification allégorique et spirituelle ; la gauche de l'autel par rapport au crucifix, figure le peuple juif, les Gentils sont figurés par la droite. Le Missel est transporté de gauche à droite, pour la lecture de l'Évangile, pour exprimer que l'Évangile, rejeté par les Juifs, a été porté aux Gentils.

— D. *Qu'est-ce que le Prône ?* — R. Le Prône est une instruction familière que le pasteur ou celui qui le représente, fait à son peuple, tous les dimanches, après la lecture de l'Évangile.

EXPLICATION. — Le Prône est placé après l'Évangile, parce qu'il en est l'explication. C'est en cet endroit de la Messe que les saints Pères prêchaient. Ils montaient sur une espèce de tribune, appelée « ambon » qui séparait la nef du sanctuaire, où on lisait aussi l'Épître et

l'Évangile. C'est de là que les instructions que l'on fait pendant la Messe ont été appelées dans la suite « prônes », du mot grec *pronaos*, qui signifie discours fait en face de la nef.

Le Prône consiste en trois parties, dont la première contient les prières que l'Église fait en commun, pour les personnes de tous les états qui la composent, et pour les nécessités publiques. Ces prières qui ont été de tout temps en usage dans l'Église, sont d'institution apostolique. C'est de ces prières que parle l'apôtre saint Paul en écrivant à Timothée : « Je vous prie avant toutes choses, qu'on fasse des supplications, des prières et des actions de grâces pour toutes sortes de personnes ; pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie tranquille et paisible dans toute sorte de piété et d'honnêteté ». Une institution si ancienne doit rendre ces prières bien respectables aux yeux des fidèles et les porter à les faire, en union avec l'Église, avec toute la ferveur et toute l'attention, dont ils sont capables. — La seconde partie du Prône consiste, 1<sup>o</sup> à annoncer les fêtes, les jeûnes et les abstinences, afin que les fidèles en aient connaissance, et les observent avec fidélité et exactitude ; 2<sup>o</sup> à publier les bancs de mariages ; 3<sup>o</sup> à recommander aux prières des assistants les personnes mortes dans la semaine ou pour lesquelles on doit célébrer bientôt des Messes ou des services. La troisième et la plus importante partie du *Prône* est l'instruction sur les vérités de la religion et sur les devoirs du christianisme, que le pasteur fait à son troupeau. Il y est strictement obligé ; mais les fidèles, doivent, de leur côté, se montrer assidus à écouter sa voix et se conduire d'après ses enseignements ; l'obligation de part et d'au-



tre est réciproque. Si l'Evêque assiste au *Prône* ou sermon, le prédicateur, avant de commencer, lui demande sa bénédiction, le sermon terminé, l'Evêque bénit les assistants, ce qu'il fait également, lorsque la Messe est terminée.

= D. *De quoi est suivi le Prône ?* — R. Le *Prône* est suivi du chant du *Credo*, qui est un abrégé de la doctrine chrétienne.

EXPLICATION. — Le *Credo* est l'abrégé de la doctrine chrétienne. On l'appelle *Symbole* : ce mot signifie un signe, une marque qui sert à distinguer une chose d'une autre ; c'est par la récitation du *Credo* que les chrétiens sont distingués de ceux qui ne le sont pas. On chante le *Symbole*, à la Messe, après l'Evangile et le *Prône*, pour protester solennellement qu'on croit tout ce qui vient d'être lu et expliqué, et généralement tout ce que l'Eglise croit et enseigne. Le *Symbole* que l'on chante ou que l'on récite à la Messe est celui de Nicée, avec les additions qui y furent faites en 381, par les Pères de Constantinople. On se met à genoux à ces paroles : *Et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine : et homo factus est*, « Et qui a pris chair de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et a été fait homme », pour adorer l'abaissement du Fils de Dieu, fait homme pour nous racheter. Le jour de Noël et de l'Annonciation, le célébrant, ses ministres et tout le Clergé mettent les genoux à terre à la Messe solennelle, à ces mots : *Et incarnatus est*, et ne se relèvent que lorsque le chœur a chanté : *et homo factus est*. Lorsque l'Annonciation est transférée, ce n'est pas le jour où elle tombe, mais le jour auquel elle est transférée que l'on fléchit les



genoux comme il vient d'être dit. Aux Messes basses, le Prêtre ne fléchit qu'un genou, même aux fêtes de Noël et de l'Annonciation.

Le Prêtre, en commençant le *Credo*, élève et étend les mains, pour avertir les fidèles d'élever avec lui leur esprit et leur cœur vers le Ciel. En le finissant et en prononçant ces paroles : J'attends la résurrection, etc., il fait le signe de la croix, pour marquer que nous n'attendons le bonheur du Ciel que par la vertu de la croix de Jésus-Christ qui nous l'a mérité par ses souffrances et par sa mort.

— D. *Chante-t-on le Symbole à toutes les Messes ?* —  
R. Non, mais seulement les dimanches et les principales fêtes, parce que c'est en ces jours-là que tout le peuple est assemblé et que le *Symbole* est la profession de foi de tout le peuple. On le chante aussi à toutes les Messes des Apôtres et des Docteurs de l'Eglise, à cause de ce qu'ils ont fait pour le soutien de la foi et pour marquer que l'on croit fermement les vérités dont ils ont été de si éloquents défenseurs.

Plusieurs Conciles veulent que le *Credo* soit chanté par tout le Clergé et le peuple, depuis le commencement jusqu'à la fin. La raison en est que le *Credo*, étant la profession de foi de tous les chrétiens, il convient qu'il soit prononcé entièrement et sans partage par chacun des fidèles.

### Troisième partie de la liturgie

— D. *Quelle est la troisième partie de la Liturgie ?* —  
R. C'est l'*Oblation*.

EXPLICATION. — On entend, par *Oblation*, cette partie de la Messe qui renferme les prières et les cérémonies.

nies usitées pour offrir la matière du sacrifice jusqu'à la *Préface*.

= D. *Que contient la troisième partie de la Liturgie ?*

— R. Elle contient l'*Offertoire*, l'oblation de l'hostie et du calice, l'encensement des oblations, le lavement des doigts, l'*Orate fratres* et la *Secrète*.

EXPLICATION. — Le Prêtre commence cette partie de la Messe par le *Dominus vobiscum*, « Que le Seigneur soit avec vous » ; le peuple répond : *Et cum spiritu tuo*, « qu'il soit aussi avec votre esprit », puis le Prêtre, se tournant vers l'autel, dit : *Oremus*, prions. Par là, il invite les fidèles à s'unir à lui, à prier avec lui et comme lui, à prendre ainsi part à l'offrande qu'il va faire de la Victime sainte ; car c'est en priant avec lui le Seigneur de la recevoir, et en unissant leur intention à son intention, qu'ils offrent en quelque sorte avec lui le Sacrifice. Nous disons : en quelque sorte, parce que les fidèles n'ont aucune part à l'immolation ; ce n'est point non plus comme délégué par eux que le Prêtre offre le Sacrifice de la Messe : c'est au nom de Dieu, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de lui, qu'il exerce cette sublime fonction.

Après avoir dit : *Oremus*, prions, le Prêtre récite l'*Offertoire*, qui est en même temps chanté par le chœur.

= D. *Qu'est-ce que l'Offertoire ?* — R. L'*Offertoire* est le verset qui précède immédiatement l'oblation du pain et du vin.

EXPLICATION. — Ce verset que le Prêtre dit immédiatement avant l'*Oblation*, et qui, dans les grand'messes, est chanté par le chœur, est tantôt une prière, tantôt

une louange, quelquefois une instruction, qui rappelle l'antique usage des chrétiens portant leurs dons à l'autel, et les dispositions qui devaient les animer pour les offrir dignement. — Ce verset est appelé *Offertoire*, parce qu'il se chantait autrefois pendant que le peuple faisait son offrande.

Cette offrande ne consistait pas seulement dans le pain et le vin qui sont la matière du Sacrifice, mais les fidèles offraient encore tout ce qui était nécessaire pour la nourriture et la subsistance de leurs pasteurs, des pauvres et des malades, dont l'Evêque était regardé comme le père commun. Depuis le X<sup>e</sup> siècle, il n'est pas parlé d'offrande de pain et de vin par le peuple. Ce qui a sans doute contribué à la cessation de cet usage, c'est, d'un côté, que les Prêtres ont cru devoir offrir à l'autel des pains préparés avec plus de soin que ceux qui étaient communément offerts par le peuple ; et de l'autre, que les fidèles ayant fait à l'Eglise des dons très considérables, elle se trouva en état de fournir tout ce qui était nécessaire au service divin et à la subsistance du Clergé. Depuis, ces richesses que possédait l'Eglise lui ont été enlevées, et de là la dure nécessité du casuel.

— D. *Le pain et le vin sont donc la matière du Sacrifice de la Messe ?* — R. Oui, puisque l'Evangile nous apprend que Jésus-Christ, en instituant l'Eucharistie, se servit du pain et du vin, et qu'il ordonna à ses Apôtres de faire la même chose en mémoire de lui.

EXPLICATION. — Le pain de froment, et la liqueur tirée du raisin, voilà la matière du sacrifice de la Messe. Les Latins se servent de pain azime ou sans le levain, et les Grecs, de pain levé ou fermenté. Quoiqu'il pa-

raisse certain que Notre-Seigneur Jésus-Christ consacra l'Eucharistie avec du pain azime, puisque c'était le seul dont il fût permis d'user chez les Juifs dans la célébration de la pâque, l'Eglise a toujours regardé le saint Sacrifice comme valide, soit qu'il fût célébré avec du pain azime, soit qu'il le fût avec du pain fermenté.

= D. *Quelle était dans les premiers siècles, la forme et la grandeur du pain liturgique ?* — R. Dès les premiers siècles, le pain liturgique eut une forme ronde, mais il n'était point aussi mince ni aussi petit qu'il l'est aujourd'hui.

EXPLICATION. — Tout porte à croire que tant que durèrent les persécutions, on se servit souvent, pour le saint Sacrifice, du pain que l'on pouvait se procurer, quelle que fût sa forme. Lorsque l'Eglise jouit de la paix, on donna au pain liturgique la forme ronde, pour imiter Jésus-Christ, qui consacra avec un pain ayant cette forme, comme on ne peut guère en douter, puisque telle était la coutume des Juifs dans la célébration de la pâque. Ce qu'il y a de certain, c'est que, au moins depuis le V<sup>e</sup> siècle, le pain destiné à être consacré était rond. On donne au pain eucharistique le nom d'hostie, parce qu'il est destiné à être changé au corps de Jésus-Christ, l'hostie ou la victime immolée pour notre salut.

= D. *L'usage ne s'est-il pas conservé de présenter, à l'Offertoire, du pain que le Prêtre bénit ?* — R. Oui, et c'est ce qu'on appelle pain bénit ou eulogie.

EXPLICATION. — « Eulogie » est un mot grec qui signifie prière ou bénédiction. Le pain bénit est ainsi appelé, parce qu'il est béni par une prière, et il a été

institué, pour être, entre les fidèles, un signe d'union et une espèce de supplément à la communion eucharistique. — Les chrétiens doivent tous ensemble composer un même corps par la foi et la charité, et l'on ne saurait trouver un symbole plus expressif de cette union, que le pain qui est fait de plusieurs grains réunis et confondus ensemble. Aussi, l'histoire ecclésiastique nous apprend que, dans les premiers siècles, les fidèles s'envoyaient mutuellement, en signe de charité des petits pains sanctifiés par la prière et qu'ils appelaient eulogies ; les Evêques s'envoyaient aussi des eulogies, en signe de communion, aux principales fêtes de l'année. Le pain béni a donc été en usage pour entretenir l'union entre les chrétiens éloignés les uns des autres ; il l'a été ensuite pour être un signe d'union entre tous ceux qui assistaient ensemble au saint Sacrifice. Le signe d'union par excellence est la communion eucharistique. Mais la ferveur ayant diminué, et un grand nombre de chrétiens ne communiant pas, on a institué un signe qui suppléât en quelque sorte à la réception de l'Eucharistie, et qui portât les fidèles à communier au moins spirituellement. Or, rien n'était plus propre à ce dessein que les restes de pain qu'on avait offerts, lequel n'était pas consacré, mais béni. Chacun le recevait dans sa main, et, avec ce pain, faisait sur soi le signe de la croix, avant de le porter à sa bouche. On en envoyait aux absents, et les chefs de famille en emportaient, en signe de communion, à ceux qui n'avaient pas pu se trouver à l'assemblée. Telle était la pratique des premiers siècles ; tel était l'usage que l'on faisait du pain béni.

La bénédiction du pain et de l'offrande qui en est faite par ceux qui le présentent, sont à peu près les seuls

restes de l'ancienne cérémonie de l'oblation que faisaient les fidèles pour fournir la matière du sacrifice. On doit le présenter en esprit de paix, d'union et de charité avec tous les fidèles, puisqu'il est, comme nous l'avons déjà remarqué, un symbole d'union.

— D. *Dans quelles dispositions doit-on manger le pain béni ?* — R. On doit le manger avec piété et respect, afin d'en obtenir les effets qu'il a la vertu de produire.

EXPLICATION. — 1<sup>o</sup> Le pain béni est sanctifié par la prière, quel respect, par conséquent, ne doit-il pas inspirer aux fidèles ! 2<sup>o</sup> Il est destiné à représenter la sainte Eucharistie à l'égard de ceux qui ne communient pas. On doit donc le recevoir avec piété comme un moyen de s'unir spirituellement à Jésus-Christ et à tous ses membres, et avec un ardent désir de se nourrir du Pain eucharistique dont il est le symbole et la figure.

En recevant et en mangeant le pain béni avec de pareilles dispositions, on en obtiendra les effets qu'il a la vertu de produire ; ces effets sont clairement exprimés dans la prière que fait le Prêtre en le bénissant : il demande, pour ceux qui en feront usage, la santé de l'âme et du corps. Et qui pourrait dire combien de pécheurs, en mangeant ce pain sanctifié avec un vif regret de s'être rendus indignes de participer aux saints mystères, ont obtenu à l'heure même des grâces spéciales de conversion ? Qui pourrait dire combien de malades et d'infirmes, en usant de ce même pain avec une foi vive et une ferme confiance en la bonté divine, ont été délivrés de leurs maladies et de leurs infirmités ?

— D. *Que fait le Prêtre après l'Offertoire et la bénédiction du pain ?* — R. Le Prêtre, après l'Offertoire et

la bénédiction du pain, fait l'oblation du pain et du vin destinés au sacrifice.

EXPLICATION. — Le mot « oblation » signifie : chose offerte à Dieu. C'est en ce moment de la Messe que le Prêtre commence à offrir la Victime sainte, puisqu'il offre la matière qui va être bientôt changée en cette Victime. Le sous-Diacre prend simplement le calice qui est sur la crédence et le pose sur l'autel. Le Diacre étend le corporal, ôte la pale de dessus la patène qu'il met avec l'hostie entre les mains du Prêtre. Celui-ci offre à Dieu l'hostie sur la patène en disant : « Recevez, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, cette hostie sans tache que je vous offre, moi, qui suis votre indigne serviteur. Je vous l'offre, Seigneur, comme à mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses, mes négligences qui sont sans nombre ; je vous l'offre aussi pour tous les assistants et pour tous les chrétiens vivants et morts, afin qu'elle serve à eux et à moi pour le salut éternel. Ainsi soit-il ». En finissant cette prière, le Prêtre fait un signe de croix avec la patène sur le corporal, et y place l'hostie au milieu. Il montre par là qu'il place l'hostie sur la croix où Jésus-Christ s'est offert à son Père pour nos péchés.

Le Diacre met ensuite du vin dans le calice ; puis, le sous-Diacre présente au Prêtre la burette d'eau, et il en met un peu avec le vin, pendant que le Prêtre la bénit en disant : « O Dieu, qui par un effet de votre puissance avez créé l'homme d'une nature si excellente, et qui, par une merveille encore plus grande, avez réparé cet ouvrage de vos mains, faites que, par le mystère de cette eau et de ce vin, nous ayons part à la divinité de Celui qui daigna se faire participant de notre humanité,



Jésus-Christ, votre Fils, Notre-Seigneur, qui étant Dieu vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il ».

L'usage de mêler de l'eau avec le vin pour le Sacrifice est fondé sur une tradition universelle de toutes les églises et sur l'exemple de Jésus-Christ, qui, comme nous l'apprend la tradition, avait consacré la coupe dans laquelle, suivant l'usage des Juifs, le vin était mêlé à l'eau. Outre cette raison naturelle et essentielle tirée de l'exemple de Jésus-Christ, il y a trois autres raisons mystérieuses de ce mélange. La première, c'est pour exprimer l'union de l'humanité avec la divinité dans la personne de Jésus-Christ ; l'eau marque l'humanité et le vin la divinité. La seconde est pour représenter l'eau et le sang qui sortirent du côté de Jésus-Christ attaché à la croix. La troisième, c'est pour marquer que le peuple fidèle, représenté par l'eau, selon une figure usitée dans l'Écriture, est incorporé avec Jésus-Christ et offert avec lui dans le calice. Le Prêtre ne bénit pas le vin, parce qu'il représente Jésus-Christ source de toutes les bénédictions, et il bénit l'eau, figure du peuple fidèle, qui a besoin d'être purifié, afin qu'il puisse être uni et incorporé avec lui. C'est par suite de la même raison qu'aux Messes des morts l'Église ne bénit point l'eau ; parce que l'eau représente le peuple, en tant qu'il est soumis à la juridiction de l'Église dont il a besoin pour être justifié ; or, l'Église n'exerce aucune juridiction sur la portion des fidèles qui souffrent dans le purgatoire, et dont elle s'occupe particulièrement aux Messes des morts. Ou bien encore, parce que, aux Messes des morts, l'eau représente les âmes du purgatoire qui sont déjà en grâce avec Dieu.

Le Prêtre reçoit le calice des mains du Diacre, il l'élève, comme il a élevé le pain, pour l'offrir à Dieu, et récite cette prière : « Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, en conjurant votre bonté de le faire monter, comme un parfum d'une agréable odeur, jusqu'au trône de votre divine Majesté, pour notre salut et pour celui de tout le monde ». Pendant cette prière, le Diacre aide le Prêtre à soutenir le calice ; c'est un vestige de ce qui se pratiquait dans les premiers siècles : le secours du Diacre était alors nécessaire au célébrant, parce que les calices étaient fort pesants, vu que l'on y consacrait assez de vin pour la communion du Prêtre, du Clergé et du peuple. — « Nous vous offrons, Seigneur, dit le Prêtre, le calice du salut ». Il n'avait parlé qu'en son nom en offrant le pain ; il parle ici au pluriel, nous vous offrons, parce que le peuple représenté par le mélange de l'eau dans le calice, prie et offre avec lui. — Le Prêtre, après avoir récité la prière que nous venons de rapporter, fait un signe de croix avec le calice sur le corporal, et y place le calice au milieu ; nous avons expliqué la signification de cette cérémonie en parlant de l'offrande du pain.

Aux Messes basses, c'est le célébrant lui-même qui doit mettre l'eau et le vin dans le calice. Ce serait violer le précepte de l'Église en matière grave, et, par conséquent, commettre un péché mortel, que d'omettre volontairement de mêler de l'eau au vin qui doit être consacré. Si un Prêtre s'aperçoit, avant la consécration, d'une omission semblable, il doit mettre de l'eau dans le calice en la bénissant, puis prononcer les paroles de la consécration ; mais s'il ne s'en aperçoit qu'après la consécration, il doit passer outre et continuer.

Il ne faut pas mêler l'eau au vin ni dans le tonneau, ni dans la burette, mais dans le calice, et dans une quantité qui n'excède jamais le tiers du vin.

= D. *Què fait le Prêtre après l'oblation du pain et du vin ?* — R. Il récite des prières qui expriment les sentiments d'humilité et de confiance dont il est pénétré, et dont les fidèles doivent être pénétrés avec lui.

EXPLICATION. —Le Prêtre, après avoir posé le calice sur le corporal et l'avoir couvert avec la pale, s'incline profondément devant Dieu, et fait au nom de tous les fidèles la prière suivante : « Nous nous présentons devant vous, Seigneur, avec un esprit humilié et un cœur contrit ; recevez-nous favorablement, et que notre Sacrifice soit tel qu'il puisse vous être agréable ». Cette prière est tirée de celle que fit Azarias, l'un des trois jeunes hommes qui furent jetés dans la fournaise, sur l'ordre de Nabuchodonosor ; elle exprime admirablement les sentiments de profonde humilité dont le Prêtre et les fidèles doivent être animés, à la vue de leur indignité et de leurs misères. Après s'être humilié de la sorte, le Prêtre se relève plein de confiance, et levant les yeux et les mains vers le Ciel, pour en faire descendre la grâce et la vertu du Saint-Esprit, il fait un signe de croix sur le pain et le vin. Il dit en même temps : « Venez, ô sanctificateur, Dieu tout-puissant et éternel, et bénissez ce sacrifice, destiné et préparé pour honorer votre saint nom. « *Veni, sanctificator* ». Pendant que le Diacre accompagne le célébrant, le sous-Diacre se tient debout et immobile devant l'autel, la patène élevée, à la vue du peuple, pour l'avertir, que l'offrande de la matière du Sacrifice étant faite, il doit se disposer à la consécration et à la communion qui approchent.

= D. *De quelle cérémonie est suivie la prière Veni, sanctificator ?* — R. Elle est suivie des encensements.

= D. *L'usage de l'encens est-il bien ancien dans l'Eglise ?* — R. L'usage de l'encens remonte jusqu'au berceau de l'Eglise.

EXPLICATION. — C'est à tort que l'on a prétendu que, pendant trois siècles, les chrétiens ne se servaient point d'encens dans les églises ; il paraît, au contraire, incontestable que, dès l'origine du christianisme, on fit usage de l'encens dans les assemblées des fidèles. Les constitutions apostoliques en font une mention expresse.

= D. *L'encens a-t-il quelques significations mystérieuses ?* — R. Oui, il en a plusieurs, telles qu'un hommage rendu à la divinité et aussi un symbole des sentiments dont nous devons être pénétrés envers elle. Voici d'autres significations mystérieuses de l'encens : Comme sa fumée monte vers le ciel, de même nous devons faire monter vers le trône de Dieu l'encens de nos prières. L'encens ne s'élève en haut que par l'activité que le feu lui donne ; et nos prières, pour s'élever jusqu'à Dieu, doivent être animées par le feu de l'amour divin. L'encens, en s'élevant, répand une odeur agréable ; et nos cœurs doivent être tels, qu'il ne s'en élève aucun désir qui ne soit agréable à Dieu. Tout l'encens est consumé, et il n'en reste aucune partie qui ne s'élève en vapeur ; de même nous devons nous consumer tout entiers au service de Dieu, et toutes les affections, tous les désirs de notre cœur doivent tendre vers lui, sans qu'aucun ne s'attache à la terre.

= D. *L'Eglise a-t-elle établi des règles touchant la*

*bénédition de l'encens*? — R. Oui, elle en a établi un grand nombre dans le Missel et dans le Cérémonial.

ÉPLIATION. — Nous ne parlerons que des principales : 1° L'encens, espèce de résine aromatique, doit être pur et d'une odeur agréable. 2° L'encens ne doit être ni entièrement broyé, ni trop dur ; parce que dans le premier cas, il disparaîtrait en un instant ; et dans le second cas, il serait difficile de le brûler entièrement. 3° On met l'encens dans un petit vase d'argent, de cuivre, etc., appelé navette ; parce qu'il a la forme d'un petit navire, *navicula* ; cette forme qu'on lui donne signifie que, par la prière, dont l'encens est le symbole, nous nous efforçons de bien diriger notre esquif sur la mer orageuse de ce monde, d'éviter les écueils dont elle est remplie, et d'arriver à la céleste patrie. 4° On présente au Prêtre l'encens à bénir, en lui disant : « Bénissez, mon révérend Père, *benedicite, Pater reverende* » ; on l'appelle ainsi, par respect pour le représentant de Jésus-Christ ; on le prie de bénir, c'est-à-dire d'obtenir de Dieu, par ses prières, que l'encens soit agréable à la Majesté divine, et attire ses grâces sur les fidèles. Le Prêtre prend la cuiller, *cochlear*, qui est dans la navette, et qui, à la Messe solennelle, lui est présentée par le Diacre, et met l'encens dans l'encensoir par trois fois ; d'abord au milieu, puis à droite, ensuite à gauche ; en le mettant, il dit à la première fois : *Ab illo benedicaris* ; à la seconde fois : *in cujus honore* ; à la troisième fois : *cremaberis. Amen*, « Soyez béni par Celui en l'honneur de qui vous serez brûlé. Ainsi soit-il ». C'est le Prêtre lui-même qui dit *Amen* ; il rend ensuite la cuiller à celui qui la lui a présentée ou la remet dans la navette, puis, sans rien dire, il fait le signe de la croix sur l'encens

qu'il vient de mettre dans l'encensoir, lequel est resté ouvert. 5° Le Prêtre bénit toujours l'encens de la même manière, excepté à l'*Offertoire* de la Messe, où, au lieu de ces paroles : *Ab illo benedicaris*, etc., il dit : *Per intercessionem beati Michaelis*, etc., « Seigneur, daignez bénir cet encens, et le recevoir comme un doux parfum, par l'intercession du bienheureux Michel archange qui est à la droite de l'autel des parfums et de tous les élus. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ». En prononçant le mot *benedicere*, il rend la cuiller au Diacre et fait en même temps un signe de croix sur l'encensoir. 6° Toujours, le célébrant doit être debout, même en présence du Saint Sacrement exposé, pour mettre l'encens dans l'encensoir et le bénir (Bauldry). 7° Lorsque le Saint Sacrement est exposé et que le Prêtre ne doit pas encenser d'autres objets, mais seulement le Saint Sacrement, il ne bénit pas l'encens, par respect pour Jésus-Christ, source de toute bénédiction ; mais s'il doit encenser, non seulement le Saint Sacrement, mais encore d'autres objets, comme l'autel, les reliques, etc., alors il bénit l'encens de la manière accoutumée (Bauldry). On ne bénit pas l'encens le Vendredi-Saint. 8° Pour encenser, le Prêtre prend l'extrémité de la chaîne dans la main gauche, qu'il applique et tient immobile sur la poitrine, il porte la main droite au bas de la chaîne, près du couvercle, puis encense par trois ou deux coups, selon que le porte la Rubrique ; il met un léger intervalle entre chaque coup, et s'il encense le Saint Sacrement, il fait à chaque coup une pose un peu plus considérable. 9° Quand le Prêtre marche d'un lieu à un autre, en tenant l'encensoir, il doit avoir la main gauche, avec le haut de la chaîne, au-dessus de la poitrine, la

droite auprès du couvercle, pendante, et ne donner aucun mouvement à l'encensoir. Telles sont les principales règles que l'Eglise a établies touchant la bénédiction de l'encens et la manière d'encenser.

= D. *Ce qui vient d'être dit est-il applicable à l'encensement qui se fait à la Messe solennelle?* — R. Ce qui vient d'être dit est applicable, en grande partie, à l'encensement qui se fait à la Messe solennelle.

EXPLICATION. — Après la prière *Veni, Sanctificator*, le célébrant met de l'encens dans l'encensoir et le bénit en récitant la prière : *Per intercessionem*. Ensuite, il prend l'encensoir, et, sans faire aucune révérence, il encense les oblats, c'est-à-dire le pain et le vin qu'il vient d'offrir, en faisant trois signes de croix avec l'encensoir sur l'hostie et le calice conjointement (Bauldry). Au premier signe de croix, il dit : *Incensum istud* ; au second, *a te benedictum* ; au troisième, *ascendat ad te, Domine* ; puis il fait également avec l'encensoir trois tours autour du calice et de l'hostie ; les deux premiers, de droite à gauche, et le troisième, de gauche à droite. Au premier tour, il dit : *Et descendat super nos* ; au second, *misericordia* ; et au troisième, *tua*, « Que cet encens que vous venez de bénir monte jusqu'à vous, Seigneur, et que votre miséricorde descende sur nous ». Après avoir encensé les oblats, il fait la révérence convenable, c'est-à-dire l'inclination profonde à la croix ; ou, si le Saint Sacrement est dans le tabernacle, la gémulation, et encense de trois coups la croix. Puis, ayant fait de nouveau la révérence convenable sans quitter le milieu de l'autel, il donne deux coups d'encensoir aux reliques et aux images des saints qui sont entre les chan-



deliers du côté de l'Évangile. Il fait encore la révérence convenable, et donne deux autres coups d'encensoir aux reliques et aux images du côté de l'Épître. Cet encensement des reliques ou des images terminé, le célébrant fait de nouveau l'inclination, ou la gémflexion, et passe à l'encensement de l'autel. Il s'avance d'abord au coin de l'Épître, en donnant à égale distance, depuis le milieu, trois coups d'encensoir vers le fond de l'autel, comme s'il encensait le gradin sur lequel posent les chandeliers; toutefois, ce ne sont pas les chandeliers qu'il encense, mais la table de l'autel par derrière, et lors même qu'il y aurait moins de chandeliers, il donnerait également trois coups (Baldeschi). Arrivé au coin de l'Épître, il abaisse la main, et encense d'un coup par le bas, et d'un autre par le haut. Puis, se retournant vers l'autel et relevant la main, il encense le dessus de la table de l'autel de trois coups dirigés vers le milieu; arrivé au milieu, il fait la révérence convenable, et poursuit l'encensement de l'autre partie de l'autel, d'abord, de trois coups dirigés vers le gradin; il encense ensuite le coin de l'Évangile de deux coups, le premier en bas et le second en haut; puis, sans sortir du même lieu, il relève l'encensoir, encense le dessus de l'autel de trois coups dirigés vers le milieu, ensuite, abaissant la main, il encense de trois coups le devant de l'autel en marchant depuis le coin de l'Évangile jusqu'au milieu, où, ayant fait de nouveau la révérence convenable, il encense également de trois coups l'autre partie du devant de l'autel, en allant depuis le milieu jusqu'au coin de l'Épître. Il s'arrête là, et rend l'encensoir au Diacre pour être encensé par lui de trois coups. On encense ensuite le Clergé et les fidèles. Pendant cet encensement, le Prêtre récite une prière dont

voici le sens : « Que ma prière, Seigneur, s'élève vers vous comme la fumée de l'encens. Que l'élévation de mes mains vous soit agréable comme le sacrifice du soir. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche, et la circonspection sur mes lèvres. Que mon cœur ne cherche jamais des détours et des ruses, pour excuser mes péchés ». En rendant l'encensoir au Diacre, il dit : « Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour, et qu'il nous enflamme d'une charité éternelle. Ainsi soit-il ».

Voici maintenant la signification mystérieuse des différentes cérémonies dont nous venons de parler : Le Prêtre jette de l'encens sur le feu, et encense trois fois, en signe de croix, le pain et le vin qu'il vient d'offrir, afin que ces dons, purifiés par la vertu de la croix de tout ce qui aurait pu les infecter et les corrompre soient dignes d'être reçus de Dieu comme des parfums d'agréable odeur, et attirent sur nous les effets de sa miséricorde ; c'est le sens de la prière qu'il fait en encensant les dons : « Que cet encens que vous venez de bénir, etc. » Il fait ensuite autour des oblats, trois tours avec l'encensoir, pour honorer la Sainte Trinité et la couronner en quelque sorte, après avoir honoré la Passion du Sauveur (Gavantus). Le nombre de trois signes de croix et de trois tours qu'il forme autour du calice et de l'hostie représentent aussi la triple effusion de parfums que Marie-Madeleine répandit sur les pieds du Sauveur, d'abord, dans la maison de Simon le pharisien, ensuite, dans celle de Simon le lépreux, et enfin de ceux dont elle voulait honorer son tombeau. Il encense les reliques et les images des saints, pour témoigner par là que la bonne odeur de Jésus-Christ s'est répandue par eux, pendant leur vie, et se répand encore après leur mort par les beaux exem-

ples de vertus qu'ils nous ont laissés, et que nous devons nous efforcer d'imiter. Le Prêtre, après avoir encensé les oblats, l'autel, les reliques et les images des saints, est lui-même encensé par le Diacre. C'est pour l'avertir qu'étant Ministre de Dieu, il doit vivre de telle sorte qu'il puisse dire avec saint Paul : « Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ ». Enfin, on encense le Clergé et les fidèles, pour les avertir de s'élever à Dieu par la ferveur de leurs prières, et se consumer, comme l'encens, pour son service et pour sa gloire. L'encens, quand on le donne au Clergé et aux fidèles, n'est donc pas seulement un honneur qu'on leur rend, mais il renferme encore une grande et importante leçon.

— D. *Que fait le Prêtre après les encensements ?* —

R. Après l'oblation du pain et du vin et les encensements, le Prêtre va au bout de l'autel, du côté de l'Épître, et lave l'extrémité de ses doigts.

EXPLICATION. — Le Prêtre, après avoir encensé le pain et le vin, les reliques et l'autel, lave, du côté de l'Épître, l'extrémité de ses deux premiers doigts, c'est-à-dire du pouce et de l'index de chaque main, qui sont les doigts qui doivent tenir le corps de Jésus-Christ. Le Prêtre observe cette pratique pour marquer la pureté extrême avec laquelle il doit célébrer le saint Sacrifice. Voilà pourquoi le Prêtre, pendant cette action, demande à Dieu de purifier son cœur des moindres taches, et qu'il récite, dans cette vue, les versets suivants du psaume 25 : *Lavabo inter innocentes*, « Je laverai mes mains avec ceux qui vivent dans l'innocence, et j'environnerai, Seigneur, votre autel, pour ouïr la voix qui annoncera vos louanges, et pour raconter toutes vos merveilles. Seigneur,

j'ai aimé la beauté de votre maison, où vous daignez établir votre gloire. O Dieu ! ne me faites point périr avec les impies, ni mourir avec les hommes sanguinaires, dont les mains sont pleines d'iniquités et chargées de présents. Pour moi, j'ai marché dans l'innocence ; rachetez-moi et ayez pitié de moi. Mes pieds ont suivi le chemin de la droiture ; je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées ». Ce psaume est terminé, comme le sont ordinairement tous les autres, par le *Gloria Patri*. On omet cette glorification aux Messes des morts, sans la remplacer par le *Requiem æternam*, parce que c'est un chant de joie qui ne convient pas avec des marques de deuil. On l'omet aussi dans le temps de la Passion, parce qu'on est alors occupé des souffrances de Jésus-Christ. Le Prêtre essuie ses doigts avec un petit linge appelé « lavabo » ou « manuterge ». La place du lavabo est sur la crédence des burettes. Lorsque le Saint Sacrement est exposé, le Prêtre, pour ne pas tourner le dos à l'Eucharistie, se lave les doigts hors l'autel. Pendant que le Prêtre se lave les doigts et récite le psaume *lavabo*, les fidèles ne sauraient rien faire de mieux que de le réciter avec lui, et de demander à Dieu d'être purifiés des moindres péchés.

— D. *Quelle est la prière que récite le Prêtre après s'être lavé les doigts ?* — R. Il récite la prière *Suscipe*, puis, se tournant vers le peuple, il dit *Orate fratres*.

EXPLICATION. — Après avoir lavé ses doigts, le Prêtre revient au milieu de l'autel, sur lequel, tenant les mains jointes et étant incliné, il dit secrètement l'oraison suivante par laquelle il offre le saint Sacrifice à la Sainte Trinité, en mémoire des mystères de la vie de Jésus-

Christ et en l'honneur des saints : *Suscipe...* « Recevez, Trinité Sainte, cette oblation que nous vous présentons, en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ Notre-Seigneur; et en honorant la Bienheureuse Vierge Marie toujours vierge, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, ceux dont les reliques sont ici et tous les saints; afin qu'elle serve à leur honneur et à notre salut, et que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel; par le même Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il ». Cette prière terminée il baise l'autel, se tourne vers le peuple, écarte et joint les mains comme au *Dominus vobiscum*, et dit, d'un ton médiocrement élevé : *Orate fratres*, « Priez, mes frères », puis, achevant le tour, il se tourne vers l'autel du côté de l'Évangile, il dit en même temps, à voix basse : afin que mon Sacrifice qui est aussi le vôtre soit agréable à Dieu, le Père tout-puissant », *ut meum ac vestrum*, etc. ; car il ne doit pas rester tourné vers le peuple pendant qu'il dit ces paroles : « Il est le mien, puisque j'ai l'honneur d'en être le ministre ; il est le vôtre, puisque vous l'offrez vous-même par mes mains avec Jésus-Christ qui en est le prêtre principal. » Le serviteur répond au nom du peuple : *Suscipiat Dominus...* « Que le Seigneur reçoive de vos mains le Sacrifice, à l'honneur et à la gloire de son nom, pour notre utilité et celle de toute la sainte Église ».

— D. *Que fait le Prêtre après la réponse du peuple ?*

— R. Il dit *Amen* et récite la *Secrète*.

EXPLICATION. — Après la réponse du peuple, le Prêtre dit : *Amen* ; après quoi il récite à voix basse la prière appelée *Secrète*. Dans cette prière, le feu de l'amour divin a dû se rallumer dans son cœur ; et comme s'il

sortait d'une extase, il se sent pressé d'engager tous les assistants à prendre part aux vœux qu'il vient d'adresser au Ciel. Il rompt donc le silence ; il invite toute l'assemblée à se joindre à lui, et élevant la voix, il dit : « Dans tous les siècles des siècles, *Per omnia sæcula sæculorum*. Les fidèles, en répondant *Amen*, donnent leur assentiment à tout ce que le Prêtre vient de demander en secret, et ils doivent être bien persuadés qu'en répondant ainsi, ils participent aux prières que le Prêtre a faites seul.

### Quatrième partie de la liturgie

= D. *Quelle est la quatrième partie de la Liturgie ?* —

R. C'est le *Canon* ou la *Règle de consécration*.

EXPLICATION. — C'est ici que commencent les grands mystères, auxquels tout ce qui a précédé a servi de préparation. L'Eglise, étant sur le point de commencer l'action même du Sacrifice, invite les fidèles à élever leurs cœurs vers Dieu, et à lui rendre grâces pour l'étonnant miracle qui va s'opérer par la consécration. Cette invitation s'appelle *Préface*.

= D. *Qu'est-ce que la Préface ?* — R. La *Préface* est une introduction aux prières du *Canon*, et une invitation que le Prêtre fait aux fidèles d'élever leurs cœurs vers Dieu et de lui rendre grâces.

EXPLICATION. — Le Prêtre, après avoir terminé à haute voix la *Secrète* par ces mots : *Per omnia sæcula sæculorum*, adresse aux fidèles le salut ordinaire : « Que le Seigneur soit avec vous », *Dominus*, etc. Il ne se tourne pas en disant ces paroles, parce qu'il est comme enfermé dans le Saint des saints, bien éloigné du peuple, qu'il ne verra plus qu'après la consommation du Sacrifice. Le peuple, ayant répondu aux souhaits du Prêtre, en formant

pour lui les mêmes vœux : *Et cum spiritu tuo*, celui-ci élève les mains en disant : « Elevez vos cœurs ». Le Prêtre donne au peuple cet avertissement, parce qu'il est nécessaire de s'élever au-dessus des sens et d'être en esprit dans le ciel, pour pouvoir se joindre aux chœurs des anges, et chanter avec eux : Saint, Saint, Saint, etc. A ces paroles du Prêtre : « Elevez vos cœurs », le peuple répond : « Nous les tenons élevés vers le Seigneur ». Le Prêtre, ensuite, élevant les yeux au ciel, invite le peuple à se joindre à lui, pour rendre à Dieu ses actions de grâces : « Rendons grâces au Seigneur notre Dieu » ; à quoi toute l'assemblée, tournée et inclinée vers l'autel, répond : « Cela est juste et raisonnable ». S'étant ainsi assuré des sentiments et des dispositions de tout le peuple fidèle, le Prêtre adresse la parole à Dieu même au nom de tous, et dit : « Il est vraiment juste et raisonnable, équitable et salutaire de vous remercier en tous temps et en tous lieux, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui les Anges louent votre divine Majesté ; les Dominations l'adorent. Les Cieux et les Vertus des cieux, et les bienheureux Séraphins célèbrent ensemble votre gloire avec des transports de joie. Nous vous prions que nos voix soient jointes aux leurs, et que nous disions humblement avec eux Saint, Saint, Saint, etc. » Quoi de plus beau et de plus touchant, de plus solennel et de plus sublime que cette prière ? Quoi de plus propre à nous donner une haute idée de la majesté de Dieu que nous adorons ? Elle varie selon les fêtes et les solennités ; celle que nous venons de rapporter est la *Préface* commune, qui se chante tous les jours où il n'y en a point de propre.



— D. *De quelle prière est suivie la Préface ?* — R. La *Préface* est suivie du *Sanctus* et du *Benedictus*.

EXPLICATION. — Après la *Préface* le Prêtre joint les mains, et se tenant incliné, dit : *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloria tua : Hosanna in excelsis*, « Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées. Votre gloire remplit les cieux et la terre. Hosanna au plus haut des cieux ». L'Eglise a emprunté du Ciel même ce cantique ; c'est celui que le prophète Isaïe, transporté en vision devant le trône de Dieu, entendit chanter aux Séraphins. « Sabaoth » est un mot hébreu qui signifie « des armées », Dieu est appelé le « Dieu des armées », parce qu'il est le Seigneur de tous les millions d'anges qui forment l'armée céleste ; il est le Seigneur de tout ce qu'il y a de fort et de puissant dans le ciel et sur la terre. Les paroles : *Benedictus qui venit in nomine Domini*, « Heureux celui qui vient au nom du Seigneur », sont empruntées de l'Evangile : c'est l'acclamation de joie avec laquelle les Juifs reçurent Jésus-Christ, lorsqu'il fit son entrée à Jérusalem, six jours avant la consommation de son Sacrifice. L'Eglise nous fait répéter ces paroles pour rendre nos hommages à Jésus-Christ et pour exprimer notre joie dans le moment où il va se rendre présent au milieu de nous, pour nous appliquer les mérites de son Sang et devenir notre nourriture. *Hosanna in excelsis*, « Hosanna au plus haut des cieux ». Ce mot « hosanna » signifie : « sauvez-nous, conservez-nous » ; c'était le cri de joie que les Juifs faisaient à la fête des tabernacles, en tenant des rameaux d'arbres à la main. Le premier « hosanna » s'adresse indistinctement aux trois personnes de la Sainte Trinité, et le second s'adresse à Jésus-Christ, comme à

notre unique Rédempteur. Le Prêtre est incliné en disant: *Sanctus, Sanctus*, parce que c'est un cri d'adoration qui doit être fait avec un profond respect, à l'imitation des Anges. Mais, au *Benedictus*, il se lève, parce que c'est un cri de joie, et il fait sur lui-même le signe de la croix, parce que c'est par la croix que nous avons part aux grâces et aux bénédictions que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre.

— D. *Que fait le Prêtre après le Sanctus et le Benedictus ?* — R. Il entre dans la grande action du Sacrifice et commence le *Canon*.

EXPLICATION. — Le mot *Canon* est un mot grec qui signifie « Règle ». Ainsi, le *Canon* de la Messe est la règle fixe, l'ordre invariable des prières et des cérémonies qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent la consécration. Le Prêtre, même dans les Messes solennelles, doit dire toutes ces prières à voix basse, de façon qu'il s'entende lui-même et ne soit pas entendu des assistants. Tel a toujours été l'usage de l'Eglise.

— D. *En combien de parties se divisent les prières et les cérémonies dont se compose le Canon de la Messe ?* — R. On peut les diviser en trois parties, savoir, celles qui précèdent la consécration, celles qui l'accompagnent, et celles qui la suivent.

— D. *Quelles sont les prières et les cérémonies qui précèdent la consécration ?* — R. Les prières et les cérémonies qui précèdent la consécration sont : le *Te igitur*, le *Memento* des vivants, le *Communicantes*, et, une autre prière qui commence par ces mots : *Quam oblationem*.

EXPLICATION. — Le Prêtre, en commençant le

*Canon*, lève les mains et les yeux au ciel, pour témoigner son empressement à en faire descendre Jésus-Christ sur l'autel: Il baisse aussitôt les yeux, joint les mains, et se tient incliné dans la posture d'un suppliant. Il baise l'autel, en signe de respect et d'amour, voyant approcher le moment où il va devenir le siège du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Il fait, sur l'hostie et le calice, trois signes de croix pour bénir les oblations, comme dons, comme présents, comme sacrifices, et pour montrer que nous ne demandons et que nous n'obtenons ces bénédictions que par les mérites de la croix de Jésus-Christ. Il continue la prière les mains étendues et élevées, et demande au Père très clément que le fruit du sacrifice soit appliqué en premier lieu à la sainte Eglise catholique, et ensuite au Souverain Pontife, à l'Evêque du diocèse et à tous les fidèles. *Te igitur clementissime Pater*, « Nous vous prions donc avec une humilité profonde, Père très clément, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, d'agréer et de bénir ces dons, ces présents, ces sacrifices saints et sans tache, que nous vous offrons, premièrement pour notre sainte Eglise catholique, afin qu'il vous plaise de lui donner la paix, de la garder, de la maintenir dans l'union, de la gouverner par toute la terre, et avec elle votre serviteur notre Pape, notre Evêque N. C'est l'Evêque du diocèse dans lequel on célèbre et non celui du diocèse auquel on appartient qui doit être nommé ; il ne serait pas permis à un Prêtre régulier de substituer au nom de l'Evêque celui de son Supérieur ; enfin, tous ceux dont la croyance est orthodoxe et qui sont attachés à la foi catholique et apostolique.

La prière *Te igitur* étant finie, le Prêtre élève et joint

les mains un peu au-dessus de la poitrine. Cette élévation exprime le désir qu'il a d'obtenir la grâce qu'il demande à Dieu en disant : « Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. N., et de tous ceux qui sont ici présents, dont vous connaissez la foi et la dévotion, pour qui nous vous offrons ou qui vous offrent ce Sacrifice de louange, pour eux-mêmes et pour tous ceux qui leur appartiennent, pour la rédemption de leurs âmes, pour l'espérance de leur salut et de leur conservation, et pour vous rendre leurs hommages, à vous qui êtes le Dieu éternel, vivant et véritable: *Memento Domine* ». Après ces paroles : « Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes », le Prêtre fait une pause pour recommander à Dieu ceux pour qui il veut ou doit prier en particulier. Après le *Memento* des vivants, le Prêtre, se tenant dans la même situation, c'est-à-dire ayant les mains un peu élevées au-dessus de la poitrine, dit la prière *Communicantes*, pour entrer en communion avec l'Église du ciel : « Etant unis de communion avec tous vos saints, et honorant en premier lieu, la mémoire de la glorieuse Marie toujours Vierge, Mère de Jésus-Christ notre Dieu et notre Seigneur ; et aussi de vos bienheureux apôtres et martyrs Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Mathieu, Simon et Thadée, Lin, Clément, Sixte, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos autres saints, aux mérites et aux prières desquels accordez, s'il vous plaît, qu'en toutes choses nous soyons munis du secours de votre protection, par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ». Le Prêtre, en terminant cette prière, et en disant : « Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur », joint les mains pour prendre posture

de suppliant, et redoubler ses instances : quand on demande quelque grâce avec beaucoup d'ardeur, on dit communément qu'on la demande à mains jointes.

Le Prêtre, après s'être uni à l'Eglise du ciel par la prière *Communicantes*, s'abandonne aux sentiments de la plus vive confiance ; il ne doute point que le Seigneur ne reçoive favorablement l'oblation qu'il lui fait : « Nous vous supplions donc, Seigneur, de recevoir favorablement l'offrande de votre serviteur, qui est aussi l'offrande de toute votre famille. Accordez-nous, pendant les jours de cette vie mortelle, la paix qui vient de vous ; préservez-nous de la damnation éternelle, et mettez-nous au nombre de vos élus ; *Hanc igitur...* » En récitant cette prière, le Prêtre tient les mains étendues sur le calice et sur l'hostie. Cette cérémonie a rapport à celle qui était ordonnée sous la loi de Moïse : celui qui voulait offrir à Dieu un sacrifice, mettait la main sur la tête de la victime, avant de l'immoler, et par là il témoignait à Dieu qu'il reconnaissait mériter la mort à cause de ses péchés, mais que, se sentant indigne de lui être offert, il substituait cette victime à sa place. C'est à l'imitation de cette cérémonie que le Prêtre impose les mains sur le calice et sur le pain. Par là, il s'unit comme membre de l'Eglise à l'hostie pour être offert et sacrifié avec elle ; et comme ministre de l'Eglise, il se saisit et prend pour ainsi dire possession de la part de Dieu de cette Victime sainte, qui a été substituée à la place de tous les hommes, et dont le Sang versé sur la croix a lavé nos iniquités, et réconcilié le Ciel avec la terre.

Le Prêtre dit ensuite : « Nous vous prions, ô Dieu ! qu'il vous plaise de faire que cette oblation soit en toutes choses bénie †, admise †, ratifiée †, raisonnable et agréa-

ble, afin qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre cher Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Quam oblationem...* Il commence cette prière les mains jointes, ensuite il fait trois fois le signe de la croix sur le calice et sur l'hostie ; puis il le fait une fois sur l'hostie et une fois sur le calice, pour exprimer que c'est par les mérites de la croix de Jésus-Christ que l'Eglise demande le changement du pain et du vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ, et pour annoncer d'avance la mort de ce divin Sauveur, dont le sacrifice de la Messe n'est que la continuation. En prononçant les dernières paroles de la prière, il élève et joint les mains devant sa poitrine, pour témoigner par là un mouvement d'amour et de tendresse envers ce cher Fils Notre-Seigneur, qui va se rendre présent entre ses mains en vertu des paroles de la consécration.

— D. *Qu'est-ce que la Consécration ?* — R. La *Consécration* est l'action par laquelle le Prêtre, qui célèbre le saint Sacrifice de la Messe, change le pain et le vin.

EXPLICATION. — Le mot *Consécration* signifie l'action par laquelle le Prêtre, par la vertu des paroles qu'il prononce sur le pain et sur le vin, change ces deux substances au Corps et au Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en sorte qu'après la Consécration, il n'y a plus sur l'autel ni pain ni vin ; il n'en reste que les espèces ou apparences. Le Prêtre, pour consacrer valablement, doit avoir l'intention, ou, en d'autres termes, il ne consacre réellement que ce qu'il a l'intention actuelle ou au moins virtuelle de consacrer. D'où il suit que si, au moment de la consécration, il y avait sur l'autel quelques hosties ou quelque portion de vin, sans que le Prêtre



en eût connaissance, ni ces hosties ni ce vin ne seraient consacrés. D'où il suit encore que si un Prêtre ne voulait consacrer que la moitié d'une hostie, sans désigner cette moitié, il ne consacrerait point du tout. Il en serait de même si, de onze hosties qu'il aurait devant lui, il n'en voulait consacrer que dix, sans les déterminer. Mais si, croyant avoir devant lui dix hosties, il y en avait dans la réalité un plus grand nombre, toutes seraient consacrées, s'il avait eu l'intention de consacrer toutes celles qui étaient sur l'autel à cette fin. L'intention virtuelle suffit, et l'intention virtuelle est celle qu'a le Prêtre, lorsque, s'approchant de l'autel, il se propose de faire ce que fait l'Eglise.

— D. *Quelles sont les paroles de la Consécration ?* —

R. Les paroles de la *Consécration* sont les paroles mêmes que proféra Jésus-Christ, lorsqu'il changea le pain en son Corps et le vin en son Sang à la dernière Cène.

EXPLICATION. — Tous les préparatifs sont achevés; le moment redoutable de l'oblation réelle est arrivé; Jésus-Christ va se sacrifier d'une manière non sanglante sur l'autel, comme il s'est sacrifié d'une manière sanglante sur la croix. Nous allons assister au renouvellement de ce qui se passa dans le Cénacle et sur le Calvaire. S'il était donné à l'homme de s'élever en ce moment à la hauteur d'une pareille contemplation, son cœur et son esprit ne pourraient y suffire. Aussi, l'Eglise se borne-t-elle à mettre sous nos yeux le simple exposé de l'action et des paroles du Sauveur.

Le Prêtre, après avoir imploré, dans la prière *Quam oblationem*, la toute-puissance de Dieu sur le pain et sur le vin, afin qu'ils deviennent le Corps et le Sang de



Jésus-Christ, qui, la veille de sa Passion, prit le pain entre ses mains saintes et vénérables, continue en ces termes : « *Qui, pridie quam pateretur...* », en disant ces mots, il prend le pain avec le pouce et le second doigt de chaque main, qui ont été consacrés avec le saint chrême, à son ordination, pour toucher le Corps de Jésus-Christ : « et ayant levé les yeux au ciel, vers vous, ô Dieu ! son Père tout-puissant ! » Le Prêtre, en prononçant ces paroles, lève aussi les yeux au ciel, pour imiter Jésus-Christ, et pour entrer dans tous ses sentiments, dans une action où il n'agit qu'en sa personne et par sa puissance : « Vous rendant grâces, il le bénit † » ; le Prêtre fait ici une inclination de tête et ajoute un signe de croix sur le pain, pour exprimer par cette action le sens des paroles qu'il prononce ; il le rompit et le donna à ses disciples, en disant : « Prenez et mangez, car ceci est mon Corps » ; à ces mots, le miracle s'opère, la substance du pain est changée au Corps de Jésus-Christ, et c'est le Corps de ce divin Sauveur que le Prêtre tient réellement entre ses mains. Le Prêtre ne dit pas, ceci est le Corps de Jésus-Christ, mais il dit : ceci est mon Corps, *hoc est enim Corpus meum* ; dans ce moment solennel, l'homme disparaît, le Prêtre ne fait que prêter le ministère de sa langue à Jésus-Christ, en sorte que c'est la parole de Jésus-Christ, c'est ce divin Sauveur lui-même qui consacre, mais qui consacre par la bouche du Prêtre. Celui-ci, après avoir prononcé sur le pain les paroles de la consécration, met un genou à terre et adore la sainte Hostie, qu'il tient entre ses mains ; il se lève de suite et lève l'Hostie en haut, 1<sup>o</sup> pour l'exposer à l'adoration des fidèles ; 2<sup>o</sup> pour représenter l'élévation du Corps de Jésus-Christ sur la croix ; 3<sup>o</sup> pour offrir à

Dieu en silence cette Victime de notre salut, immolée d'une manière mystérieuse sur nos autels. On avertit en même temps l'assemblée, en sonnant une clochette, de se prosterner profondément de corps et d'esprit en la présence de Jésus-Christ qui vient de descendre du ciel sur l'autel ; on sonne aussi la cloche, pour avertir les absents que les grands mystères viennent de s'accomplir, et les porter à rendre leurs hommages à ce divin Sauveur, qui, pour nous appliquer les mérites de sa Passion et de sa mort, vient de renouveler sur l'autel, par le ministère du Prêtre, le sacrifice du Calvaire. Après la consécration et le changement du pain au Corps de Jésus-Christ, le Prêtre prend le calice, qui contient le vin et l'eau, pour le changer au Sang de Jésus-Christ ; et il dit : « De même après qu'il eût soupé, prenant ce précieux calice entre ses mains saintes et vénérables », en prononçant ces paroles, il prend le calice à l'exemple de Jésus-Christ ; « et vous rendant grâces, il le bénit † » ; le prêtre fait ici une inclination de tête, et ajoute un signe de croix sur le calice, pour exprimer par cette action, le sens des paroles qu'il prononce, et imiter Jésus-Christ, autant qu'il est en lui, « et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et buvez-en tous ; car ceci est le calice de mon Sang, le Sang du nouveau et éternel Testament », le mot Testament signifie « alliance » ; c'est comme s'il disait : c'est ici mon Sang, par lequel la nouvelle alliance de Dieu avec les hommes, si solennellement promise, est enfin établie, arrêtée, ratifiée, « mystère de foi » ; cet admirable Calice est appelé mystère de foi, puisque sous les apparences les plus communes, il renferme les trésors les plus magnifiques et les plus cachés, « qui sera répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des

péchés, quoique Jésus-Christ soit mort pour tous, quoiqu'il ait offert et répandu son Sang pour tous les hommes, l'application de ce sang précieux n'est pas faite à tous, parce qu'il en est un grand nombre qui ne veulent pas en profiter ; « toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi ». Ainsi, Jésus-Christ a donné aux Prêtres le pouvoir de faire ce qu'il a fait ; il leur a donné ce pouvoir sans limites ; toutes les fois donc qu'à l'autel ils prononcent sur le pain et le vin les mêmes paroles que Jésus-Christ prononça à la dernière cène, le pain et le vin se changent, entre leurs mains, au Corps et au Sang de Jésus-Christ.

Après la consécration du Calice, le Prêtre adore le précieux Sang en faisant la gémflexion, il se redresse et élève le Calice, le remet avec révérence sur le corporal, le couvre de la pale, et l'adore de nouveau en fléchissant le genou. On élève le Calice pour la même raison qu'on élève l'Hostie, pour exposer le Sang de Jésus-Christ à l'adoration des fidèles, qui, pendant cette élévation, comme pendant celle de la sainte Hostie, doivent se prosterner de corps et d'esprit devant l'adorable Victime qui s'offre pour nous sur l'autel, comme elle s'est offerte sur la croix.

— D. *Que fait le Prêtre après la Consécration ?* —

R. Il adresse à Dieu le Père des prières qui expriment les sentiments d'amour et de reconnaissance dont il est pénétré ; puis il demande pour les morts, pour lui-même et pour tous les assistants, l'application du saint Sacrifice.

EXPLICATION. — Le Prêtre vient d'adorer en silence le Dieu qu'il a fait descendre sur l'autel ; il vient de

l'exposer à l'adoration des fidèles ; il contemple des yeux de la foi ce Dieu de toute grandeur et de toute majesté qui, docile à la voix de l'homme, est venu, pour ainsi dire, prendre naissance entre les mains de son Ministre. Que de devoirs lui restent à remplir envers ce grand Dieu ! Que de grâces il a à lui demander, et pour la sainte Eglise et pour lui-même et pour les vivants et pour les fidèles trépassés ! Rompant donc le silence, et tenant comme auparavant les mains élevées devant sa poitrine, il adresse d'abord au Seigneur la prière qui commence par ces paroles : *Unde et memores*, « C'est pourquoi, Seigneur, nous qui sommes vos serviteurs, et avec nous votre peuple saint, en mémoire de la très heureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de sa Résurrection des enfers, comme aussi de son Ascension glorieuse au ciel, nous offrons à votre Majesté suprême, ce qui est le don même que nous avons reçu de vous, l'Hostie pure, l'Hostie sainte, l'Hostie sans tache, le Pain saint de la vie éternelle, et le Calice du salut éternel ».

En disant : *Hostiam † puram, Hostiam † sanctam, Hostiam † immaculatam, Panem † sanctum vitæ æternæ, et Calicem † salutis perpetuæ*, « l'Hostie pure, etc. », le Prêtre fait cinq signes de croix, trois conjointement sur l'Hostie et le Calice, et ensuite deux séparément sur l'un et sur l'autre. Ces signes de croix qui suivent la Consécration doivent être distingués de ceux qui la précèdent. Ceux-ci se font pour attirer des grâces, ou pour marquer qu'on les attend par les mérites de la croix ; ceux-là montrent que les dons de l'autel sont le même Corps qui a été attaché à la croix et le même Sang qui a été répandu. Le Prêtre continue en ces termes : *Supra quæ*

*propitio...* « Daignez, Seigneur, regarder ce Pain de vie et ce Calice de salut d'un œil propice et favorable, et les avoir pour agréables, comme vous avez daigné avoir pour agréables les dons du juste Abel, votre serviteur, et le sacrifice de votre patriarche Abraham, et celui que vous a offert Melchisédech, votre souverain sacrificeur, ce sacrifice saint, cette Hostie sans tache ». Quand l'Eglise, par la bouche du Prêtre, prie Dieu d'avoir pour agréable l'offrande du Corps et du Sang de Jésus-Christ et de la regarder d'un œil favorable, ce n'est pas par rapport à Jésus-Christ qu'elle fait cette prière : c'est par rapport à nous, c'est comme si elle disait : Soyez-nous propice et favorable, à la vue du Corps et du Sang de Jésus-Christ que nous vous offrons. Elle appelle le sacrifice de Melchisédech, sacrifice saint, hostie sans tache, parce qu'il représentait plus expressément que tous les autres sacrifices de l'ancienne loi le sacrifice que Jésus-Christ devait offrir sous les espèces du pain et du vin.

Ensuite, le Prêtre s'incline profondément, et tenant les mains jointes et appuyées sur le bord de l'autel, et non pas sur l'intérieur du corporal, il fait la prière suivante : *Supplices te...* « Nous vous supplions, ô Dieu tout-puissant, de commander que ces dons soient portés, par les mains de votre saint Ange, jusqu'à votre autel sublime, en présence de votre divine Majesté ; afin que nous tous, qui, en participant à cet autel, aurons reçu le saint et sacré Corps et Sang de votre Fils, nous soyons remplis de toutes les bénédictions et de toutes les grâces du ciel ; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. » Ces dons, au sujet desquels le Prêtre demande à Dieu, avec tant d'humilité, de commander qu'ils soient

présentés à son autel, sont le Corps et le Sang de Jésus-Christ. Ce saint Ange, par le ministère de qui le Prêtre demande que ces dons soient portés à son autel sublime, c'est Jésus-Christ lui-même, le saint Ange de Dieu, l'envoyé par excellence, l'unique Médiateur que nous ayons auprès du Père. Cet autel sublime de Dieu, sur lequel le Prêtre demande que ces dons soient portés, est le ciel, considéré comme le trône de la Majesté divine. A ces mots : « afin que nous tous qui, en participant à cet autel, aurons reçu... », le Prêtre baise l'autel, pour exprimer son désir de participer aux grâces qu'il peut répandre, puisqu'il contient alors l'Auteur, même de la grâce, on bien pour signifier la réconciliation du genre humain avec Dieu le Père, laquelle a été effectuée sur l'autel de la croix par la mort de son Fils. Il fait un signe de croix en disant : « le saint et sacré Corps de votre Fils », *sacrosanctum Filii tui Corpus*, etc., et un autre sur le Calice, lorsqu'il dit : « et le Sang, *et Sanguinem* »; non pas pour sanctifier le Saint des Saints, mais pour montrer que ce qui est sur l'autel, c'est le Corps et le Sang de Jésus-Christ sacrifié pour nous, et nous rappeler que le sacrifice de la Messe est le même que celui de la croix, que l'Hostie est le même Corps que les Juifs crucifièrent, et que le Calice contient le même Sang qui coula sur le Calvaire pour effacer nos crimes et nous réconcilier avec le Père céleste. Enfin, il forme sur lui le même signe, lorsqu'il dit : « nous soyons remplis de toute bénédiction, *omni benedictione repleamur* », pour témoigner qu'il ne demande et n'espère ces grâces que par les mérites de Jésus-Christ crucifié, présent sous ses yeux et par l'union avec cette divine Hostie.

Le Prêtre demande ensuite les effets du saint Sacri-

fice pour les âmes du purgatoire, c'est ce qu'on appelle le memento des morts, il élève et joint les mains, et récite pour eux la prière suivante : « Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes N. N., qui nous ont précédés avec le signe de la foi, et qui dorment du sommeil de la paix ». Le Prêtre fait une pause et recommande à Dieu mentalement ceux pour qui il est plus spécialement obligé de prier, puis il ajoute : « Nous vous supplions, Seigneur, de leur accorder, par votre miséricorde, à eux et à tous ceux qui reposent en Jésus-Christ Notre-Seigneur, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix ; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ». Il demande pour les fidèles trépassés le lieu du rafraîchissement, contre les ardeurs du feu qui les dévore ; le lieu de la lumière, contre les ténèbres qui les environnent ; le lieu de la paix contre le trouble qui les agite dans ce lieu d'obscurité et de ténèbres où les retient la main de Dieu, jusqu'à ce qu'ils aient entièrement satisfait à sa justice.

Après avoir demandé pour les âmes du purgatoire, l'application du saint Sacrifice, le Prêtre demande la même grâce pour lui et pour tous les assistants : « Et nous pécheurs, vos serviteurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes, daignez aussi nous donner part, et nous associer avec vos saints Apôtres et Martyrs, Jean, Etienne, Mathias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie ; Agnès, Cécile, Anastasie, et avec tous vos Saints ; dans la compagnie desquels nous vous prions de nous recevoir, non pas en considérant nos mérites, mais en usant d'indulgence à notre égard. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Nobis quoque peccatoribus* ». Le Prêtre, en commençant



cette prière, élève un peu la main pour réveiller l'attention des fidèles et les porter à s'unir à lui et à entrer dans les sentiments dont il est lui-même animé. Il se frappe en même temps la poitrine, à l'exemple du publicain de l'Évangile ; c'est un geste naturel pour se déclarer coupable et reconnaître son indignité : « Daignez nous donner part et nous associer... » On nomme ici quelques Martyrs des différents états qui sont dans l'Église, afin que les fidèles raniment leur confiance dans l'attente des biens futurs, en pensant qu'il n'y a point d'état, point de condition où l'on ne puisse se sauver, puisqu'il n'en est point où l'on ne puisse à l'exemple des Saints résister au démon et remporter sur lui la victoire. L'Église, dans la prière *Nobis quoque peccatoribus*, ne fait mention expresse que des Martyrs, parce que, ayant eu l'honneur de répandre leur sang pour Jésus-Christ, en témoignage de la vérité, ils ont une plus grande conformité et une liaison plus intime que tous les autres Saints avec Jésus-Christ, avec qui ils ne composent pour ainsi dire qu'une même Hostie, qu'une même Victime.

Le Prêtre termine le Canon en adressant à Dieu cette prière : « Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui, Seigneur, vous créez toujours tous les biens, vous les † sanctifiez, vous les † vivifiez, vous les † bénissez, et vous nous les donnez ». En prononçant ces paroles : vous les sanctifiez, etc., il fait trois signes de croix conjointement sur l'Hostie et sur le Calice, pour marquer que le pain et le vin sont sanctifiés, vivifiés et bénis pour nous par le mérite de la croix de Jésus-Christ ; mais il ne fait pas de signe de croix en disant : vous créez, parce que ces choses ont été créées par Jésus-Christ comme sagesse du Père, Verbe éternel, et non comme incarné et immolé

sur la croix. C'est en Jésus-Christ que ces dons offerts à l'autel, c'est-à-dire le pain et le vin, qui sont la matière du saint Sacrifice, sont sanctifiés et deviennent les dons sacrés, séparés de l'usage commun ; c'est par Jésus-Christ que Dieu les vivifie, en les changeant au Corps et au Sang précieux qui sont la vraie nourriture de vie ; c'est par Jésus-Christ sanctifiant et vivifiant que Dieu le Père répand sur le Pain de vie les bénédictions célestes, et qu'il nous les donne pour être notre véritable Pain de vie.

C'est par lui et avec lui, et en lui, que tout honneur et toute gloire vous sont rendus, ô Dieu le Père tout-puissant, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles . C'est par Jésus-Christ, comme par le vrai Médiateur entre Dieu et les hommes, *per ipsum* ; avec Jésus-Christ, comme Dieu, égal à Dieu, *cum ipso*, en Jésus-Christ, comme substantiel, à son Père, *in ipso*, que tout honneur et toute gloire sont rendus à Dieu le Père. Ils sont rendus au Père par le Fils, avec le Fils et dans le Fils en l'unité du Saint-Esprit, qui, procédant du Père et du Fils, est également adoré avec le Père et le Fils dans tous les siècles des siècles. Après ces mots : « par qui, Seigneur, vous créez toujours tous ces biens, vous les sanctifiez et vous nous les donnez... », le Prêtre découvre le Calice et fait la gémflexion pour adorer Jésus-Christ. Il se relève et prend l'Hostie, avec laquelle il fait trois signes de croix sur le Calice, pour montrer d'une manière sensible que l'Hostie et le Calice contiennent indivisiblement le même Jésus-Christ qui s'est immolé sur la croix. Il fait ensuite deux autres signes de croix avec l'Hostie hors du Calice, entre le Calice et lui, en disant : *Est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus sancti*, « tout

honneur et toute gloire vous appartiennent, ô Dieu, le Père tout-puissant, en l'unité du Saint-Ésprit », pour exprimer que c'est par le mystère de Jésus-Christ crucifié et continué sur l'autel, que les divines personnes reçoivent toute la gloire qui leur est due. Tenant ensuite l'Hostie avec la main droite sur le Calice, qu'il tient de la gauche, il élève un peu l'Hostie et le Calice à ces mots : *Omnis honor et gloria*, afin que l'exaltation des dons sacrés accompagnent les paroles qui expriment l'honneur et la gloire que nous devons rendre à Dieu. Cette action du Prêtre s'appelle la seconde élévation ou petite élévation.

Le Prêtre remet l'Hostie et le Calice sur l'autel, couvre le Calice avec la pale, fait la genuflexion pour adorer, se relève et dit à haute voix : *Per omnia sæcula sæculorum*, « dans tous les siècles des siècles », afin que tous les assistants répondent *Amen* et qu'ils souscrivent ainsi à tout ce qui a été dit dans le Canon. Ces paroles : *Per omnia sæcula sæculorum*, n'appartiennent point au *Pater*, comme on le croit communément, mais elles sont la conclusion des prières précédentes.

### Cinquième partie de la liturgie

— D. *Quelle est la cinquième partie de la Liturgie ?* —

R. C'est la préparation à la Communion et la Communion même.

EXPLICATION. — Au moyen des différentes cérémonies qui accompagnent l'auguste Sacrifice de nos autels, l'Église nous a fait passer successivement de la préparation à l'instruction, de l'instruction à l'oblation, de l'oblation à la consécration. Maintenant elle nous intro-

duit dans la cinquième partie qui est la préparation à la Communion et la Communion même qui est la consommation du Sacrifice.

— D. *Quelle est la prière par laquelle l'Église prépare les fidèles à la Communion ?* — R. C'est l'oraison dominicale.

EXPLICATION. — L'oraison dominicale renferme tout ce que nous pouvons demander à Dieu, rien par conséquent ne saurait mieux disposer les fidèles à s'unir à Jésus-Christ et à recevoir ses grâces. L'Église fait précéder cette prière, à la Messe, d'une courte préface, pour faire naître dans tous les assistants les sentiments de respect dont il doivent être pénétrés en la récitant : « Instruits par des préceptes salutaires, et suivant la forme d'institution divine qui nous a été donnée, nous osons dire : Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel ; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; et ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il ». Instruits par des préceptes salutaires : les demandes du *Pater* sont des préceptes, parce que Jésus-Christ nous a ordonné de les faire : « C'est ainsi que vous priez », a dit le divin Sauveur. Ces préceptes sont appelés salutaires, parce qu'ils contiennent tout ce que nous devons demander pour obtenir le salut. Et suivant la forme d'institution divine qui nous a été donnée : Jésus-Christ ne nous a pas seulement donné des règles pour prier ; il a bien voulu nous donner la formule même de la prière. Nous

osons dire : cette prière, en effet, nous élève à un si grand honneur, et renferme pour nous un avantage si inestimable, en nous faisant appeler Dieu notre Père, que nous n'oserions la prononcer, si Jésus-Christ ne nous en avait pas fait un précepte et ne nous en avait lui-même dicté les paroles : Notre Père qui êtes aux cieux, etc. Les sept demandes dont se compose le *Pater* sont expliquées ailleurs dans les traités de la prière.

Après que le peuple s'est uni au Prêtre dans la récitation de l'oraison dominicale en prononçant lui-même la dernière demande qui renferme implicitement toutes les autres : *sed libera nos a malo*, « mais délivrez-nous du mal », le Prêtre dit *Amen*, pour appuyer la prière de l'assemblée, c'est comme s'il disait : Oui, mon Dieu, je vous demande au nom de toute votre Église, que vous nous délivriez de tout mal, et il développe ensuite cette demande par la prière suivante : « *Libera nos*, etc. Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir, et, par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, Mère de Dieu, toujours vierge, et de vos bienheureux apôtres Pierre, Paul, André, et tous vos Saints, daignez nous faire jouir de la paix pendant le cours de notre vie mortelle, afin qu'étant assistés du secours de votre miséricorde, nous ne soyons jamais assujettis au péché, ni agités par aucun trouble, par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. *Amen* ». Délivrez-nous de tous les maux passés, présents et futurs ; les maux passés, ce sont nos péchés, les mauvais effets qu'ils ont causés et dont nous sommes responsables, les impressions funestes qu'ils ont laissées dans l'imagination et dans les sens.

Les maux présents sont ceux qui nous affligent actuellement, soit dans l'esprit, soit dans le corps, comme les tentations, les maladies, les chagrins, les disgrâces, etc. Les maux futurs sont les châtiments que mérite le péché, les pièges, les embûches et les attaques du démon, et généralement tout ce qui peut contribuer à notre perte éternelle.

Le Prêtre, pour obtenir d'être délivré de tous ces maux, implore les suffrages les plus puissants, l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, Mère de Dieu, la ressource ordinaire de l'Eglise ; des apôtres saint Pierre et saint Paul, qui ont consacré de leur sang l'Eglise de Rome ; et de saint André, que Rome a toujours spécialement vénéré comme frère de saint Pierre. Enfin, il implore l'intercession de tous les Saints, pour être préservé de tous les maux, dont il vient de faire l'énumération. Daignez nous faire jouir de la paix pendant les jours de notre vie mortelle, par cette paix, il faut entendre : 1<sup>o</sup> la paix extérieure, qui consiste dans la cessation des guerres et des troubles dans l'Etat, des persécutions et des divisions dans l'Eglise, source féconde d'une infinité de péchés ; 2<sup>o</sup> la paix intérieure, la paix de l'âme, qui consiste dans l'union des cœurs avec Dieu et avec le prochain par la charité. C'est cette double paix que le Prêtre demande en faisant avec la patène, qui lui est présentée par le Diacre, un signe de croix à ces paroles : Daignez nous faire jouir, etc., *Da propitius pacem in diebus nostris*. La patène est le symbole de la paix, parce que c'est sur elle que va reposer le Corps de Jésus-Christ, qui doit être rompu et distribué en signe de paix. Le Prêtre la baise sur le bord avec respect, comme pour demander à Dieu cette précieuse paix, et il s'en sert pour faire le signe de

la croix, pour marquer que c'est par la croix que Jésus-Christ, qui est notre véritable paix, a détruit en sa chair tout ce qui la troublait.

— D. *Que fait le Prêtre à la fin de la prière Libera nos?* — R. Il rompt l'Hostie en trois parties, puis il en laisse tomber une dans le Calice.

EXPLICATION. — A la fin de la prière *Libera nos*, le Prêtre rompt l'espèce du pain consacré en trois parties sur le Calice, en disant : « Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit », *Per eundem Christum Dominum nostrum*.

Cette cérémonie est fondée sur plusieurs raisons : 1<sup>o</sup> C'est pour imiter Jésus-Christ qui rompit le pain avant de le donner à ses disciples ; 2<sup>o</sup> c'est afin de représenter la séparation de l'âme de Jésus-Christ d'avec son corps sur l'arbre de la croix.

Le Prêtre élève ensuite la voix en proférant ces paroles : *Per omnia sæcula sæculorum*, « Dans tous les siècles des siècles », afin que le peuple, en répondant *Amen*, s'unisse à la prière qu'il vient de faire. Puis, tenant une petite portion de la sainte Hostie sur le Calice, il fait trois signes de croix et dit en même temps à haute voix : *Pax Domini sit semper vobiscum*, « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous » ; à quoi le peuple répond : *Et cum spiritu tuo*, « Et avec votre esprit ». Le Prêtre fait ce souhait en tenant à la main le Corps de Jésus-Christ qui est notre paix, il le fait en formant le signe de la croix sur le Sang de Jésus-Christ, par lequel toutes choses ont été pacifiées ; il fait trois signes de croix, en l'honneur des trois personnes divines, qui nous donnent la paix en vertu des mérites de la croix.



Pendant que le peuple répond : *Et cum spiritu tuo*, le Prêtre laisse tomber dans le Calice la portion de l'Hostie qu'il tenait à la main, en disant : *Hæc commixtio*, etc., « Que ce mélange et cette consécration du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ deviennent pour nous qui les recevons, la source de la vie éternelle ». Il y a une raison mystérieuse de ce mélange du Corps de Jésus-Christ avec son Sang précieux : c'est qu'après avoir représenté la mort de Jésus-Christ par la séparation mystique de son Corps et de son Sang, l'Église, par leur réunion, veut exprimer sa résurrection glorieuse.

— D. *Quelles sont les prières et les cérémonies qui suivent la fraction de l'Hostie ?* — R. Les prières et les cérémonies qui suivent la fraction de l'Hostie sont : l'*Agnus Dei*, la prière *Jesu Christe* et le baiser de paix.

EXPLICATION. — Après avoir mis la particule de la sainte Hostie dans le Calice, le Prêtre fait une gène flexion, se relève, s'incline vers les saints Mystères, et dit d'une voix intelligible : *Agnus Dei*, etc., « Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous ; Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix ». Cette prière, qui est en même temps chantée par le chœur, aux Messes solennelles, s'adresse à Jésus-Christ l'Agneau immolé pour les péchés du monde. Le Prêtre la répète trois fois, à cause des trois espèces de péchés commis par lui ou par les fidèles, savoir, les péchés de pensées, les péchés de paroles et les péchés d'actions, et pour montrer, par l'instance de sa prière, le besoin infini qu'il a de la divine miséricorde. Il se frappe la poitrine en disant : ayez pitié

de nous, donnez-nous la paix, pour montrer, par ce signe, la componction de son cœur. Aux Messes des morts, au lieu de : *Miserere nobis*, « ayez pitié de nous », on dit : *Dona eis requiem*, « Donnez-leur le repos », c'est-à-dire la cessation de leurs peines ; et la troisième fois, on ajoute : *Sempiternam*, « Donnez-leur le repos éternel ». Le Prêtre ne frappe point sa poitrine en disant : *Dona eis requiem*, parce que ce n'est point pour lui qu'il prie alors, mais uniquement pour les âmes du purgatoire ; il dépose en quelque sorte, pour un moment, le fardeau de ses péchés et de ses misères, pour soulever celui qui accable les justes dans le lieu d'expiation.

Après l'*Agnus Dei*, le Prêtre incliné, tenant les mains jointes sur l'autel et les yeux fixés sur la sainte Hostie, dit à voix basse : *Domine Jesu Christe...* « Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos Apôtres : Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; n'ayez pas égard à mes péchés, mais à la foi de votre Eglise ; et donnez-lui la paix et l'union dont vous voulez qu'elle jouisse ; vous qui, étant Dieu, vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Amen ». On ne dit pas cette prière aux Messes des morts, parce qu'il est évident qu'elle n'est point applicable aux fidèles qui souffrent dans le purgatoire. La prière *Domine Jesu* est suivie du baiser de paix. Aux Messes solennelles, le célébrant, après avoir baisé l'autel, comme pour recevoir la paix de Jésus-Christ, embrasse le Diacre en lui disant : *Pax vobis*, « La paix soit avec vous ». Le Diacre embrasse pareillement le sous-Diacre, et celui-ci quelqu'autre Ministre qui embrasse tout le chœur. Autrefois, tous les fidèles qui assistaient à la Messe solennelle s'embrassaient aussi mutuellement, les hommes de leur côté et les femmes du leur. L'Eglise a

toujours demandé que cette cérémonie se fît saintement, et que l'union des lèvres fût une image sensible de l'union des cœurs. Sans cette union, on ne peut communier ; on ne peut même se joindre à l'oblation des fidèles, puisque Jésus-Christ a dit : « Si votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre présent devant l'autel, et allez auparavant vous réconcilier avec lui ». Faisons donc aujourd'hui en esprit ce qui, autrefois, se faisait extérieurement, lorsqu'on se donnait le baiser de paix, et renouvelons notre amour pour nos frères.

On ne donne point le baiser de paix aux Messes de *Requiem*, parce qu'étant un signe de joie, il ne convient point aux Messes des morts.

— D. *Que fait le Prêtre après le baiser de paix ?* — R. Il récite deux prières par lesquelles il se dispose à la communion.

EXPLICATION. — Pendant qu'on donne la paix au Clergé, le Prêtre récite à voix basse les deux prières suivantes pour se préparer à la communion : *Domine Jesu Christe...* « Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné la vie aux hommes, délivrez-moi, par votre saint Corps et votre Sang précieux ici présents, de tous mes péchés, et de tous les autres maux ; faites, s'il vous plaît, que je m'attache toujours inviolablement à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous, qui, étant Dieu, vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. *Amen* ».

*Perceptio Corporis tui*, etc. « Que la communion de votre Corps, Seigneur Jésus-Christ, que je suis sur le

point de recevoir, tout indigne que j'en suis, ne tourne point à mon jugement, ni à ma condamnation ; mais que, par votre miséricorde, elle me serve de défense pour l'âme et pour le corps, et qu'elle me soit un remède salutaire. Accordez-moi cette grâce, vous qui, étant Dieu, vivez et réglez avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. *Amen.* » Ceux des assistants qui doivent communier ne sauraient rien faire de mieux que de réciter du fond du cœur ces deux prières. La première convient très bien à ceux mêmes qui ne communient pas ; ils doivent donc la réciter avec ferveur, et demander au Seigneur la grâce de se tenir entièrement attachés à ses préceptes, et de ne s'en écarter jamais. On ne peut avoir la vraie vie qu'en gardant les commandements du Seigneur (Math. XIX. 17., Math. VIII. 8).

= D. *Que fait le Prêtre après avoir récité les prières : Domine Jesu Christe, et Perceptio Corporis tui, etc. ?* — R. Il dit trois fois : *Domine non sum dignus*, puis il communie sous les espèces du pain et sous les espèces du vin.

EXPLICATION. — Après les prières préparatoires à la communion dont nous venons de parler, le Prêtre fait la genuflexion. Il se relève ensuite plein d'une vive confiance, et tenant sur la patène les deux parties de l'Hostie, il dit à voix basse : « Je recevrai le pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur » ; c'est-à-dire, en recevant le pain céleste, je vais appeler, je vais attirer en moi le Seigneur pour être ma force, mon soutien et ma vie. Ensuite, saisi de respect et de crainte, en pensant à la majesté infinie de Celui auquel il va s'unir, il ne peut s'empêcher d'avouer de nouveau son indignité et de dire

trois fois, en se frappant la poitrine : *Domine, non sum dignus*, etc., « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie ». Ces paroles sont imitées de celles du centener, qui dit à Jésus-Christ : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri ». L'Eglise les met à la bouche de tous ceux qui communient, afin d'exciter par elles, dans leur cœur, les sentiments d'humilité avec lesquels on doit recevoir le Corps de Jésus-Christ.

Après cela, le Prêtre, plein de confiance en la bonté et en la puissance divine, fait un signe de croix avec les deux parties réunies de la sainte Hostie, pour marquer que c'est le même Corps de Jésus-Christ qui a été immolé sur la croix, et dit : « Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. *Amen* »; et aussitôt il reçoit ce Corps sacré et adore dans un profond anéantissement le grand Dieu qui vient de se donner à lui. Puis, rompant tout à coup le silence, par un transport d'amour et de reconnaissance dont il ne peut plus renfermer les sentiments dans son cœur, il s'écrie : « Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits : Je prendrai le calice du salut », c'est-à-dire le calice qui renferme l'Auteur de notre salut, « et j'invoquerai le nom du Seigneur en chantant ses louanges, et je serai à couvert de mes ennemis ». En disant ces paroles, il ramasse avec la patène les parcelles de la sainte Hostie qui auraient pu rester sur le corporal, et les met dans le Calice. Alors, prenant le Calice avec lequel il forme une croix, pour marquer qu'il contient le même Sang de Jésus-Christ qui a été versé sur le

Calvaire, il dit : « Que le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle » ; et aussitôt il reçoit ce Sang précieux, et le Sacrifice est consommé.

= D. *Quand se fait la communion des fidèles qui ont assisté au saint Sacrifice ?* — R. La communion des fidèles a lieu ordinairement aussitôt après celle du Prêtre.

EXPLICATION. — La communion des fidèles doit avoir lieu immédiatement après celle du Prêtre, et l'on doit éviter, autant qu'il est possible, de faire la communion avant la Messe, ou d'attendre après la Messe pour la demander. Telle a toujours été la discipline de l'Église ; elle veut que les fidèles consomment, en même temps que le Prêtre, un Sacrifice qu'ils ont offert par lui et avec lui. Nous disons : autant qu'il est possible, car on excuse ceux qui demandent la communion hors du temps de la Messe, quand ils ont des raisons légitimes de le faire : comme les personnes infirmes qui ne pourraient pas attendre l'heure de la Messe dans une église où il ne s'en célèbre qu'une fort tard ; celles qui ont assisté à une Messe qui se disait à un autel où l'on ne conserve pas le Saint Sacrement, etc. Les saintes espèces doivent être renouvelées tous les huit jours, et le Prêtre, après avoir pris le précieux Sang et avant les ablutions, doit consommer les Hosties qui restent dans le ciboire (S. R. C., *die*, 3 sept. 1672).

= D. *Le Prêtre peut-il donner la communion à une Messe de Requiem, même avec des Hosties préconsecrées ?* — R. Oui, il le peut.

EXPLICATION. — La Congrégation des Rites, consultée sur ce point, a donné les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> Ce n'est pas contre le Rite de distribuer la commu-

nion aux fidèles pendant la Messe de *Requiem*, ou, en d'autres termes, pendant la Messe célébrée en ornements noirs ; si cependant la communion est donnée après la Messe, il faut omettre la bénédiction. 2<sup>o</sup> On peut, à une Messe de *Requiem*, donner la communion avec des Hosties consacrées, pendant la même Messe. Mais peut-on, à une Messe de *Requiem*, donner la communion avec des Hosties préconsacrées, c'est-à-dire réservées dans le tabernacle ? Benoît XIV l'enseigne positivement, et voici la raison qu'il en donne : Les fidèles participent à la Victime offerte, non pas en tant que sacrifice, mais seulement en tant que sacrement, et leur communion ne concourt en aucune manière à l'intégrité et à la perfection du sacrifice.

— D. *Quelles sont les cérémonies qui accompagnent la communion des fidèles ?* — R. Après la récitation du *Confiteor*, le Prêtre dit le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*, ensuite il met la sainte Hostie sur la langue des fidèles en disant : « Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle ».

EXPLICATION. — Après que le Prêtre a communié, le Diacre et le sous-Diacre, aux Messes solennelles (et, aux Messes basses, le répondant), récitent le *Confiteor*, au nom de ceux qui doivent participer aux saints Mystères, afin qu'ils renouvellent publiquement les sentiments de douleur et de componction dont ils doivent être pénétrés. Le *Confiteor* terminé, le Prêtre se tourne vers ceux qui doivent communier, et dit *Misereatur* etc., « Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et que vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle ». Les Ministres répondent : *Amen*. Le Prêtre ajoute : *In-*



*dulgentiam* etc., « Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux, vous accorde l'indulgence, l'absolution et la rémission de tous vos péchés ». On répond : *Amen*. Puis, tenant de la main gauche le ciboire, et de la main droite une des Hosties consacrées, qu'il élève un peu, il dit : *Ecce Agnus Dei* etc., « Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui efface les péchés du monde », il ajoute trois fois : *Domine non sum dignus* etc., « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie », pour exciter dans les fidèles les sentiments de foi, d'humilité et de confiance dont ils doivent être pénétrés en ce moment. Enfin, il leur distribue l'Eucharistie, et, faisant un signe de croix avec la sainte Hostie, il la met sur leur langue en disant : « Que le Corps de Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle ».

= D. *Quelle est la cérémonie qui suit la communion du célébrant et des fidèles ?* R. Après la communion du célébrant et des fidèles ont lieu les ablutions.

EXPLICATION. — La communion du peuple étant terminée, le Prêtre remonté à l'autel et remet le Ciboire dans le Tabernacle. Il prend ensuite le Calice et le présente au Diacre qui y verse un peu de vin pour empêcher qu'il n'y reste quelques gouttes du précieux Sang : c'est ce qu'on appelle la première ablution. En même temps, pour continuer à tenir son âme dans une grande union avec Jésus-Christ qui réside en lui, il fait les deux prières suivantes : « Faites, Seigneur, que nous conservions avec un cœur pur le sacrement que notre bouche a reçu, et que le don qui nous est fait dans le temps, nous soit un remède pour l'éternité ». — « Que votre Corps que j'ai reçu, Seigneur, et que votre Sang que j'ai bu, s'attache

à mes entrailles ; faites qu'après avoir été nourri par des sacrements si purs et si saints, il ne demeure en moi aucune souillure du péché ; accordez-moi cette grâce, Seigneur, qui vivez et réglez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il ». Le Prêtre, en faisant cette dernière prière, tient l'extrémité de ses doigts sur le Calice, et le sous-Diacre verse de l'eau et du vin pour les laver, c'est ce qu'on appelle la seconde ablution, cette cérémonie emporte avec elle son explication. Il n'est guère permis de douter que, dans les premiers temps, le Prêtre, après avoir communiqué, ne se soit essuyé la bouche et lavé les doigts.

## Sixième partie de la liturgie

— D. *Que contient la sixième partie de la Liturgie ?* —

R. La sixième partie de la Liturgie, qui est l'action de grâces, contient la Communion et la Postcommunion, le renvoi du peuple, la bénédiction du Prêtre et la récitation du commencement de l'Évangile selon saint Jean.

EXPLICATION — Pendant que le Prêtre, aux Messes basses, et le sous-Diacre, aux Messes solennelles, essuie le Calice avec le purificateur, et remet tout dans l'ordre qui a été observé pour la préparation du Sacrifice, on reporte le Missel du côté de l'Épître. Le Missel est transporté de gauche à droite pour la lecture de l'Évangile, pour exprimer que l'Évangile, rejeté par les Juifs, a été porté aux Gentils ; et, à la fin de la Messe, il est reporté de droite à gauche, pour signifier qu'à la fin du monde l'Évangile retournera aux Juifs, que les Juifs se convertiront, se soumettront au joug de la foi et croiront en Jésus-Christ. Le Prêtre donc, après avoir pris les ablu-

tions, va au côté gauche de l'autel et commence la sixième partie de la Liturgie, qui est l'action de grâces, par la récitation d'une antienne appelée *Communion* que le chœur chante en même temps aux Messes solennelles.

— D. *Pourquoi l'antienne que récite le Prêtre, en commençant l'action de grâces, est-elle appelée la Communion?* — R. Parce qu'on la chantait autrefois pendant la communion des fidèles.

EXPLICATION. — L'antienne que récite le Prêtre, du côté de l'Épître, après avoir pris les ablutions, est tout ce qui nous reste du psaume qu'autrefois on chantait en entier, pendant la communion des fidèles, et c'est aussi pour cela qu'on lui a donné le nom de *Communion*. Cette antienne est un verset tiré ordinairement des psaumes, quelquefois des autres livres de l'Écriture Sainte ; c'est comme une hymne d'action de grâces, et un moyen de nourrir les sentiments dont doivent être pénétrés tous ceux qui viennent d'assister à la grande action du Sacrifice et de participer à la Victime pure et sans tache. Anciennement le Prêtre ne lisait pas l'antienne de la *Communion* aux grand' Messes ; car ainsi que nous l'avons déjà remarqué, il ne lisait rien en particulier de ce qui était chanté par le chœur.

— D. *Que fait le Prêtre après avoir récité l'antienne appelée Communion?* — R. Il retourne au milieu de l'autel pour saluer le peuple, puis il dit la *Post-Communion*.

EXPLICATION. — Après avoir récité la *Communion*, le Prêtre baise le milieu de l'autel, et, se tournant vers le peuple, il lui fait le salut ordinaire : « Que le Seigneur

soit avec vous, *Dominus vobiscum* ». Le peuple répond comme de coutume : « Et avec votre esprit, *Et cum spiritu tuo* » ; alors le Prêtre revient au côté gauche de l'autel et dit la prière qu'on appelle Post-Communion. Elle est ainsi nommée parce qu'on l'adresse à Dieu pour le remercier du bonheur ineffable d'avoir participé aux divins Mystères, et lui demander la grâce d'en conserver les fruits.

— *De quoi est suivie la Postcommunion ?* — R. La Postcommunion est suivie du renvoi des fidèles.

EXPLICATION. — Le Prêtre, après avoir dit la Postcommunion, retourne au milieu de l'autel pour saluer de nouveau le peuple par ces paroles : *Dominus vobiscum*. Après ce salut, il fait dire par le Diacre, et aux Messes basses il dit lui-même ces paroles : *Ite, missa est*, c'est-à-dire : Allez, la Messe est dite. Le peuple rend grâces à Dieu par ces paroles : *Deo gratias*, pour imiter les Apôtres, qui, après avoir été bénis par Jésus-Christ montant au ciel, s'en retournaient comblés de joie, louant, bénissant et remerciant Dieu sans cesse. Dans certains jours, au lieu de ces paroles : *Ite, missa est*, on dit : *Benedicamus Domino*, « Bénissons le Seigneur ». Voici la raison de cette différence. Il était des jours où l'Eglise, après avoir offert le saint Sacrifice, retenait encore les fidèles dans le lieu saint, pour les occuper à d'autres exercices. Alors on ne renvoyait pas le peuple : on se contentait de l'inviter à bénir Dieu, à le remercier des Mystères qu'il venait d'opérer en sa faveur, et c'était particulièrement dans les jours de pénitence et de jeûne, aux grandes fêtes, que l'Eglise observait cet usage. C'est pour cela que, pendant l'Avent et le Carême, aux vigiles des fêtes et aux fêtes, l'Eglise observe encore cette

différence. Le *Benedicamus Domino* est donc une invitation à rester, comme l'*Ite, missa est*, une invitation à se retirer. C'est pour une raison semblable qu'aux Messes des morts on supprime l'*Ite, missa est*, et qu'on y substitue ces paroles : *Requiescant in pace*, « Qu'ils reposent en paix ». Ces Messes, quand elles sont solennelles, sont ordinairement suivies d'autres prières pour le repos des défunts ; et, au lieu de congédier les fidèles, on les engage à prier encore et à conjurer le Seigneur d'appliquer aux âmes du purgatoire les fruits du saint Sacrifice qui vient d'être offert. D'après une décision de la Sacrée Congrégation des Rites, à la Messe solennelle, le Diacre seul doit dire : *Ite, missa est*, et ces paroles ne doivent pas être prononcées par le Prêtre ; mais le Prêtre doit dire : *Benedicamus Domino*, et *Requiescant in pace*, quoique la même chose soit ensuite chantée par le Diacre (S. R. C. die 7 sept. 1816).

= D. Par où la Messe se terminait-elle anciennement ?

— R. Par l'*Ite, missa est*.

EXPLICATION. — Anciennement, lorsque le Diacre avait dit : *Ite, missa est*, le peuple d'abord et ensuite le chœur répondait : *Deo gratias*, et l'office était fini.

= D. Quelle est la première addition qui fut faite à la Liturgie vers le dixième siècle ? — R. Vers le dixième siècle, on ajouta à la Liturgie la prière *Placeat*.

EXPLICATION. — Le Prêtre la récite secrètement, les mains jointes et la tête inclinée, c'est une espèce de récapitulation de toutes les prières de la Messe, conçue en ces termes : *Placeat tibi* etc. « Recevez favorablement, ô Trinité sainte, l'hommage et l'aveu de ma parfaite dépendance : daignez agréer le Sacrifice que j'ai

offert à votre divine Majesté, tout indigne que j'en suis; faites, par votre bonté, qu'il m'obtienne miséricorde, et à tous ceux pour qui je l'ai offert, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ».

— D. *Quelle est la seconde addition qui, vers le même temps, fut faite à la Liturgie ?* — R. C'est la bénédiction que le Prêtre donne à l'assemblée.

EXPLICATION. — Le Prêtre, avant de donner la bénédiction au peuple, la reçoit d'abord lui-même de Jésus-Christ, en baisant l'autel qui le représente; il élève les mains et les yeux au ciel, pour montrer qu'il n'appartient qu'à Celui qui est assis dans le ciel de bénir le peuple fidèle; puis, se tournant vers les assistants, et faisant sur eux le signe de la croix, pour exprimer que c'est la croix de Jésus-Christ qui est le principe et la source de toutes les grâces et de toutes les bénédictions, il dit; « Que Dieu tout-puissant, le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit vous bénisse. Ainsi soit-il. *Benedicat vos...* »

Aux Messes des morts, comme on a principalement en vue de procurer du soulagement aux âmes du purgatoire, on omet cette bénédiction qui ne peut leur servir, l'Eglise n'ayant sur eux aucune juridiction.

— D. *Quelle est la troisième addition faite à la Liturgie ?* — R. C'est la récitation du commencement de l'Evangile selon saint Jean.

EXPLICATION. — Ce fut le Pape Pie V qui fit une obligation de dire à la fin de la Messe le commencement de l'Evangile selon saint Jean. Cette lecture est une sorte de profession de foi du mystère de l'Incarnation que fait le Prêtre en son nom et en celui de l'Eglise. Elle a lieu à la fin de la Messe, pour montrer que nous avons

obtenu ce qui avait été demandé à l'*Introït*, lequel, comme il a été dit, nous rappelle les soupirs et les vœux des patriarches et des prophètes et de tous les justes de l'Ancien Testament. Ils ne cessaient de s'écrier : « Que les cieux se fondent en rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le Juste », et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. — Le Prêtre, pour réciter l'Évangile dont nous parlons, va au côté droit de l'autel, et fait avec le pouce un signe de croix sur l'autel ou sur le commencement de l'Évangile. Il fait ensuite ce signe sur son front, sur sa bouche et sur son cœur ; et lorsqu'il est arrivé à ces paroles : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis*, il fléchit le genou. Les fidèles doivent imiter son exemple et adorer avec lui le Verbe de Dieu, qui, pressé par son amour pour les hommes, s'est fait homme lui-même et a bien voulu habiter parmi nous.

— D. *Que répondent les assistants à la fin du dernier Évangile ?* — R. Ils répondent : *Deo gratias*.

EXPLICATION. — A la fin du dernier Évangile, les assistants répondent : *Deo gratias*, « Rendons grâces à Dieu ». Cette prière, quoique très courte, est pleine de sens et d'énergie, car qu'est-ce que dire *Deo gratias* ? C'est, dit saint Augustin, reconnaître qu'il n'y a rien de bon qui ne vienne de Dieu, et le louer avec un cœur plein de reconnaissance. Que pouvons-nous donc dire de plus convenable, quand les mystères sont achevés, que grâces au Père qui nous a donné son Fils, grâces au Fils qui s'est revêtu de notre nature, qui nous a rachetés par sa mort, qui vient de s'immoler pour nous sur l'autel et de nous nourrir de sa propre substance, grâces au Saint-



Esprit qui nous sanctifie en Jésus-Christ, grâces aux trois personnes de l'incompréhensible Trinité ; grâces dans le temps et grâces dans l'éternité. *Deo gratias.*

## Des Vêpres et du Salut

— D. *L'office canonial ne fait-il pas aussi partie de la Liturgie ?* — R. Oui, si on entend par là tout ce qui se rattache au culte divin.

EXPLICATION. — Ainsi que nous l'avons dit, le mot Liturgie, pris dans le sens le plus strict, signifie les prières et les cérémonies qui accompagnent l'action par excellence de la nouvelle loi, le saint sacrifice de la Messe ; mais on comprend aussi, sous cette dénomination, tout ce qui se rattache au culte divin, et, dans ce sens, l'office cérémonial fait partie de la Liturgie. — L'office cérémonial comprend les prières vocales qui doivent être récitées tous les jours, au temps marqué, par les religieux et les clercs. On les appelle heures, parce qu'on doit les réciter à certaines heures du jour ou de la nuit, selon les usages des lieux. On les appelle canoniales, 1<sup>o</sup> parce qu'elles ont été établies par les canons ou règles de l'Eglise ; 2<sup>o</sup> parce qu'elles doivent être récitées par des personnes ecclésiastiques qui vivent d'une manière canonique ou régulière.

## Des Vêpres.

— D. *Que faut-il entendre par les Vêpres ?* — R. Les Vêpres sont la sixième partie des heures canoniales.

— D. *Pourquoi donne-t-on le nom de Vêpres à cette partie de l'office divin ?* — R. On donne à cette partie

de l'office divin le nom de Vêpres, parce qu'autrefois on la chantait ou on la récitait sur le soir.

EXPLICATION. — Le nom de Vêpres, que l'on donne à la sixième heure canoniale, rappelle qu'autrefois on la récitait sur le soir ; c'était la prière que, sous la loi de Moïse, on offrait à Jérusalem au coucher du soleil, et pendant laquelle on brûlait de l'encens. Nous appelons cet office Vêpres du nom de l'astre qu'on nomme vesper, et qui se lève au coucher du soleil. On l'appelle aussi office de l'encens, office des lumières, parce qu'on y offre de l'encens, et qu'on éclaire l'église avec des cierges et des lampes.

— D. *Les fidèles sont-ils dans l'obligation d'assister aux Vêpres le dimanche ?* — R. L'Eglise ne les y oblige pas d'une manière stricte, mais ils doivent se faire un devoir de n'y jamais manquer, s'ils tiennent à sanctifier parfaitement le jour du Seigneur.

EXPLICATION. — Les Vêpres, on n'en saurait douter, remontent à une haute antiquité dans l'Eglise, qui les institua pour honorer la sépulture de Jésus-Christ, et pour donner aux fidèles l'occasion de louer Dieu et de le remercier de ses bienfaits dont il les comble chaque jour. S'il n'existe pas de précepte formel à cet égard, il y a cependant péché véniel, si on les omet sans raison suffisante, par négligence ou paresse. Ajoutons qu'il y a obligation pour les curés de chanter Vêpres, les dimanches et les jours de fêtes, et d'y observer certaines cérémonies ; ne faut-il pas en conclure qu'il entre au moins dans l'esprit de l'Eglise que les fidèles n'omettent pas cet office ? Enfin, est-ce bien sanctifier le dimanche, que de consacrer dans le lieu-saint seulement une demi-heure ou une heure, et de passer le reste de la journée

au désœuvrement et à l'indolence? Aussi, les fidèles qui tiennent à sanctifier parfaitement le jour du Seigneur, se font-ils un devoir de ne jamais manquer aux Vêpres; ils connaissent tout le prix et toute l'efficacité de la prière publique, et ils craindraient de se priver, par leur négligence ou par leur peu de ferveur, des grâces abondantes que le Seigneur accorde à ceux qui se réunissent pour prier en son nom. — Nous connaissons un grand nombre de chrétiens, qui, lorsqu'ils ne peuvent assister aux Vêpres, soit parce que quelque infirmité les en empêche ou autre cause, soit parce qu'ils sont obligés de garder à leur tour une maison que l'on ne pourrait laisser seule sans danger, récitent en leur particulier les psaumes et les autres prières qui se chantent à l'église. Ils pourraient sans doute y manquer sans péché, mais cette louable et édifiante coutume ne peut manquer d'attirer sur les pieux fidèles dont nous parlons les bénédictions du Ciel.

= D. *De quoi se composent les Vêpres?* — R. Les Vêpres sont composées de cinq psaumes, de cinq antennes, d'un capitule, d'une hymne, du *Magnificat* et d'une oraison.

EXPLICATION. — Après avoir récité tout bas le *Pater* et l'*Ave Maria*, le célébrant, debout et tourné vers l'autel, fait sur lui-même le signe de la croix, pour montrer que ce n'est qu'en vertu des mérites de Jésus crucifié qu'il espère être exaucé, et dit: *Deus, in adiutorium meum intende*, « O Dieu, venez à mon aide »; les fidèles répondent: *Domine, ad adjuvandum me festina*, « Seigneur, hâtez-vous de me secourir ». Ce verset dit au commencement de toutes les heures, exprime admirablement le

besoin qu'a le Prêtre du secours de Dieu pour chanter dignement ses louanges. Le Prêtre continue en ces termes : « Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit » ; à quoi les fidèles répondent : « Comme il était au commencement, aujourd'hui et toujours, et dans tous les siècles des siècles, Ainsi soit-il. Alleluia ». Alleluia est un mot hébreu qui signifie : Dieu soit loué ou louez le Seigneur ; il exprime la satisfaction et la joie, on le retranche depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et on y substitue ces paroles : *Laus tibi, Domine*, etc. « Louange à vous, Seigneur, roi éternel de gloire ».

= D. *Quel est le premier psaume des Vêpres ?* —

R. C'est le psaume 109, qui commence par ces mots : *Dixit Dominus Domino meo*, etc. « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite ».

EXPLICATION. — Jésus-Christ est l'objet de ce psaume composé par David. Sa divinité, son sacerdoce, ses souffrances, sa gloire, son règne y sont clairement annoncés.

= D. *Quel est le second psaume des Vêpres ?* —

R. C'est le psaume 110, qui commence par ces paroles : *Confiteor tibi, Domine*, etc. « Je vous louerai, Seigneur, de tout mon cœur, dans la société des justes et dans l'assemblée de votre peuple saint ».

EXPLICATION. — David est aussi l'auteur de ce psaume. Il le composa pour remercier Dieu des merveilles qu'il avait opérées en faveur de son peuple, et pour le louer par avance de celles qu'il devait faire en faveur de son Eglise. A ces paroles : *Sanctum et terribile nomen ejus*, « Son nom est saint et terrible », le Clergé et les

fidèles s'inclinent profondément, par respect pour le nom du Seigneur.

— D. *Quel est le troisième psaume des Vêpres ?* —

R. C'est le psaume 111, qui commence par ces paroles : *Beatus vir*, etc. « Heureux l'homme qui craint le Seigneur et qui se complaît dans l'observance de sa loi ».

EXPLICATION. — Ce psaume est une description simple et touchante du bonheur de l'homme juste qui craint le Seigneur et observe fidèlement ses préceptes. Le pécheur, sur cette terre, est triste et malheureux, et, après cette vie, il ne doit attendre que des supplices. Il n'en est pas de même de celui qui pratique la vertu, ici-bas son âme est calme et tranquille ; la paix, la douce paix règne dans son cœur, et, quand la mort viendra, il entrera en possession d'un bonheur qui ne finira jamais. L'Eglise veut que ses enfants aient toujours présente cette vérité, et voilà pourquoi, chaque dimanche, elle leur fait réciter cet admirable cantique.

— D. *Quel est le quatrième psaume des Vêpres ?* —

R. C'est le psaume 112, qui commence par ces paroles : *Laudate, pueri*, etc. « Louez le Seigneur, vous qui êtes ses serviteurs, louez le nom du Seigneur ».

EXPLICATION. — Ce psaume, composé par David, ainsi que le précédent, est une exhortation que fait le prophète-roi pour porter les peuples, et particulièrement les justes, à louer Dieu, dans la vue de sa grandeur, de sa puissance, et surtout de cette admirable bonté avec laquelle il daigne jeter les yeux sur les enfants des hommes, et même sur les plus petits, qu'il élève quelquefois jusqu'au rang des princes. Nous voyons souvent que ce qu'il y a de plus petit et de plus faible, selon le monde,

est l'objet des prédilections du Seigneur. — A ces mots *Sit nomen Domini benedictum*, etc. « Que le nom du Seigneur soit béni, dès maintenant et dans tous les siècles », le Clergé et les fidèles, par respect pour ce nom adorable, font une inclination profonde.

— D. *Quel est le cinquième psaume des Vêpres ?* — R. C'est le psaume 113, qui commence par ces paroles : *In exitu Israel*, etc. « Lorsque Israël sortit de l'Égypte, et la maison de Jacob du milieu de ce peuple barbare, Dieu consacra ce peuple juif à son service, et il établit son empire dans Israël ».

EXPLICATION. — David, en composant ce psaume, a voulu représenter à son peuple les merveilles que Dieu avait opérées pour le tirer de l'Égypte et pour le faire entrer dans la terre promise, afin de lui faire sentir la différence extrême qu'il y a entre ce Dieu tout-puissant et les faibles idoles des nations, et de l'attacher ainsi constamment à ce Dieu qui lui avait donné des marques si éclatantes de sa grandeur, de sa puissance et de sa bonté. Dieu a fait en notre faveur bien plus encore qu'il ne fit jamais en faveur des Israélites, et c'est pour nous le rappeler que l'Église invite ses enfants à chanter *l'In exitu*. L'Égypte est l'image du monde, et Pharaon, endurci dans son impiété, est la figure du démon. Ce prince opprimait le peuple de Dieu, de même que le démon tyrannise les âmes qui, en s'assujettissant au péché, se sont soumises à son empire. Moïse délivre les Hébreux de la servitude dans laquelle les faisait gémir Pharaon; Jésus-Christ délivre les âmes de la servitude du péché et du démon. Les Hébreux se sauvent en passant par la Mer Rouge, où saint Paul dit qu'ils ont été baptisés; Jésus-Christ sauve les âmes en les faisant passer par l'eau

du baptême devenue sainte et sanctifiante par la vertu de son sang. Tous les Egyptiens périrent dans la Mer Rouge, sans qu'il en reste un seul ; tous nos péchés sont comme noyés dans l'eau du baptême. Les eaux du Jourdain sont une autre figure des eaux du baptême, qui nous ouvrent l'entrée du ciel, de même que le passage du Jourdain a ouvert aux Israélites l'entrée de la terre promise. Les montagnes ébranlées, dont parle le prophète-roi, les collines déplacées, sont les obstacles que le démon oppose à notre salut, et que Dieu par sa grâce nous donne la facilité de renverser.

Enfin, la pierre changée en sources d'eau, c'est Jésus-Christ, pierre mystérieuse, frappée à cause de nos péchés, et dont les plaies sacrées sont devenues pour nous des sources de grâces et de bénédictions.

Voilà les rapports qui existent entre l'ombre et la réalité. Ce sont toutes ces merveilles, représentées par la sortie de l'Égypte, et l'entrée dans la terre de Chanaan, que David chante dans ce psaume, et dont l'Église presse ses enfants de bénir le Seigneur, maintenant et dans tous les siècles. — A ces paroles: *Non nobis, sed nomini tuo da gloriam*, « C'est en notre faveur, ô mon Dieu, que vous avez fait ces merveilles ; ne nous en donnez point la gloire ; donnez-la tout entière à votre nom, auquel seule elle est due, car ce n'est point à cause de nos mérites, que vous avez fait ces grandes choses ; mais cela a été pour faire éclater votre miséricorde et votre fidélité à vos promesses ». On s'incline pour montrer que nous ne sommes rien, et que si Dieu nous bénit, c'est par sa pure bonté.

Tels sont les cinq psaumes qui se chantent aux Vêpres les dimanches ordinaires de l'année. Ils sont différents à



certaines fêtes, à l'exception toujours du *Dixit*, que l'on chante toujours. Tous sont suivis de la doxologie ou glorification des trois personnes divines : *Gloria Patri*, etc. « Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit ; comme il était au commencement, maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il ».

= D. *De quoi est suivi le chant des psaumes ?* — R. Le chant des psaumes est suivi du Capitule.

EXPLICATION. — Capitule signifie la même chose que petit chapitre ; ce n'est autre chose qu'une petite partie ou un simple passage des divines Écritures. Le Capitule varie selon les offices, et il a toujours rapport au mystères ou à la fête que l'on célèbre. Le célébrant le récite debout, par respect pour les saintes paroles qu'il prononce. C'est une espèce d'exhortation qu'il adresse aux fidèles qui viennent de chanter les louanges de Dieu, afin d'encourager leur zèle et de donner à leur piété un nouvel élan. Les fidèles reçoivent avec reconnaissance cette courte exhortation et répondent : *Deo gratias*, « Rendons grâce à Dieu ». Il est juste, en effet, qu'ils remercient Dieu de la bonté qu'il leur témoigne, en leur rompant le pain de la doctrine sainte.

= D. *Que chante-t-on à Vêpres, après que le célébrant a récité le Capitule ?* — R. Les chantres entonnent l'Hymne.

EXPLICATION. — L'Hymne est un cantique en vers, composé pour bénir et louer Dieu et les saints. L'usage des hymnes paraît avoir commencé avec les agapes ou repas fraternels que faisaient les chrétiens aux jours de fêtes, après la célébration des saints mystères. Comme ces chants religieux avaient les fêtes elles-mêmes pour objet,

on conçoit que l'Eglise en ait introduit les plus remarquables. L'Hymne est suivie d'un Verset ; c'est un court passage des livres saints exprimant un sentiment de reconnaissance, de confiance ou d'amour de Dieu, etc., et qui se récite en forme de demande et de réponse. On dit, selon le Rite romain : « Seigneur, que ma prière s'élève, — comme un encens agréable à vos yeux ».

= D. *Que chante-t-on à Vêpres après l'Hymne et la récitation du Verset ?* — R. Après l'Hymne et la récitation du Verset, on chante le cantique de la Sainte Vierge, appelé le Magnificat, parce qu'il commence par ce mot.

EXPLICATION. — Le Magnificat est un des trois cantiques appelés évangéliques, parce qu'ils sont tirés de l'Evangile ; et c'est pour cela que, lorsqu'on les chante, on se lève, selon l'usage constant des fidèles d'entendre debout les paroles de l'Evangile. Cette posture, d'ailleurs, montre la joie et le contentement d'un cœur comblé de grâces, et disposé à tout entreprendre pour témoigner à Dieu les sentiments de reconnaissance dont il est animé, et qui sont si admirablement exprimés dans les trois cantiques dont nous parlons. Dans celui de Marie, éclate particulièrement l'humilité ; dans celui de Zacharie, la confiance ; dans celui de Siméon, l'ardent amour du saint vieillard dont tous les désirs sont accomplis en Jésus-Christ, et qui, après l'avoir vu, n'aperçoit plus rien qui puisse le retenir sur la terre. C'est avec ces dispositions qu'il convient de recevoir Jésus-Christ dans nos cœurs par sa grâce, et souvent dans nos corps mêmes par la communion. Il faut donc que les sentiments qu'un tel bienfait doit nous inspirer se renouvellent sans cesse. C'est dans cet esprit que l'Eglise nous met continuellement ces

cantiques à la bouche : à Laudes, au point du jour, le *Benedictus* ou cantique de Zacharie, où il est parlé du soleil levant qui vient nous visiter, c'est-à-dire de Jésus-Christ, dont Jean-Baptiste, fils de Zacharie, a été le précurseur ; à Vêpres, le *Magnificat*, ou cantique de la Sainte Vierge, où le mystère de l'Incarnation est exprimé d'une manière si divine ; le soir, et à la fin du jour, le *Nunc dimittis*, ou cantique de Siméon, si convenable à de chétives créatures qui, sur le point d'entrer par le sommeil dans une espèce de mort, doivent regarder ce jour comme le dernier de leur vie.

Dès les premiers siècles, le *Magnificat* fait partie de l'office du soir, on se tenait debout en le chantant. Selon le Rite romain, le célébrant sort de sa place au commencement du *Magnificat*, et se rend au bas de l'autel, auquel il fait une profonde révérence ; si le Saint Sacrement est exposé, il fléchit les deux genoux, puis il monte à l'autel qu'il baise, et, se retirant vers le côté de l'Épître, il prend le vase qui contient l'encens, en met sur le feu et encense l'autel, de la même manière qu'on le fait à la Messe, comme pour le remplir de la bonne odeur du parfum que le feu exhale, et qui est le symbole de la foi des fidèles et de la ferveur de leurs prières. Cette cérémonie faite, il descend de l'autel et retourne à sa place, où il est encensé par le thuriféraire. Celui-ci en fait autant à chacun des prêtres ; il leur rend cet honneur au nom de l'Eglise comme aux représentants de Jésus-Christ, et en même temps, il les avertit que leurs cœurs doivent brûler pour Dieu et se consumer pour lui comme l'encens, et qu'ils sont obligés par leurs vertus de répandre la bonne odeur de leur divin Maître. Après le chant du *Magnificat*, le célébrant dit : *Dominus vobiscum*, « Que le Seigneur soit avec vous » ; les fidèles ré-

pondent : *Et cum spiritu tuo*, « Et avec votre esprit ». Il récite ensuite l'oraison de la Messe appelée Collecte, laquelle est quelquefois suivie de plusieurs autres oraisons ; après la dernière, les clercs chantent *Benedicamus Domino*, « Bénissons le Seigneur » ; le Clergé et le peuple répondent : *Deo gratias*, « Rendons grâces à Dieu ». Ainsi se terminent les Vêpres. Les différentes parties dont se compose cet office, le chant des psaumes et des cantiques, entremêlés d'antiennes, de versets et d'oraisons, tout cela n'est-il pas bien propre à faire naître dans le cœur des fidèles les sentiments de la piété la plus tendre, et à leur faire remplir avec joie le devoir d'ailleurs si consolant et si doux de louer et de bénir le Seigneur ?

— D. *Combien faut-il allumer de cierges aux Vêpres ?*

— R. Aux fêtes solennelles, on doit en allumer six. Aux doubles majeures et autres fêtes mobiles, ainsi qu'aux dimanches, quatre cierges suffisent.

— D. *Doit-on rester debout ou assis pendant le chant des Vêpres ?* — R. Il y a une partie des Vêpres où l'on doit être debout, et une autre où l'on doit rester assis.

EXPLICATION. — D'après le Cérémonial des Evêques, lorsque le premier verset du premier psaume est commencé, tout le chœur doit s'asseoir jusqu'au Capitule. Sous le chant du *Gloria Patri*, il faut rester assis, se découvrir et s'incliner profondément. Lorsque les Vêpres se chantent devant le Saint Sacrement, tous, le célébrant compris, doivent rester debout, la tête découverte.

— D. *L'officiant peut-il porter l'étole aux Vêpres ?* —

R. Non, à moins que les Vêpres ne se chantent en pré-

sence du Saint Sacrement ; il n'y a d'exception que pour les Evêques. Cependant, si les Vêpres se chantent en présence du Saint Sacrement, le Prêtre qui officie doit prendre l'étole, parce qu'alors la fonction qu'il exerce l'exige. Il convient, dit Gardellini, que le Prêtre paraisse, en présence de son Dieu, avec cet ornement d'honneur.

## Du Salut

— D. *Qu'est-ce que le Salut ?* — R. Le Salut est un office qui se fait ordinairement le soir, et où on donne la Bénédiction aux fidèles avec le Saint Sacrement.

EXPLICATION — Le mot Salut, en latin *Salus*, se prend en divers sens dans l'Écriture : 1<sup>o</sup> Pour la béatitude éternelle ; ainsi on dit : la science du salut, l'évangile du salut, c'est-à-dire qui conduit à la vie éternelle ; 2<sup>o</sup> Pour la vie et la santé ; 3<sup>o</sup> Pour la victoire ou la délivrance ; 4<sup>o</sup> Pour la louange que l'on rend à Dieu ; 5<sup>o</sup> Pour une civilité ou amitié que l'on fait à une personne que l'on aborde ou à laquelle on écrit. Mais, dans le langage liturgique, on entend par Salut un office qui se fait le plus ordinairement le soir, où l'Evêque ou le Prêtre donne la Bénédiction au peuple avec le Saint Sacrement.

Le Salut du Saint Sacrement est plus ou moins solennel. Le plus solennel est celui où le Prêtre bénit les fidèles avec l'ostensoir, parce qu'en effet, les Espèces sacramentelles sont visibles, par le moyen du verre ou du cristal derrière lequel apparaît la sainte Hostie. Le moins solennel est celui où le Prêtre donne la Bénédiction avec le ciboire, dans lequel le Saint Sacrement est renfermé. Le plus ou moins de solennité des Saluts dépend aussi de la décoration des autels, de la richesse des ornements, du nombre des cierges qu'on allume, etc.

= D. *Quelles prières chante-t-on pendant le Salut ?* —

R. On chante au moins une antienne ou une hymne en l'honneur du Saint Sacrement, puis une ou plusieurs oraisons. Les cantiques en langues vulgaires ne peuvent avoir lieu qu'avec la permission de l'Évêque diocésain.

= D. *Comment le Prêtre donne-t-il la Bénédiction du Saint Sacrement ?* — R. Il prend l'ostensoir ou le ciboire, et, se tournant vers le peuple, il forme sur lui le signe de la croix avec le vase sacré qu'il tient entre les mains.

EXPLICATION. — Selon le Rite romain, l'officiant doit donner la Bénédiction sans rien dire. Pour donner la Bénédiction, le Prêtre élève le ciboire ou l'ostensoir jusqu'à la hauteur des yeux ; puis, l'abaissant un peu au-dessous de sa ceinture, il le relève ensuite tout droit jusqu'à la poitrine, où il fait le travers de la croix de l'épaule gauche à la droite, il achève le tour et remet le Saint Sacrement sur l'autel. — Pendant la Bénédiction du Saint Sacrement, les portes de l'église doivent être exactement fermées.

= D. *Que chante-t-on après le Salut ?* — R. Après le Salut on chante ordinairement un psaume ou une antienne au Saint Sacrement.

EXPLICATION. — Les dimanches ordinaires, le Salut du Saint Sacrement est suivi, du moins dans plusieurs diocèses, du psaume *Laudate Dominum omnes gentes...* « Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, bénissez-le tous. Parce que sa miséricorde a été puissamment affermie sur nous et que la vérité du Seigneur demeure éternellement. Gloire au Père, etc. » Aux grandes fêtes, le *Laudate* est remplacé par le motet *Adoremus in æternum*, « Adorons à jamais le Très Saint Sacrement ».

Enfin, dans certaines solennités, l'office du Salut se termine par le chant du *Te Deum*. Ce beau cantique, dans lequel les louanges de Dieu sont si magnifiquement célébrées, et qui exprime d'une manière si touchante les vœux des fidèles, est attribué à saint Ambroise, archevêque de Milan. Pendant le chant du *Te Deum*, le Clergé se tient debout, tant à l'autel qu'au chœur.

— D. *La multiplicité des Saluts n'est-elle point un abus qui peut conduire à l'indifférence?* — R. Non, rien n'est plus propre, au contraire, à nourrir la piété et à augmenter la ferveur.

EXPLICATION. — Loin de regarder la multiplicité des Saluts comme un abus qui peut conduire à l'indifférence, on doit la regarder comme un puissant véhicule qui porte vers Dieu les âmes mêmes qui en sont le plus éloignées. L'office du soir, quelque solennel qu'il soit, est ordinairement peu suivi, lorsqu'il ne doit pas se terminer par le Salut ; tandis que la certitude de recevoir la Bénédiction du Saint Sacrement y attire un grand nombre de fidèles qui, après avoir été bénis par le Dieu d'amour, sortent du temple tout embrasés d'amour pour lui et pénétrés de plus en plus d'horreur pour le péché. Nous pourrions ajouter que tel exercice de piété, le chemin de la croix par exemple, qui était très fréquenté, lorsqu'il était suivi du Salut, a été presque abandonné dans certaines paroisses, lorsque le Salut a été supprimé. Enfin, le Salut ne peut être donné qu'avec la permission de l'Evêque, et c'est à lui qu'il appartient de décider s'il doit avoir lieu plus ou moins souvent. Il est évident que ce qui est très convenable et très avantageux dans une paroisse où il y a un bon nombre de chrétiens fervents, ne conviendrait nullement dans une paroisse composée presque tout entière d'hommes impies ou indifférents.



## Des cérémonies des sacrements

## I. Du Baptême

— D. *A qui appartient de donner le Baptême ?* —

R. C'est aux Evêques et aux Prêtres qu'il appartient de donner le Baptême ; mais dans le cas de nécessité, toute personne peut et doit baptiser.

C'est aux Evêques comme aux Apôtres dont ils sont les successeurs, qu'il a été dit par Jésus-Christ : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ».

Les Prêtres ont aussi le pouvoir de baptiser, car les paroles précitées de Notre-Seigneur à ses Apôtres s'adressent aux Prêtres comme aux Evêques, en tant qu'ils sont associés à l'Episcopat pour exercer le saint ministère, sous sa direction. Toutefois, le pouvoir des Prêtres est subordonné à l'Evêque. Celui-ci même n'a le droit de baptiser que dans son Diocèse. Pour le droit du Curé, il est restreint à sa paroisse. Il ne lui est permis de baptiser dans une autre paroisse qu'avec la permission de son Evêque ou du Curé de cette paroisse. Néanmoins, il pourrait le faire, en cas d'absence ou d'empêchement, s'il y avait nécessité urgente. Il en serait ainsi de tout autre Prêtre exerçant le saint ministère ou simplement autorisé à dire la Messe.

Lorsqu'il y a nécessité ou péril de mort probable et prochaine toute personne peut et doit baptiser, à défaut du Prêtre, ministre ordinaire, parce que le Baptême, étant nécessaire à tous, Dieu a voulu que chacun fût capable de le conférer.

— D. *Quand et où doit-on administrer le Baptême ?*

— R. On peut l'administrer tous les jours. Toutefois,

quand il s'agit des adultes, il convient de les baptiser la veille de Pâques ou la veille de la Pentecôte pour se conformer à l'antique usage de l'Eglise, si rien ne s'y oppose. A moins que l'enfant ne soit en danger, on ne doit baptiser ni pendant la nuit, ni durant la Messe paroissiale, ni durant tout autre office public et solennel, ni durant la prédication. Dans le cas de nécessité, le Baptême peut se conférer partout où se trouve la personne à baptiser. Mais on ne doit l'administrer solennellement que dans l'Eglise paroissiale.

— D. *Comment donne-t-on le Baptême ?* — R. On donne le Baptême en versant de l'eau naturelle sur la tête de la personne que l'on baptise et en disant en même temps : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ». C'est en cela que consiste le Rite essentiel du Baptême. Mais l'Eglise y ajoute plusieurs autres cérémonies, qui sont admirables par leur signification et que nous allons maintenant exposer. — Le Prêtre, s'étant revêtu du surplis et d'une étole violette et ayant au moins un clerc avec lui pour le servir, se rend à la porte de l'Eglise. Il y arrête l'enfant à baptiser, pour montrer qu'étant sous le joug du démon, il n'est pas digne d'entrer dans la maison de Dieu. La personne qui porte l'enfant le tient sur le bras droit et se place au milieu, ayant le parrain à sa droite et la marraine à sa gauche. Alors le Prêtre, ayant la tête couverte, leur demande quel enfant ils présentent à l'Eglise, si c'est un garçon ou une fille et s'il a été ondoyé. Si on lui déclare qu'il a été ondoyé, il se borne à suppléer les cérémonies, après avoir acquis la certitude que le Baptême est valide. S'adressant directement au parrain et à la marraine, il les interroge sur leur propre croyance, avant de les ad-

mettre à répondre pour l'enfant qu'ils représentent. Il leur demande s'ils veulent vivre et mourir dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. S'ils lui répondraient négativement, il ne devrait pas les admettre. Il les avertit ensuite de l'excellence des fonctions qu'ils ont à remplir et des obligations qu'ils vont contracter. Car ils vont devenir en ce jour comme les père et mère de cet enfant dans l'ordre du salut. Aussi, est-ce en cette qualité qu'ils lui donnent un nom, pour lui assurer un protecteur dans le ciel en même temps qu'ils seront ses protecteurs sur la terre. Ils devront, par conséquent, lui rappeler les promesses qu'ils auront faites pour lui et qui leur rappelleront celles qu'on a faites aussi pour eux le jour de leur Baptême. Cet avertissement donné, le Prêtre leur demande le nom qu'ils veulent imposer à l'enfant. Si on lui donnait un nom profane, mythologique, ridicule ou indécent, comme ceux des païens ou des faux-dieux, il ne les accepterait pas. Il ne saurait admettre pour le baptisé que le nom d'un saint reconnu par l'Eglise.

C'est après ces préliminaires que le Prêtre procède au Rite propre du Baptême. Il commence par interroger l'enfant, en la personne de ses parrain et marraine, sur ce qu'il demande à l'Eglise: « la foi », répondent-ils. — « Que vous procure la foi ? » — « La vie éternelle ». Après cette interrogation, le Prêtre lui apprend que, s'il veut entrer dans la vie éternelle, il devra observer les commandements du Seigneur son Dieu, en l'aimant de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit ; et son prochain comme lui-même. Ensuite il souffle trois fois légèrement sur son visage, pour en chasser le démon par la vertu du Saint-Esprit, qui est comme le souffle de Dieu et qui doit lui communiquer une nouvelle vie, en

le régénérant par les mérites de Jésus-Christ. Il lui forme avec le pouce le signe de la croix sur le front et sur le cœur, pour lui apprendre qu'il doit toujours aimer la croix de Jésus-Christ et ne jamais en rougir, s'il veut parvenir un jour à la gloire du ciel ; il étend la main sur sa tête, pour signifier que Dieu va prendre possession de son corps et de son âme, et le prie de briser tous les liens qui le retiennent enchaîné à Satan ; il met dans sa bouche quelques grains de sel béni, comme le symbole de la sagesse et du goût des choses célestes que l'Eglise demande pour lui au Seigneur ; il fait sur lui un premier exorcisme pour le délivrer de l'esprit immonde au nom de la Très-Sainte-Trinité. Puis, étendant de nouveau la main sur sa tête, il conjure Dieu de l'éclairer et de le sanctifier, et il place sur lui l'extrémité de son étole, pour l'introduire dans le temple de Dieu.

Quand il y est entré, et qu'il est arrivé aux Fonts Baptismaux, le Prêtre récite, avec les parrain et marraine, le Symbole des Apôtres et l'Oraison Dominicale, indiquant ainsi que, pour être enfant de Dieu, il faut connaître les mystères de la Religion et avoir l'esprit de prière. Il fait alors sur lui un second exorcisme pour en chasser entièrement l'esprit de ténèbres ; il lui met de la salive aux oreilles et aux narines, en répétant ces paroles du Sauveur au sourd-muet : « Epheta », c'est-à-dire « ouvrez-vous », pour le disposer à écouter la parole de Dieu et à respirer la bonne odeur de Jésus-Christ. Ensuite, il lui demande s'il renonce à Satan, à toutes ses œuvres et à toutes ses pompes. Après que les parrain et marraine ont répondu affirmativement, il lui fait une onction sur la poitrine et entre les épaules avec l'huile des catéchumènes, pour le préparer à combattre comme un généreux

athlète les ennemis du salut et à porter avec joie le joug de Jésus-Christ. C'est alors qu'il dépose l'étole violette pour prendre l'étole blanche, en signe de joie. Avant d'admettre l'enfant au Baptême, il exige de lui une profession publique de sa foi aux principaux articles du Symbole et lui adresse ces trois questions : « Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre ? Croyez-vous en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur, qui est né et qui a souffert ? Croyez-vous au Saint-Esprit, la Sainte Eglise catholique, la communion des Saints, la Rémission des péchés, la Résurrection de la chair, la vie éternelle ? » Quand il a exprimé son adhésion à ces vérités, en répondant par la bouche de ses parrain et marraine : « J'y crois », le Prêtre lui demande encore s'il veut être baptisé. Et, après s'être assuré qu'il le désire, il le baptise, suivant le Rite que nous avons déjà indiqué, en disant : « Je te baptise au nom du Père †, et du Fils †, et du Saint-Esprit † ». Puis, il oint son front avec le saint chrême pour lui apprendre qu'il est désormais uni à Jésus-Christ, qu'il est devenu membre de son corps mystique et qu'il participe à sa royauté. Le chrêmeau qu'il lui met alors sur la tête et qui remplace la robe blanche dont on revêtait autrefois les néophytes, représente la sainteté qu'il a reçue au Baptême et avec laquelle il doit comparaître devant le tribunal du Christ pour obtenir la vie éternelle. Enfin, le cierge qu'il lui place dans la main, est la figure de la foi animée par la charité, que lui a communiquée le Baptême et qu'il doit conserver et augmenter par la fidèle observation des commandements de Dieu. Après lui avoir ainsi conféré ce sacrement de la régénération, il le congédie, en disant : « Va en paix, et que le Seigneur soit avec toi ».

Voilà comment s'administre le Baptême solennel conféré aux enfants. Pour le Baptême d'un adulte, il y a d'autres cérémonies qui lui sont propres et dont nous allons dire un mot. Après s'être revêtu de l'étole ou même de la chape violette, le Prêtre se rend à l'autel avec ses clercs. Et là, s'étant mis à genoux, il demande à Dieu la grâce d'administrer dignement un si grand sacrement. Puis, se levant, il fait le signe de la croix, implore le secours céleste et récite avec son Clergé et ses ministres l'antienne *Effundam*, en français : « Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés de toutes vos iniquités, dit le Seigneur », avec les Psaumes *Domine, Dominus noster.*, VIII., où le prophète admire la grandeur de Dieu peinte dans ses ouvrages et l'excès de sa bonté dans le soin qu'il prend de l'homme et dans la puissance qu'il lui a donnée sur toutes les créatures. *Afferte Domino*, XXVIII., où le prophète convie tous les justes à venir louer Dieu dans son temple. Il représente les effets merveilleux de la voix du Seigneur qui éclate dans son tonnerre. Elle fait plus heureusement sentir sa force dans la conversion des âmes par la prédication de l'Évangile, *Et Quemadmodum desiderat cervus*, XL., où David, éloigné de la maison de Dieu par les persécutions de ses ennemis, se console dans son exil par le souvenir des miséricordes du Seigneur et par l'espérance de revoir un jour sa demeure. Ces psaumes terminés, il dit plusieurs oraisons où il conjure le Seigneur de prémunir ses serviteurs contre toutes sortes d'adversités, de rendre pour eux son ministère efficace, de les régénérer par le Baptême et de les compter ainsi parmi les membres de son Église.

Alors, il va processionnellement avec ses ministres à la porte, où il interroge le catéchumène placé ea-

tre ses parrain et marraine, sur ce qu'il demande à l'Eglise de Dieu. Le catéchumène, ayant répondu qu'il demande la foi avec la vie éternelle, il lui dit : « Si vous voulez avoir la vie éternelle, observez les commandements, vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même ». C'est dans ces deux commandements que sont renfermés toute la Loi et les Prophètes. Or, la foi consiste à adorer un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'unité, sans confondre les personnes ni séparer la substance, car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit ; mais ces trois personnes ne sont qu'une seule substance et une seule divinité.

Lorsque le catéchumène a renoncé au démon et fait sa profession de foi, le Prêtre souffle sur son visage pour en chasser le démon, pour lui communiquer le Saint-Esprit et lui imprime le signe de la croix sur le front et sur le cœur en lui disant d'abhorrer l'idolâtrie ou le judaïsme, ou le mahométisme, ou l'hérésie, et d'adorer Dieu le Père tout-puissant et Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur. Il lui signe encore le front, les oreilles, les yeux, les narines, la bouche, la poitrine, les épaules et tout le corps. Quand il lui a donné le sel béni et qu'il l'a exorcisé, il l'introduit dans l'Eglise. Le catéchumène y étant entré, se prosterne sur le pavé ; et se levant, il récite avec le Prêtre le Symbole des Apôtres et l'Oraison Dominicale. Après l'avoir de nouveau exorcisé et lui avoir fait l'onction de l'huile sainte, il le conduit aux fonts où il le baptise et termine la cérémonie suivant le Rite ordinaire. Telles sont les cérémonies du Baptême solennel. On ne saurait ni les



changer ni les omettre sans pécher mortellement, si ce n'est dans le cas de nécessité ou en vertu d'une permission spéciale pour certains cas extraordinaires. Et si on les omet pour une cause grave, on doit les suppléer aussitôt qu'on le peut, c'est ce qui arrive dans le cas où un enfant se trouve en péril de mort. Il est alors permis de l'ondoyer même à la maison, si on ne peut le porter à l'église ; et avec de l'eau naturelle, si l'on ne peut s'en procurer facilement de bénite. Mais on le baptise sans imposition de nom ni sans aucune autre cérémonie.

— D. *Les cérémonies du Baptême solennel sont-elles très anciennes ?* — R. Oui, elles sont très anciennes, car elles remontent, pour les principales, jusqu'aux temps apostoliques.

— D. *Comment s'appelle la cérémonie qui a pour objet la mère de l'enfant baptisé ?* — R. Elle s'appelle la Bénédiction des Relevailles.

EXPLICATION. — Quoique la loi de la Purification observée par les Juifs soit abrogée, cependant les mères chrétiennes ont coutume, lorsqu'elles ont mis au monde un enfant, d'aller à leur prochaine sortie recevoir dans le Lieu saint la bénédiction du Prêtre. C'est un pieux usage que l'Église leur conseille, sans toutefois leur en faire un précepte. D'ailleurs, ne convient-il pas qu'elles viennent ainsi témoigner leur reconnaissance ? Car elles ont à le remercier de les avoir délivrées du péril, qui menaçait leur vie, et d'avoir accordé le Baptême à leur enfant. Si elles se montraient ingrates envers lui et oubliaient cette double faveur, ne s'exposeraient-elles pas à en être abandonnées ? N'est-ce pas à une telle ingratitude

qu'il faut attribuer la mort prématurée de tant d'enfants ? Leurs mères n'étaient pas venues demander à Dieu la grâce de les élever dans son amour, il a prévu qu'il ne recevraient pas d'elles une éducation chrétienne. Il s'est donc hâté de les retirer de ce monde, « de peur que leur esprit fût corrompu par la malice et leur âme séduite par les illusions trompeuses ». (*Sap. IV, 4.*)

La Bénédiction des Relevailles ne doit être donnée qu'à l'église paroissiale et par le Curé ou son délégué. On ne saurait y admettre des femmes, qui auraient eu leur enfant hors mariage ou qui ne seraient pas mariées à l'église. Il ne convient pas non plus à celles qui, par négligence, diffèrent de procurer à leur enfant la grâce du Baptême.

Quand une femme vient la recevoir, elle se met à genoux, à la porte de l'église et tient à la main un cierge allumé. Le Prêtre, ayant revêtu le surplis et l'étole blanche, se rend près d'elle avec un servent qui porte l'aspersoir. Il fait sur elle une aspersion d'eau bénite et récite le psaume *Domini est terra*, où sont décrites les qualités requises pour habiter la Montagne Sainte. Ensuite, il lui présente l'extrémité de son étole, en disant : « Entrez dans le temple de Dieu ; adorez le Fils de la Bienheureuse Vierge Marie, qui vous a donné la fécondité ». La femme, étant donc entrée dans l'église, s'agenouille au bas de l'autel pour y faire son action de grâces. Pendant ce temps, le Prêtre, debout sur le degré supérieur et tourné vers elle, dit le *Kyrie eleison* et le *Pater*. Après quoi, il ajoute : « Seigneur, sauvez votre servante, qui espère en vous. Envoyez-lui, Seigneur, votre secours du haut du ciel ; et de Sion protégez-la. Que l'ennemi ne puisse rien sur elle, et que le fils de l'iniquité ne cherche pas à lui nuire. Sei-

gneur, exaucez ma prière, et que mon cri s'élève jusqu'à vous. Que le Seigneur soit avec vous et avec votre esprit. Prions. Dieu tout-puissant et éternel, qui, par l'Enfantement de la Bienheureuse Vierge Marie, avez changé en joie la douleur des mères, regardez avec bonté votre servante et donnez, par les mérites et l'intercession de cette auguste Reine, à celle qui vient aujourd'hui dans votre temple vous rendre une solennelle action de grâces, de parvenir avec son enfant aux joies de l'éternelle béatitude. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ». Ces prières terminées, le Prêtre fait sur elle une nouvelle aspersion en forme de croix, en disant : « Que la paix et la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit descendent sur vous et y demeurent à jamais. Ainsi soit-il.

## II. De la Confirmation

— D. *Qui administre le sacrement de Confirmation ?* — R. C'est l'Evêque qui en est le ministre ordinaire. On lit dans les Actes que le pouvoir de confirmer était un privilège réservé aux Apôtres et à leurs successeurs, comme étant les premiers dans la hiérarchie. Cependant, le Prêtre peut conférer ce sacrement, comme ministre extraordinaire. Mais il faut qu'il ait reçu du Souverain Pontife une délégation spéciale et qu'il se serve d'huile bénite par l'Evêque.

— D. *Quand et où doit-on administrer la Confirmation ?* — R. On peut l'administrer tous les jours et à toute heure ; mais ce doit être à l'église, excepté en cas de nécessité.

Autrefois, on ne donnait ce sacrement que le jour de

Pentecôte, en mémoire de l'effusion du Saint-Esprit sur les Apôtres. Maintenant, d'après l'usage, on peut l'administrer tous les jours et à toute heure. Cependant, il convient que ce soit le matin, puisque le Pontifical recommande aux fidèles de le recevoir à jeun. On doit le conférer à l'église, à moins qu'on ne le puisse sans inconvénient. Il y a aussi exception pour les malades et les valétudinaires, qu'il est permis de confirmer à domicile, lorsqu'ils ne peuvent se rendre à l'église. Ajoutons que l'Evêque peut toujours confirmer dans sa chapelle.

— D. *Quelles sont les principales cérémonies que fait l'Evêque en donnant la Confirmation?* — R. L'Evêque impose les mains sur ceux qu'il confirme, en invoquant le Saint-Esprit, et il fait une onction sur leur front avec le saint chrême, en prononçant des paroles qui expriment l'effet de ce sacrement.

Lorsque les Confirmands sont arrivés à l'église où la cérémonie doit avoir lieu, on les range en ligne, en plaçant les hommes du côté de l'Evangile et les femmes du côté de l'Epître. Quand la première lignée des hommes a reçu l'onction, on la fait passer derrière les autres, pendant que la première ligne des femmes est confirmée; et de même successivement. Tel est l'ordre qu'il convient de suivre, à moins que l'Evêque ne veuille confirmer les fidèles à la Table de communion. Les Confirmands doivent se trouver à l'église, depuis le commencement jusqu'à la fin de la cérémonie, avoir à la main un billet où sont écrits leurs noms de Confirmation ou de Baptême; et se tenir à genoux quand on leur fait l'onction, ainsi que durant la récitation des prières dont est précédée et suivie la Confirmation.

Pour l'administration de ce sacrement, l'Evêque est

revêtu d'un rochet, d'une étole et d'une chape blanche et porte la mitre et la crosse. Après avoir pris ses ornements pontificaux, il s'avance vers l'autel, où il entonne le *Veni Creator*. Cette hymne achevée, il se lève ; et, tourné vers les Confirmands, il fait les invocations suivantes : « Que l'Esprit-Saint descende sur vous et que la vertu du Très-Haut vous garde de tout péché. Ainsi soit-il. Notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a créé le ciel et la terre. Seigneur, exaucez ma prière, et que mon cri s'élève jusqu'à vous ». Puis, étendant les mains, il dit la prière *Omnipotens sempiterna Deus*. Prions. Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné régénérer par l'eau et le Saint-Esprit, vos serviteurs ici présents et qui leur avez accordé la rémission de tous leurs péchés, envoyez-leur du haut des cieux votre Esprit-Saint consolateur avec ses sept dons. Ainsi soit-il.

L'esprit de science et de piété. Ainsi soit-il. Remplissez-les de votre esprit de crainte, et marquez-les du signe de la croix de Jésus-Christ pour la vie éternelle. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, votre Fils, qui vit et règne Dieu avec vous en l'unité du même Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Après cette prière et cette cérémonie préparatoire, l'Évêque prend le saint chrême avec l'extrémité du pouce de la main droite ; et, appelant le Confirmand par son nom de Baptême ou par un autre nom qu'il lui est permis de choisir pour la Confirmation, il lui fait l'onction en forme de croix sur le front en disant : « Je te marque du signe de la croix et je te confirme par le chrême du salut. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ». L'onction faite, il frappe le Confirmé à la joue, en même temps qu'il lui dit : « La paix soit avec toi ».

Immédiatement après l'onction, deux Prêtres essuyent le front du Confirmé : l'un d'abord, avec du coton ; et l'autre, ensuite, avec un linge blanc. Quand tous les Confirmands ont reçu l'onction, l'Evêque nettoie ses mains, tandis que les assistants chantent ou récitent l'antienne *Confirma hoc Deus* : « Confirmez, ô Dieu ! ce que vous venez d'opérer en nous, du haut de votre saint temple qui est en Jérusalem. Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit ; comme il était au commencement, et maintenant, et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'Evêque, se tournant alors vers l'autel, dit : « Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde, et donnez-nous votre salutaire assistance. Seigneur, exaucez ma prière, et que mon cri s'élève jusqu'à vous. Que le Seigneur soit avec vous et avec votre esprit ». Il ajoute ensuite l'oraison *Deus qui apostolis*. Prions. « O Dieu ! qui avez donné le Saint-Esprit à vos Apôtres et l'avez voulu accorder par eux et leurs successeurs aux autres fidèles, jetez un regard favorable sur nous, votre humble serviteur, et faites que le même Esprit-Saint, venant dans les cœurs de ceux dont nous avons oint le front avec le saint chrême et que nous avons marqués du signe de la sainte croix daigne y habiter et en faire le temple de sa gloire. O vous, qui vivez et régnez, Dieu avec le Père et le même Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ». Après cette oraison, l'Evêque dit : « Ainsi sera béni tout homme, qui craint le Seigneur ». Et, se retournant vers les Confirmés, il fait sur eux le signe de la croix pour les bénir en disant : « Que du haut de Sion, le Seigneur vous bénisse, afin que, tous les jours de votre vie, vous jouissiez des biens de Jérusalem et que vous

obteniez la vie éternelle. Ainsi soit-il ». La cérémonie se termine par le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, que les Confirmés doivent ensemble réciter à haute voix avec les assistants de l'Évêque.

Pour être admis parrain et marraine, il faut être confirmé soi-même. Les Confirmands ne sauraient avoir pour parrain et marraine ceux qui les ont tenus sur les Fonts Baptismaux. Au moment où le sacrement est administré, ils doivent mettre leur main droite sur l'épaule droite des Confirmés. La même affinité contractée dans le Baptême se contracte pareillement dans la Confirmation entre les parrain et marraine d'une part et le Confirmé d'autre part. Il en résulte qu'ils ne peuvent valablement se marier ensemble, à moins d'en avoir obtenu la dispense.

= D. *Pourquoi l'Évêque impose-t-il les mains sur ceux qu'il confirme ?* — R. L'Évêque impose les mains sur ceux qu'il confirme, pour montrer que le Saint-Ésprit descend sur eux et qu'il prend possession de leur âme.

= D. *Pourquoi l'onction est-elle faite sur le front en forme de croix ?* — R. L'onction est faite sur le front en forme de croix, pour montrer que le chrétien ne doit jamais rougir de la croix de Jésus-Christ.

= D. *Pourquoi l'Évêque donne-t-il un léger soufflet au Confirmé ?* — R. L'Évêque donne un léger soufflet au Confirmé, pour lui apprendre qu'il doit être prêt à souffrir toutes sortes d'affronts pour l'amour de Jésus-Christ. Il veut encore lui inspirer la sainte fierté des Apôtres à l'égard des Juifs persécuteurs. « Et ils s'en allaient pleins de joie hors du conseil, dit saint Luc,



parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir cet outrage pour le nom de Jésus-Christ dont ils sont devenus les soldats ». Ces mots que l'Évêque dit en même temps au Confirmé : « La paix soit avec toi », rappellent le souhait adressé à ses disciples par Notre-Seigneur ressuscité. Elles nous montrent que la paix s'acquiert et se conserve par la patience à supporter les humiliations, les épreuves et les persécutions.

### III. De l'Eucharistie

= D. *Comment le Prêtre administre-t-il aux fidèles le sacrement de l'Eucharistie ?* — R. Pour leur administrer ce sacrement, il leur met la Sainte Hostie sur la langue, après avoir fait avec elle devant chacun le signe de la croix sur le ciboire, en disant : « Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde ton âme pour la vie éternelle ».

On doit se conformer, dans l'administration de l'Eucharistie, à ce que prescrit le Rituel, pour le temps, le lieu et la manière. Il est permis de la donner indifféremment tous les jours de l'année, excepté le Vendredi-Saint où néanmoins les malades peuvent communier en Viatique, dans leur maison. C'est à la sainte Messe, immédiatement après la communion du Prêtre, qu'il convient de recevoir ce sacrement. On ne peut le conférer que dans les églises paroissiales et dans les chapelles publiques.

Nous avons vu comment le Prêtre l'administre pendant la Messe. Quand elle a lieu en dehors de la Messe, on observe les mêmes cérémonies et l'on récite les mêmes prières. Mais quand le Prêtre est revenu à l'autel, il dit l'antienne *O sacram*, avec le verset et l'oraison qui sui-

vent : « O festin sacré, dans lequel on reçoit le Christ, qui renouvelle le souvenir de sa Passion, où l'âme est remplie de grâce et où nous est donné le gage de la gloire future. Vous leur avez donné le Pain du ciel, renfermant en lui toutes les délices. Seigneur, exaucez ma prière, et que mon cri s'élève jusqu'à vous. Le Seigneur soit avec vous; et avec votre esprit ». Prions. « O Dieu, qui nous avez laissé dans un Sacrement admirable le souvenir de votre Passion, faites, nous vous en conjurons, qu'en vénérant les sacrés Mystères de votre Corps et de votre Sang, nous ne cessions d'éprouver en nous le fruit de votre Rédemption; vous qui vivez et réglez avec Dieu le Père dans l'unité du Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il ». Ensuite, étendant la main droite, il bénit ceux qui ont communiqué en disant : « Que la Bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit descende sur vous et y demeure toujours. Ainsi soit-il ».

Lorsqu'il s'agit de porter la Sainte Communion à un malade, les personnes qui l'assistent doivent préparer dans sa chambre : une table couverte d'un linge blanc, y mettre un vase avec de l'eau bénite et un aspersoir ; puis un autre vase avec de l'eau commune pour laver les mains du Prêtre, avec une serviette pour les essuyer. On placera en outre sur la table deux lumières, en cire autant qu'il se peut, et deux vases : l'un contenant une boisson, que pourra prendre le malade un peu après la communion ; et l'autre avec de l'eau, pour l'ablution des doigts du Prêtre. Après qu'elle aura servi, cette eau devra être versée dans la piscine ou jetée au feu. Il faudra tenir la chambre dans un état convenable de propreté et même décorée, suivant les facultés de

chacun. Tout étant disposé, le Curé fait avertir les fidèles par un coup de cloche et s'habille pour la cérémonie, en prenant un surplis et une étole. Ensuite, il porte le Saint Sacrement devant sa poitrine, dans le ciboire qu'il a recouvert de son pavillon et qu'il tient avec les extrémités du voile oblong placé sur ses épaules. Il marche nu-tête sous le dais, précédé d'une ou plusieurs personnes, ayant des lanternes avec des cierges allumés ; et accompagné du Clerc, portant le Rituel, la bourse et une clochette qu'il doit agiter de temps en temps, pour avertir les suivants ou les passants d'adorer Notre-Seigneur.

Durant le chemin, il récite le psaume *Miserere*, et d'autres psaumes, hymnes et cantiques, comme le *Pange lingua*, seul ou alternativement avec ses acolytes, s'ils peuvent répondre.

En entrant dans la chambre du malade, le Prêtre dit : « Paix à cette maison, et à tous ses habitants ». Ayant déposé le Très Saint Sacrement sur la table avec le corporal par-dessous, il l'adore en s'agenouillant : ce que doivent faire tous les assistants. Puis, il prend de l'eau bénite et asperge le malade et sa chambre en disant l'antienne *Asperges me*, avec le premier verset du psaume *Miserere* et le *Gloria Patri* : « Vous m'arroserez, Seigneur, avec l'hysope, et je serai purifié ; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige. Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, selon votre grande miséricorde. Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit ; comme il était au commencement, et maintenant, et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ». Après avoir répété l'antienne *Asperges me*, il dit le verset et l'oraison qui suivent : « Notre secours est dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre. Seigneur, exaucez ma prière,

et que mon cri s'élève jusqu'à vous. Que le Seigneur soit avec vous et avec votre esprit ». Prions. « Exaucez-nous, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, et daignez envoyer du ciel votre saint Ange, pour garder, soutenir, protéger et défendre tous ceux qui habitent en cette maison. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ».

Ces prières achevées, le Prêtre s'approche du malade, pour savoir s'il est bien disposé à la réception de l'Eucharistie et pour lui demander s'il a quelques péchés à confesser. Dans ce cas, il entend sa confession, et l'absout. Quand le malade ou une autre personne en son nom a récité le *Confiteor*, le Prêtre dit le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*. Puis, ayant fait la gémflexion, il prend la Sainte Hostie du ciboire ou de la custode et l'élève au-dessus, en la montrant au malade et en disant l'*Ecce Agnus Dei* et le *Domine, non sum dignus*, à la manière accoutumée. Le malade doit répéter les mêmes paroles avec le Prêtre, au moins une fois, à voix basse. Après quoi, le Prêtre dit en donnant l'Eucharistie au malade : « Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde ton âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il ».

Lorsqu'il a communié le malade, le Prêtre lave ses doigts en silence et fait prendre cette ablution au malade. Puis, il dit : « Que le Seigneur soit avec vous, et avec votre esprit ». Prions. « Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, faites, nous vous en conjurons, que notre frère (ou notre sœur) trouve pour son âme et pour son corps un remède éternellement salutaire dans la réception du Très Saint Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel vit et règne Dieu avec Vous en l'unité du Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il ».

La cérémonie ainsi terminée, s'il reste dans le ciboire ou la custode une autre Hostie ou une parcelle de l'Hostie, le Prêtre fait avec elle le signe de la croix sur le malade sans rien dire. Puis, il la reporte à l'église dans le même ordre où il est venu en récitant le psaume *Laudate Dominum de cælis*, et d'autres psaumes et hymnes, suivant le temps qu'il lui faut pour y arriver. Dès qu'il y est revenu, il place sur l'autel le Très Saint Sacrement ; et l'ayant adoré, il dit l'oraison *Deus, qui nobis sub Sacramento*, avec les versets précédents. Ensuite, il annonce les Indulgences accordées par les Souverains Pontifes aux personnes accompagnant le Très Saint Sacrement. On gagne sept ans et sept quarantaines d'Indulgences, quand on l'accompagne avec un flambeau allumé ; et cinq ans et cinq quarantaines, quand on l'accompagne sans flambeau. Il y a trois ans et trois quarantaines pour ceux qui, étant légitimement empêchés, font porter un flambeau par un autre en leur nom. Après cet avertissement, le Prêtre fait en silence, avec le Très Saint Sacrement dans le ciboire recouvert de son pavillon, le signe de la croix sur le peuple et il le remet dans le Tabernacle. (Rit. Rom.)

Les cérémonies exposées dans l'article précédent concernent la Sainte Communion portée aux infirmes qui ne sont pas en danger de mort, mais qui ne peuvent cependant venir la recevoir à l'église. Quand on doit la donner en Viatique à un mourant, on observe les mêmes cérémonies, soit avant, soit après la communion. Mais au lieu de dire, en lui présentant la Sainte Hostie : « Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde ton âme pour la vie éternelle ». On dit : « Reçois, mon frère (ou ma sœur), le Viatique du Corps de Notre-Seigneur Jésus-

Christ, pour te garder contre la malice de l'ennemi infernal et pour te conduire à la vie éternelle. Ainsi soit-il ».

Après l'oraison *Domine sancte, Pater omnipotens*, le Prêtre a coutume de suggérer au moribond le sentiment d'une vive reconnaissance envers Dieu, pour la grâce qu'il vient de recevoir, en lui disant : « Vous avez maintenant le bonheur, mon cher frère (ou ma chère sœur), de posséder Jésus-Christ au dedans de vous-même. Profitez de ces heureux moments pour lui demander ses grâces. Dites-lui avec la plus tendre confiance : « Divin Sauveur, qui daignez vous communiquer si intimement à moi, pénétrez mon âme du plus vif sentiment de votre amour. Puissé-je, à votre exemple, souffrir avec patience et avec résignation ! Puissé-je ne plus m'occuper que de l'espérance de vous posséder à jamais ! Qu'ai-je à désirer dans le ciel ou sur la terre, si ce n'est vous, qui êtes le Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité ! »

Si la mort était imminente et si l'on craignait de n'avoir pas assez de temps, le Prêtre devrait omettre tout ce qui précède, excepté le *Confiteor*, le *Misereatur* et l'*Indulgentiam* et administrer immédiatement le Saint Viatique.

#### IV. De la Pénitence

— D. *Quelles sont les cérémonies de ce sacrement ?*

— R. Ces cérémonies consistent : 1<sup>o</sup> dans le maintien d'un coupable et d'un suppliant ; 2<sup>o</sup> dans le signe de la croix et la bénédiction du Prêtre ; 3<sup>o</sup> dans l'accusation des péchés autant que possible de vive voix et dans la sentence d'absolution de même.

Le pénitent, après avoir ôté ses gants, s'il en avait,

(circonstance symbolique qui signifie qu'il va parler sans déguisement) se met à genoux, pour exprimer par cette posture humiliée, qu'il est dans la confusion d'avoir offensé Dieu et qu'il reconnaît l'énormité de sa faute. Ensuite, il fait le signe de la croix pour implorer le secours des trois personnes de la Sainte Trinité et s'exciter à la contrition et à la confiance en se rappelant que Dieu a sacrifié son Fils pour l'expiation de nos péchés et pour la justification de nos âmes. Après avoir dit en se signant : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il », il demande à son confesseur sa bénédiction en ces termes : « Mon Père, bénissez-moi, parce que j'ai péché ». Par ces mots, le pénitent conjure son Père spirituel de solliciter pour lui du Seigneur, dont il est le représentant, la grâce de faire une bonne confession. Le pécheur donne au Prêtre le nom de Père et non celui de monsieur (terme dont il ne faut point se servir en confession) parce qu'il tient à son égard la place de Dieu, qu'il est le Père spirituel de son âme.

A peine le pécheur a-t-il dit : « Bénissez-moi, mon Père », que le Prêtre étend la main et le bénit en disant : « Que le Seigneur soit avec votre cœur et sur vos lèvres, afin que vous fassiez une sincère et entière confession de tous vos péchés ; au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ».

Dès qu'il a reçu la bénédiction, il récite en latin ou en français le *Confiteor* jusqu'à *mea culpa* exclusivement. Le *Confiteor* est un aveu général de ses fautes en présence de Dieu, et une invocation à tous les Bienheureux, pour en obtenir la rémission par leur intercession. C'est une pratique très ancienne et très utile pour disposer le



pénitent à sa confession. Si par défaut de mémoire ou de capacité il ne pouvait le réciter, il devrait au moins dire : « Je me confesse à Dieu tout-puissant, et à vous, mon Père ».

Après avoir récité la moitié du *Confiteor* jusqu'à ces mots : *Ideo precor* « c'est pourquoi je supplie », on dit à son confesseur depuis combien de temps on s'est confessé et si l'on a reçu l'absolution, si l'on a fait sa pénitence, et si l'on a communiqué une ou plusieurs fois. A propos de la pénitence, il importe de dire si on en avait fait qu'une partie, ou si on l'avait entièrement omise, par oubli ou par paresse. C'est après avoir donné connaissance de toutes ces choses au confesseur, que l'on déclare les fautes dont on s'est rendu coupable en se servant de cette formule qui exprime les sentiments d'humilité dont on doit être pénétré : « Mon Père, je m'accuse ». Après qu'on a déclaré tous ses péchés, on ajoute : « Je m'accuse encore de tous les péchés dont je ne me souviens pas, j'en demande pardon à Dieu et à vous, mon Père, pénitence et absolution ; et on achève le *Confiteor*, en le reprenant à *mea culpa* etc., ou, en français : « c'est ma faute ». En disant : « par ma faute » on se frappe trois fois la poitrine en signe de contrition, comme l'humble Publicain dont il est parlé dans l'Évangile, qui se frappait en signe de componction, et mérita ainsi d'obtenir miséricorde.

L'accusation générale qu'on ajoute après la déclaration de ses péchés, se fait dans la crainte que, par oubli ou par ignorance, la confession n'ait pas été entière. On en demande pardon à Dieu : car c'est Dieu qu'on a offensé. Pour le confesseur, on lui demande pénitence et absolution, parce qu'il est, comme représentant de Jésus-

Christ, le ministre de la réconciliation. Mais on ne lui demande l'absolution que dans le cas où l'on s'est disposé à la recevoir. Si le confesseur fait ensuite quelques questions, il faut y répondre avec simplicité et candeur ; puis écouter avec humilité les avis qu'il donne, les écouter en silence et ne pas imiter ceux qui, presque à chaque mot que leur adresse le confesseur, l'interrompent par ces paroles : oui, mon Père. Enfin, au moment où le confesseur donne l'absolution, on s'incline respectueusement et on dit non seulement de bouche, mais encore de tout son cœur l'acte de contrition.

— D. *De quels ornements le Prêtre est-il revêtu, lorsqu'il entend les confessions ?* — R. Il est revêtu du surplis et d'une étole violette. Le Rituel Romain est formel à cet égard : « Le Prêtre, appelé pour entendre les confessions, doit se servir du surplis et d'une étole de couleur violette », parce que cette couleur est le symbole de l'affliction. Les religieux sont dispensés de porter des surplis, lorsqu'ils administrent le sacrement de Pénitence ; mais tout Prêtre séculier doit le porter, ainsi que l'étole, comme l'a déclaré la Congrégation des Evêques.

Voici la formule de l'absolution des péchés que le Prêtre prononce d'une voix qui soit entendue du pénitent, levant la main droite sur lui : « Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous absolve, et moi, par son autorité, je vous absous de tout lien d'excommunication et d'interdit, dans la mesure de mes pouvoirs et de vos besoins ; ensuite, je vous absous de vos péchés, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ».

Puis, il ajoute :

« Que la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les

mérites de la Sainte Vierge et de tous les Saints, que tout ce que vous ferez de bien et que vous souffrirez de peine, servent à la rémission de vos péchés, à l'augmentation de la grâce en vous et à votre récompense dans la vie éternelle ».

#### V. De l'Extrême-Onction

= D. *Quelles sont les choses à préparer pour l'administration de l'Extrême-Onction?* — R. Ce sont : une table avec une nappe blanche, un crucifix, deux chandeliers avec des cierges allumés, un bassin avec sept petites boules de coton ou d'étope fine, de la mie de pain, pour nettoyer les doigts du Prêtre, une aiguière ou un vase rempli d'eau, pour laver ses mains après la cérémonie. Tout étant disposé, le Curé fait avertir les fidèles par un coup de cloche, prend décemment l'Huile des Infirmes dans un petit sac de soie ; et, précédé d'un ou plusieurs Clercs portant une croix sans bâton, le bénitier, l'aspersoir et le Rituel, il se rend à la maison du malade.

= D. *Que fait le Prêtre, avant d'administrer l'Extrême-Onction au malade?* — R. Lorsque le Prêtre entre dans la chambre du malade, il dit : « Paix à cette maison et à tous ses habitants ». Puis, ayant déposé sur la table le vase de l'Huile Sainte et revêtu le surplis avec l'étole violette, il fait baiser la croix au malade et l'asperge d'eau bénite en forme de croix, lui, sa chambre et les assistants en disant l'antienne *Asperges me*, comme dans l'administration du Saint Viatique. Si le malade veut se confesser, il entend sa confession. Ensuite, il lui adresse une courte allocution où il lui rappelle la vertu et l'efficacité de ce sacrement, affermit son âme et ranime son espérance en la vie éternelle.

= D. *Comment le Prêtre donne-t-il l'Extrême-Onction?* — R. Le Prêtre donne l'Extrême-Onction en faisant successivement en forme de croix des onctions avec l'Huile Sainte sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds et les reins, pendant qu'il prononce la formule sacramentelle. On commence par l'œil droit, il en est ainsi pour les oreilles, les mains et les pieds. L'onction des reins s'omet toujours pour les femmes ; et même pour les hommes, quand ceux-ci ne peuvent se mouvoir sans danger. Si l'une des parties extérieures manque, on la fait sur la partie la plus proche, sans rien changer à la forme. Cette onction se fait à l'intérieur des mains, excepté pour les Prêtres auxquels on la fait à l'extérieur.

Avant de commencer les onctions, il fait une prière pour la maison et ses habitants. Si le temps presse, on omet ces oraisons en tout ou en partie. Le malade, ayant récité le *Confiteor* seul ou avec le Clerc, le Prêtre dit le *Misereatur* et l'*Indulgentiam* et avertit les assistants de prier pour le malade. Se tournant alors vers le malade, il dit : « Au nom du Père † et du Fils † et du Saint-Esprit †, que toute influence diabolique soit éteinte en toi par l'imposition de nos mains et par l'invocation de tous les saints Anges, Archanges, Patriarches, Prophètes, Apôtres, Martyrs, Confesseurs, Vierges et de tous les Saints. Ainsi soit-il ».

Cette oraison finie, il trempe son pouce de la main droite dans l'Huile Sainte ; et il oint successivement en forme de croix chacun des sens du malade, en disant chaque fois : « Que par cette sainte onction et sa douce miséricorde, le Seigneur vous pardonne toutes les fautes que vous avez commises par la vue, par l'ouïe, par

l'odorat, par le goût et la parole, par le toucher, par les pas et la démarche. Ainsi soit-il ».

Après chaque onction, le Prêtre essuie avec les petites boules de coton ou d'étope les parties du corps sur lesquelles il l'a faite. Et quand il les a toutes achevées, il nettoie ses doigts avec de la mie de pain et se lave les mains dans l'eau qu'on lui a préparée. Ce coton ou cette étoupe, cette mie de pain et cette eau doivent être jetés dans le feu, parce qu'ayant touché l'Huile Sainte, ils ne peuvent plus servir à un usage profane.

Après les onctions, le Prêtre récite le *Kyrie eleison*, le *Pater* avec les versets ordinaires et les oraisons suivantes, où il conjure le Seigneur d'opérer dans le malade, qu'il vient d'administrer, tous les effets du sacrement : santé du corps et de l'âme, santé de l'âme spécialement et santé du corps spécialement.

= D. *Que fait le Prêtre après avoir administré l'Extrême-Onction au malade ?* — R. Il lui adresse une nouvelle allocution pour le consoler, pour l'exciter à la patience et pour le fortifier contre les tentations du démon.

= D. *Quelle indulgence l'Eglise a-t-elle coutume d'accorder aux malades ?* — R. C'est l'Indulgence plénière à l'article de la mort.

= D. *Quelle est la cérémonie relative à l'application de l'Indulgence plénière in articulo mortis ?* — R. Le Prêtre ayant le pouvoir de l'appliquer dit, à son entrée dans la chambre du moribond le *Pax domini* et l'asperge d'eau bénite en récitant l'*Asperges me*. Si le moribond veut se confesser, il entend sa confession et l'absout. Et s'il ne demande pas à se confesser, il l'excite à faire un acte de contrition et lui adresse une courte allocution,

où il lui montre l'efficacité de l'Indulgence plénière, l'exhorte à supporter les douleurs de sa maladie comme une expiation de ses péchés et le console par l'espérance de la vie éternelle.

Après cette exhortation, le Prêtre dit l'*Adjutorium nostrum* et l'antienne *Ne reminiscaris* : « Ne vous souvenez pas, Seigneur, des fautes de votre serviteur (ou de votre servante) et ne tirez pas vengeance de ses péchés. Puis, il récite le *Kyrie*, le *Pater* et les versets *Salvum fac, Domine exaudi* avec l'oraison suivante où il conjure le Seigneur de lui accorder la rémission et le pardon de tous ses péchés, afin que son âme, à l'heure où elle sortira de ce monde, trouve en lui un Juge propice et que, purifiée de toute tache par le Sang de Jésus-Christ, elle mérite d'entrer dans la vie éternelle. Ainsi soit-il ».

Le Clerc ou un des assistants récite alors le *Confiteor*. Après quoi, le Prêtre ayant dit le *Misereatur* et l'*Indulgentiam* prononce la formule d'Indulgence *Dominus noster Jesus Christus* : « Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, qui donna à son bienheureux apôtre Pierre la puissance de lier et de délier, reçoive ta confession en sa miséricorde et te rende la première robe blanche de ton innocence, que tu as reçue au Baptême ; et moi, en vertu du pouvoir que m'en a donné le Siège Apostolique, je t'accorde l'Indulgence plénière et la rémission de tous tes péchés, au nom du Père † et du Fils †, et du Saint-Esprit †. Que par les Mystères sacrés de la Rédemption humaine, le Dieu tout-puissant te remette toutes les peines de la vie présente et de la vie future, t'ouvre les portes du paradis et te mette en possession des joies éternelles. Ainsi soit-il. Te bénisse le Dieu tout-puissant Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

## VI. De l'Ordre

= D. *Quels sont ceux qui peuvent donner le sacrement de l'Ordre ?* — R. Les Evêques seuls peuvent donner le sacrement de l'Ordre, ainsi que l'a défini le Concile de Trente et ce qui est conforme à l'Écriture, car l'Écriture nous apprend que les Apôtres ordonnèrent les premiers Diacres, que saint Paul et saint Barnabé établirent des Prêtres en chaque église, que saint Paul consacra Timothée et lui donna ainsi qu'à Tite, les instructions relatives au choix de ceux qu'en leur qualité d'Evêques ils devaient ordonner.

C'est à l'église et, autant que possible, à la Cathédrale, en présence du Clergé que doivent se faire les Ordinations. Le Sacre d'un Evêque ne saurait avoir lieu que le Dimanche ou la fête d'un Apôtre. Ce n'est que le Samedi des Quatre-Temps ou le Samedi précédant le Dimanche de la Passion et le Dimanche de Pâques qu'on peut ordonner canoniquement les Prêtres, les Diacres et les Sous-Diacres. Pour les ordonner en dehors de ce temps, il faudrait une dispense du Pape. Il est permis de conférer les Ordres Mineurs tous les Dimanches et toutes les Fêtes doubles de précepte, mais le matin seulement.

Quant à la Tonsure, on peut la donner tous les jours et à toute heure. Exposons maintenant les cérémonies de l'Ordination. Elles varient suivant les divers Ordres à conférer. Avant de les exposer, rapportons celles qui concernent la Tonsure cléricale.

= D. *Qu'est-ce que la Tonsure cléricale ?* — R. C'est un rite sacré, institué par l'Eglise pour introduire dans l'état ecclésiastique ceux qui se disposent à recevoir les saints Ordres.



On dit que l'usage en fut introduit par saint Pierre en mémoire de la couronne de Jésus-Christ, afin que ce qui avait servi aux impies pour l'humilier devînt pour les Apôtres une marque d'honneur et de gloire. Elle représente encore le dépouillement des soins temporels auxquels on renonce en la recevant. On le regarde aussi comme le signe de la dignité royale, dont les Ecclésiastiques sont revêtus par l'Ordination. Car, n'est-ce pas à eux surtout que s'adressent ces paroles de saint Pierre : « Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte ».

Le Tonsuré reçoit le nom de Clerc et a le droit de porter l'habit ecclésiastique et de jouir du privilège excommuniant quiconque frappe un Clerc ; mais, en retour, il est obligé de se consacrer au service de Dieu et de son Eglise. La Tonsure qu'il porte doit avoir la dimension d'une petite hostie.

L'Evêque commence la cérémonie, en invitant les assistants à prier le Seigneur d'accorder son Esprit-Saint à celui qu'il va tonsurer, pour le prémunir contre les dangers du monde et pour lui communiquer la lumière de la grâce éternelle. Alors, pendant qu'on chante le psaume *Conserva me*, il lui confère la Tonsure en lui coupant les cheveux avec des ciseaux et en lui faisant répéter ces paroles du Psalmiste : « Le Seigneur est la portion de mon héritage, etc. » Ensuite il conjure le Seigneur de conserver toujours dans son amour celui dont il vient de couper les cheveux. Après le chant du psaume *Domini est terra*, il lui demande sa bénédiction pour le Tonsuré, qu'il va revêtir en son nom d'un vêtement sacré. Puis il le revêt du surplis en disant : « Que le Seigneur te revête de l'homme nouveau qui a été créé

selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité ». Il récite encore une oraison, où il prie le Dieu tout-puissant de le faire persévérer dans sa grâce et parvenir un jour à son éternel héritage. La cérémonie ainsi terminée, il lui adresse ces paroles : « Mon très cher fils, tu dois considérer que tu appartiens dès aujourd'hui au for de l'Église et que tu as reçu les privilèges de la Cléricature. Prends donc bien garde de ne pas les perdre par ta faute et tâche de plaire à Dieu par ta modestie, tes bonnes mœurs et tes bonnes œuvres ».

= D. *Qu'est-ce que l'Ostiarat ?* — R. C'est le premier Ordre Mineur, donnant le pouvoir d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, d'y admettre les dignes et d'en chasser les indignes.

L'Évêque confère cet Ordre, en présentant les clefs de l'église à l'Ordinand et en lui disant : « Agis comme devant rendre compte à Dieu des choses renfermées sous ces clefs. C'est donc au portier qu'appartient la garde de l'église et des choses sacrées. Il est chargé de sonner la cloche et d'annoncer aux fidèles l'heure des Offices divins.

= D. *Qu'est-ce que le Lectorat ?* — R. C'est le second Ordre Mineur conférant le pouvoir de lire à l'église, mais en dehors de la Messe, les saintes Écritures et les Homélies des saints Pères et de catéchiser le peuple ou de lui enseigner les premiers éléments de la foi.

C'est pourquoi l'Évêque, en l'administrant, remet à l'Ordinand le livre qui contient ces vérités, en disant : « Reçois et annonce la parole de Dieu ; si tu remplis dignement et avec fruit ton ministère, tu auras part avec ceux qui, dès le commencement, ont prêché avec fidé-

lité la parole de Dieu. Le Lecteur a pour fonction de lire, dans les saints Livres, la parole de Dieu clairement, distinctement et sans aucune altération, pour l'intelligence et l'édification des fidèles. Or, ce qu'il lit de bouche, il doit le croire de cœur et le mettre en pratique, afin de pouvoir instruire ses auditeurs, non seulement par la voix, mais encore par l'exemple.

— D. *Qu'est-ce que l'Exorcisat ?* — R. C'est le troisième Ordre Mineur, communiquant le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes et d'invoquer sur eux le nom du Seigneur, pour les délivrer du démon en le chassant de leur corps.

Quand l'Evêque confère cet Ordre, il présente à l'Ordinand le Livre des Exorcismes, en disant : « Reçois ce Livre et garde-le dans ta mémoire, reçois le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes, soit baptisés, soit non baptisés ». On voit que la fonction de l'Exorciste consiste à chasser du corps des possédés les esprits immondes par l'imposition des mains, par les paroles de l'Exorcisme et par la grâce du Saint-Esprit qu'il invoque. Aussi, doit-il chasser de son esprit et de son cœur toute espèce de malice et d'impureté, pour ne pas devenir l'esclave du démon qu'il doit chasser des autres par son ministère. Aujourd'hui, le pouvoir de cet Ordre n'est plus exercé, même par les Prêtres, qu'avec l'autorisation expresse de l'Evêque.

— D. *Qu'est-ce que l'Acolytat ?* — R. C'est le dernier Ordre Mineur, donnant le pouvoir d'allumer les cierges de l'église, de porter les chandeliers à l'autel, de préparer les burettes avec le vin et l'eau pour le saint Sacrifice et de servir le Diacre et le Sous-Diacre à la Messe solennelle.

Pour conférer cet Ordre, l'Évêque fait d'abord toucher à l'Ordinand le chandelier et le cierge qu'il lui présente, en disant : « Reçois ce chandelier avec ce cierge, au nom du Seigneur, et sache que tu es chargé d'allumer les cierges de l'église ». Ensuite, il lui met entre les mains une burette vide, en disant : « Reçois, au nom du Seigneur, cette burette pour servir le vin et l'eau nécessaires à l'Eucharistie du Sang de Jésus-Christ ». Le pouvoir que reçoit l'Acolyte indique ses fonctions principales.

C'est après avoir reçu les Ordres Mineurs, qu'on peut être admis aux Ordres Majeurs ou Sacrés, savoir : le Sous-Diaconat, le Diaconat et le Sacerdoce.

— D. *Qu'est-ce que le Sous-Diaconat ?* — R. C'est le premier Ordre Majeur, communiquant le pouvoir de préparer et de porter le calice vide avec la patène, de lire l'Épître et de servir le Diacre à la Messe solennelle.

Avant de l'administrer, l'Évêque avertit l'Ordinand qu'il est encore libre et l'invite à réfléchir sur les graves engagements qu'il va prendre en le recevant. Puis, s'étant assuré de sa ferme résolution, il lui commande d'approcher au nom du Seigneur et de se prosterner la face contre terre devant l'autel. Il invoque alors sur lui toute la cour céleste en récitant les Litanies des Saints. Ensuite, il lui rappelle ses fonctions et ses devoirs. Après quoi, il lui présente le calice et la patène vides, en disant : « Fais attention au ministère qui t'est confié ; je t'engage à te montrer tel que tu puisses plaire à Dieu ». L'Ordinand doit toucher de la main droite les burettes remplies de vin et d'eau avec le bassin et le manuterge, que lui présente l'Archidiacre. Après avoir demandé à Dieu sa bénédiction, sa grâce et les dons de son Esprit-Saint pour l'Ordinand, il donne à celui-ci (qui est déjà

revêtu de l'aube et ceint du cordon) d'abord, l'amict, en disant : « Reçois l'amict, qui figure la mortification de la voix, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit », puis, le manipule, en disant : « Reçois le manipule, qui représente le fruit des bonnes œuvres, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ». Ensuite, la tunique, en disant : « Que le Seigneur te revête de la tunique d'allégresse et du vêtement de la joie, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ». Enfin, il lui présente le livre des Epîtres, en disant : « Reçois le livre des Epîtres, avec le pouvoir de les lire dans l'église de Dieu, tant pour les vivants que pour les morts, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ». Le Sous-Diacre est obligé de garder une continence perpétuelle, de réciter l'Office divin et d'observer les canons concernant les Clercs engagés dans les Ordres sacrés. Il doit servir dignement l'Eglise de Dieu, c'est-à-dire le corps mystique de Jésus-Christ, en demeurant ferme dans la foi catholique, et s'appliquer avec plus de zèle que jamais à la pratique de la sobriété, de la vigilance et de la chasteté.

= D. *Qu'est-ce que le Diaconat ?* — R. C'est le second Ordre Majeur, donnant le pouvoir de servir l'Evêque, ou le Prêtre à l'autel, de chanter l'Evangile à la Messe solennelle, de baptiser et de prêcher.

Avant de l'administrer, l'Evêque en montre à l'Ordinand la dignité, les fonctions et les devoirs. Puis, ayant invoqué sur lui la cour céleste par la récitation des Litanies et conjuré, avec les assistants, le Seigneur de lui accorder la grâce de sa bénédiction, il lui fait l'imposition de la main droite, en disant : « Reçois le Saint-

Esprit avec la force de résister au diable et à ses tentations, au nom du Seigneur ». Après cette cérémonie, il donne au Diacre (qui porte déjà l'amict, l'aube, le cordon et le manipule) d'abord, l'étole, en disant : « Reçois l'étole blanche de la main du Seigneur ; remplis ton ministère ; car, Dieu, qui vit et règne dans les siècles des siècles, peut te combler de ses grâces » ; puis, la dalmatique, en disant : « Que le Seigneur te revête d'un vêtement de salut et de joie, et que la dalmatique t'environne toujours au nom du Seigneur ». Enfin, il lui présente le livre des Evangiles, en disant : « Reçois, au nom du Seigneur le pouvoir de lire l'Evangile dans l'Eglise de Dieu, tant pour les vivants que pour les morts ». Autrefois, le Diacre donnait le Sang du Seigneur aux fidèles dans les églises, où c'était l'usage de communier sous les deux espèces. C'était à lui qu'était confiée la dispensation des biens ecclésiastiques, et chacun devait s'adresser à lui pour recevoir ce dont il avait besoin. Il a maintenant un ministère moins étendu. Quoiqu'il ait reçu le pouvoir d'administrer la communion, de baptiser et de prêcher, il ne saurait l'exercer qu'avec une permission spéciale de l'Évêque. Il doit toujours être chaste et pur comme il convient au ministre du Christ et au dispensateur de ses Mystères, et confirmer par ses exemples l'Evangile qu'il annonce de bouche, afin qu'on dise de lui : « Bienheureux les pieds de ceux qui évangélisent la paix ».

— D. *Qu'est-ce que le Sacerdoce ?* — R. C'est le troisième Ordre Majeur, comprenant la Prêtrise et l'Épiscopat.

On distingue, en général, le Sacerdoce intérieur et le Sacerdoce extérieur. Ainsi, lorsqu'on dit que les fidèles

baptisés sont Prêtres, c'est du Sacerdoce intérieur qu'il s'agit. C'est dans le même sens que sont Prêtres tous les justes, parce qu'ils ont en eux l'Esprit de Dieu et que sa grâce les a rendus membres du Souverain Prêtre Notre-Seigneur Jésus-Christ. N'immolent-ils pas, en effet, des victimes spirituelles sur l'autel de leurs cœurs, toutes les fois qu'éclairés par la foi et enflammés par la charité, ils font une bonne action qu'ils rapportent à la gloire de Dieu ? De là, ces paroles de l'Écriture : « Jésus-Christ nous a lavés de son Sang et nous a faits Rois et Prêtres pour Dieu son Père. (Apocalypse). Vous êtes posés sur lui comme des pierres vivantes pour former un édifice spirituel et un Sacerdoce saint, afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables par Jésus-Christ ». (1. Petr. 11.). Voilà pourquoi saint Paul veut « que nous offrions à Dieu nos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux ». (Rom. XII. 1.). Pour le Sacerdoce extérieur, il n'appartient qu'aux hommes consacrés à Dieu par le sacrement de l'Ordre. Ce Sacerdoce comprend, ainsi que nous l'avons dit, deux degrés : La Prêtrise et l'Épiscopat.

= D. *Qu'est-ce que la Prêtrise ?* — R. La Prêtrise, ou le premier degré du Sacerdoce, est un Ordre conférant le pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice, de bénir le peuple, de présider l'assemblée des fidèles, de prêcher, de baptiser et d'administrer les sacrements.

L'Ordination du Prêtre est plus solennelle encore que celle du Diacre. D'abord, l'Évêque demande à l'Archidiaque si l'Ordinand qu'on lui présente à la Prêtrise, en est digne « Autant que la fragilité humaine permet de le savoir », répond l'Archidiaque « je sais et j'atteste qu'il



mérite d'être promu à cette charge ». Alors, il rappelle à l'Ordinand les fonctions et les obligations du Sacerdoce. Lorsqu'il a récité les Litanies, il lui impose en silence les deux mains sur la tête, ce que font aussi les autres Prêtres assistants. Puis, tenant avec eux la main droite étendue sur lui, il les invite à implorer pour lui toutes les faveurs célestes et dit : « Seigneur, notre Dieu, nous vous en conjurons, exaucez-nous, répandez sur votre serviteur la bénédiction du Saint-Esprit et la vertu de la grâce sacerdotale, et ne cessez de combler de vos dons celui que nous présentons aux regards de votre bonté et que nous vous prions de consacrer ; par Jésus-Christ votre Fils, qui vit et règne Dieu avec vous en l'unité du même Saint-Esprit durant les siècles des siècles ».

Après une autre oraison, il met à l'Ordinand (ayant déjà revêtu l'amict, l'aube, le cordon et le manipule), l'étole qu'il lui fait descendre sur la poitrine, en disant : « Reçois le joug du Seigneur ; car son joug est suave et son fardeau est léger » ; et la chasuble, qu'il lui place à demi pliée sur les épaules, en disant : « Reçois le vêtement sacerdotal, figure de la charité ; car Dieu peut augmenter en toi la charité et rendre tes œuvres parfaites ». Ensuite, il lui fait une onction aux mains, pendant qu'il dit : « Seigneur, daignez consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et par cette bénédiction, afin que tout ce qu'elles béniront soit béni et que tout ce qu'elles consacreront soit consacré et sanctifié, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Il lui présente alors un calice avec du vin et la patène avec une hostie, qu'il lui fait toucher, en disant : « Reçois le pouvoir d'offrir le Sacrifice à Dieu et de célébrer des Messes tant pour les vivants que pour les morts, au nom du Seigneur ».

Le Prêtre, ainsi ordonné, célèbre avec l'Évêque le Saint Sacrifice, après lequel celui-ci, ayant reçu sa profession de foi, lui impose les deux mains sur la tête, en disant : « Reçois le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui tu les remettras, et ils seront retenus à ceux à qui tu les retiendras ». Ces paroles achevées, il déplie sa chasuble, pour montrer que l'Ordination est complète, et dit : « Que le Seigneur te revête de la robe d'innocence ». Enfin, après lui avoir fait promettre respect et obéissance, il l'embrasse, en disant : « Que la paix du Seigneur soit avec toi ». C'est le Prêtre surtout qui est tenu de montrer dans ses mœurs la plus grande innocence et la plus grande sainteté. Il doit imiter ce qu'il fait ; et, comme il célèbre le Mystère de la mort du Seigneur, il doit mortifier sa chair avec tous ses vices et ses convoitises. Il faut que sa doctrine soit comme une médecine spirituelle pour le peuple de Dieu ; il faut que la bonne odeur de sa vie réjouisse l'Église de Jésus-Christ ; il faut enfin que, par sa prédication et par son exemple, il édifie la Maison de Dieu, pour être un jour récompensé d'avoir rempli de si grandes fonctions.

— D. *Qu'est-ce que l'Épiscopat ?* — R. L'Épiscopat, qui est le second degré du Sacerdoce et qui en est la plénitude, est l'Ordre suprême, communiquant au Prêtre le pouvoir de confirmer les fidèles, d'ordonner les Ministres sacrés, de juger les questions de foi et de consacrer les choses relatives au culte divin.

Or, le Sacre d'un Prêtre, élu pour l'Épiscopat, doit se faire par trois Evêques, dont l'un est Consécrateur et les autres Assistants. D'abord, le Consécrateur reçoit le serment de l'Élu, par lequel celui-ci jure d'être fidèle

et d'obéir au bienheureux Apôtre Pierre, à la sainte Eglise romaine, au Souverain Pontife et à ses successeurs ; et d'en conserver, défendre et augmenter les droits, les honneurs, les privilèges et l'autorité ; d'observer et de faire observer de tout son pouvoir les règles des saints Pères, les décrets et les ordonnances du Saint-Siège ; de combattre les hérétiques et les schismatiques ; de se rendre au concile, lorsqu'il y sera appelé, à moins d'empêchement canonique ; de visiter tous les trois ans le tombeau des saints Apôtres, pour rendre compte au Pape de l'état de son Diocèse. Ensuite, il procède à son examen solennel, après lequel il commence la Messe et s'arrête à l'*Alleluia* ou dernier verset du Trait ou de la Prose.

L'Élu se rend alors à la chapelle où il revêt les ornements pontificaux, commence également la Messe et va se présenter devant le Consécrateur qui, après lui avoir rappelé ses devoirs, récite pour lui avec les assistants les Litanies des Saints. Le Consécrateur, aidé par les Assistants lui met ensuite le livre des Évangiles sur le cou et sur les épaules. Et tous trois ensemble touchent sa tête des deux mains, en disant : « Reçois le Saint-Esprit ». Après avoir récité quelques prières, le Consécrateur oint sa tête et ses mains avec le saint Chrême, en même temps qu'il dit : « Que ta tête soit ointe et consacrée, par une céleste bénédiction, dans l'Ordre Pontifical. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Que ces mains soient ointes par l'Huile-sainte et par le Chrême de la sanctification ; et que, comme David fut oint roi et prophète par Samuel, ainsi elles soient ointes et consacrées ». Les onctions étant terminées, il bénit et lui présente successivement le

bâton pastoral, l'anneau et le livre des Evangiles, en disant : « Reçois le bâton pastoral de ta charge, afin que tu sévisses pieusement contre les vices à corriger, que tu exerces la justice sans colère, que tu ranimes le zèle de tes auditeurs pour la pratique des vertus et que par une molle indifférence tu n'abandonnes pas la censure de la sévérité. Reçois l'anneau, signe de la foi, afin qu'étant orné d'une foi immaculée, tu gardes sans tache l'épouse de Dieu, c'est-à-dire la sainte Eglise. Reçois l'Evangile, et va prêcher au peuple qui t'est confié ; car, Dieu, qui vit et règne dans les siècles des siècles, peut augmenter en toi sa grâce ».

Après la Messe qu'ils célèbrent ensemble, le Consécrateur bénit la mitre, qu'il place, avec les Assistants, sur la tête du Consacré, en disant : « Nous imposons, Seigneur, sur la tête de ce Prélat et de votre Athlète, le casque de la force et du salut, afin que la face ainsi ornée et la tête ainsi armée par les cornes de l'un et l'autre Testament, il apparaisse terrible aux ennemis de la vérité et les combatte vaillamment avec le secours de la grâce que vous lui donnerez, vous qui, par votre entretien avec Moïse, votre serviteur, avez fait briller sur son visage comme des cornes éclatantes les rayons de votre lumière et de votre vérité ». Telles sont les principales cérémonies de l'Ordination épiscopale. Elles nous montrent, d'une manière admirable, à quelle sublime dignité l'Evêque est élevé. Or, plus son élévation est grande, plus il doit être saint et plus il a d'obligations, comme on le voit par le serment qu'il fait et par l'examen qu'il subit avant sa consécration.

## VII. Du Mariage

= D. *Que faut-il pour se marier valablement ?* —

R. Pour se marier valablement, il faut : 1<sup>o</sup> n'être lié par aucun des empêchements qui annulent le Mariage ; 2<sup>o</sup> le contracter devant son Curé et en présence de deux témoins. Le Curé dont le Concile de Trente exige la présence, est le Curé de la paroisse où les contractants ont actuellement, soit leur domicile, soit leur quasi domicile. On peut se marier, non seulement devant le Curé de sa paroisse, mais encore devant tout autre Prêtre délégué à cet effet par le Curé, ou par l'Evêque ou par le Pape. Pour les deux ou trois témoins nécessaires, il faut qu'ils assistent à la célébration du mariage, de manière à pouvoir l'attester.

= D. *Où le Mariage se célèbre-t-il ?* — R. Le Mariage se célèbre à l'église paroissiale.

Le Mariage peut être contracté en tout temps. Mais la célébration en est prohibée, depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'au jour de Noël, et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au jour de Pâques inclusivement. A moins d'un grave empêchement, le Mariage doit être suivi de la Messe. Car, suivant l'intention de l'Eglise, elle se dit pour les nouveaux époux. Voilà pourquoi elle y a inséré des prières et des bénédictions qui les concernent spécialement. Il faut donc que le Mariage se fasse aux heures où l'on peut offrir le Saint Sacrifice. L'église paroissiale est le lieu où il doit se célébrer, excepté lorsqu'il y a une grave raison de le faire autrement. Ce qui arrive, par exemple, pour un Mariage *in extremis*.

= D. *Comment le Curé procède-t-il à la célébration*

*du Mariage ?* — R. Après avoir adressé une courte allocution aux futurs époux et s'être assuré de leur mutuel consentement, le Curé leur donne la Bénédiction nuptiale en ces termes : « Je vous unis en Mariage, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ». Ensuite, il les asperge d'eau bénite.

Prenant alors l'anneau nuptial, il le bénit, en disant : « Bénissez, Seigneur, cet anneau que nous bénissons en votre nom, afin que celle qui le portera, gardant à son époux une entière fidélité, demeure dans la paix et selon votre volonté et vive toujours dans un mutuel amour. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ». Ayant ainsi aspergé d'eau bénite cet anneau, en forme de croix, il le présente à l'époux qui le met au doigt annulaire de la main gauche de son épouse, et il dit : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il ».

Il termine par les versets et l'oraison qui suivent : « Confirmez, Seigneur, ce que vous avez fait en nous par votre saint temple qui est en Jérusalem. — Seigneur, ayez pitié. Christ, ayez pitié. Seigneur, ayez pitié. Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre, comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ; pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; et ne nous laissez point succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. — Sauvez vos serviteurs, ô mon Dieu ! qui espèrent en vous. — Envoyez-leur, Seigneur, votre secours du haut du ciel ; et de Sion, protégez-les. — Soyez pour eux, Seigneur, une forteresse inexpugnable, contre la face de l'ennemi. — Seigneur, exaucez ma prière, et que mon cri s'élève jusqu'à vous.

— Que le Seigneur soit avec vous, et avec votre esprit.  
— Prions. Nous vous en conjurons, Seigneur, daignez abaisser vos regards sur vos serviteurs et assister à ce Mariage que vous avez institué pour la propagation du genre humain, afin qu'étant unis sous vos auspices, ils soient sauvés par le secours de votre grâce. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, Ainsi soit-il ».

Quand cette cérémonie est terminée, le Curé ou le Vicaire célèbre la sainte Messe pour les époux. Après le *Pater*, il se tourne vers les époux agenouillés et leur donne la Bénédiction solennelle, en récitant sur eux les oraisons suivantes : « Seigneur, exaucez nos supplications et daignez assister à ce Mariage que vous avez institué pour la propagation du genre humain, afin qu'étant unis sous vos auspices, ces époux soient sauvés par le secours de votre grâce. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne Dieu avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. — O Dieu, qui, par la puissance de votre vertu avez tout fait sortir du néant ; qui, après avoir formé l'univers, avez donné à l'homme créé à l'image de Dieu, la femme comme aide inséparable, ayant formé son corps de la chair même de l'homme pour enseigner qu'il ne serait jamais permis de séparer ce qu'il vous a plu de tirer d'un seul et même principe ; ô Dieu, qui avez consacré l'union conjugale par un mystère sublime, en nous montrant dans cette alliance nuptiale la figure sacramentelle de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise ; ô Dieu, qui unissez l'homme et la femme et qui donnez à leur société cette bénédiction, que n'a détruit ni la peine du péché originel, ni l'arrêt du déluge, abaissez vos regards de miséricorde sur votre servante qui, en



s'unissant à son époux, demande votre protection ; qu'en elle soit le joug de la charité et de la paix ; que fidèle et chaste, elle se marie en Jésus-Christ et qu'elle demeure l'imitatrice des saintes femmes ; qu'elle plaise à son époux comme Rachel, qu'elle soit sage comme Rébecca, qu'elle vive et soit fidèle autant que Sara ; que dans ses actions on ne trouve rien de répréhensible ; qu'elle reste attachée à la foi et aux commandements ; qu'unie à son époux seul, elle évite tout contact illicite ; qu'elle fortifie sa faiblesse par la force de la discipline ; qu'elle se montre grave par sa modestie ; qu'elle mérite le respect par sa pudeur et qu'elle s'instruise de la doctrine céleste ; qu'elle ait une heureuse fécondité ; qu'elle conserve son innocence au milieu des épreuves et qu'elle parvienne au repos des Elus et au royaume du ciel ; qu'elle et son époux voient tous deux les enfants de leurs enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ; et qu'ils arrivent ensemble à une heureuse vieillesse. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il ».

Selon le Rituel Romain, cette Bénédiction solennelle n'a lieu que pendant la Messe et doit s'omettre, lorsque la femme est veuve, ou bien qu'elle s'est mal conduite et que sa mauvaise conduite est notoire. Après l'*Ite, Missa est*, le Prêtre, restant tourné vers les époux, leur adresse encore ces paroles : « Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous et accomplisse en vous sa bénédiction, afin que vous puissiez voir les enfants de vos enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération, et qu'enfin vous possédiez la vie éternelle, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel vit et règne Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il ».

Pour un Mariage *in extremis* ou entre deux personnes dont l'une est en danger de mort, le Curé demande à l'Évêque la dispense des Bans et de tout empêchement, s'il s'en trouve. Quand il l'a obtenue, il appelle les témoins nécessaires. Et, en leur présence, il reçoit le consentement des contractants et leur donne la Bénédiction nuptiale. Mais il omet la Bénédiction de l'anneau et les autres cérémonies, qu'on observe dans les Mariages ordinaires.

Lorsqu'il doit célébrer le Mariage entre deux personnes dont l'une n'est pas catholique, il se borne, après avoir vu la dispense accordée à la partie catholique, à recevoir leur consentement mutuel en présence des témoins requis. Il procède à ce Mariage hors de l'église, sans aucune bénédiction, ni prière, ni autre solennité catholique. Si, cependant, l'époux catholique demande qu'on offre à son intention le Saint Sacrifice, on peut obtempérer à son désir.

### Des fêtes en général

= D. *Qu'est-ce qu'une fête ?* — R. Le mot, *festus dies*, pris dans un sens général, signifie un jour de réjouissance, un jour de jubilation et de bonheur. De là le nom de fêtes donné à certaines assemblées, à certaines réunions qui ont pour but la joie et le plaisir. Pris dans un sens plus strict, le mot fête signifie une solennité établie dans l'Église pour honorer Dieu ou pour célébrer la gloire de quelque saint.

= D. *Les fêtes sont-elles bien anciennes dans l'Église ?* — R. Elles sont aussi anciennes que le monde.

EXPLICATION. — Les divines Écritures nous apprennent

qu'Adam, Abel et Caïn lui-même suspendaient de temps en temps leurs travaux pour offrir au Seigneur des sacrifices, et c'était pour eux un jour de fête que celui où Dieu daignait en quelque sorte se rendre visible sur la terre, et agréer les victimes immolées à la gloire de son nom. Noé, au sortir de l'arche, éleva un autel, immola un grand nombre d'animaux, et se livra, avec sa famille, aux transports de la plus vive allégresse. Abraham, Isaac et Jacob élevèrent également des autels, et célébrèrent par des sacrifices leur reconnaissance et leur amour envers le Seigneur, qui les avait comblés de tant de faveurs.

Sous la loi de Moïse, on célébrait un grand nombre de fêtes, et particulièrement celles de Pâques, de la Pentecôte et des Tabernacles. Les sacrifices qu'on y offrait étaient suivis de repas, et c'est de là qu'est venu le nom de festin, donné aux repas de cérémonies. Les Païens eux-mêmes avaient leurs jours de fêtes, ils se réunissaient pour rendre leurs hommages aux fausses divinités qu'ils adoraient, et à l'immolation des victimes succédait un repas où ils faisaient éclater leur joie. Il convenait éminemment au christianisme de consacrer par des fêtes les grands événements de la Rédemption du genre humain. C'est ce qui a été fait dès le premier siècle. Les Apôtres ont substitué le dimanche au sabbat, pour honorer la résurrection de Jésus-Christ. La Pentecôte et les autres solennités principales remontent à la même époque, comme nous le dirons bientôt.

— D. *L'Église a-t-elle le pouvoir d'instituer des fêtes ?*

— R. Oui, sans aucun doute.

EXPLICATION. — L'Église n'a pas un moindre pouvoir

sur ce point que la synagogue, qui institua plusieurs fêtes et plusieurs solennités, comme il est rapporté dans l'ancien Testament. (Esther, IX, 19. — Judith, XVI. 31. 1. Math., IV. 59.).

Aussi, voyons-nous que dès les premiers temps, comme nous venons de le dire, l'Eglise a institué et célébré des fêtes. Son pouvoir, assurément, n'a pas diminué, et elle peut faire aujourd'hui ce qu'elle a fait autrefois et dans tous les temps.

= D. *Pour quelle fin l'Eglise a-t-elle institué des fêtes ?* — R. L'Eglise a institué des fêtes pour célébrer les mystères que Dieu a opérés en faveur des hommes, pour honorer la mémoire des saints, et pour entretenir et augmenter par ces solennités la foi et la piété des fidèles.

EXPLICATION. — Dieu avait établi plusieurs fêtes chez les Juifs : 1<sup>o</sup> pour perpétuer la mémoire des merveilles qu'il avait opérées en faveur de son peuple ; par exemple, le Sabbat rappelait la création du monde ; la Pâque, la sortie d'Egypte ; la Pentecôte, la loi donnée sur le mont Sinaï, etc. ; 2<sup>o</sup> pour attacher le peuple à sa religion, par la vue et l'éclat des cérémonies, et par la majesté du culte divin ; 3<sup>o</sup> pour lui procurer de temps en temps le repos dont il avait besoin ; 4<sup>o</sup> pour l'instruire dans les assemblées saintes qui avaient lieu ces jours-là et dans lesquelles on lisait et on expliquait la loi. C'est dans ces mêmes vues et pour des motifs semblables que l'Eglise a établi un certain nombre de fêtes, c'est-à-dire pour honorer Dieu et lui payer un juste tribut d'adoration et de louange, pour célébrer les mystères que Dieu a opérés en faveur des hommes ; pour honorer les principa-

les circonstances de la vie de la Sainte Vierge, pour honorer la mémoire des saints et rendre gloire à Dieu des grâces singulières qu'il leur a accordées ; pour rappeler aux fidèles, au moyen des instructions faites par les pasteurs, les vérités qu'ils doivent croire et les préceptes qu'ils doivent observer, et ranimer leur piété par la pompe des cérémonies ; enfin, pour leur faire trouver dans la cessation du travail, un repos nécessaire et indispensable, et leur fournir l'occasion de se livrer à une joie pure et toute chrétienne.

= D. *Comment se divisent les fêtes ?* — R. Parmi les fêtes, les unes sont mobiles et les autres se célèbrent à des jours fixes ; il y en a qui sont d'obligation, et il y en a qui ne sont que de dévotion.

EXPLICATION. — Les fêtes mobiles sont celles qui varient de quantième, comme Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu, et c'est la première qui règle le jour de la célébration des autres. Toutes les autres se célèbrent tous les ans au même quantième : comme la Circoncision, le premier janvier ; l'Épiphanie, le 6 du même mois ; l'Assomption, le 15 août ; la Toussaint, le 1<sup>er</sup> novembre, etc. Les fêtes d'obligation sont celles que les fidèles doivent célébrer en assistant à la sainte Messe et en s'abstenant de toute œuvre servile ; les fêtes de dévotion sont celles, où l'on peut, sans pécher, ne point assister à la sainte Messe et se livrer aux œuvres serviles, quoiqu'il soit plus conforme à l'esprit de l'Église de les sanctifier comme le dimanche.

= D. *Quelles sont les fêtes d'obligation ?* — R. Les fêtes qui obligent au jour même où elles tombent sont : Noël, la Circoncision, l'Épiphanie, l'Ascension, la fête du

Saint-Sacrement, saint Pierre et saint Paul, l'Assomption de la Sainte Vierge, la Toussaint, la Conception de la Sainte Vierge, la fête du patron principal de chaque paroisse, où il est maintenu. Dans le cas de suppression au jour tombant, il est célébré le dimanche précédent, s'il tombe le lundi, le mardi ou le mercredi; et lorsqu'il tombe le jeudi, le vendredi ou le samedi, il est renvoyé au dimanche suivant. Dans le cas où le dimanche précédent serait empêché par une autre fête solennelle, et commune à tout le Diocèse, la dite fête patronale sera renvoyée au dimanche suivant et réciproquement. Il est inutile de dire qu'il n'y a rien de changé relativement aux fêtes qui tombent toujours le dimanche, et qui sont : Pâques, la Pentecôte et la Sainte Trinité.

= D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle supprimé plusieurs fêtes ?* — R. A cause du relâchement des fidèles, qui ne les célébraient plus d'une manière convenable et pour condescendre aux vœux des princes et des magistrats, qui regardaient la réduction des fêtes comme nécessaire et indispensable, et pour éviter un plus grand mal.

= D. *Les fêtes transférées au dimanche suivant, le sont-elles et quant à la solennité et quant à l'office ?* — R. Elles sont transférées au dimanche suivant seulement quant à la solennité ; de manière que le jour de la fête on ne change rien à l'office du bréviaire, ni aux Messes. Ainsi l'a décrété la Sacrée Congrégation des Rites. Quant aux fêtes supprimées, elles doivent être solennisées le jour où elles tombent, comme avant leur suppression.

= D. *Comment faut-il sanctifier les fêtes d'obligation ?* — R. Il faut les sanctifier comme le dimanche, en

assistant au saint Sacrifice de la Messe et en s'abstenant des œuvres serviles.

EXPLICATION. — On peut sans doute les jours de fêtes, après avoir assisté aux offices de l'Eglise, se livrer à une honnête récréation, et même à quelques jeux, à quelques plaisirs, pourvu que les règles de la bienséance chrétienne y soient observées. Mais il ne faut jamais oublier que si les fêtes sont, dans l'esprit de la religion, des jours de bonheur et de joie, elles ne doivent jamais dégénérer en des jours de licence et de dissolution.

#### De la fête de la Sainte Trinité

= D. *A quoi se rapporte tout le culte que la religion prescrit ?* — R. Tout le culte que la religion prescrit se rapporte essentiellement à la Très Sainte Trinité.

EXPLICATION. — La Sainte Trinité, voilà le grand objet auquel se terminent toutes les fêtes, toutes les solennités de la religion. Les Saints que nous honorons, la Sainte Vierge, Jésus-Christ même, ne sont qu'à des médiateurs pour nous élever jusqu'à Elle. Tous les offices, toutes les Messes, en un mot, tout le culte, n'a pour but principal que la Divinité, et se rapportent aux trois personnes divines. L'Eglise commence et termine toutes ses cérémonies et toutes ses prières par l'invocation et au nom de la Sainte Trinité ; de plus, elle a prescrit une formule de louange, nommée le *Gloria Patri*, pour honorer à chaque instant et d'une manière distincte, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et elle a voulu que cette formule terminât ses psaumes, ses hymnes et ses répons. La fête de la Sainte Trinité est donc, à proprement parler, une fête continuelle et jamais interrompue.

= D. *Mais n'y a-t-il pas des fêtes qui se célèbrent en*



*l'honneur des Saints ?* — R. Oui, mais ces fêtes mêmes ont pour but et pour terme la gloire de la Sainte Trinité.

EXPLICATION. — Lors même que nous célébrons la gloire et le triomphe des Saints, nous glorifions la Sainte Trinité, qui est l'auteur de leur sainteté et du bonheur dont ils jouissent dans le ciel. C'est dans ce sens que le prophète-roi nous dit que Dieu est admirable dans ses Saints, et qu'il nous exhorte à louer le Seigneur dans ses Saints.

= D. *N'y a-t-il pas un jour de la semaine spécialement consacré à la Sainte Trinité ?* — R. Oui, c'est le dimanche.

EXPLICATION. — Une sainte et ancienne coutume parmi les fidèles a consacré chaque jour à quelque dévotion particulière. Le lundi est consacré aux âmes du purgatoire ; le mardi, à l'ange gardien ; le mercredi, à saint Joseph ; le jeudi, au Saint Sacrement ; le vendredi, à Jésus souffrant ; le samedi, à la Sainte Vierge. Mais le premier jour de la semaine, le dimanche, qui est spécialement le jour du Seigneur, est consacré à la Sainte Trinité, en sorte que chaque dimanche est véritablement la fête de Dieu même, la fête d'un seul Dieu en trois personnes, puisque c'est le dimanche que nous rendons plus particulièrement nos hommages à la Sainte Trinité, et que nous remercions le Père, le Fils et le Saint-Esprit des inestimables bienfaits que nous en avons reçus.

= D. *Puisque tous les dimanches et même tous les jours sont consacrés au culte de Dieu et des trois personnes divines, pourquoi a-t-on institué une fête particulière de la Sainte Trinité ?* — R. Pour plusieurs motifs,

dont le principal a été de rappeler aux fidèles que la Sainte Trinité est l'objet de tout le culte de l'Eglise.

EXPLICATION. — En instituant ou en autorisant une fête particulière de la Sainte Trinité, l'Eglise a voulu : 1<sup>o</sup> ranimer la foi des fidèles sur ce point essentiel et fondamental de la religion ; 2<sup>o</sup> leur rappeler que tout son culte et toutes ses cérémonies ont pour objet et pour terme la Sainte Trinité, le plus grand de tous les mystères et la source de toute justification.

— D. *La fête de la Sainte Trinité est-elle de la même nature que les autres fêtes ?* — R. Non, celles-ci ont pour objet quelque grand événement de la religion, quelque mystère accompli dans le temps, tandis que la fête de la Sainte Trinité a pour objet un mystère éternel.

EXPLICATION. — La fête de Noël, par exemple, est une solennité commémorative de la naissance du Verbe incarné ; la fête de Pâques, une solennité commémorative de la résurrection du Sauveur, etc. ; mystères ineffables qui se sont accomplis, dans le temps, pour notre justification. La fête de la Sainte Trinité, au contraire, ne retrace aucun des grands événements de la religion, mais elle nous rappelle que, de toute éternité, la nature divine, essentiellement une et indivisible, subsiste en trois personnes distinctes l'une de l'autre, savoir : le Père le Fils et le Saint-Esprit. C'est donc une fête en dehors de la catégorie des autres solennités. Pour entrer dans l'esprit de l'Eglise, le jour de la Sainte Trinité, l'âme chrétienne doit adorer avec une foi humble et vive cet ineffable mystère, s'anéantir à la vue de la grandeur incompréhensible de Dieu, et soumettre sa raison à la vérité de ses oracles infaillibles.

## De l'Avent

= D. *L'Église ne fait-elle pas précéder la fête de Noël d'un temps de pénitence et de prières pour préparer les fidèles à la naissance de Notre-Seigneur ?* — R. Oui, et ce temps de préparation s'appelle l'Avent.

= D. *Combien de temps renferme l'Avent ?* — R. l'Avent renferme tout le temps qui se trouve depuis le dimanche le plus près de la saint André jusqu'à Noël. L'Avent a toujours quatre dimanches, et renferme trois semaines entières et une quatrième au moins commencée, ces quatre semaines représentent les quatre mille ans qui ont précédé la venue du Messie.

= D. *L'Avent est-il bien ancien dans l'Église ?* — R. L'Avent, si on le considère comme un temps de préparation à la naissance de Jésus-Christ, a été établi dès les premiers siècles.

EXPLICATION.— Que dès les premiers siècles et du temps même des Apôtres, l'Église, pour mieux disposer les fidèles à célébrer la fête de Noël, ait eu recours à des exhortations plus fréquentes, à des prières plus longues, à des exercices de piété plus suivis, c'est ce qu'il est impossible de révoquer en doute ; mille monuments en font foi, et dans ce sens, on peut dire que l'Avent est d'institution apostolique. Dans l'esprit de l'Église, l'Avent est un temps de pénitence et de mortification ; c'est pour cela qu'elle interdit les noces, qu'elle se sert d'ornements violets, couleur qui est le symbole du deuil et de la tristesse, et qu'elle retranche de ses offices les chants de joie, comme le *Gloria in excelsis* et le *Te Deum* ; mais sa tristesse est tempérée par l'espérance

de la venue du Sauveur ; voilà pourquoi, le dimanche à la Messe elle répète l'*Alleluia*.

— D. *Que faut-il faire pour sanctifier le temps de l'Avent ?* R. Pour sanctifier le temps de l'Avent, il faut réfléchir sérieusement sur le grand bienfait de l'Incarnation, désirer ardemment la venue de Jésus-Christ dans nos cœurs, adorer le Sauveur dans le sein de sa Mère, et se préparer à faire une bonne communion le jour de Noël.

EXPLICATION.— Pour sanctifier le temps de l'Avent, il faut : 1<sup>o</sup> Réfléchir sérieusement sur le grand bienfait de l'Incarnation. Par le péché du premier homme, auquel nous avons tous participé, nous devons être à jamais bannis du ciel et être condamnés à des peines éternelles. C'est du profond abîme de tous les maux que Jésus est venu nous tirer. De plus, il a voulu nous rendre nos droits à l'héritage céleste, que nous avons perdus ; il a voulu nous montrer par sa doctrine et ses exemples le chemin du ciel ; il nous a mérité par ses humiliations et ses souffrances tous les secours pour y arriver. Tels sont en peu de mots les heureux fruits, pour nous, du grand mystère de l'Incarnation. Or, comment se rappeler de tels bienfaits, sans ressentir pour notre divin Rédempteur et le plus ardent amour et la plus vive reconnaissance. 2<sup>o</sup> Il faut entrer dans la disposition des anciens patriarches, des prophètes et des justes de l'ancienne loi. Ils vivaient dans l'attente du Messie, ils ne cessaient de soupirer après sa venue et de l'appeler par les vœux les plus ardents et les soupirs les plus enflammés. Formons les mêmes vœux ; désirons avec ardeur que le Seigneur vienne à nous et prenne naissance dans nos cœurs par sa grâce. 3<sup>o</sup> Il faut adorer le Sauveur dans le

sein de sa Mère, et admirer l'excès de son amour qui le porte à s'humilier à ce point. 4° Il faut se préparer à faire une bonne communion le jour de Noël ; c'est par la communion que Jésus-Christ prend naissance dans nos âmes, et qu'il nous applique les mérites de son Incarnation, de ses humiliations et de ses anéantissements. Aussi, tous les bons chrétiens ne manquent pas de communier en ce saint jour et de s'y préparer dès le commencement de l'Avent, et en assistant, autant qu'ils le peuvent, à la sainte Messe, aux prières et aux instructions de l'Eglise.

#### De la fête de Noël et de la Nativité de Notre-Seigneur

— D. *Qu'est-ce que la fête de Noël ?* — R. C'est une fête que l'Eglise a instituée pour célébrer la naissance temporelle du Fils de Dieu.

EXPLICATION.— (Voir ailleurs ce que signifie Noël et les principales circonstances de la naissance de Jésus-Christ).

L'anniversaire de l'entrée du Fils de Dieu dans le monde qu'il venait sauver devait être pour l'Eglise un jour de joie et de bonheur. Aussi, a-t-elle toujours fait un commandement à ses enfants de célébrer, par la prière et par les transports d'une vive et sainte allégresse, un jour qui lui rappelait un si heureux avènement.

— D. *Comment l'Eglise prépare-t-elle ses enfants, d'une manière plus prochaine, à la fête de Noël ?* — R. L'Eglise prépare ses enfants, d'une manière plus prochaine, à la grande fête de Noël, par un jour de jeûne et de pénitence.

EXPLICATION.— On donne à ce jour de jeûne et de

pénitence le nom de Vigile, parce que, dans les premiers siècles, la nuit tout entière était consacrée à la prière. On gardait la veille du Seigneur, afin que l'ennemi des âmes ne put les surprendre et en triompher, et on accomplissait ainsi à la lettre ce précepte du Seigneur : « Veillez et priez ». Ces veilles se célébraient à toutes les grandes fêtes ; l'usage en est aujourd'hui aboli, excepté pour Noël, où l'on est encore dans l'habitude de chanter à l'église l'Office de la nuit, pour sanctifier l'heure à laquelle le Sauveur est né dans l'étable de Bethléem.

Le jeûne de la veille de Noël remonte, sans contredit, à l'antiquité la plus reculée.

= D. *Combien de Messes chaque Prêtre peut-il célébrer le jour de Noël ?* — R. Le jour de Noël, chaque Prêtre peut dire trois Messes.

= D. *Que représentent les trois Messes de Noël ?* — R. Elles représentent les trois naissances de Jésus-Christ.

EXPLICATION. — On distingue trois naissances du Fils de Dieu, savoir : sa naissance éternelle dans le sein de son Père ; sa naissance temporelle du sein de la Bienheureuse Vierge Marie, et sa naissance spirituelle par sa grâce dans les âmes bien disposées. Les trois Messes de Noël représentent ces trois naissances, et c'est pour les honorer que l'Eglise permet aux Prêtres d'offrir trois fois ce jour-là le saint Sacrifice. — L'Eglise, dans la Messe solennelle de minuit, contemple et honore Jésus-Christ naissant : C'est, en effet, lorsque la nuit était au milieu de sa course, qu'il est venu au monde. Dans la Messe de l'aurore, elle honore Jésus-Christ adoré par

les bergers. Que de grâces ne durent-ils pas recevoir en échange de leurs hommages ? Que de grâces et de faveurs le divin Jésus ne répand-il pas encore tous les jours dans les cœurs qui se donnent à lui ? Il y prend en quelque sorte naissance et s'y unit d'une manière si intime, que l'âme qui en est favorisée peut s'écrier avec saint Paul : « Ce n'est plus moi qui vit, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi ».

Enfin, la Messe du jour nous rappelle plus particulièrement la naissance éternelle du Fis de Dieu.

A la Messe de minuit, au moment où le célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, on sonne toutes les cloches, en signe de joie, parce que c'est à cette heure que ce beau cantique fut chanté par les anges, et que la naissance de Notre-Seigneur fut annoncée aux bergers.

— D. *Est-on obligé d'entendre les trois Messes de Noël ?* — R. Non, une seule Messe est d'obligation le jour de Noël comme aux autres fêtes.

EXPLICATION.— Les fidèles ne sont pas obligés d'assister aux trois Messes de Noël, une seule est d'obligation ; il est pareillement permis à un Prêtre de n'en dire qu'une ; mais il est plus conforme à l'esprit de l'Eglise d'entendre trois Messes ce jour-là, et y manquer, sans aucun motif, ce serait montrer bien peu de piété et de dévotion dans un jour aussi solennel.

— D. *Est-il permis de communier la nuit de Noël ?* — R. C'est un usage devenu universel dans l'Eglise catholique.

— D. *N'y avait-il pas, autrefois, obligation de communier le jour de Noël ?* — R. Oui, il y avait autrefois obligation de communier à Noël comme à Pâques.

EXPLICATION.— Pendant plusieurs siècles, il fut pres-



crit aux fidèles de communier à Noël et à la Pentecôte, et à quelques autres grandes solennités comme à Pâques. Le Concile de Latran n'exige plus que la communion pascale, à cause du relâchement des chrétiens et de l'affaiblissement de la foi et de la piété. Un grand nombre de fidèles observent encore de nos jours la communion aux principales fêtes et tous ceux qui sont vraiment désireux de faire des progrès dans la sainteté et la justice ne manquent, jamais, surtout à Noël, de s'approcher de la Table sainte. Il n'y a que les âmes tièdes, que les cœurs froids et indifférents pour Jésus-Christ, qui négligent de communier à cette fête, et qui se privent ainsi par leur faute des fruits de l'incarnation et de la naissance du Fils de Dieu. Il est bien vrai qu'il n'existe maintenant aucun précepte à cet égard ; mais quand on aime bien Jésus-Christ, quand on s'aime véritablement soi-même, refuse-t-on d'aller puiser à la source même les grâces et les consolations dont on a besoin au milieu des combats, des épreuves et des misères de cette vie.

#### De la Circoncision de Jésus-Christ

— D. *La fête de la Circoncision est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?* — R. La fête de la Circoncision remonte jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Circoncision ?* — R. Pour honorer cet ineffable mystère dans lequel Jésus-Christ, en se soumettant à une cérémonie douloureuse de la loi mosaïque, nous donne un exemple si étonnant d'humilité et d'obéissance.

EXPLICATION. — La Circoncision était une cérémonie douloureuse, puisqu'elle se faisait avec effusion de sang,

Jésus-Christ a dit lui-même qu'il n'était pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir ; conséquemment, il se soumit à la circoncision, et la reçut comme les autres hommes, on croit communément que ce fut à Bethléem, dans l'étable même où il était né.

— D. *L'Eglise ne s'est-elle pas proposé une autre fin, en instituant la fête de la Circoncision ?* — R. Oui, elle l'a aussi instituée pour honorer le saint nom de Jésus, qui fut donné à l'Homme-Dieu dans la cérémonie de la Circoncision.

EXPLICATION.— Nous devons prononcer le nom de Jésus : 1<sup>o</sup> avec respect ; les ministres de l'Eglise s'inclinent et adorent ce nom divin, lorsqu'ils le profèrent ; l'enfer tremble et frémit par la terreur que lui inspire cet adorable nom ; 2<sup>o</sup> avec confiance ; parce que c'est par le saint nom de Jésus que nos prières sont exaucées ; parce que c'est le nom de notre Sauveur et de notre Père et que c'est par la vertu de ce nom tout puissant que nous pouvons et que nous devons opérer notre salut.

Saint Bernard recommande d'invoquer, dans toutes les occasions, le puissant nom de Jésus, il faut surtout y avoir recours à l'heure de la mort, pour dissiper les attaques du démon, qui sont alors plus fréquentes et plus redoutables. Rien ne peut résister à ce nom sacré, lorsqu'on l'invoque avec les sentiments que la religion commande.

— D. *Quelles sont les prières particulières que l'on chante à la fête de la Circoncision ?* — R. On chante, la veille, le *Te Deum*, lequel est précédé d'une amende honorable ; et le jour même, après Vêpres, on chante le psaume *Laudate Dominum*, une hymne et une oraison,

pour remercier Dieu des grâces reçues pendant l'année qui vient de s'écouler.

EXPLICATION.— La coutume est loin d'être partout la même sur ce point comme sur beaucoup d'autres qui n'intéressent nullement la foi, et qui tiennent uniquement à la discipline. Dans un grand nombre de diocèses, on chante la veille de la Circoncision, après le Salut, le *Te Deum*, au son de toutes les cloches. L'hymne de saint Ambroise convient surtout dans une pareille circonstance, où il s'agit de témoigner à Dieu les sentiments de gratitude dont on est pénétré pour tant de grâces et de bienfaits qu'il a accordés pendant l'année qui finit. Dans quelques-uns, on fait, avant la Bénédiction du Saint Sacrement, une amende honorable, ce qui rappelle que, primitivement, la Circoncision était une fête d'expiation. Ailleurs, on chante le jour même de la fête, après Vêpres, le psaume 116, qui commence par ces mots : *Laudate omnes gentes* « Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, louez-le tous », pour la même fin qu'on a chanté le *Te Deum* la veille, et aussi pour demander au Seigneur de nouvelles faveurs pendant l'année qui commence. Ce psaume est suivi d'une hymne, de plusieurs versets et d'une oraison. L'hymne renferme de belles pensées ; en voici la première strophe : « Une année vient de s'écouler, une autre lui succède ; ainsi la vie s'envole et fuit en silence ; vous seul, ô mon Dieu, arbitre des jours, en réglez le cours et la durée ». Les fidèles, en chantant avec l'Eglise ces belles prières, doivent penser à la brièveté du temps, qui, une fois passé, ne revient jamais ; demander pardon à Dieu de l'abus qu'ils ont fait, et prendre la résolution sincère d'en employer désormais tous les instants à la grande affaire du salut.

## De la fête de l'Épiphanie

= D. *Quelle fête l'Église célèbre-t-elle le 6 janvier ?*

— R. L'Église célèbre, le 6 janvier, la fête de l'Épiphanie.

= D. *Pourquoi l'Église a-t-elle institué la fête de l'Épiphanie ?* — R. L'Église a institué la fête de l'Épiphanie, pour célébrer l'adoration des Mages et la vocation des Gentils à la foi.

EXPLICATION. — Ce fut par une étoile miraculeuse prédite par le prophète Balaam, que les Mages apprirent la naissance du Sauveur ; ils se mirent aussitôt en marche et allèrent l'adorer. Les Mages étaient du nombre des Gentils ; le Sauveur, en se manifestant à eux, montrait qu'il appelait à la lumière de l'Évangile, non pas seulement le peuple choisi, mais tous les peuples. L'adoration des Mages et la vocation des Gentils, voilà l'objet principal de la fête de l'Épiphanie. L'Église honore, le jour de l'Octave, le Baptême de Notre-Seigneur, et le second dimanche après l'Épiphanie rappelle, dans son Évangile, le miracle de Cana. Quant à la multiplication des pains il n'en est fait mention que dans l'Office du quatrième dimanche du Carême.

= D. *Que devons-nous faire pour célébrer dignement la fête de l'Épiphanie ?* — R. Nous devons : 1<sup>o</sup> remercier Dieu de nous avoir appelés à la vraie religion ; 2<sup>o</sup> lui adresser des prières ferventes pour la conversion des infidèles et des hérétiques et pour la conservation de la religion parmi nous ; 3<sup>o</sup> faire, à l'exemple des Mages, quelques présents à l'Enfant-Jésus.

EXPLICATION. — Nous devons, en premier lieu, pour célébrer dignement la fête de l'Épiphanie, remercier Dieu

de nous avoir appelés, dans la personne des Mages, qui étaient du nombre des Gentils, à la lumière de l'Évangile, c'est-à-dire au plus grand de tous les bienfaits. Mais que de nations ignorent encore le vrai Dieu ! Adressons au Ciel, le jour de l'Épiphanie surtout, en leur faveur, les prières les plus ferventes, afin que la lumière de la vérité brille à leurs yeux et qu'elles aient, comme nous, le bonheur de connaître Jésus-Christ et de l'adorer. Conjurons aussi le Seigneur de conserver parmi nous la vraie religion, la vraie foi, et de ne pas permettre que nous ayons jamais le malheur de nous écarter des sentiers qui conduisent à la vie. Nous devons, enfin, pour célébrer dignement la fête de l'Épiphanie, suivre l'exemple des Mages, et offrir comme eux des présents à l'Enfant-Jésus, mais que ce soient les présents de nos cœurs. Que la charité tienne lieu de l'or, que la myrrhe soit représentée par la sainteté de la vie et que les vœux des cœurs remplacent l'encens.

#### De la Purification de la Sainte Vierge

— D. *Quelle fête l'Église célèbre-t-elle le 2 février ?* —

R. Le 2 février, l'Église célèbre la fête de la Purification de la Sainte Vierge et de la Présentation, parce que le même jour qu'elle se purifia, la Sainte Vierge présenta son Fils au Temple et le racheta, ainsi que l'ordonnait la loi de Moïse.

— D. *Cette fête est-elle une fête de la Sainte Vierge, ou de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?* — R. Elle est en même temps une fête de la Sainte Vierge et une fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque ce mystère regarde l'un et l'autre, et qu'en même temps que la Vierge se puri-

tie, pour obéir à la loi, son Fils est présenté au Temple, conformément à cette même loi.

= D. *Pourquoi la fête de la Purification est-elle appelée aussi Chandeleur ?* — R. Parce que ce jour-là, on bénit solennellement des cierges ou chandelles de cire que l'on distribue au Clergé et aux fidèles.

EXPLICATION. — Le célébrant, revêtu d'une aube, d'une étole et d'une chape violette, se rend à l'autel. Après avoir fait la gémflexion avec ses ministres, il va au côté de l'Épître, étend les mains et récite, les mains jointes (ce qui se fait toujours *extra missam*) à moins que la Rubrique ne dise le contraire, les oraisons marquées dans le Missel pour la bénédiction des cierges. Ces cierges, qui doivent être de cire blanche, ainsi que le prescrit le Cérémonial des Evêques, sont placés sur une crédence, et on ne bénit point ceux que les laïques tiennent à la main. Si, cependant, il n'y avait qu'un petit nombre de cierges à bénir, on pourrait, dit Cavaliéri, tolérer qu'ils fussent placés sur l'autel même. Chaque fois que, dans les oraisons, se trouve le signe †, le Prêtre, ayant la main gauche appuyée sur l'autel, fait sur les cierges, avec la main droite, le signe de la croix, pour rappeler que ce n'est qu'en vertu de la croix qu'il les bénit, et leur donne de devenir, comme nous allons bientôt l'expliquer, l'emblème et le symbole de Celui qui est la lumière du monde. Les oraisons terminées, le célébrant asperge trois fois les cierges, savoir, au milieu, puis à leur droite et ensuite à leur gauche, en disant : *Asperges me*, etc., sans chant, et sans réciter le psaume *Miserere*. Après cela, il met l'encens dans l'encensoir, le bénit et encense trois fois les cierges, de la même ma-

nière qu'il les a aspergés, en l'honneur de Jésus-Christ dont ils sont l'image, et pour avertir les fidèles qu'une fois éclairés par le soleil de justice, ils devront, par une vie toute chrétienne, répandre la bonne odeur de toutes les vertus.

— D. *Que fait-on après la bénédiction des cierges ?* —

R. On les distribue au Clergé et aux fidèles.

EXPLICATION. — Après avoir béni les cierges, le célébrant va au milieu de l'autel avec ses ministres, et se tourne vers le peuple.

Lorsqu'on commence la distribution des cierges, les chantres chantent l'antienne *Lumen ad revelationem gentium*, avec le cantique *Nunc dimittis*; après chaque verset de ce cantique, on répète l'antienne *Lumen*, et si la distribution n'est pas finie, on recommence sans dire le *Gloria Patri* qui ne doit se dire qu'une fois, lorsque la distribution est terminée.

— D. *De quoi est suivie la distribution des cierges ?*

— R. Elle est suivie de la procession.

EXPLICATION — Après la distribution des cierges, le Prêtre récite une oraison; puis, le Diacre se tourne vers le peuple et chante à voix haute et distincte: *Procedamus in pace* « marchons en paix », le chœur répond: *In nomine Christi. Amen.* « Au nom de Jésus-Christ. Ainsi soit-il ». Après que le chœur a répondu, la procession se met en marche, chacun tenant à la main son cierge allumé. Après la procession, le Célébrant et ses ministres, quittent les ornements violets, et se revêtent d'ornements blancs pour la Messe, pendant laquelle on tient à la main les cierges allumés, à l'Évangile, et depuis l'Élévation jusqu'à la Communion.



— D. *Quelle est la fin que s'est proposée l'Eglise dans la cérémonie de la Chandeleur ?* — R. L'Eglise a voulu rappeler aux fidèles que Jésus-Christ est la lumière du monde et qu'ils doivent aller avec joie au-devant de lui et servir à son triomphe.

EXPLICATION. — Le cierge allumé signifie Jésus-Christ, la lumière du monde, qui, en ce jour, commence à se manifester au monde. Le saint vieillard Siméon, recevant entre ses bras ce divin Enfant, ne fait-il pas entendre ces paroles : « Mes yeux ont vu la lumière qui vient éclairer les nations ! ». L'Eglise ne veut pas que les fidèles perdent de vue cette vérité importante, et c'est pour la leur rappeler qu'elle leur met à la main un flambeau allumé qu'elle a béni, et qu'elle les fait marcher en procession pour aller au-devant du Soleil de justice et former son cortège. Elle veut aussi qu'ils se souviennent qu'étant enfants de lumière, ils doivent être attentifs à bannir de leur cœur les ténèbres de l'erreur et du péché. Elle veut enfin qu'ils confessent hautement, avec la prophétesse Anne, que Jésus-Christ est véritablement le rédempteur d'Israël. Or, c'est ce qu'ils font, d'une manière bien expressive, en tenant à la main un cierge allumé et en l'offrant dans le saint Temple. « Il y a, en effet, dit saint Anselme, trois choses dans cette offrande. La cire, la mèche et la flamme : la cire est le symbole de la chair virginale de Jésus-Christ ; la mèche est le symbole de son âme, et la flamme qui s'élève est le symbole de la Divinité ».

— D. *Peut-on, sans péché, employer à des usages profanes les cierges bénits par l'Eglise le jour de la Purification ?* — R. Non, on ne le peut pas.

EXPLICATION. — Par cela même que les cierges ont été

bénits par l'Eglise, qu'ils ont été tirés des choses profanes et destinés à un usage pieux et religieux, il y aurait péché à les employer à des choses profanes, par exemple, pour s'éclairer pendant que l'on écrit et que l'on étudie, à moins que, dans une circonstance particulière, on ne fût excusé par la nécessité. Le péché deviendrait grave, si on s'en servait au jeu, dans un spectacle, dans un festin, parce qu'alors ce serait montrer du mépris pour la bénédiction de l'Eglise, et il ne saurait manquer d'en résulter un grand scandale. Mais on peut, sans aucun péché, se servir des cierges bénits le jour de la Purification et les allumer dans un moment de tempête, pour l'apaiser, lorsque le tonnerre gronde, pour obtenir la protection du Ciel ; auprès du lit d'un mourant, pour éloigner de lui l'esprit des ténèbres ; dans un lieu où la présence du démon se fait sentir, pour l'en chasser ; dans les pèlerinages et les processions. Il est également permis de les allumer à un autel ou devant une image de piété, et pendant la récitation de l'Office canonial, soit en public, soit en particulier, parce que ce sont là autant d'actes religieux et pieux, et qu'on ne peut pas dire que, dans aucun de ces cas, il y ait le moindre mépris pour la bénédiction et les prières de l'Eglise. Les cierges dont nous venons de parler, perdent leur bénédiction, lorsqu'ils cessent d'avoir leur forme première : par exemple, s'ils sont tellement brisés qu'on ne puisse plus les allumer ; si la cire est séparée de la mèche, etc.

— D. *Comment appelle-t-on le premier jour du Carême ?* — R. On l'appelle le Mercredi des Cendres.

EXPLICATION. — On l'appelle ainsi Mercredi des Cendres, parce que, depuis longtemps, le Carême commence

un mercredi, et que ce jour-là, l'Eglise bénit des cendres et en met sur la tête du Clergé et du peuple.

= D. *Le premier jour du Carême n'a-t-il pas été distingué, dès les premiers siècles, par une cérémonie particulière ?* — R. Oui, par celle de mettre des cendres sur la tête des fidèles.

EXPLICATION. — Le premier jour de Carême, appelé le Mercredi ou jour des Cendres, le Célébrant bénit solennellement des cendres à l'autel, en met sur la tête du Clergé et du peuple, et à chaque personne à qui il en donne, il adresse ces paroles : « Souvenez-vous, ô homme, que vous êtes poussière et que vous retournerez en poussière ». Dans la bénédiction des cendres, l'Eglise prie Dieu d'inspirer des sentiments de pénitence à ceux qui les recevront et de leur pardonner leurs péchés. Le fidèle qui se présente vient ratifier pour lui-même cette prière de l'Eglise, et se frapper de l'image de la mort, afin de se détacher du péché : « Souvenez-vous, dit l'Esprit-Saint, de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais ». Comment, en effet, commettre le crime, quand on songe que peut-être dans un instant il faudra mourir, et aller rendre à Dieu un compte exact et sévère de toutes ses actions.

= D. *Y a-t-il quelque ordre à observer dans la distribution des cendres ?* — R. Oui, il existe plusieurs règlements à cet égard.

EXPLICATION. — Lorsque le Célébrant a béni les cendres, il se tourne le visage vers les fidèles, incline la tête, et le plus digne du chœur, debout et sans étole, lui met des cendres en forme de croix sur la tonsure, en disant : « Souvenez-vous, ô homme, etc. ». S'il n'y a

point d'autres Prêtres, le Célébrant, à genoux devant l'autel, se donne lui-même les cendres sans rien dire, comme s'il les recevait de Jésus-Christ, devant qui tout genou fléchit. Le plus digne du chœur se met ensuite à genoux, et le Célébrant, se tenant debout et la tête découverte, lui donne les cendres; puis viennent le Diacre et le sous-Diacre, le Clergé et les fidèles; tous, en recevant les cendres, sont également à genoux. Les femmes les reçoivent, non sur leur voile, mais sur leurs cheveux ou sur leur front. Si les fidèles qui doivent recevoir les cendres étaient en très grand nombre, le Célébrant pourrait se faire aider par un ou plusieurs Prêtres revêtus d'un surplis et d'une étole violette.

— D. *Avec quoi doivent être faites les cendres que l'on met sur la tête du Clergé et des fidèles le premier jour de Carême?* — R. Elles doivent être sèches et faites avec les branches de buis, de palmier et autres, bénites le Dimanche des Rameaux de l'année précédente.

EXPLICATION.— 1<sup>o</sup> Les cendres que l'on impose au Clergé et aux fidèles doivent être sèches; ainsi l'a déclaré la Sacrée Congrégation des Rites. 2<sup>o</sup> Elles doivent être faites avec les rameaux bénits l'année précédente; la rubrique du Missel est formelle sur ce point. En voici la signification mystique: Les palmes que le Clergé et les fidèles portent à la main le Dimanche des Rameaux sont le symbole de la victoire et du triomphe; l'Eglise a voulu que les cendres qu'elle distribue le premier jour de Carême fussent faites avec ces mêmes palmes, afin d'inspirer aux fidèles des sentiments d'humilité, et faire naître en même temps dans leurs cœurs l'espérance de la gloire; ces cendres sont, en effet, les restes de la

gloire de l'Homme-Dieu et comme la semence de celle qui nous est réservée dans les cieux.

= D. *Que se passe-t-il de remarquable dans les églises, le samedi qui précède le premier Dimanche de Carême ou le Dimanche de la Passion ?* — R. On voile les croix et les images de Jésus-Christ et des Saints.

EXPLICATION. — Aux premières Vêpres du Dimanche de Carême ou du Dimanche de la Passion, on voile dans toutes les églises en signe de deuil et de tristesse, non seulement les croix et les images de Notre-Seigneur, mais aussi les images de la Sainte Vierge et des Saints ; ainsi l'a décrété la Sacrée Congrégation des Rites, le 4 août 1663. D'après un autre décret de la même Congrégation, on ne doit pas découvrir les croix ni les images, lors même que la fête ou l'anniversaire de la dédicace de l'église tomberait dans la semaine de la Passion, nous pensons qu'il doit en être de même, si ces fêtes se rencontrent une des quatre premières semaines de Carême dans les lieux où l'on voile les images, dès le commencement de la sainte quarantaine.

## De la Semaine Sainte et du Dimanche des Rameaux

### De la Semaine Sainte

= D. *Comment s'appelle la semaine que l'Eglise consacre à la célébration des mystères de la Passion de Notre-Seigneur ?* — R. On l'appelle la Semaine Sainte.

EXPLICATION. — La semaine que l'Eglise consacre à la célébration des grands et ineffables mystères de la Passion du Sauveur, a toujours été regardée comme le temps

le plus saint de l'année ; c'est pour cela qu'elle est appelée la Semaine Sainte ou la grande Semaine.

L'usage de consacrer plusieurs jours à la mémoire des souffrances et des ignominies de l'Homme-Dieu, remonte jusqu'au temps des Apôtres. Les premiers chrétiens, il est impossible d'en douter, fêtaient la Semaine Sainte tout entière ; et lorsque les empereurs furent devenus chrétiens, ils défendirent d'exercer, pendant tout ce temps aucune fonction judiciaire ; les tribunaux, en conséquence, vauaient, comme le rapporte saint Jean Chrysostome et comme nous le lisons dans le code qu'on suivait alors.

= D. *Comment les chrétiens des premiers siècles passaient-ils la Semaine Sainte ?* — R. Ils prolongeaient leurs veilles, leurs jeûnes et leurs prières.

EXPLICATION.— La Semaine Sainte, dans les premiers siècles, était toute consacrée aux jeûnes les plus rigoureux, aux veilles les plus longues, à des prières presque continuelles et à toutes les œuvres de piété qu'inventait la ferveur des chrétiens. La pratique du plus grand nombre était de continuer le jeûne, depuis le repas du soir, le Jeudi Saint, jusqu'au matin du jour de Pâques ; et ces deux jours au moins, ils les passaient dans la retraite, soutenus par la prière et le chant des psaumes, dans les assemblées de l'Eglise. Voilà à quoi les portait leur dévotion et leur amour pour Dieu. Réglons-nous, autant que possible, sur le modèle de ces heureux temps ; sanctifions la Semaine Sainte, en ajoutant au jeûne ordinaire quelque pratique particulière de mortification, en priant avec plus de ferveur, en assistant assidûment à tous les offices, si nous pouvons le faire sans manquer aux devoirs essentiels de notre état et de notre condition.

## Du Dimanche des Rameaux

= D. *Quel est le mystère que l'Eglise célèbre le Dimanche des Rameaux ?* — R. Elle célèbre l'entrée triomphante de Notre-Seigneur à Jérusalem.

EXPLICATION. — L'Évangile nous apprend que Jésus-Christ, peu de jours avant sa Passion, entra dans Jérusalem en triomphe, aux acclamations du peuple qui alla au-devant de lui, tenant en mains des branches de palmiers et des rameaux verts. C'est pour nous rappeler cette circonstance mémorable de la vie du Sauveur, que l'Eglise a institué la procession qui se fait avant la Messe, le Dimanche des Rameaux ou des Palmes. Ce Dimanche est ainsi appelé, à cause des rameaux bénits que portent à cette procession le Clergé et les fidèles.

= D. *La procession des Rameaux est-elle bien ancienne dans l'Eglise ?* — R. Cette procession remonte jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle.

EXPLICATION. — Cette procession était autrefois si célèbre, que les solitaires et les autres religieux se réunissaient le Dimanche des Palmes, pour célébrer tous ensemble cette solennité ; la cérémonie terminée, ils retournaient à leurs solitudes pour se préparer à la fête de Pâques. La bénédiction et la distribution des rameaux se faisaient en plusieurs endroits hors des villes et des bourgs ; et c'est de là qu'est venue en partie la coutume de planter des croix près des villes, bourgs et villages, parce que c'était là que l'on se rendait pour la procession. Les tables de pierre qu'on y voit encore servaient à contenir les rameaux qu'on y mettait pour les bénir ; on s'avancait ensuite vers les villes avec des palmes et



des branches d'olivier, pour imiter ce que firent les Juifs dans le triomphe de Jésus-Christ.

— D. *Où se rendent le Clergé et les fidèles, en portant à la main des rameaux bénits ?* — R. Ils vont processionnellement à la croix plantée au milieu du cimetière.

EXPLICATION.— Cette Croix plantée au milieu des tombeaux et des ossements des morts retrace vivement à nos yeux l'état de mort et de corruption où était le genre humain, et chacun de nous en particulier, lorsque Jésus-Christ est venu nous en délivrer, et nous rendre la vie au prix de ses souffrances et de sa mort. Un tel excès d'amour inspire à l'Eglise des chants d'amour et de reconnaissance ; elle salue et adore Jésus-Christ comme le roi et le sauveur promis au monde depuis l'origine du monde ; puis elle tombe à genoux, et le peuple avec elle, au pied de la Croix, et tous rendent leurs hommages à ce bois précieux, en faisant retentir les airs de ce beau cantique : *O Crux, ave, spes unica*, « Nous vous saluons, ô Croix, notre unique espérance ». Cette hymne terminée, on baise la Croix, et chaque fidèle y attache ou dépose à ses pieds une partie du rameau qu'il tient à la main, en mémoire de ce que firent les Juifs, à pareil jour, pour honorer Jésus-Christ. Cette dernière cérémonie ne fait point partie de la Liturgie, mais c'est une pieuse et édifiante coutume qui s'observe dans un grand nombre de paroisses ; et n'est-il pas à désirer qu'elle se répande de plus en plus ? Dans plusieurs villes, la procession des rameaux se rend, non à la croix du cimetière, mais dans une autre église, souvent il est difficile de faire autrement : le temps est quelquefois si mauvais, et la philosophie, que l'idée de

la mort importune, a placé les cimetières si loin des habitations.

— D. Pourquoi, au retour de la procession, la porte de l'église est-elle fermée, et ne s'ouvre-t-elle qu'après que le Célébrant l'a frappée trois fois avec la croix? —

R. C'est pour exprimer qu'avant Jésus-Christ la porte du ciel était fermée, et qu'elle n'a été ouverte que par les mérites de sa Passion.

EXPLICATION. — Au retour de la procession, le Clergé et le peuple s'arrêtent à la porte de l'église qui se trouve fermée. Les enfants de chœur ou les chantres, au dedans de l'église, chantent une hymne qui commence par ces paroles : *Israel es tu* « Vous êtes le Roi d'Israël, le noble rejeton de David ; ô Roi saint, vous venez au nom du Seigneur ». Et à chaque strophe, le Clergé, qui est en dehors, répond : *Gloria, laus, et honor* « Gloire, louange et honneur soit à vous, Christ, Rédempteur et Roi, à vous dont les enfants célèbrent le triomphe par un pieux hosanna ». Ensuite, le Célébrant frappe à la porte de l'église avec le bâton de la Croix, en disant : « Princes, ouvrez vos portes ; élevez-vous portes éternelles, et le Roi de gloire entrera ». Un des enfants de chœur répond : « Qui est ce Roi de gloire ? » Et cette cérémonie, étant répétée trois fois, la porte s'ouvre. Alors, le Clergé, suivi du peuple, rentre dans l'église. L'église est l'image du ciel ; le Célébrant représente Jésus-Christ, les enfants de chœur représentent les anges, et les fidèles les élus. Ce que nous venons de raconter est donc un symbole des heureuses suites du grand Sacrifice offert sur le Calvaire. Sorti de son tombeau glorieux et immortel, l'Homme-Dieu mène avec lui dans le ciel les heureux

captifs qu'il a arrachés à la puissance du démon. Les anges, étonnés du ton d'autorité avec lequel il ordonne d'ouvrir ces portes qui paraissaient fermées pour toujours aux hommes, témoignent leur surprise par ces paroles : « Quel est ce Roi de gloire ? » Mais tout cède à la voix du Rédempteur ; avec la Croix, teinte de son Sang, il brise ces portes d'airain, et rétablit l'heureux commerce interrompu, depuis si longtemps, entre Dieu et les hommes. Ce Roi triomphant, à la tête des captifs dont il a brisé les fers, les met en possession du royaume qu'il leur a acquis par sa mort et par l'effusion de son Sang.

= D. *Que chante-t-on pour Evangile, à la Messe, le Dimanche des Rameaux ?* — R. On chante l'histoire de la Passion selon saint Mathieu.

EXPLICATION. — Pendant la grande Semaine, on chante ou l'on récite quatre fois l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; le Dimanche des Rameaux, selon saint Mathieu ; le mardi, selon saint Marc ; le mercredi, selon saint Luc, et le vendredi, selon saint Jean. L'Eglise veut par là nous rappeler continuellement les souffrances du Sauveur, dont nous devons être sans cesse occupés dans ce saint temps. A l'endroit de la Passion, où il est dit que Notre-Seigneur expira, tout le monde se prosterne et baise humblement la terre, en signe de componction et de douleur, et pour adorer un Dieu qui, par amour pour les hommes, rend le dernier soupir sur un bois ignominieux. Dans le Rite romain il est dit simplement qu'à ces paroles : « il rendit l'esprit » *emisit spiritum*, on fléchit le genou et l'on garde quelque temps le silence.

= D. *Quelle est l'hymne que l'on chante à Vêpres le Dimanche des Rameaux ?* — R. C'est le *Vexilla Regis*.

EXPLICATION. — Cette hymne est remplie de pensées et de sentiments admirables. Quoi de plus beau, par exemple, que cette apostrophe à la Croix sanctifiée par le Sacrifice de Jésus-Christ : *Arbor decora et fulgida* « Que votre gloire est grande, Arbre salulaire et précieux, vous êtes couvert du Sang du Roi des rois, et votre noble destination vous élève jusqu'à toucher les membres de Celui qui est la sainteté même.

= D. *Les fidèles doivent-ils prendre part à la procession des Rameaux ?* — R. Oui, et ceux qui négligent de le faire montrent peu de foi et d'amour pour Jésus-Christ.

EXPLICATION. — Les fidèles vraiment dignes de ce nom doivent se faire un devoir d'assister à la procession des Rameaux, et d'imiter ainsi la foi, la simplicité et la ferveur de ceux qui allèrent avec empressement au-devant de Jésus-Christ et l'accompagnèrent dans son triomphe. Ils doivent en même temps admirer l'humilité de Jésus-Christ dans son triomphe même ; étant le Fils de l'Éternel et le Roi immortel des siècles, il pouvait paraître avec éclat, porté sur un char magnifique, et il ne voulut point d'autre monture qu'un âne ; ce fut ainsi que s'accomplit cette prophétie de Zacharie : « Filles de Sion, soyez comblées de joie ; filles de Jérusalem, poussez des cris d'allégresse : voici votre Roi qui vient à vous, ce Roi juste qui est le Sauveur ; il est pauvre, et il est monté sur une ânesse et sur le petit de l'ânesse ».

C'est parce que Jésus voulut paraître pauvre que les riches et les puissants ne prirent aucune part à cette pompe, et qu'ils se contentèrent d'en être spectateurs.

Ne serait-ce pas, jusqu'à un certain point, tomber dans un aveuglement semblable que de se montrer étrangers à la solennité dont nous parlons ? Ames fidèles, ne devez-vous pas, au contraire, protester contre l'outrage que firent à Jésus-Christ les grands de Jérusalem, par leur indifférence et leur insensibilité, en lui rendant toute sorte d'honneurs et d'hommages, et surtout en vous appliquant à lui préparer une entrée dans vos cœurs par une communion sainte et fervente.

#### Du Jeudi Saint

— D. *Quelle est la première cérémonie du Jeudi Saint ?*  
 — R. C'est la consécration des saintes Huiles.

EXPLICATION. — Il est souvent parlé d'huile dans les divines Ecritures. On s'en servait dans l'ancienne loi, pour consacrer les prêtres, les prophètes, les rois, les lieux et les instruments destinés au culte du Seigneur. Sous la loi nouvelle, on l'emploie dans la consécration des églises et des autels, dans l'administration du Baptême, de la Confirmation, de l'Extrême-Onction et de l'Ordre, et dans plusieurs autres circonstances. L'huile dont il s'agit ici est celle qui est extraite du fruit de l'olivier ; elle reçoit un nom différent, selon la consécration spéciale qu'elle a reçue de l'Eglise et l'usage auquel elle est destinée. Ainsi, il y a l'Huile des catéchumènes, le saint Chrême et l'Huile des infirmes. L'Evêque les consacre avec un grand appareil, le Jeudi Saint. Revêtu de riches ornements et accompagné d'un nombreux Clergé, et en particulier de douze Prêtres représentant les douze Apôtres, il s'avance vers l'autel et commence la Messe pontificale. A ces paroles : *Per quem omnia semper bona creas*, il descend de l'autel, vient bénir

L'Huile des infirmes, qui est la matière du sacrement de l'Extrême-Onction, il prononce un exorcisme sur le vase qui la contient, et conjure le Seigneur d'envoyer, du haut des cieus, son divin Esprit féconder la liqueur extraite de l'olive, et de lui donner la vertu de fortifier le corps, de sanctifier l'âme, de calmer la douleur, de soulager les infirmités, et de guérir toutes les maladies spirituelles et corporelles. Il continue ensuite le saint Sacrifice ; et après la communion, les douze Prêtres assistants, les Diacres et les sous-Diacres, vont processionnellement chercher l'Huile des catéchumènes et le saint Chrême ; on les apporte avec pompe et en chantant des versets. L'Evêque bénit d'abord le Baume, en récitant deux oraisons. Il mêle ensuite sur une patène le Baume avec une petite partie de l'Huile dont il va faire le saint Chrême. Il souffle trois fois sur le vase qui contient l'Huile ; les douze Prêtres assistants font la même chose. Ils ont tous reçu dans l'Ordination le Saint-Esprit, qui est le souffle de Dieu ; et par cette cérémonie, ils expriment combien ils désirent qu'il vienne féconder le saint Chrême, et lui donner la vertu de produire les plus heureux et les plus puissants effets. Alors, l'Evêque chante une magnifique préface, puis il verse dans le vase, le Baume que déjà il a mêlé avec un peu d'Huile, en disant : « Que ce mélange soit, pour ceux qui en seront oints, un moyen de propitiation et une source de salut éternel ». Il s'incline profondément, et dit avec vénération : « Je vous salue, ô saint Chrême » *Ave, sanctum chrisma* ; et il baise avec respect le vase qui le contient. Les douze Prêtres font les mêmes saluts, disent les mêmes paroles et baisent le vase. L'Evêque consacre ensuite l'Huile des catéchumènes ; elle est saluée et vénérée comme le saint

Chrême ; après cette cérémonie, on reporte processionnellement et en chantant les trois vases dans un lieu décent, et l'on en fait la distribution. La salutation du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes par l'Évêque et les Prêtres qui l'assistent est un honneur qui se rapporte essentiellement à Dieu, auteur et dispensateur de toutes les grâces et de tous les dons.

— D. *Quelle est la seconde cérémonie du Jeudi Saint ?*

— R. C'est la Messe solennelle.

EXPLICATION.— Jésus-Christ ayant institué la divine Eucharistie le Jeudi Saint, ce jour fut de tout temps consacré à la mémoire de ce prodige d'amour et de bonté. C'était proprement et c'est encore la fête de l'adorable Sacrement de nos autels. L'institution de cet ineffable mystère inspire tant de joie à l'Eglise, qu'elle ne peut s'empêcher de la faire éclater, et qu'elle croit devoir suspendre son deuil et sa tristesse. Elle célèbre donc la Messe avec pompe et magnificence, chante le *Gloria in excelsis*, et veut que l'on sonne toutes les cloches. Après le *Gloria in excelsis*, elle interdit le son des cloches jusqu'au Samedi Saint, pour marquer la tristesse que lui inspire et que doit inspirer à tous les fidèles la mort du Sauveur. On se sert, pendant ces trois jours, pour appeler le peuple à l'église, de la crécelle, qui était d'usage avant l'invention des cloches ; mais on ne s'en sert, le Jeudi et le Vendredi Saints, ni à la procession qui a lieu ces jours-là, ni lorsqu'on élève la sainte Hostie, mais seulement pour avertir les fidèles de l'heure de l'office, du sermon, etc. D'après un décret de la Congrégation des Rites, la croix de l'autel où l'on célèbre la Messe solennelle doit être couverte d'un voile



blanc, et la croix de procession d'un voile de couleur violette.

= D. *Quelle est la troisième cérémonie du Jeudi Saint ?*

— R. C'est le lavement des pieds.

EXPLICATION.—Voici comment se fait cette cérémonie : le Célébrant, revêtu de l'amict, de l'aube, de l'étole et ceint d'un linge, s'avance, précédé du Diacre et du sous-Diacre. Le premier porte un vase rempli d'eau, et le second un bassin pour la recevoir. Ils s'approchent des douze pauvres ou enfants que l'on a choisis, et se mettent à genoux devant eux. Alors le Prêtre lave le pied droit à chacun, l'essuie avec le linge et le baise, après y avoir fait avec le pouce le signe de la croix. Les douze pauvres ou enfants dont nous venons de parler représentent les douze Apôtres, et le lavement des pieds est une pieuse imitation de ce que fit Jésus-Christ la veille de sa mort : il s'abassa jusqu'à laver les pieds de ses Apôtres, à Judas même, et leur déclara que son exemple était une loi pour eux ; de là vient que le lavement des pieds s'appelle *mandatum*, ce qui veut dire commandement. D'après une décision de la Congrégation des Rites, lorsque l'Evêque fait la cérémonie du lavement des pieds, il doit être accompagné de tous les chanoines.

= D. *Quelle est la quatrième cérémonie du Jeudi Saint ?* — R. C'est, après l'office du matin, le dépouillement des autels de leurs nappes et de tous leurs ornements, pour exprimer une des cérémonies les plus remarquables de la Passion de Notre-Seigneur, qui fut dépouillé par les soldats.

= D. *Que faut-il penser de l'usage où sont les fidèles*

*de faire des stations le Jeudi Saint ?* — R. C'est une pratique très louable, et qui ne peut manquer d'être agréable à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

EXPLICATION — A la Messe solennelle, le Jeudi Saint, le Célébrant consacre deux hosties, l'une avec laquelle il communie, l'autre qui est gardée pour l'office du lendemain et qui est portée solennellement à un autel préparé à cet effet et richement orné ; c'est ce qu'on appelle le reposoir. L'Hostie est exposée dans un calice couvert d'un voile, et la Sacrée Congrégation des Rites a défendu de l'exposer dans l'ostensoir.

C'est un usage et une pratique très louables d'aller visiter les diverses églises où il y a des reposoirs. C'est ce qu'on appelle faire des stations. Elles sont une espèce d'amende honorable que les fidèles font à Jésus-Christ, pour tout ce qu'il a souffert d'ignominies et de douleurs, durant sa Passion, au jardin des Olives, dans les rues de Jérusalem, chez Caïphe, chez Pilate, chez Hérode et sur le Calvaire. Elles sont encore une réparation de toutes les irrévérences, de tous les sacrilèges, de toutes les profanations commises dans les églises depuis l'institution de l'Eucharistie, soit par les infidèles, les hérétiques, les impies, soit par les mauvais chrétiens. La meilleure manière de faire les stations dont nous parlons est d'aller d'une église dans une autre, avec recueillement et en silence, de méditer dans chacune sur quelque circonstance de la Passion de Notre-Seigneur, pour en tirer des fruits de componction et de pénitence. Les faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège sont : 1<sup>o</sup> une indulgence plénière pour ceux qui visiteront le reposoir le Jeudi Saint et y passeront quelque temps en prière. Cette indulgence se gagne le jour où l'on fait

la communion, soit le Jeudi Saint, soit le jour de Pâques ;  
2<sup>o</sup> une indulgence de dix ans et dix quarantaines, à chaque visite, pour les fidèles qui la feront avec le ferme propos de se confesser.

### Du Vendredi Saint

= D. *Quel est le jour le plus saint, le plus vénérable de toute l'année ?* — R. C'est le Vendredi Saint.

EXPLICATION. — Le Vendredi Saint est le grand jour des miséricordes, puisque c'est le jour où Jésus-Christ a voulu, par un excès d'amour incompréhensible à tout esprit créé, souffrir le plus grand des supplices, et expirer ignominieusement sur la croix, afin que nous fussions guéris par ses blessures, lavés dans son sang, et que nous trouvassions dans sa mort le principe de notre vie. Ce jour, ainsi que la tradition nous l'apprend, a toujours été un jour de pénitence et de mortification, de deuil et de la tristesse la plus profonde, et nous devrions le passer tout entier, à l'exemple des premiers fidèles, aux pieds d'un Dieu mourant, pour y méditer ses ineffables mystères qui se sont opérés pour notre justification.

= D. *L'Office du Vendredi Saint est-il bien remarquable ?* — R. Oui ; et, sous plusieurs rapports, il ne ressemble en rien aux autres Offices de l'Eglise.

EXPLICATION. — Tout, dans l'Office du Vendredi Saint, inspire la componction ; tout est de nature à porter dans l'âme l'affliction la plus profonde. On ne sonne point les cloches en ce lugubre jour, les cierges sont éteints, et les autels dépouillés de leurs ornements ; on étend sur le maître-autel une simple nappe, qui est l'image du suaire dont le Corps du Sauveur fut enveloppé. Au com-

mencement de l'Office, le Célébrant et les assistants se prosternent la face contre terre, et témoignent par cette posture l'amertume où tout cœur est plongé, et que doivent partager tous les fidèles, à la pensée de la mort ignominieuse que Jésus-Christ a bien voulu souffrir pour nous arracher à la captivité du démon.

— D. *Par où commence l'Office du Vendredi Saint ?*  
— R. L'Office du Vendredi Saint commence par deux leçons tirées de l'Écriture sainte, lesquelles sont suivies de la Passion selon saint Jean.

EXPLICATION. — Après la prostration dont nous avons parlé, on chante deux leçons entremêlées de traits et de prières ; l'une, tirée de l'Exode, regarde l'ordre que Dieu donna à Moïse touchant l'immolation de l'Agneau pascal ; l'autre, tirée du prophète Isaïe, est une prédiction détaillée des souffrances de Jésus-Christ. Ces leçons et les oraisons qui les accompagnent terminées, le Diacre chante la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon saint Jean.

Il convenait, en ce jour de douleur, d'appeler le témoignage de celui qui, fidèle jusqu'à la fin, avait suivi son divin Maître sur le Calvaire, entendu ses dernières paroles et reçu son dernier soupir.

— D. *Pourquoi l'Eglise fait-elle, le Vendredi Saint, des prières pour tous les hommes, pour les païens et même pour les Juifs ?* — R. C'est pour nous rappeler que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes.

EXPLICATION. — Après le chant de la Passion, le Célébrant fait des prières solennelles pour tous les états et toutes les conditions, pour les justes comme pour les pécheurs, et même pour les hérétiques et les schisma-

tiques, les Juifs et les païens, parce que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et qu'il veut le salut de tous. Chacune de ces prières solennelles est précédée de ces mots : « Fléchissons les genoux » *flectamus genua*, chantés par le Diacre, excepté celle qu'on récite pour les Juifs déicides. L'Eglise, en omettant cette cérémonie, lorsqu'il s'agit des Juifs, a voulu montrer l'horreur que lui inspire l'infâme dérision de ces malheureux, qui, après avoir enfoncé sur la tête de Jésus une couronne d'épines, et lui avoir mis un roseau dans la main droite, en guise de sceptre, fléchissaient le genou devant lui, et lui disaient : « Je te salue, Roi des Juifs ».

— D. *De quoi sont suivies les prières solennelles dont il vient d'être parlé ?* — R. Elles sont suivies de l'adoration de la Croix.

EXPLICATION.— Cette cérémonie de tradition apostolique, est une des plus imposantes et des plus propres à réveiller dans les fidèles des sentiments de componction et de douleur, au souvenir des péchés dont ils se sont rendus coupables et qui ont été la véritable cause de la mort du Sauveur. Avant d'aller plus loin, il importe de dire que, quoique cette cérémonie s'appelle l'adoration de la Croix, néanmoins, nous n'adorons point la Croix, mais Jésus-Christ mort sur la Croix. Le bois et l'image de la Croix ne sont point le terme de notre adoration, mais seulement l'occasion ; c'est Jésus-Christ qui en est l'objet direct et le terme ultérieur. Mais ce qu'il y a de touchant dans cette cérémonie, c'est le sens des antiennes qui doivent l'accompagner et qu'on appelle improprès, c'est-à-dire tendres reproches. C'est un dialogue entre le divin Sauveur mis à mort par les mains

de son peuple, et le peuple qu'il a racheté par son Sang.

Jésus-Christ rappelle à son peuple ses bienfaits sans nombre dont il n'a été payé que par des ingratitude sans nombre. Et le peuple répond à chacun des vifs reproches par une touchante et triple invocation de miséricorde divine. Ecoutez, en effet, un moment : « O mon peuple, s'écrie le Seigneur, ô mon peuple, que t'ai-je fait ? en quoi t'ai-je contristé ? ô mon peuple, réponds-moi ? Parce que je t'ai tiré de la terre d'Egypte ; parce que je t'ai conduit pendant quarante ans dans le désert, nourri de la manne et introduit dans une terre féconde, tu as préparé une croix à ton Sauveur... Qu'ai-je pu faire de plus pour toi que je n'aie fait ? et tu as préparé une croix à ton Sauveur... » Confondue de tant de malice d'une part, de tant de bonté de l'autre, oppressée de repentir, l'Eglise alors laisse échapper, au nom du peuple, comme un profond soupir, cet acte d'adoration, de repentir et d'amour : « O Dieu saint, Dieu tout-puissant, Dieu immortel, ayez pitié de nous ! »

Ce trisagion se chante en grec et en latin, pour montrer que l'Eglise grecque et l'Eglise latine ont la même foi ; on le chante en grec avant de le chanter en latin, parce que l'Eglise grecque a été appelée à la foi avant l'Eglise latine. On ne le chante pas en hébreu, pour marquer que les Juifs se sont endurcis dans l'infidélité, et n'ont pas voulu reconnaître Jésus-Christ pour le Fils de Dieu.

Le trisagion tend à le venger, non seulement de cette injure, mais encore de toutes les calomnies de ses ennemis et de ses bourreaux, puisqu'il y est proclamé Dieu saint, fort et immortel. Sans quitter l'autel, le Célébrant découvre un bras de la Croix, pour marquer que ce

mystère adorable ne fut prêché d'abord que dans un coin de la Judée ; puis il découvre l'autre bras, pour signifier qu'il fut ensuite connu dans tout le pays ; enfin, il la découvre tout à fait, pour nous apprendre que ce mystère a été annoncé à tout l'univers. Après avoir ainsi découvert la Croix, le Célébrant l'élève pour la montrer aux fidèles, en disant : *Ecce lignum Crucis* « Voici le bois de la Croix », et le chœur répond : « La Croix sur laquelle a reposé le salut du monde ; venez et adorons-la tous ». Alors, le Célébrant quitte les ornements sacrés, même le manipule, s'avance au lieu de l'adoration où se trouve un crucifix découvert préparé, se prosterne trois fois et adore la Croix que l'on fait ensuite adorer aux fidèles. Il est inutile de répéter ici qu'en adorant la Croix, on adore Jésus-Christ attaché à la Croix, et qui est mort pour nous sur ce bois ignominieux.

— D. *Quelle est la cérémonie qui a lieu le Vendredi Saint, après l'adoration de la Croix ?* — R. Après l'adoration de la Croix, le Célébrant va processionnellement, et en silence, chercher au reposoir, la sainte Hostie qui y a été déposée la veille ; puis, étant revenu à l'autel, il dit la Messe que les Grecs appellent des dons présanc-tifiés.

EXPLICATION. — Arrivé au reposoir, le Célébrant prend le calice où est renfermée la sainte Hostie. Revenu à l'autel, il dit une Messe que, depuis longtemps, l'Eglise latine ne célèbre plus que le jour du Vendredi Saint, mais qui est encore en usage chez les Orientaux, les jours de jeûne. Cette Messe improprement dite, et dans laquelle on ne consacre point, parce qu'il ne convient pas de le faire, dans un jour où Jésus-Christ s'offre



lui-même, d'une manière sanglante, sur l'autel de la Croix, est appelée des dons présanctifiés. On l'appelle ainsi, parce que le Prêtre communie avec l'Hostie consacrée la veille, et qui avait été réservée à cet effet dans le reposoir. Il est à remarquer que, ce jour-là, le Prêtre récite à haute voix la prière *Libera nos, a malo*, « Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux, etc. », tandis que, dans toute autre circonstance, il la récite à voix basse ; c'est pour exprimer que le Vendredi Saint, Jésus-Christ est descendu dans les limbes, pour annoncer aux justes qui y étaient détenus, que le moment de leur délivrance était arrivé. Le Prêtre, après avoir consommé l'Hostie, prend les ablutions. On récite aussitôt les Vêpres, mais on ne les chante pas ; car le chant, quelque langoureux qu'il fût, ne conviendrait pas à un Office où tout respire la tristesse et la douleur.

#### Du Samedi Saint

— D. *Quelle est la première cérémonie du Samedi Saint ?* — R. C'est la bénédiction du feu nouveau.

EXPLICATION. — L'Office que l'on fait maintenant le Samedi Saint n'avait lieu autrefois que la nuit de Pâques ; il commence par la bénédiction du feu nouveau. Tout est ici mystérieux : Jésus-Christ, la lumière du monde, étant mort, cette divine lumière fut durant trois jours comme éteinte. Ce fut au moment où le Sauveur prit une nouvelle vie, que reparut ce feu nouveau, dont celui qu'on tire du caillou est le symbole et la figure. La bénédiction du feu nouveau annonce donc que Jésus-Christ, la lumière du monde, était mort, mais qu'il va ressusciter. Aussi, l'Eglise fait-elle éclater sa joie. Le beau cantique que chante le Diacre, et qu'on appelle communément

*l'Exultet*, parce qu'il commence par ce mot, est comme un cri d'allégresse de toute l'Église, à la nouvelle de la résurrection du Sauveur. Il se chantait autrefois à la pointe du jour, au moment même où l'on croyait que Jésus-Christ était ressuscité.

= D. *Quelle est la seconde cérémonie du Samedi Saint ?* — R. C'est la bénédiction du cierge pascal.

EXPLICATION. — C'est en chantant *l'Exultet* que l'on fait la bénédiction du Cierge pascal. Ce Cierge mystérieux est la figure de Jésus-Christ ressuscité et triomphant. Le Diacre y insère cinq grains d'encens en forme de croix, pour représenter les aromates dont le Corps de Jésus-Christ fut embaumé et les cinq plaies dont ce divin Sauveur a voulu conserver les cicatrices sur son Corps glorieux.

L'introduction dans nos églises du Cierge pascal en tôle vernie et des clous d'encens en fer blanc doré, fait de la bénédiction de ce Cierge un mensonge chanté à haute voix. Car il manque à ces Cierges quelque chose d'essentiel, qui est la bénédiction ; laquelle consiste précisément dans l'union du Cierge avec les grains d'encens bénits par le Prêtre. En effet, le Diacre ne prononce aucune bénédiction. Il ne fait que chanter les éloges et les effets du Cierge pascal. D'où il suit qu'on ne peut accomplir ce que prescrit la Rubrique, qui dit de faire dégoutter dans l'eau des Fonts le Cierge pascal, car on ne ferait dégoutter que la bougie renfermée dans le cierge de bois ou de fer blanc. Mais elle n'est pas bénite, puisque ce n'est pas à cette bougie qu'ont été attachés les grains d'encens. Il faut donc employer un véritable cierge en cire blanche. Pour les cinq clous,

il faut qu'ils soient d'encens véritable, sans être mêlés de cire. Le Cierge pascal doit se placer sur un chandelier au côté de l'Évangile (S. R. C. le 4 juin 1845). Il figure Jésus-Christ dont il symbolise la résurrection. On l'allume avec le feu nouveau, pour annoncer que Jésus-Christ est ressuscité. On tient le Cierge pascal allumé, à la Messe et aux Vêpres solennelles, le jour de Pâques et les deux jours suivants, le samedi *in Albis* et tous les dimanches jusqu'à l'Ascension, pour figurer Jésus-Christ ressuscité et conversant quarante jours sur la terre avec ses disciples. C'est après l'Évangile de cette fête qu'on l'éteint. On doit le renouveler chaque année. (*Cœrem* des Evêq.), car on ne saurait bénir deux fois le même objet. Par sa forme de colonne, il nous rappelle la brillante colonne qui illumina les Hébreux dans le désert, et nous enseigne que, pour éviter les ténèbres de l'erreur et les abîmes de l'enfer et pour conserver la vérité et mériter la gloire du ciel, nous devons suivre Jésus-Christ. S'il est béni par le Diacre de la manière que l'on vient d'expliquer, y attachant cinq grains d'encens bénits par le Prêtre en forme de croix, c'est parce que Notre-Seigneur, après sa résurrection apparut aux saintes Femmes et aux Disciples avant de se manifester aux Apôtres. On y allume les cierges et les lampes, afin de nous représenter les Apôtres recevant de leur divin Maître la mission de propager dans tout le monde la lumière de son Évangile.

= D. *Quelle est la troisième cérémonie du Samedi Saint?* — R. C'est la bénédiction des Fonts baptismaux.

EXPLICATION. — Anciennement, le Samedi Saint et le Samedi avant la Pentecôte étaient les seuls jours des-

tinés à donner solennellement le Baptême dans l'église. C'est pour cela que la Congrégation des Rites ordonne de bénir dans ces deux jours avec tant de pompe et d'appareil les Fonts baptismaux, lors même que l'eau baptismale bénite la Vigile de Pâques ne serait pas épuisée. Celle qui reste doit être versée dans la piscine du baptistère et remplacée par une eau très limpide et pure, après avoir bien essuyé le baptistère. On ne saurait, comme on l'a dit du Cierge pascal, bénir deux fois le même objet. On s'y rend processionnellement en chantant les Litanies des Saints, qu'on invoque et qu'on invite à s'unir à l'Église militante, pour célébrer la résurrection du Sauveur, et son extrême charité envers les hommes. Lorsque la procession est arrivée, le Célébrant chante une magnifique préface, pendant laquelle il fait différentes cérémonies, qui toutes ont un sens spirituel. Il forme, dans l'eau, avec la main, le signe de la croix, en demandant à Dieu qu'il la remplisse de la vertu de l'Esprit-Saint, et qu'il la féconde par sa grâce ; il en répand ensuite vers les quatre parties du monde, en rappelant le commandement que Jésus-Christ a fait de baptiser toutes les nations de la terre ; il souffle sur elle, en conjurant Jésus-Christ de la bénir de sa bouche même ; il y plonge trois fois le Cierge pascal, pour exprimer que ce n'est que par les mérites de Jésus-Christ mort, enseveli et ressuscité, que cette eau peut avoir la vertu de régénérer les âmes ; il y répand quelques gouttes de cire, en forme de croix, pour marquer l'onction de la grâce que cette eau, rendue féconde par la vertu du Sang de Jésus-Christ répandu sur la croix, produira dans les âmes ; enfin, il y infuse du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes, pour exprimer l'union que les fidèles,

représentés par l'eau, contractent, dans le Baptême, avec Jésus-Christ représenté par l'Huile. L'eau, étant bénite, et avant que le Prêtre y ait infusé du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes, on en fait aspersion sur les fidèles, pour leur rappeler la grâce de leur Baptême ; chacun doit alors renouveler au fond de son cœur les promesses qu'il a faites à Dieu sur les Fonts sacrés avec de grands sentiments de confusion et de douleur de les avoir si souvent violées.

La bénédiction solennelle de l'eau ne peut avoir lieu, le Samedi Saint, dans les églises où il n'y a pas de Fonts baptismaux.

= D. *Quelle est la quatrième cérémonie du Samedi Saint ?* — R. C'est la Messe solennelle.

EXPLICATION.— Aussitôt après la bénédiction des Fonts, on remonte au chœur, en continuant les Litanies des Saints, et on commence la Messe. Dans cette Messe anticipée, qui ne se célébrait autrefois que la nuit de Pâques, un peu avant la résurrection du Sauveur, l'Eglise quitte ses habits de deuil et exprime par le son de toutes les cloches, qui recommencent à se faire entendre, au *Gloria in excelsis*, la joie qu'elle a de voir le divin Sauveur sortir du tombeau, et, triomphant de la mort, reprendre une vie nouvelle, éternelle, glorieuse, impassible. Il n'y a point d'*Introït* à cette Messe, parce que le peuple était déjà assemblé. On n'y donne point la paix, parce que Jésus-Christ ne l'avait point encore annoncée à ses Apôtres ; on ne dit point l'*Agnus Dei*, parce que ce moment précédait celui de la résurrection qu'on croyait être arrivée à la pointe du jour. — D'après une décision de la Congrégation des Rites, dans les villes épiscopales on

ne doit point sonner les cloches le Samedi Saint, avant que la Cathédrale n'ait donné le signal. Après l'Épître commence, à proprement parler, la solennité pascale par l'*Alleluia*, dont le chant avait été interrompu depuis la veille de la Septuagésime, où l'Eglise était entrée dans l'affliction et le deuil de la pénitence.

L'Office du Samedi Saint se prolongeant autrefois jusqu'au matin de Pâques, il n'y avait point de Vêpres ce jour-là. Mais lorsque dans la suite, on le commença plus tôt, et que l'Eglise eût interdit, pour de sages raisons, les assemblées nocturnes, on établit des Vêpres composées seulement du psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, et du *Magnificat*. On chercha à être court, parce que les prières qui précédaient étaient fort longues, et pour ne pas fatiguer les nouveaux baptisés qui assistaient à tous les Offices de ce jour.

= D. *L'Eglise permet-elle de dire des Messes basse; le Samedi Saint ?* — R. Non.

EXPLICATION. — La Sacrée Congrégation des Rites a décidé plusieurs fois qu'on ne peut pas dire de Messes basses le Samedi Saint ; il n'est pas même permis de dire une Messe basse à la place de la Messe solennelle ; dans les églises où l'on manque de chantres.

#### De la fête de Pâques

= D. *Quelle est la première et la plus grande de toutes les fêtes de l'année ?* — R. C'est la fête de Pâques.

EXPLICATION. — Pâques est un mot d'origine hébraïque qui signifie passage. C'est le nom que les Juifs donnaient à la fête qu'ils célébraient en mémoire de leur délivrance miraculeuse, lorsqu'un ange, passant par ordre de Dieu

dans toute l'Égypte, extermina tous les premiers-nés des Égyptiens, et épargna les seuls Israélites. C'était la plus grande fête des Juifs, et c'est aussi la plus grande fête des chrétiens. Les Juifs immolaient un agneau, figure de Jésus-Christ, pour célébrer leur délivrance de la captivité qu'ils avaient soufferte en Égypte ; et les chrétiens, après avoir célébré la mémoire du Sacrifice sanglant de Jésus-Christ, le véritable Agneau de Dieu, qui s'est immolé pour nous délivrer de la servitude du péché, solennisent son triomphe et son glorieux passage de la mort à la vie par sa résurrection. On donne à la fête de Pâques différents noms, pour faire comprendre aux fidèles, combien ce jour est auguste et saint ; on l'appelle la fête des fêtes, la solennité des solennités, la grande fête des chrétiens, le saint dimanche, le grand jour. C'est proprement le jour du Seigneur par excellence ; tous les autres dimanches tirent leur solennité de ce jour, et en sont une réitération continuelle, en sorte que la fête de Pâques n'est jamais interrompue. C'est une fête perpétuelle. C'est ce qui la fait regarder comme une image et une représentation de la fête de la bienheureuse éternité.

= D. *Quel est le motif de la procession que l'on fait avant la Messe, le jour de Pâques ?* — R. Cette procession se fait en mémoire du voyage des Apôtres et des saintes Femmes au sépulcre.

EXPLICATION.— La procession qui se fait avant la Messe, le jour de Pâques, est destinée à nous rappeler : 1<sup>o</sup> la gloire et le triomphe de Jésus-Christ, victorieux du péché qui avait engendré la mort, et de la mort même qui avait assujetti à son empire tout ce qui respire sur la terre ; 2<sup>o</sup> les voyages que firent les Apôtres et



les saintes Femmes à son tombeau, et l'ordre qu'ils reçurent des anges d'aller en Galilée, où ils auraient le bonheur de le voir.

— D. *En quelle posture prie-t-on le jour de Pâques et dans le temps pascal ?* — R. On prie debout, pour représenter la résurrection de Jésus-Christ.

EXPLICATION.— L'usage de faire debout beaucoup de prières, le jour de Pâques et pendant le temps pascal, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ et de la joie qu'elle doit inspirer, est aussi ancien que l'Eglise. — Le temps pascal dure cinquante jours et se termine à la Pentecôte. Ces cinquante jours sont consacrés à une joie toute céleste ; on répète sans cesse l'*Alleluia* et les cantiques qui expriment des sentiments de reconnaissance et d'actions de grâces ; le chant est plus gai et plus animé qu'à l'ordinaire ; les parements des autels et les ornements des Prêtres sont de couleur blanche ; c'est le symbole de la pureté et de l'innocence que Jésus-Christ nous a rendues par sa mort et par sa résurrection.

— D. *Que devons-nous faire pour célébrer dignement la fête de Pâques ?* — R. Nous devons ressusciter avec Jésus-Christ, c'est-à-dire quitter le péché et mener une vie sainte et irréprochable.

EXPLICATION.— La résurrection de Jésus-Christ est le modèle de notre propre résurrection, c'est-à-dire que nous devons, à son exemple, vivre d'une vie nouvelle, d'une vie sainte et pure. La résurrection de Jésus-Christ est réelle ; notre changement doit être sincère. La résurrection de Jésus-Christ est perpétuelle, il ne meurt plus, notre retour à Dieu doit être constant. Voilà la meilleure manière de célébrer la grande fête de Pâques ;

et cette résurrection spirituelle, nous prouverons qu'elle s'est opérée en nous, si nous avons horreur du péché, si nous en évitons les occasions, et si nous servons Dieu avec courage et fidélité.

#### Des grandes et des petites Litanies

— D. *Que faut-il entendre par Litanie ?* — R. Par Litanie, il faut entendre la même chose que prière ou supplication.

EXPLICATION. — Litanie vient du mot *Litania* qui signifie prière, supplication, invocation.

Quelques auteurs font remonter l'origine des processions jusqu'aux Juifs, qui allèrent à la rencontre de Jésus-Christ lorsqu'il sortit de Béthanie pour se rendre à Jérusalem ; d'autres, la font remonter encore plus haut, et, selon eux, les processions furent instituées, lorsque les Prêtres et l'armée des Hébreux conduisirent et accompagnèrent l'arche du Seigneur autour des murs de Jéricho.

Depuis longtemps on entend plus spécialement par Litanies une suite d'invocations adressées à Dieu, à la Sainte Vierge et aux Saints. Elles commencent toutes par *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*, qui s'adressent à la Sainte Trinité. Puis on y invoque chaque personne divine avec la supplication : *Miserere nobis*, « Ayez pitié de nous ». Si on invoque la Sainte Vierge ou les Saints, cette supplication est : *Ora pro nobis*, « Priez pour nous ». Les deux cultes de latrie et de dulie y sont parfaitement caractérisés : ayez pitié de nous, à Dieu ; priez pour nous, aux Saints. Enfin, on appelle Litanies majeures, la procession qui se fait le jour de saint Marc, 25 avril, et litanies mineures, celles qui se font les trois jours des Rogations.

— D. *Par qui les Litanies majeures ont-elles été instituées ?* — R. Par le Pape saint Grégoire-le-Grand.

EXPLICATION.— Plusieurs historiens rapportent qu'en 589, il y eut à Rome une inondation telle que l'eau s'éleva presque jusqu'au faite du temple de Néron, et laissa, en se retirant, un limon infect et une quantité si prodigieuse de serpents, qu'il en résulta une violente peste. Le Pape Pélage en fut lui-même victime avec une foule de personnes de tout âge et de tout sexe. Saint Grégoire-le-Grand, qui succéda à Pélage, ordonna une procession solennelle dans le but d'apaiser la colère de Dieu. Les fidèles devaient se rendre à la même station, à Sainte Marie Majeure, en adressant au Ciel des prières et des supplications, ils étaient tous couverts de cendres et de cilices. Au bout de quelques jours, la peste cessa, et saint Grégoire, en actions de grâces, ordonna que la même procession fût renouvelée désormais tous les ans; le second Concile d'Aix-la-Chapelle, tenu l'an 802, la fixa au 25 avril. On donna à la procession de saint Marc le nom de Litanies majeures, parce que le lieu de la station était Sainte Marie Majeure.

— D. *Par qui les Litanies mineures ont-elles été instituées ?* — R. Par saint Mamert, Evêque de Vienne, l'an 474.

EXPLICATION.— Les témoignages les plus précis prouvent que l'Archevêque, saint Mamert en est le véritable instituteur. Voici à quelle occasion : La province de Vienne était affligée par divers fléaux ; c'étaient de fréquents incendies, des tremblements de terre, des phénomènes apparaissant durant l'obscurité des nuits, des voix extraordinaires qui s'y faisaient entendre, et sem-

blaient menacer le monde entier d'une destruction prochaine. Les animaux des forêts franchissaient leurs retraites, et venaient jusque dans les cités porter l'effroi dans le cœur de leurs habitants. Ces calamités ne pouvaient s'expliquer que par les vengeances du Ciel irrité. On tremblait que la catastrophe de Sodome ne se renouvelât. On touchait à la fête de Pâques. La veille durant la nuit, la grande église située sur le lieu de la ville le plus éminent, se trouva embrasée par un incendie furieux, au moment où le peuple y était rassemblé. Chacun fut dans la crainte que sa maison ne soit également la proie des flammes. L'Évêque Mamert reste seul, intrépide au pied des saints autels ; et par la ferveur de ses prières, accompagnées de larmes, obtient du Ciel que le feu s'arrête, et que l'église soit sauvée. A cette nouvelle, le peuple revient en foule dans le temple ; plus d'autre feu que celui des flambeaux sacrés. Ce fut cette nuit même que le saint Évêque conçut le dessein d'établir des Rogations pour remercier Dieu, et prévenir de semblables malheurs à l'avenir. Il en fixa la première célébration aux jours qui précèdent la fête de l'Ascension. Elle eut lieu par des processions qui durèrent pendant trois jours. Cette dévotion fut ensuite adoptée par l'Église universelle. Léon III l'établit à Rome, en 846, et comme la procession se rendait à l'église de Sainte Marie Mineure, on lui donna le nom de Litanies mineures, et aussi pour la distinguer de celle qui avait pour auteur le Pape Libère.

— D. *Que signifie le mot Rogations ?* — R. Il signifie la même chose que prières.

EXPLICATION.— Les trois fêtes qui précèdent l'Ascension sont nommées Rogations, à cause des prières *roga-*

*tiones*, qui se font solennellement à la procession de ces trois jours. Voici l'ordre en certains endroits de ces processions : Les dignitaires marchent immédiatement après la croix, puis les clercs et les enfants de chœur. C'est pour exprimer que dans le ciel, où Jésus-Christ, le jour de son Ascension, est allé préparer des places, les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers.

#### De l'Ascension de Notre-Seigneur

= D. *Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle la fête de l'Ascension quarante jours après Pâques ?* — R. Parce que ce fut le quarantième jour après sa résurrection que Jésus-Christ monta au ciel.

EXPLICATION.— Il est parlé ailleurs du mystère de l'Ascension et des circonstances dont il fut accompagné. La fête de l'Ascension, dont l'objet est de célébrer l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans le ciel, a été instituée par les Apôtres eux-mêmes, et a toujours été regardée comme une des quatre fêtes principales. Elle a toujours été célébrée d'une manière très solennelle depuis le premier siècle, mais néanmoins comme inférieure aux grandes fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et même de Noël. La Vigile de l'Ascension, on ne jeûne pas, à cause du temps pascal qui est regardé comme un temps de joie et d'allégresse.

= D. *Quel est l'esprit de l'Eglise dans la procession qui se fait avant la Messe, le jour de l'Ascension ?* — R. C'est de représenter le retour de Jésus-Christ vers son Père ou la marche des Apôtres depuis Jérusalem jusqu'à Béthanie, et leur retour de la montagne des Oli-

viers à Jérusalem pour s'y préparer à recevoir le Saint-Esprit.

— D. *Pourquoi, le jour de l'Ascension, éteint-on le Cierge pascal ?* — R. C'est encore pour représenter le retour de Jésus-Christ vers son Père.

EXPLICATION.— Cette cérémonie a été prescrite par le Pape saint Pie V, et elle se pratique dans toute l'Église. Le Cierge pascal, comme nous l'avons dit précédemment, représente Jésus-Christ ressuscité ; on l'éteint le jour de l'Ascension, à ces paroles : *Assumptus est in cælum*, « il fut élevé dans le ciel », pour rappeler aux fidèles que ce divin Sauveur, après avoir conversé pendant quarante jours avec les Apôtres, depuis sa résurrection, s'est séparé d'eux, et qu'il a quitté la terre pour retourner au ciel. Le Cierge pascal cesse, dès ce moment, d'être allumé pendant les Offices, excepté la veille de Pentecôte, pour la bénédiction solennelle des Fonts baptismaux.

— D. *Que devons-nous faire pour sanctifier la fête de l'Ascension ?* — R. Nous devons nous rappeler la pensée du ciel où nous sommes tous appelés.

EXPLICATION.— Penser au ciel, exciter en nous un vif désir d'y parvenir par une vie chrétienne, et prendre la résolution de travailler pendant toute notre vie à mériter la place que le Sauveur est allé nous y préparer, voilà ce que nous devons faire, si nous voulons entrer dans l'esprit de l'Église et célébrer dignement la fête de l'Ascension.

#### De la fête de la Pentecôte

— D. *La fête de la Pentecôte est-elle bien ancienne dans l'Église ?* — R. Elle est aussi ancienne que l'Église même.

EXPLICATION.— La Pentecôte n'a d'autre date, d'autre

époque que l'établissement de l'Eglise ; elle est, comme les fêtes de la Croix et de la Passion du Sauveur, de sa Résurrection et de son Ascension dans le ciel, d'institution apostolique.

— D. *Pourquoi cette fête est-elle appelée du nom de Pentecôte ?* — R. Pentecôte signifie cinquantième. Cette fête est ainsi appelée, parce qu'elle a été instituée en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, et que ce fut le cinquantième jour après la résurrection que Jésus-Christ envoya à ses Apôtres ce divin Esprit qu'il leur avait promis.

EXPLICATION.— Ce fut en mémoire de ce grand événement et de la publication solennelle de la loi nouvelle que les Apôtres instituèrent la Pentecôte chrétienne, de même que la Pentecôte judaïque avait été instituée en mémoire de la loi que Dieu avait donnée aux Israélites sur le mont Sinaï, cinquante jours après leur sortie d'Égypte.

— D. *La Pentecôte est-elle une grande fête ?* — R. Elle est, après Pâques, la plus grande fête de l'Eglise.

EXPLICATION.— La Pentecôte est, à proprement parler, le jour de la naissance de l'Eglise, le jour où elle fut parfaitement formée par l'accomplissement de toutes les promesses du Sauveur, par la plénitude des dons du Saint-Esprit et par la conversion des Juifs. Aussi, a-t-elle toujours été, après celle de Pâques, la plus grande fête de l'Eglise, ou plutôt la Pentecôte a toujours marché de pair, pour ainsi dire, avec la fête de Pâques. La Vigile était absolument semblable : on jeûnait, on veillait, on priaït toute la nuit ; on administrait le Baptême solennel aux catéchumènes.. Enfin, la Pentecôte avait



une semaine de fêtes, ce qui dura jusque vers le milieu du dixième siècle. A cette époque, on ne laissa subsister, comme fêtes d'obligation que le lundi et le mardi. Plus tard encore, le lendemain de la Pentecôte fut seul fêté, et depuis quelques années, il est devenu un jour ouvrable. Aujourd'hui encore, la veille de la Pentecôte, on bénit les Fonts ; ce qui est un vestige de l'antique usage dont nous avons parlé, de donner solennellement le Baptême ce jour-là. L'historien Eusèbe rapporte que ce fut une veille de Pentecôte que l'empereur Constantin reçut le Baptême.

= D. *Que faut-il faire pour bien célébrer la fête de la Pentecôte ?* — R. Il faut demander avec ardeur au Saint-Esprit d'embraser nos cœurs d'amour, et nous rendre fidèles à ses inspirations.

EXPLICATION. — Pour bien célébrer la fête de la Pentecôte, nous devons : 1<sup>o</sup> demander au Saint-Esprit d'embraser nos cœurs de son amour, et, dans cette vue, lui dire avec l'Eglise : *Veni, Creator* « Venez, Esprit créateur, remplissez de votre grâce, les esprits que vous avez formés. Divin Consolateur, don du Très-Haut, source intarissable, feu brûlant de charité, environnez-nous de vos pures lumières, répandez votre amour dans nos cœurs, etc. » ; 2<sup>o</sup> nous devons, pour bien célébrer la fête de la Pentecôte, nous rendre fidèles aux inspirations de l'Esprit-Saint, agir uniquement sous sa conduite et d'après son impulsion, et prendre bien garde de le contrister par quelque résistance et quelque infidélité à ses grâces.

## De la fête du Saint Sacrement

= D. *Quand l'Eglise a-t-elle institué la fête du Très Saint Sacrement ?* — R. Elle ne l'a instituée que dans le XIII<sup>e</sup> siècle.

EXPLICATION.— Pendant les douze premiers siècles, on se contenta de célébrer l'anniversaire de l'institution de l'Eucharistie de jour de la Semaine Sainte. Mais quelques hérétiques ayant osé blasphémer contre ce sacrement, et élever des doutes sur la présence réelle de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques, l'Eglise jugea à propos d'établir une fête particulière en l'honneur du Corps et du Sang de Jésus-Christ, réellement présent sur nos autels, pour confondre l'erreur, donner aux fidèles l'occasion de manifester leur foi sur cet auguste mystère, et empêcher le mensonge de prévaloir contre la vérité. On donna à cette fête le nom de fête du Très Saint Sacrement ; on l'appela aussi et on l'appelle encore la Fête-Dieu, la fête du Corps de Dieu. Elle fut instituée vers le milieu du treizième siècle.

= D. *Comment l'Eglise célèbre-t-elle la fête du Très Saint Sacrement ?* — R. Elle la célèbre avec la plus grande pompe et le plus brillant appareil.

EXPLICATION.— La fête du Très Saint Sacrement est la plus majestueuse des fêtes de l'Eglise, celle où elle déploie toutes ses pompes, où l'or brille sur les vêtements de ses ministres, où les fleurs sont prodiguées sous leurs pas, où tous les fidèles rivalisent d'ardeur pour témoigner leur foi au grand mystère de l'Eucharistie. De toutes parts, les murs des édifices et les rues se parent de riches tentures ; le pauvre, à défaut de tentures, dresse des guirlandes de fleurs, orne de feuillage son

humble chaumière ; les jeunes vierges se couvrent de voiles d'une éclatante blancheur, symbole de leur candeur et de leur innocence ; de tendres enfants remplissent leurs corbeilles de roses effeuillées et les offrent au Dieu par qui naissent les fleurs et mûrissent les fruits, tandis que les lévites font voler vers Dieu la fumée de l'encens. Quel mouvement, quelle allégresse partout où doit passer le Saint Sacrement. Voyez-vous ces vieillards qui inclinent devant le Saint des saints leur front blanchi par les années ; ces malades qui se traînent sur le bord du passage et conjurent le Dieu d'amour de prendre pitié de leurs infirmités et de leurs misères ; ces jeunes mères agenouillées, qui élèvent leurs petits enfants vers le bon Jésus qui les aime tant. Qui pourrait assister à ce spectacle sans en être ému ?

— D. *Que se propose l'Eglise dans la célébration du Saint Sacrement ?* — R. C'est de ranimer la foi des fidèles en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et de réparer les outrages que ce divin Sauveur reçoit chaque jour dans cet adorable Sacrement.

EXPLICATION — Les hérétiques des premiers siècles, qui avaient attaqué tous les dogmes, n'osèrent point toucher au dogme de la présence réelle ; une si audacieuse témérité était réservée au onzième siècle, et ce fut Bérenger, archidiaque d'Angers, qui osa le premier soutenir publiquement que le Corps et le Sang de l'Homme-Dieu ne se trouvent pas réellement sous les espèces du pain et du vin, mais qu'ils n'y sont qu'en figure. Cette erreur fut foudroyée dès sa naissance. Plus tard, hélas ! ces mêmes erreurs devaient se reproduire ; alors, l'Eglise, pour prémunir ses enfants contre les séductions de

L'hérésie, institua la Fête-Dieu ; elle éleva ce monument au plus auguste de nos mystères, comme un hommage éclatant rendu à la vérité eucharistique et comme une profession publique et solennelle de sa foi. Elle a voulu aussi, en instituant cette fête, réparer, par la pompe qu'elle y déploie, tant d'outrages que reçoit chaque jour Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, et de la part des hérétiques qui le blasphèment, et de la part des mauvais chrétiens qui communient indignement et profanent ainsi le plus redoutable de nos mystères. Voilà ce que se propose l'Eglise dans la solennité de la Fête-Dieu.

Quant à la procession du Saint Sacrement, elle l'a établie : 1<sup>o</sup> pour marquer la victoire et le triomphe de Jésus-Christ sur l'hérésie et sur tous ceux qui outragent le mystère adorable de son Corps et de son Sang ; 2<sup>o</sup> pour sanctifier nos places publiques, nos rues et nos maisons par la présence de ce divin Sauveur, qui, partout où il passe, ne manque pas de répandre ses faveurs et ses dons.

— D. *Y a-t-il obligation d'assister à la procession du Saint Sacrement ?* — R. L'Eglise n'a porté aucune loi à cet égard, mais elle y exhorte fortement les fidèles.

EXPLICATION.— Quiconque aime véritablement Jésus-Christ, ne doit-il pas se faire un devoir de le lui prouver, en assistant à la procession du Saint Sacrement avec les sentiments d'une foi vive et d'une adoration profonde. Et n'est-il pas vrai qu'il n'y a que les chrétiens indifférents et peu soucieux de leur avancement spirituel qui s'en dispensent.

Pendant toute l'Octave de la Fête-Dieu, le Saint Sacre-

ment est exposé. Pour répondre aux désirs de l'Eglise, les fidèles doivent lui faire de fréquentes visites, et assister, autant qu'il leur est possible, à la Messe, aux Vêpres et au Salut. Si les bénédictions des anciens patriarches étaient désirées avec tant d'ardeur, comme nous l'apprennent les divines Ecritures, combien ne devons-nous pas souhaiter davantage les bénédictions de Jésus-Christ, le principe et la source de toutes les grâces ? avec quel respect ne devons-nous pas le recevoir ?..

•

#### De la fête du Sacré-Cœur de Jésus

— D. *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est-elle bien ancienne ?* — R. Oui, et longtemps avant qu'une fête particulière fût instituée en l'honneur de ce divin Cœur, les âmes pieuses et ferventes faisaient leurs délices de cette dévotion ; ce qui démontre évidemment que l'Eglise, en autorisant d'une manière solennelle la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, n'a rien innové dans la doctrine catholique.

— D. *Quel est l'objet de la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus ?* — R. Le véritable objet de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est le Cœur matériel de ce divin Sauveur, hypostatiquement uni au Verbe.

EXPLICATION.— En adorant le Cœur de Jésus, nous ne le séparons pas de la personne de Jésus-Christ, laquelle renferme et sa divinité et son humanité entière, quoique dans les hommages que nous lui rendons notre intention se dirige plus particulièrement sur une des parties de son humanité. Le Cœur de Jésus que nous adorons n'est point un cœur mort, sans vie, tel que le cœur des saints dont on conserve les reliques ; le Cœur de Jésus est

vivant, puisque son Corps adorable, depuis sa sortie du tombeau, est plein de vie et de gloire dans le ciel. On trouve cette vérité développée dans le premier commandement de Dieu où l'on fait voir que tout ce qui est en Jésus-Christ étant digne d'adoration, son Cœur, par conséquent, peut et doit être adoré, et c'est pourquoi l'Eglise a fait de ce divin Cœur l'objet d'un culte spécial.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle distingué le Cœur de Jésus pour en faire l'objet d'un culte spécial?* — R. La raison en est manifeste : le Cœur étant le siège et l'organe des affections, le Cœur matériel de Jésus-Christ est un symbole sensible bien propre à élever l'âme à la pensée de l'amour immense de cet Homme-Dieu pour les hommes et à rappeler sans cesse à notre souvenir tout ce que ce divin Sauveur a fait pour nous.

— D. *Quelles sont les fins de la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus?* — R. Les fins de la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus sont : 1<sup>o</sup> d'exciter notre amour envers Jésus-Christ ; 2<sup>o</sup> de nous porter à le dédommager, par nos adorations et nos hommages, des outrages faits à son amour, et surtout des irrévérences et des sacrilèges qui se commettent envers le Sacrement de nos autels.

EXPLICATION. — Quoique le Cœur de Jésus, hypostatiquement uni à la divinité, soit le véritable objet de la dévotion au Sacré-Cœur, nous ne devons pas nous borner à ces hommages ; nous devons aussi nous occuper de l'amour immense dont le Cœur de Jésus est embrasé pour nous, et nous exciter à lui rendre amour pour amour. Nous devons, en second lieu, être pénétrés de douleur à la vue de tant d'outrages faits à Jésus-Christ

dans le Sacrement de l'autel, gémir profondément sur tant de profanations et de sacrilèges qui se commettent tous les jours, et être animés d'un saint zèle pour réparer sa gloire, en lui rendant toutes sortes de louanges et d'adorations.

= D. *La fête du Sacré-Cœur est-elle bien ancienne dans l'Eglise?* — R. Non, elle n'a été instituée que dans le dernier siècle.

EXPLICATION.— Quoique la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus soit bien ancienne dans l'Eglise, la fête de ce divin Cœur ne date, cependant, que du siècle dernier. — A l'époque de la peste qui ravagea Marseille, en 1720, Monseigneur Belzance, Evêque de cette ville, eut recours au Sacré-Cœur de Jésus et l'invoqua avec confiance pour obtenir la cessation du fléau ; le Ciel se montra propice ; bientôt le fléau disparut, et une fête particulière fut établie, par un vœu solennel, pour servir de monument et comme gage de reconnaissance. Lorsque ce prodige arriva, le culte du Sacré-Cœur de Jésus était déjà reçu dans plusieurs diocèses de France, déjà il existait des autels, des chapelles sous l'invocation de ce divin Cœur ; bientôt, il acquit le plus grand développement et le plus grand éclat dans la société chrétienne. Les Souverains Pontifes secondèrent par leur autorité suprême le mouvement général de la foi et de la piété. Clément XIII, par un bref spécial, autorisa un Office du Sacré-Cœur. La fête du Sacré-Cœur est maintenant établie dans toutes les parties du monde catholique. Le jour propre de cette fête est le vendredi de la seconde semaine après la Pentecôte, le lendemain de l'Octave du Saint Sacrement. Si on célèbre la Messe avec chant, devant le Saint Sacrement exposé, on ne fait point mé-



moire du Saint Sacrement ; ainsi l'a décrété la Sacrée Congrégation des Rites, le 6 septembre 1834.

— D. *L'institution de la fête du Sacré-Cœur n'a-t-elle pas quelque chose de providentiel ?* — R. Oui, l'institution de la fête du Sacré-Cœur a quelque chose de providentiel.

EXPLICATION. — L'Eglise a eu dans tous les temps, des ennemis à combattre ; mais aussi, dans tous les temps, la Providence lui a ménagé les secours que devait exiger la variété de ses épreuves. Aux approches de cette époque à jamais déplorable où l'erreur devait attaquer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, on avait vu se ranimer la dévotion envers le Saint Sacrement ; une fête avait été instituée, et cette fête était là comme un rempart inexpugnable contre les artifices et les fureurs de l'hérésie. Nous pouvons aussi regarder l'institution du culte public envers le Sacré-Cœur de Jésus, comme un bienfait de la Providence, et comme l'effet des promesses de Jésus-Christ et de l'assistance du Saint-Esprit. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus a été réservée à ces derniers temps, comme le dernier effort de son amour pour conjurer la colère céleste, rallumer le feu sacré de la charité, et conserver le germe précieux de l'antique piété. Le Cœur de Jésus est une source féconde de sentiments, doux, tendres et affectueux, et, dans les desseins de Dieu, c'est à cette source que l'Eglise, que les vrais fidèles doivent puiser, pour triompher de la dureté du siècle et de l'insensibilité des cœurs.

## Des fêtes de la Sainte Vierge

= D. *Devons-nous à la Sainte Vierge un culte particulier ?* — R. Oui, nous devons à la Sainte Vierge un culte particulier.

EXPLICATION.— Ce culte particulier que nous devons à la Sainte Vierge est infiniment au-dessous de l'adoration que nous devons à Dieu, mais il est beaucoup au-dessus du culte ordinaire que nous rendons aux Saints. Cela est fondé sur ce que la Sainte Vierge étant élevée au-dessus de tous les Saints, et par la sublime dignité de Mère de Dieu, et par la perfection de toutes les vertus qu'elle a portées à leur comble, elle est dans un rang unique, et forme à elle seule une classe à part.

= D. *En quoi consiste la dévotion à la Sainte Vierge ?*  
— R. La dévotion à la Sainte Vierge consiste principalement à l'honorer, à l'invoquer et à imiter ses vertus.

= D. *La dévotion à la Sainte Vierge est-elle bien avantageuse ?* — R. La dévotion à la Sainte Vierge procure des avantages inestimables.

EXPLICATION.— La Très Sainte Vierge protège d'une manière toute spéciale les fidèles vraiment dévoués à son culte ; elle les console dans leurs peines ; elle les soutient dans leurs faiblesses, elle leur fait surmonter les tentations, elle leur obtient les grâces dont ils ont besoin pour sortir de l'état du péché, elle veille sur eux avec la plus tendre sollicitude, elle les protège surtout à la mort et leur obtient le don de la persévérance finale. C'est pour cela que l'Eglise appelle Marie la consolatrice des affligés, le secours des chrétiens, le refuge des pécheurs, notre vie, notre douceur et notre espérance.

= D. *Quelles sont les principales fêtes de la Sainte Vierge ?* — R. Les principales fêtes de la Sainte Vierge sont celles de son Immaculée Conception, de sa Nativité, de sa Présentation, de son Annonciation, de sa Purification, de sa Compassion et de sa glorieuse Assomption.

#### De l'Immaculée Conception

= D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge ?* — R. L'Eglise a institué la fête de l'Immaculée Conception, pour honorer l'instant où l'âme toute pure et toute sainte de Marie fut unie à son corps.

EXPLICATION. — Nul doute que l'âme bénie de Marie, en s'unissant à son corps, fut par la vertu de la grâce sanctifiante, dans laquelle elle a été créée, entièrement préservée du péché originel. Les rapports intimes, immédiats de Marie, avec la Sainte Trinité, ne devaient-ils pas l'élever au-dessus de la condition des pécheurs ? Convenait-il, en effet, qu'une Vierge destinée à donner au monde Celui qui, par sa mort, devait abolir le règne du péché, fût elle-même souillée du péché ? Celle qui devait enfanter le Triomphateur de la mort et de l'enfer, pouvait-elle commencer par se voir elle-même sous l'empire de la mort et de l'enfer ? Comment, enfin, concevoir la moindre tache, la plus légère souillure dans Celle qui devait concevoir et enfanter le Saint des saints ? Non, il n'est pas possible que la Mère de Dieu eût été un seul instant esclave du démon.

= D. *Y a-t-il dans les divines Ecritures quelques passages qui prouvent que Marie a été conçue sans péché ?*

— R. Il y en a plusieurs.

EXPLICATION. — On trouve dans les divines Ecritures

plusieurs passages qui, appliqués à Marie, établissent clairement qu'elle a toujours été exempté de péché, et qu'il n'y a jamais eu de tache en elle. Lorsque Dieu maudit le serpent qui avait porté Ève, et par elle Adam, à manger du fruit défendu, il dit : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne. Elle te brisera la tête, et tu tenteras de la mordre au talon ». D'après tous les interprètes sacrés, cette prédiction se rapporte à Marie ; or, si Marie avait dû contracter le péché d'origine, si elle avait été soumise, ne fût-ce qu'un seul instant, à l'empire du démon, comment se serait vérifiée la perpétuelle inimitié entre elle et le démon ? — L'Eglise, dans sa liturgie applique à Marie ces paroles consignées dans le Cantique des cantiques : « Vous êtes toute belle, ô ma bien-Aimée, et il n'y a point de tache en vous ». De très graves auteurs pensent que c'est le Saint-Esprit lui-même qui les adresse à Marie et ils en concluent son exemption de la faute originelle. — L'Eglise applique également à Marie ces paroles que nous lisons au livre des Proverbes : « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies ». Mais comment Marie pourrait-elle se féliciter d'avoir, dès le commencement, appartenu à son Dieu, si au moment de sa conception, elle avait appartenu au démon par le péché ?

Mais voici que Dieu lui-même va nous la faire connaître. Il envoie près d'elle le Prince des Archanges lui porter le plus glorieux de tous les messages : « Je vous salue, pleine de grâce, lui dit l'ambassadeur céleste ; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes ». Comment pourra-t-on dire que Marie est pleine de grâce, si, dès le premier instant de sa création, elle en a été privée ? si elle a été conçue, comme tous

les autres enfants d'Adam, dans l'iniquité? Bénie entre toutes les femmes, sans exception aucune, sans excepter même l'ancienne Eve. Or, la première femme, la compagne du premier homme, Eve, avait reçu tous les dons, toutes les prérogatives. Elle avait été créée dans l'innocence et la sainteté; elle était sortie radieuse et sans tache des mains du Créateur. Donc, Marie, bénie par dessus toutes les femmes, bénie par dessus Eve, par conséquent, a dû recevoir de plus grands privilèges, de plus abondantes grâces, des dons plus précieux encore que la première Eve. Donc elle a dû être conçue pure et sans tache.

= D. *N'y a-t-il pas encore d'autres preuves qui établissent l'Immaculée Conception de Marie?* — R. Il y en a bien d'autres, tirées de la bonté de Dieu, de sa sainteté, de sa puissance, et des faveurs qu'il accorde chaque jour aux fidèles qui honorent Marie conçue sans péché. Leur récit remplit des volumes.

= D. *L'Immaculée Conception de Marië est-elle un dogme de foi?* — R. Oui, à la gloire de Marie, à l'indicible consolation de l'univers catholique, l'oracle a parlé.

EXPLICATION. — Entouré d'une immense couronne de pontifes accourus de tous les points du monde, et qui siégeaient là comme témoins de la foi de leur Eglise, préparé aux effusions de la lumière céleste par les prières des peuples unies aux siennes, éclairé par l'Esprit-Saint, dont les rayons l'inondaient, l'auguste Vicaire de Jésus-Christ, Pie IX a proclamé, en présence des cieux et de la terre, que la Très Sainte Vierge Marie, dès le premier instant de sa Conception, par un privilège spécial de Dieu, et en vertu des mérites de Jésus-Christ, a

été préservée et mise à l'abri de toute tache de la faute originelle.

— D. *Quels doivent être les fruits pour nous de cette vérité bien certaine ?* — R. La connaissance de cet incomparable privilège de Marie doit nous inspirer une horreur infinie pour le péché, la plus souveraine estime pour la grâce, la plus grande confiance en Marie.

EXPLICATION. — 1° Une horreur infinie pour le péché, car l'Immaculée Conception est une suite de la haine que Dieu porte nécessairement au péché. Cette horreur est si grande, que Dieu, plutôt que de souffrir que la Sainte Vierge fût souillée du péché seulement de l'originel, a mieux aimé déroger à la loi universelle. Or, si le péché d'origine auquel notre volonté n'a eu aucune part, lui est si odieux, que doit-il en être du péché que nous commettons volontairement avec une pleine et entière volonté ? Quelle horreur donc ne devons-nous pas en avoir nous-mêmes.

2° Une estime souveraine de la grâce. Par suite de l'exemption de la souillure originelle, Marie est enrichie, dès le premier instant de son existence, de la grâce sanctifiante, qui fait de son âme sainte l'objet de l'amour et des complaisances ineffables de Dieu.

Dans le Baptême, nous recevons aussi, par les mérites de Jésus-Christ, la même grâce. Quelle estime ne devons-nous donc pas en faire ? Quels soins ne devons-nous pas avoir de la conserver ? Quelle extrême douleur ne devons-nous pas ressentir quand nous avons eu le malheur de la perdre ? Quel empressement ne devons-nous pas mettre à la recouvrer ?

3° Une confiance sans borne en Marie ; car c'est la doctrine des plus illustres docteurs que la grâce sanctifiante

dont Marie fut enrichie, dès le moment de sa Conception sans tache, fut si grande, si parfaite, qu'elle surpassa incomparablement toutes celles qui ont jamais été et qui seront jamais accordées aux créatures. Dès ce moment, elle fut douée de la raison, remplie des plus vives lumières pour connaître immédiatement les mystères de la grâce, pour produire envers Dieu les actes les plus parfaits de reconnaissance, d'amour et de dévouement. Ce privilège est donc le plus glorieux, le plus précieux pour Marie. Le culte de cette prérogative doit donc lui être le plus agréable, le plus cher. La dévotion à cette prérogative de Marie doit donc assurer à ceux qui la pratiquent les grâces les plus abondantes, la protection la plus certaine, les faveurs les plus précieuses. Célébrons toujours la fête qui porte ce titre avec la plus grande dévotion, avec le plus sincère amour pour Marie, ne passons pas un seul jour sans honorer l'Immaculée Conception, et nous en recevrons des grâces privilégiées pendant la vie et à l'heure de notre mort.

#### Des autres fêtes de la Sainte Vierge

= D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Nativité de la Sainte Vierge ?* — R. L'Eglise a institué la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, pour honorer le jour mémorable et si précieux pour le genre humain où Marie vint au monde.

EXPLICATION. — Nativité signifie la même chose que naissance, jour de la naissance ou entrée dans le monde. Rien n'était plus convenable que de célébrer l'anniversaire de la naissance de Marie. N'était-il pas juste, en effet, que l'Eglise remerciât Dieu d'avoir donné aux hommes une Vierge assez pure, assez remplie de vertus et



de toutes sortes de grâces pour mériter d'être la Mère du Rédempteur ; et si l'anniversaire de la naissance des princes, qui ne peuvent disposer que de faveurs temporelles et périssables, excite en nous de vifs sentiments de joie, à quels transports ne devons-nous pas nous livrer à l'occasion de la naissance de Marie, que Jésus-Christ, son divin Fils, a rendue dépositaire de tous ses trésors ? Ah ! c'est surtout au jour où nous saluons son heureuse nativité, comme le glorieux crépuscule qui annonce le lever du soleil de justice, où nous la félicitons des merveilles que le Tout-Puissant a opérées en elle et des hautes destinées qu'il lui prépare, où nous rendons grâces au Seigneur des grandes miséricordes qu'il a exercées à son égard, que Marie doit verser sur nous, à pleines mains, ses bienfaits et ses faveurs. Cette fête est fixée au 8 septembre, parce qu'on croit, selon la tradition commune, que ce fut à pareil jour que Marie naquit à Nazareth ; son père était saint Joachim, et sa mère sainte Anne.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Présentation de la Sainte Vierge ?* — R. L'Eglise a institué la fête de la Présentation de la Sainte Vierge pour honorer le jour où Marie fut présentée au temple, par ses parents.

EXPLICATION. — Une pieuse tradition nous apprend que Marie fut présentée au temple par ses parents, à l'âge de trois ans, pour y être consacrée au service du Seigneur et qu'elle y fit le vœu de perpétuelle virginité. C'est pour honorer cette circonstance si mémorable de la vie de la Sainte Vierge qu'a été instituée la fête de la Présentation. Jouissant déjà du plein

usage de sa raison, nul doute qu'elle ne se soit, dès ce moment, consacrée à Dieu par un acte du plus pur amour et du plus parfait dévouement. Nul doute qu'elle n'ait renouvelé ces admirables sentiments tous les instants de sa bienheureuse existence. A la vue d'une offrande si pure, qu'elle ne dut pas être l'admiration des esprits célestes, témoins de cette auguste cérémonie.

La Présentation de la Très Sainte Vierge au temple est un modèle parfait de la consécration, de la vocation du religieux, et voilà pourquoi cette fête de Marie a été choisie pour fête patronale des lévites du Sanctuaire et des aspirants à la vie religieuse.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'Annonciation ?* — R. L'Eglise a institué la fête de l'Annonciation pour célébrer l'annonce que l'ange Gabriel fit à la Sainte Vierge de sa maternité future, et surtout le moment de l'Incarnation du Verbe dans le sein de Marie.

EXPLICATION.— La fête de l'Annonciation réunit deux grands objets ; la conception de Jésus-Christ dans le sein de Marie et la maternité divine de cette Vierge Sainte.

L'heureux moment qui avait été marqué de toute éternité pour la rédemption du monde étant arrivé, l'archange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville appelée Nazareth, vers une Vierge qui s'appelait Marie, pour lui demander son consentement. Arrivé près de Marie, le messager céleste s'inclina devant elle : « Je vous salue, pleine de grâce, lui dit-il, le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes ». A ces paroles, Marie se trouble. L'Archange la rassure : « Ne craignez rien, lui dit-il, vous avez trouvé grâce devant

Dieu. Vous concevrez, et enfanterez. un Fils auquel vous donnerez le nom de Jésus, etc. »

L'Immaculée Vierge, décidée à renoncer au titre incomparable de MÈRE de Dieu plutôt que de perdre sa virginité, fait aussitôt des instances pour lui demander comment pourront se concilier ces deux mystères de la maternité et de la virginité, qui semblent vraiment s'exclure. L'Ange le lui ayant expliqué, Marie pleinement rassurée sur sa pureté, donne alors son consentement : « Voici, dit-elle, la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole ».

C'est en ce moment précis que s'accomplit l'ineffable mystère d'amour !... Le Verbe se fait chair, prend un corps et une âme comme les nôtres, dans le sein de Marie, par l'opération du Saint-Esprit.

Cette élévation prodigieuse et incomparable de Marie doit nous inspirer : 1<sup>o</sup> un profond respect, car Marie n'a au-dessus d'elle que Dieu ; tout ce qui n'est pas Dieu lui est inférieur. N'est-il pas juste qu'elle reçoive des hommages auxquels nul autre n'a droit ? Aussi, quelles louanges n'a-t-elle pas reçues dans tous les temps ; 2<sup>o</sup> une confiance sans bornes, fondée sur sa grande puissance auprès de son divin Fils et sur son immense bonté. Toutes les générations nous racontent les merveilles de sa protection.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Visitation de la Sainte Vierge ?* — R. L'Eglise a institué la fête de la Visitation pour honorer le jour où la Sainte Vierge rendit visite à sa cousine, sainte Elisabeth.

**EXPLICATION.**— A peine l'Ange du Seigneur eut-il annoncé à Marie les grandes merveilles qui allaient s'opé-

rer dans son sein, et pour confirmer cette grande promesse, lui eut-il cité l'exemple de sa cousine Elisabeth qui, déjà fort avancée en âge et stérile jusque là, avait cependant conçu un fils ; à peine l'Ange eut-il annoncé à la Très Sainte Vierge toutes ces merveilles, que, débordant de reconnaissance et d'amour pour Dieu, elle vole aussitôt auprès de sainte Elisabeth, pour publier avec elle les inénarrables bienfaits du Tout-Puissant. Oui, aussitôt, l'humble Vierge ne considère ni sa dignité nouvelle, ni les fatigues d'un long et pénible voyage, elle s'avance à travers les montagnes et se hâte d'aller offrir à sa cousine les secours et les consolations de la charité. La voix de la Bienheureuse Vierge s'est à peine fait entendre, qu'Elisabeth s'écrie dans un saint transport : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Au son de votre voix, j'ai senti l'enfant que je porte dans mon sein tressaillir d'allégresse ». Marie lui répond par ce cantique admirable, que saint Ambroise appelle l'extase de son humilité : « Mon âme glorifie le Seigneur, et mon esprit se réjouit en Dieu, mon salut ; *Magnificat anima mea Dominum* ». C'est pour honorer le jour à jamais mémorable où s'opérèrent tant de merveilles, que l'Église a institué la fête de la Visitation, qui se célèbre le 2 juillet. Marie fait éclater dans ce mystère, une ferveur admirable, une humilité profonde, une charité sans bornes.

D'abord, une ferveur admirable. Nous voyons, en effet, avec quelle ardeur, quelle docilité, cette admirable Vierge obéit aux inspirations de la grâce et aux impressions du divin amour qui remplit son âme. En second lieu, une humilité profonde. C'est elle qui prévient Elisabeth, c'est Marie qui salue la première. Elle, élevée au-

dessus de toutes les femmes, veut s'abaisser au-dessous de toutes les créatures. Enfin, en troisième lieu, une charité sans bornes. Elle assiste Elisabeth, la sert avec empressement, va au-devant de ses désirs; pratique tout ce que la charité la plus tendre, la plus attentive, la plus persévérante, la plus parfaite, peut inspirer, telle fut l'occupation continuelle de la Reine du ciel durant les trois mois qu'elle passa chez sa cousine.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Purification ?* — R. L'Eglise a institué la fête de la Purification pour honorer le jour où Marie se présenta au temple pour y être purifiée, quoiqu'elle n'y fût pas obligée par la loi.

EXPLICATION.— La loi qui ordonnait aux femmes d'aller au temple après leurs couches, pour se purifier, ne regardait en aucune manière Marie, qui, en mettant au monde Jésus-Christ, n'avait contracté aucune souillure. Cependant, elle voulut s'y soumettre et donner au monde l'exemple de la plus profonde humilité, en se confondant avec les femmes ordinaires, et en cachant aux yeux des hommes le glorieux privilège que Dieu lui avait accordé d'être mère sans rien perdre de sa pureté. Le même jour où Marie se purifia, Jésus-Christ fut présenté dans le temple par sa sainte Mère et par saint Joseph, et racheté comme un enfant ordinaire. C'est ce double mystère qui fait l'objet de la fête de la Purification, laquelle est appelée aussi pour cela la fête de la Présentation de Jésus au temple.

L'obéissance et l'humilité ne sont pas les seules vertus que la Sainte Vierge pratique excellemment dans ce mystère. Non contente de s'offrir elle-même, elle offre

aussi en ce jour, dans la personne de son divin Fils, elle offre aussi ce qu'elle a de plus cher au monde. Elle l'offre d'autant plus volontiers qu'elle connaît le prix de cette offrande, et les biens infinis qui doivent en résulter pour la gloire de Dieu et le salut du monde. Dans cette vue, malgré toute sa tendresse pour son adorable Fils, elle l'offre généreusement au Père éternel en qualité de victime ; elle accepte avec la résignation la plus parfaite tout ce qu'on lui prédit à ce sujet de plus affligeant et de plus triste. Dès ce moment, elle consent à ne plus faire, avec son divin Fils, qu'une même victime, un même sacrifice. — Voilà aussi le modèle de l'offrande que nous devons faire de nous-mêmes à Dieu. Offrons-lui avec Marie, ce que nous savons lui être le plus agréable, quelque dur, quelque pénible que soit ce sacrifice.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la Compassion de la Sainte Vierge ?* — R. L'Eglise a institué la fête de la Compassion pour honorer les douleurs et les angoisses de Marie au pied de la Croix.

EXPLICATION.— Cette fête, que l'on célèbre aussi sous le nom de Notre-Dame des Sept Douleurs, fut instituée ou prescrite, en 1423, par le Concile provincial de Cologne, pour réparer les outrages que les Hussites avaient faits à la Mère de Dieu, en portant sur ses images des mains sacrilèges. Benoît XIII, par un bref du 22 août 1725, en fixa l'Office à la sixième férie de la semaine de la Passion, soit le vendredi qui précède le dimanche des Rameaux. On chante le jour de la Compassion, le *Stabat Mater dolorosa* « La Mère de douleur, baignée de larmes, se tenait auprès de la Croix ». Cette belle complainte, composée par le Pape Innocent III, convient surtout

dans un jour consacré à honorer les angoisses de Marie sur le Calvaire ; dans un jour où, selon le terrible oracle autrefois sorti de la bouche du saint vieillard Siméon, le cœur de cette tendre Mère fut percé d'un glaive ; dans un jour enfin, où, sans répandre son sang, elle mérita le titre glorieux de Reine des martyrs, parce qu'elle souffrit alors plus que n'ont jamais souffert tous les martyrs ensemble. Cet ineffable martyre doit produire en nous deux sentiments : 1<sup>o</sup> une vive compassion pour les douleurs de Marie ; 2<sup>o</sup> une grande résignation dans toutes les souffrances.

Nous devons vivement compatir aux douleurs de la Sainte Vierge, parce que c'est pour nous qu'elle a souffert, c'est à notre occasion et par amour pour nous qu'elle a enduré le plus cruel des supplices. Mais les souffrances de Marie doivent surtout exciter en nous la plus vive douleur de nos péchés, cause des douleurs de son Fils. La fermeté, la constance de Marie au milieu des plus cruelles épreuves doit être aussi une leçon de résignation et de patience pour tous ceux qui souffrent et qui pleurent ici-bas.

= D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de l'Assomption ?* — R. L'Eglise a institué la fête de l'Assomption pour honorer le jour où la Sainte Vierge quitta la terre pour aller au ciel.

EXPLICATION. — L'Assomption est la première et la plus solennelle des fêtes établies en l'honneur de la Sainte Vierge, elle paraît remonter jusqu'au quatrième siècle. Pendant longtemps, on la célébra le 18 janvier ; sous Charlemagne, elle fut transférée au 15 août, et ce fut à la même époque qu'elle devint fête de précepte. La fête de l'Assomption a pour objet d'honorer la bienheu-



reuse mort de la Sainte Vierge, sa résurrection et son entrée triomphante dans le ciel, en corps et en âme. Marie a payé le tribut de la mort comme les autres filles d'Eve ; mais la mort des saints n'est qu'un doux sommeil, et celle de Marie fut le commencement de son repos et de son bonheur éternel. Elle s'endormit paisiblement à Jérusalem ; son âme entra aussitôt dans la gloire, et les Apôtres déposèrent son corps dans un tombeau creusé dans le roc, à Gethsémani. La pieuse croyance de l'Eglise est que Marie n'y demeura que quelques instants ; et plusieurs auteurs rapportent que saint Thomas, ayant fait ouvrir le cercueil, n'y trouva plus qu'une robe virginale, simple et pauvre vêtement de la plus sainte des créatures que les anges avaient élevée aux cieux. Félicitons donc Marie de son bonheur et de sa gloire, mais surtout que tant d'élévation et de grandeur nous encouragent et nous inspirent la plus grande confiance envers cette auguste Souveraine.

#### Culte des Anges et des Saints

= D. *Quelles sont, outre les fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, les autres fêtes principales que l'Eglise célèbre ?* — R. Les principales fêtes que l'Eglise célèbre, outre celles de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, sont les fêtes des Anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Paul, des saints patrons et de tous les Saints.

Outre ces fêtes, sur chacune desquelles nous allons entrer dans quelques détails, l'Eglise en solennise encore plusieurs autres : comme celles de saint Etienne, des saints Innocents, de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, de saint Jean, apôtre et évangéliste, etc. ;

de plus, chaque jour de l'année est consacré à la mémoire d'un ou de plusieurs saints. Tout ce qui concerne ces divers objets; se trouve dans un ouvrage publié sous ce titre : « Histoire de la vie des principaux saints honorés dans l'Eglise catholique ». (Guillois, 3 volumes, in-12).

#### De la fête des Saints Anges

= D. *Quelle est la fête que l'Eglise célèbre le 2 octobre ?* — R. C'est la fête des Anges Gardiens.

EXPLICATION. — Dans sa reconnaissance pour ces esprits administrateurs qui veillent à sa défense, travaillent au salut de nos âmes et étendent leur sollicitude jusque sur nos besoins temporels, l'Eglise a établi deux fêtes spéciales en leur honneur ; la première est celle de saint Michel, qui se célèbre le 29 septembre ; et la seconde, celle des Anges gardiens, qui a lieu le 2 octobre de chaque année. Quoique l'Archange saint Michel soit seul nommé dans le titre de la première, et les Anges gardiens seuls dans celui de la seconde, néanmoins l'Eglise a voulu honorer tous les princes de la Cour céleste dans l'une et dans l'autre de ces fêtes.

= D. *Le culte des Anges est-il bien ancien dans l'Eglise ?* — R. L'Eglise, dans tous les temps, a rendu un culte aux Anges. On peut dire avec vérité que le culte des Anges est aussi ancien que le christianisme.

= D. *Quelles sont les fonctions des bons Anges ?* — R. 1° Ils louent Dieu ; 2° ils président au gouvernement du monde visible ; 3° ils président au gouvernement du monde spirituel et invisible. C'est de leur ministère que Dieu se sert pour la sanctification des âmes, la manifestation de ses volontés, la distribution de ses grâces.

= D. *Les Anges ont-ils soin de chacun de nous en particulier ?* — R. Oui, c'est une chose certaine que chaque homme a un Ange gardien destiné à l'éclairer, à le défendre, à le conduire pendant toute la durée de sa vie.

= D. *Puisque nos Anges gardiens font tant pour nous, que devons-nous faire pour eux ?* — R. Sans doute, à Dieu seul appartient l'honneur et la gloire, mais nous devons aussi aux Anges un culte d'honneur, à cause de l'excellence de leur nature, et aussi parce que ce sont les perfections divines que nous honorons dans ces esprits bienheureux qui sont les miroirs des beautés de Dieu, les portraits de ses grandeurs, les images de son immortalité.

Nous avons trois principaux devoirs envers notre Ange gardien. D'abord, le respect, qui consiste surtout à être fortement persuadé que notre Ange gardien est présent à tout ce que nous faisons, et à veiller attentivement sur nous-mêmes pour ne rien faire en sa présence qui puisse blesser la pureté de ses regards, accoutumés à contempler la face radieuse et auguste de leur Créateur. En second lieu, l'amour : Que ne fait-il pas pour nous ? en effet, c'est, parmi les créatures, notre gardien le plus fidèle, notre ami le plus sincère, notre protecteur le plus puissant. Non seulement il veille au bien de notre âme, mais que ne fait-il pas pour notre corps, pour notre vie temporelle ? En troisième lieu, la confiance : Quelque faibles que nous soyons, dit saint Bernard, quelque misérable que soit notre condition, quelque grands que soient les dangers qui nous environnent, nous ne devons rien craindre sous la protection de tels gardiens. Toutes les fois donc que quelque tribulation ou quelque violente

tentation viendra vous assaillir, implorez le secours de celui qui vous garde, qui vous guide, qui vous assiste dans toutes vos peines. Mais, pour assurer leur protection, il est nécessaire que nous nous rendions comme eux agréables à Dieu, en nous appliquant à faire sa volonté qui nous est manifestée par ses commandements.

#### De la Nativité de Saint Jean-Baptiste

— D. *Quelle est la fête que l'Eglise célèbre le 24 juin ?*

— R. C'est la Nativité de saint Jean-Baptiste.

EXPLICATION.— Jean-Baptiste, précurseur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et fils de Zacharie et d'Elisabeth, naquit l'an du monde 4.000, environ six mois avant Jésus-Christ. Sa naissance, son emploi, son nom furent prédits à Zacharie son père, lorsqu'il était dans le temple de Jérusalem où il exerçait les fonctions de prêtre, selon le rang de sa famille. L'ange Gabriel lui apparut, lorsqu'il était dans le saint lieu, et lui annonça qu'il aurait un fils qui serait nommé Jean, dont la naissance causerait une joie universelle ; que ce fils serait grand devant le Seigneur, et qu'il serait rempli du Saint-Esprit, dès le sein de sa mère ; qu'il convertirait plusieurs des enfants d'Israël ; enfin, qu'il viendrait dans l'esprit et dans la vertu d'Elie, pour ramener les enfants désobéissants dans la voie de leurs pères, et pour préparer au Seigneur un peuple parfait. — Zacharie, qui était vieux, et dont la femme était aussi trop âgée pour avoir des enfants, témoigna sur cela de la défiance ; mais l'Ange l'assura de la vérité de sa promesse, et lui dit : « Je suis Gabriel, qui ai été député pour vous annoncer cette nouvelle ; et dans ce moment vous allez devenir muet, jusqu'au jour où vous verrez l'accomplissement de ce

que je vous dis ». En effet, il devint muet à l'heure même ; et étant de retour dans sa maison, Elisabeth conçut. Le temps de ses couches étant arrivé, ses parents et ses voisins s'en réjouirent ; étant venus le huitième jour, pour circoncire l'enfant, ils le nommaient Zacharie, du nom de son père ; mais sa mère dit : « Non, il sera nommé Jean ». Ils lui répondirent : « Il n'y a personne dans votre famille qui porte ce nom ». Et ils demandaient par signes au père de l'enfant comment il voulait qu'on le nommât ; ayant demandé des tablettes, il écrivit dessus : « Jean est son nom ». En même temps, sa langue se délia, et il commença à glorifier Dieu par un beau cantique, où, après avoir loué le Seigneur, *Benedictus Dominus Deus Israel*, il dit, en s'adressant à Jean-Baptiste : « Et vous, petit enfant, vous serez appelé prophète du Très-Haut, car vous marcherez devant le Seigneur pour lui préparer les voies, pour donner à son peuple la connaissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchés ». — L'Eglise, dès les premiers siècles, a institué une fête pour célébrer un événement aussi mémorable et aussi heureux que la Nativité de saint Jean-Baptiste. Un Concile d'Ayde de l'an 506, met la fête de saint Jean-Baptiste au rang des plus grandes solennités et la place immédiatement après Noël, l'Épiphanie, l'Ascension et la Pentecôte.

— D. *Pourquoi célèbre-t-on la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, tandis qu'on ne célèbre pas également la naissance des Apôtres, des Martyrs et des autres Saints ?* — R. C'est à cause du privilège accordé à saint Jean, et qui ne l'a pas été également aux autres Saints, d'être rempli du Saint-Esprit avant sa naissance.

EXPLICATION. — L'Eglise ne célèbre que trois naissan-

ces : celle de Notre-Seigneur, celle de la Sainte Vierge et celle de saint Jean. Cette dernière, quoique bien inférieure aux deux autres, est l'objet d'une fête particulière, parce que Jean-Baptiste, ayant été sanctifié et rempli du Saint-Esprit, dès le sein de sa mère, il tient par là-même un rang qui le met au-dessus de tous les autres Saints à qui un pareil privilège n'a point été accordé. L'Eglise, considérant ceux-ci au moment de leur naissance, alors souillés du péché originel, n'a pas cru devoir faire de ce jour, un jour de joie et de solennité ; elle s'est bornée à célébrer le jour de leur mort auquel on a donné, dès les premiers siècles, le nom de naissance, parce que la mort des Saints est le commencement d'une vie immortelle.

= D. *Dans quels sentiments, devons-nous célébrer la fête de saint Jean-Baptiste ?* — R. Dans les sentiments d'une sainte joie, déjà exprimée la veille au soir, par des illuminations, dans certains diocèses.

**EXPLICATION.** — Quoi de plus conforme à l'esprit de cette solennité, qu'une sainte joie ? A la naissance de Jean-Baptiste, l'univers entier a eu raison de se réjouir, puisqu'il trouvait une assurance que le Messie promis depuis tant de siècles allait bientôt paraître ; de même qu'au lever de l'aurore, on peut se promettre que le soleil n'est pas éloigné. Il est donc juste que nous nous réjouissions encore dans le Seigneur, en célébrant la mémoire d'un événement si intéressant ; que notre joie porte des fruits d'humilité et de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Loin de chercher à paraître, il mettait tous ses soins à cacher tout ce qui aurait pu lui procurer l'estime des hommes ; soyons comme lui.

pleins de courage et d'intrépidité, mettons-nous au-dessus du respect humain quand il s'agit de remplir nos devoirs, et n'abandonnons jamais la cause de Dieu, notre fidélité dût-elle nous coûter les plus grands sacrifices et même la vie.

Ancienne coutume : Au jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, les fidèles des villes et des campagnes faisaient de grands feux de joie, comme pour vérifier d'une manière plus sensible ce que l'Ange avait dit, que les peuples se réjouiraient à sa naissance. Cette coutume a lieu encore dans le diocèse de Sion.

#### De Saint Joseph

— D. *Quelle fête célèbre-t-on le 19 mars ?* — R. La fête de saint Joseph.

EXPLICATION.— Après la Sainte Vierge, la créature humaine la plus élevée, la plus sainte, la plus puissante, c'est saint Joseph, car ayant été choisi pour le père nourricier de Jésus, pour en être le gardien, il a eu évidemment, après Marie, les rapports les plus intimes avec Notre-Seigneur. Ayant voulu être redevable à saint Joseph de tous les secours dont il avait besoin dans son enfance, de sa nourriture, de son entretien, de la conservation même de sa vie, comment douter un seul instant qu'il ne le lui ait rendu abondamment, principalement en grâces et en faveurs spirituelles ?

La reconnaissance et l'amour que Notre-Seigneur devait à saint Joseph devinrent donc une source ineffable de biens spirituels pour ce saint patriarche.

La confiance que doit nous inspirer saint Joseph doit être proportionnée à son crédit auprès de Dieu ; or, son crédit est proportionné à sa dignité ; et comme sa dignité



est la plus excellente, la plus parfaite, après celle de Mère de Dieu, son crédit auprès de Jésus-Christ dans le ciel doit être le plus grand après celui de Marie.

De fait, le Fils de Dieu n'a jamais rien refusé à saint Joseph pendant qu'il vivait sous sa dépendance. Combien moins encore donc lui refusera-t-il ce qu'il demande pour nous, maintenant qu'il règne à la droite de son Père ? Peut-on croire que le Sauveur aime moins son Père adoptif, maintenant dans le ciel, que lorsqu'il était sur la terre ? Joseph, qui a vu Jésus soumis à son autorité, ose tout lui demander. Jésus veut continuer dans le ciel à donner à saint Joseph des preuves de son respect filial, en obéissant à tous ses désirs.

Aussi, c'est intimement convaincu par tous les éclatants témoignages de la foi, de la tradition et de l'histoire de ce puissant crédit dans le ciel, de l'incomparable patriarche, que l'immortel Pie IX, sur les instantes sollicitations de tous les généraux d'Ordres et d'un grand nombre de Pères du Concile du Vatican, a déclaré et proclamé l'auguste Epoux de Marie, Patron de l'Eglise universelle et qu'il en a fixé la fête le troisième dimanche après Pâques.

#### De Saint Pierre et de Saint Paul

— D. *Quelle est la fête que l'Eglise célèbre le 29 juin ?*

— R. Elle célèbre la fête de saint Pierre et de saint Paul.

EXPLICATION.— L'Eglise, dès sa naissance, célébra la mémoire des Martyrs ; elle ne pouvait oublier, par conséquent, les plus illustres d'entre eux, saint Pierre et saint Paul qui souffrirent le martyre à Rome, le même jour et à la même heure, la quatorzième année du règne de Néron. La fête de ces deux grands saints, dont le

premier fut établi par Jésus-Christ chef de son Eglise, et le second fut choisi pour être, d'une manière spéciale, l'apôtre des Gentils, a toujours été très solennelle non seulement en Occident, mais aussi en Orient, même chez les sectes schismatiques. Un grand nombre d'églises ont été élevées de toutes parts à la gloire de leur nom, et, dès le septième siècle, à peine eût-on trouvé une ville où il n'y eût au moins un oratoire dédié sous leur invocation. Ce fut au quatrième siècle que le grand empereur Constantin jeta les fondements de ces deux fameuses basiliques que l'on voit à Rome, l'une au Vatican, en l'honneur de saint Pierre, l'autre sur le chemin d'Ostie, en l'honneur de saint Paul. Les chefs des saints Apôtres se conservent dans l'église de saint Jean-de-Latran ; le reste de leur corps a été divisé entre les deux basiliques dont nous venons de parler, de sorte que chacune possède la moitié des deux saints corps.

De temps immémorial, la fête de saint Pierre et de saint Paul se célèbre le 29 juin, parce que ce fut en ce jour que les corps des deux Apôtres furent enterrés dans les cryptes connues sous le nom de cimetière de saint Calixte.

— D. *De ce que l'Eglise associe, dans une même solennité, le nom de saint Paul à celui de saint Pierre, faut-il en conclure que ces deux Apôtres sont égaux en dignité ?* — R. Non, puisqu'il est de foi que saint Pierre est le chef de l'Eglise, et que saint Paul n'en est que le ministre.

EXPLICATION. — Ces deux Apôtres ont été les deux principaux fondateurs de la religion, ils l'ont prêchée ensemble dans la capitale du monde chrétien, où, comme

nous l'avons déjà dit, ils l'ont scellée de leur sang le même jour. Voilà pourquoi l'Eglise a consacré un seul et même jour à honorer leur mémoire. Mais elle veut en même temps que nous sachions bien et que nous croyons qu'ils ne furent point égaux en dignité ; elle nous rappelle la prééminence de saint Pierre sur saint Paul et sur tous les autres Apôtres ; et pour que nous ne perdions point de vue cette vérité, elle fait chanter jusqu'à trois fois à la Messe, savoir : au Graduel, à l'Evangile et à la Communion, ces paroles de Jésus-Christ qui établissent la primauté et la principauté de Pierre : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise. (Matthieu, XXI. 6.).

#### De la fête du Patron

= D. *Que signifie le mot de patron ?* — R. Le mot de patron signifie protecteur, intercesseur.

EXPLICATION.— Il ne s'agit point ici du saint dont on porte le nom, ou sous la protection duquel on s'est mis, et que l'on appelle patron ; mais du saint sous le vocable duquel telle ou telle église a été dédiée, et qui par là-même en est devenu le patron ou le protecteur.

Primitivement, les églises ne se distinguaient ordinairement les unes des autres que par un titre spécial, toujours applicable à Dieu. Il y avait, par exemple, des églises dédiées à la Sainte Trinité, d'autres au Saint-Esprit, à la Résurrection, à la Transfiguration. Nous disons ordinairement, car, dès les premiers siècles, on vit des églises sous le titre ou le vocable des Apôtres, des Martyrs et des Confesseurs. Comme on avait coutume de n'élever des églises que sur le tombeau de quelque saint Confesseur, ou bien de n'en dédier ou consac-

crer que sur des reliques des Saints, on donna tout naturellement à l'édifice sacré le nom même du Saint dont on y conservait les précieux restes.

Le Saint sous le vocable duquel une église cathédrale était dédiée devenait le patron du diocèse, et s'il s'agissait seulement d'une église paroissiale, il devenait le patron de la paroisse.

La fête du patron de chaque diocèse ou de chaque paroisse était déjà mise au rang des principales fêtes, dès le temps du roi Pépin, c'est-à-dire au huitième siècle; elle se célébrait au jour même où elle tombait; et elle était précédée d'une vigile et d'un jeûne. C'est ce qui s'observe encore dans un grand nombre de pays catholiques. Ailleurs, la fête du patron principal de chaque diocèse et de chaque paroisse est remise au dimanche suivant.

= D. *Chaque diocèse et chaque paroisse a donc son patron particulier?* — R. Oui, chaque diocèse et chaque paroisse a son patron particulier.

EXPLICATION.— Le patron de chaque diocèse est, comme nous venons de le dire, le Saint sous le vocable duquel l'église-cathédrale a été dédiée. Le patron de chaque paroisse est le Saint sous le vocable duquel l'église paroissiale a été dédiée. On ne peut choisir pour patrons que les Saints qui sont honorés comme tels par l'Eglise universelle, et non ceux qui sont seulement béatifiés. Un diocèse et une paroisse peuvent avoir deux patrons. Dans ce cas, on appelle titulaire le Saint sous le titre duquel la cathédrale et l'église furent dédiées. Par exemple, on distingue dans le diocèse de Sion l'Assomption de la Très Sainte Vierge, titulaire de la cathédrale, et saint Théodule, patron spécial du diocèse.

— D. *Les villes, les cantons n'ont-ils pas aussi leurs patrons ?* — R. Oui, la plupart des villes et des cantons ont aussi leurs patrons.

EXPLICATION.— Les patrons des villes, des cantons et des royaumes doivent être choisis par le peuple, et non pas seulement par les magistrats et les représentants, à moins qu'ils n'aient mission spéciale pour cela ; dans tous les cas, le choix doit être ratifié par l'Evêque et le Clergé ; ainsi l'a décrété la Sacrée Congrégation des Rites. Si on choisit un nouveau patron, on doit en exposer le motif à la même Congrégation, à laquelle il appartient d'approuver et de confirmer, s'il y a lieu, ce qui aura été fait. Saint Maurice est patron principal de la ville de Sion et du Valais, comme saint Nicolas est patron de la ville et du canton de Fribourg.

— D. *Que faut-il faire pour bien célébrer la fête du saint patron ?* — R. Pour bien célébrer la fête du saint patron, il faut passer ce jour dans la pratique des bonnes œuvres.

EXPLICATION.— Ce serait une excellente manière de célébrer la fête du saint patron, que de faire ce jour-là une bonne communion, et c'est à quoi ne manquent jamais les chrétiens pieux et fervents. Si l'on ne communie pas, il faut du moins, pour entrer dans l'esprit de l'Eglise : 1<sup>o</sup> remercier Dieu des grâces qu'il a accordées au Saint dont on honore la mémoire, et se réjouir de la gloire dont il l'a couronné ; 2<sup>o</sup> demander à Dieu de marcher fidèlement sur ses traces et d'imiter ses vertus, afin de parvenir au même terme ; 3<sup>o</sup> invoquer le saint patron avec les sentiments de la plus vive confiance, et être bien persuadé qu'on éprouvera les puis-

sants effets de sa protection et de son intercession, si l'on s'en rend digne par une conduite véritablement chrétienne. « Lorsque nous célébrons les solennités des Saints, dit un illustre Docteur, nous ne devons espérer obtenir de Dieu, par leur intercession, des bienfaits temporels, qu'autant que nous nous rendons dignes, en les imitant, d'obtenir les biens éternels ».

= D. *Que faut-il éviter le jour de la fête du saint patron ?* — R. Il faut éviter avec soin tout péché et toute occasion du péché.

EXPLICATION.— Il est permis, sans doute, le jour de la fête du saint patron, de se réjouir et de faire éclater sa joie. L'Eglise elle-même nous y exhorte. Elle est loin de blâmer les réunions de famille qui peuvent avoir lieu à cette occasion, pourvu toutefois qu'elles n'empêchent pas d'assister aux Offices. Mais ce serait évidemment profaner ce saint jour, et outrager, au lieu de l'honorer, celui dont on célèbre la fête, que de se livrer, comme cela n'arrive que trop souvent, à des plaisirs dangereux, à des chants dissolus, aux excès dans le boire et le manger, etc.

De la fête de tous les Saints et de la Commémoration des morts

= D. *L'Eglise n'a-t-elle pas institué une fête pour honorer tous les Saints ensemble ?* — R. Oui, et cette fête s'appelle pour cela la fête de tous les Saints, et vulgairement la Toussaint.

EXPLICATION.— Il n'était pas possible d'établir des fêtes particulières en l'honneur de chacun des Saints qui sont dans le ciel ; d'ailleurs, un grand nombre ne sont pas connus ; cependant, tous méritent notre culte, et



l'Eglise a institué la fête de tous les Saints ou de la Toussaint, afin que nous remplissions ce devoir. — Cette fête intéresse chaque chrétien en particulier ; car, il n'y en a point qui n'ait quelque parent, quelque ami dans le ciel ; or, la Toussaint est aussi leur fête, et en ce jour surtout on doit les honorer et les invoquer avec toute la confiance que mérite le crédit dont ils jouissent auprès de Dieu.

— D. *Quels sentiments doit exciter en nous la fête de tous les Saints ?* — R. Cette fête doit exciter en nous de vifs sentiments de confiance et d'espérance.

EXPLICATION.— « Pourquoi, se disait saint Augustin à lui-même, pourquoi ne pourrais-tu pas faire ce que tels et tels ont fait ? » Et pourquoi ne pourrions-nous pas faire nous-mêmes ce que tant de Saints ont fait avant nous ? Ces Saints étaient dans l'état où nous sommes ; ils avaient les mêmes passions, peut-être de plus vives que nous ; ils n'avaient pas d'autres moyens de salut ; pourquoi ne les imiterions-nous pas ? Nous avons de plus qu'eux, l'exemple qu'ils nous ont laissé, le vif intérêt qu'ils nous portent, la protection qu'ils nous accordent, parce qu'ils nous aiment comme des frères et qu'ils désirent ardemment nous voir partager un jour leur gloire et leur bonheur. Est-il rien de plus propre à faire naître en nous des sentiments de joie et d'espérance, et à nous remplir de courage et d'intrépidité pour la cause de Dieu et notre salut ?

— D. *Quelle fête l'Eglise célèbre-elle le lendemain de la Toussaint ?* — R. Le lendemain de la Toussaint, l'Eglise célèbre la fête des morts ou la Commémoration des fidèles trépassés.

EXPLICATION.— Dans tous les temps, l'Eglise a prié



pour les morts ; c'est une conséquence naturelle du dogme du purgatoire. Ce n'est point, à proprement parler, une fête, quoiqu'on célèbre un Office solennel ; c'est un jour de souvenir douloureux, souverainement utile aux vivants et aux morts. Il avertit les premiers qu'un jour viendra où ils auront besoin de prières, et il procure aux seconds un lieu de rafraîchissement et de paix.

— D. *Pourquoi l'Eglise a-t-elle placé la Commémoration des morts le lendemain de la fête de la Toussaint ?*

— R. C'est pour montrer par là l'union qui existe entre tous ses enfants sur la terre, au purgatoire et dans le ciel.

EXPLICATION. — L'Eglise, après avoir célébré la victoire des Saints qui triomphent dans le ciel, compatit aux souffrances des Justes qui gémissent dans le purgatoire, et appelle à leur secours les fidèles qui combattent ici-bas. Elle montre aussi l'union qui existe entre tous ses enfants. Ce n'est donc point sans raison qu'elle a placé au lendemain de la fête de la Toussaint la Commémoration des fidèles trépassés. Pour se conformer à l'esprit de l'Eglise, on doit prier ce jour-là pour les âmes du purgatoire en général, mais on peut et on doit recommander à Dieu, d'une manière particulière, ses parents, ses amis et ses bienfaiteurs.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-Propos de l'auteur . . . . .	5
De la Liturgie en général . . . . .	7
Origine de la Liturgie . . . . .	10
Des livres liturgiques . . . . .	13
De la langue liturgique . . . . .	15
Des églises . . . . .	18
Portique . . . . .	25
Nef . . . . .	26
Transept . . . . .	28
Abside ou Sanctuaire . . . . .	37
Erection d'une église . . . . .	39
De la consécration ou dédicace d'une église . . . . .	45
De la décoration des églises . . . . .	60
Des cimetières . . . . .	67
Des funérailles . . . . .	72
Du mobilier des églises . . . . .	79
Accessoires de l'autel . . . . .	93
Luminaires de l'autel . . . . .	96
Linges de l'autel . . . . .	100
Ornements de l'autel . . . . .	105
Vêtements et ornements sacrés des ecclésiastiques . . . . .	112
Ornements du prêtre et de ses ministres . . . . .	114
Couleurs des ornements sacrés . . . . .	124
Bénédictio des linges, vêtements et ornements sacrés . . . . .	127
Vases sacrés . . . . .	128
Vases des saintes huiles . . . . .	132
Consécration et bénédiction des vases sacrés . . . . .	132
Entretien du mobilier sacré . . . . .	137
Cloches . . . . .	145
Des jours et des heures fixés pour la célébration de la Liturgie . . . . .	153
Des cérémonies qui précèdent la célébration solennelle de la Liturgie . . . . .	159
De la bénédiction de l'eau . . . . .	159
De l'aspersion . . . . .	163
Division des prières et des cérémonies de la liturgie . . . . .	167
Première partie de la Liturgie . . . . .	168
Seconde » » » . . . . .	176
Troisième » » » . . . . .	192
Quatrième » » » . . . . .	211

	Page
Cinquième partie de la Liturgie . . . . .	229
Sixième » » » . . . . .	242
Des Vêpres et du Salut . . . . .	248
Des Vêpres . . . . .	248
Du Salut . . . . .	250
Des cérémonies des Sacrements . . . . .	262
I. Du Baptême . . . . .	271
II. De la Confirmation . . . . .	276
III. De l'Eucharistie . . . . .	281
IV. De la Pénitence . . . . .	285
V. De l'Extrême-Onction . . . . .	289
VI. De l'Ordre . . . . .	301
VII. Du Mariage . . . . .	305
Des fêtes en général . . . . .	310
De la fête de la Sainte Trinité. . . . .	313
De l'Avent . . . . .	315
De la fête de Noël et de la Nativité de Notre-Seigneur. . . . .	318
De la Circoncision de Jésus-Christ . . . . .	321
De la fête de l'Epiphanie . . . . .	322
De la Purification de la Sainte Vierge . . . . .	329
De la Semaine Sainte et du Dimanche des Rameaux . . . . .	331
De la Semaine Sainte . . . . .	336
Du Dimanche des Rameaux . . . . .	341
Du Jeudi Saint . . . . .	346
Du Vendredi Saint . . . . .	351
Du Samedi Saint . . . . .	354
De la fête de Pâques . . . . .	357
Des grandes et des petites Litanies . . . . .	358
De l'Ascension de Notre-Seigneur. . . . .	361
De la fête de la Pentecôte . . . . .	364
De la fête du Saint Sacrement. . . . .	368
De la fête du Sacré-Cœur de Jésus . . . . .	369
Des fêtes de la Sainte Vierge . . . . .	373
De l'Immaculée Conception. . . . .	381
Des autres fêtes de la Sainte Vierge . . . . .	382
Culte des Anges et des Saints . . . . .	384
De la fête des Saints Anges . . . . .	387
De la Nativité de Saint Jean-Baptiste . . . . .	388
De Saint Joseph . . . . .	390
De Saint Pierre et de Saint Paul . . . . .	393
De la fête du Patron . . . . .	393
De la fête de tous les Saints et de la Commémoration des morts . . . . .	393

## TABLE ALPHABÉTIQUE

### A

Abside p. 37.  
 Arc triomphal 84.  
 Autel 87.  
 Autel (accessoires de) 93.  
 Amict 112.  
 Aube 113.  
 Asperion 163.  
 Alleluia 184.  
 Ablutions 241.  
 Acolytat 292.  
 Avent 313.  
 Ascension 357.  
 Annonciation 375.  
 Assomption 380.  
 Anges 382.

### B

Bréviaire 13.  
 Bas-côtés 36.  
 Bénitier 79.  
 Bourse 105.  
 Baldaquin 109.  
 Bénédiction des linges, vêtements et ornements sacrés 127 ; des cimetières 69 ; des vases sacrés 132 ; des cloches 145 ; de l'eau 159 ; de l'encens 203.  
 Benedictus 214.  
 Baptême 262.

### C

Cérémonial des Evêques 15  
 Chœur 28, 85.  
 Chant 32.  
 Croix 37, 94.  
 Coq 37.  
 Chapelles 39.  
 Cérémonies 41, 46, 159, 262.

Consécration p. 46, 132, 218.  
 Cimetières 67.  
 Confessionnaux 81.  
 Chaire 82.  
 Crédence 91.  
 Catafalque ou cénotaphe 92.  
 Chandeliers 97.  
 Corporal 102.  
 Conopée 107.  
 Cordon 114.  
 Chasuble 118.  
 Chape 121.  
 Couleurs des ornements sacrés 124.  
 Calice 128.  
 Giboire 130.  
 Cloches 145.  
 Collecte 181.  
 Credo 191.  
 Canon 214.  
 Communion 229.  
 Confirmation 271.  
 Circoncision 318.  
 Carême 326.  
 Compassion de la Sainte Vierge 379.  
 Commémoration des morts 394.

### D

Décoration 60.  
 Drap mortuaire 93.  
 Dais 110.  
 Dalmatique 121.  
 Diaconat 294.

### E

Eucologe 15.  
 Eglises 18, 39, 45, 60, 79.  
 Etole 116.

Entretien du mobilier sa-  
cré p. 137.

Exorciser 160.

Épître 183.

Évangile 186.

Encens 202.

Eucharistie 276.

Extrême-Onction 285.

Exorcisat 292.

Episcopat 298.

Épiphanie 321.

### F

Flèches 37.

Funérailles 72.

Fonts baptismaux 80.

Falots ou fanaux 99.

Fêtes 305.

### G

Gradins 95.

Gloria in excelsis 178.

Graduel 184.

### H

Hiérarchie 29.

### I

Introït 168.

Immaculée-Conception 369.

### J

Jéudi-Saint 336.

Jean-Baptiste (S.) 384.

Joseph (S.) 387.

### K

Kyrie eleison 177.

### L

Liturgie 7, 10, 153, 167.

Livres liturgiques 13.

Langue liturgique 15.

Laïcs 30.

Lampe du sanctuaire 85.

Luminaires p. 96.

Lustres 100.

Linges 100.

Lectorat 291.

Litanies 354.

### M

Missel 14.

Mobilier 79.

Manuterge 104.

Manipule 114.

Messe 40, 158.

Mariage 301.

### N

Nef 26.

Nappes 101, 104.

Noël 315.

Nativité de la S<sup>te</sup> Vierge 373

### O

Oratoires 39.

Ornements 105, 114, 123.

Ostensoir 131.

Oblation 192.

Offertoire 193.

Ordre 289.

Ostiariat 291.

### P

Pontifical 15.

Portique 25.

Police d'une église 66.

Pale 103.

Purificatoire 103.

Pavillon du ciboire 105.

Parement 108.

Patène 129.

Proses 185.

Prône 189.

Préface 211.

Postcommunion 243.

Pénitence 281.

Prêtrise 296.

Purification p. 322, 378.  
 Pâques 351.  
 Pentecôte 358.  
 Présentation 374.  
 Pierre et Paul 388.  
 Patron 390.

**R**

Rituel 14.  
 Reliquaires 95.  
 Rameaux (dim. des) 331.  
 Relevailles 269.

**S**

Sanctuaires 38, 85.  
 Sacristies 39.  
 Statues 83.  
 Scamnum 92.  
 Scabellum 92.  
 Stalle 92.  
 Surplis 123.  
 Symbole 192.  
 Sanctus 213.  
 Salut 259.  
 Sacrements 262.  
 Sous-Diaconat 293.  
 Sacerdoce 295.  
 Sainte Trinité 310.

Semaine Sainte p. 329.  
 Samedi Saint 346.  
 Saint Sacrement 361.  
 Sacré-Cœur de Jésus 364.  
 Saints 381, 393.

**T**

Transept 28.  
 Tradition 33.  
 Tour 36.  
 Tableaux 83.  
 Table de communion 86.  
 Tabernacle 89.  
 Torches 90.  
 Tunique 120.  
 Tonsure 289.  
 Toussaint 393.

**V**

Voiles 105, 106, 107.  
 Vêtements 112.  
 Vases 128, 132.  
 Vêpres 248.  
 Vendredi Saint 341.  
 Vierge (Très Sainte) 368,  
 373.  
 Visitation 376.



## APPENDICE

Quelques points du nouveau Droit-Canon  
paru après la composition de l'ouvrage  
et qui se rapportent à la Liturgie

### DES SACREMENTS.

#### CAN. 762

1. **Baptême.** — *Des parrains :* § 1. D'après une coutume remontant à la plus haute antiquité, que personne ne soit solennellement baptisé, s'il n'a pas, autant que faire se peut, un parrain.

§ 2. Dans le baptême privé, il faut un parrain, si cela se peut facilement ; s'il n'y en a pas eu, qu'il y en ait un aux cérémonies suppléées du baptême, mais dans ce cas, il ne contracte aucune alliance spirituelle.

#### CAN. 763.

§ 1. Lorsque le baptême est réitéré sous condition, qu'il y ait le même parrain qu'au premier baptême ; hors ce cas, le parrain n'est pas nécessaire dans le baptême sous condition.

§ 2. Au baptême réitéré sous condition, ni le parrain du premier baptême, ni celui du second ne contractent d'alliance spirituelle, à moins que le même parrain ait été admis dans l'un et l'autre baptême.

#### CAN. 766

Pour être licitement admis comme parrain, il faut 1° avoir atteint l'âge de quatorze ans, à moins que, pour une juste cause, le ministre du sacrement n'en décide autrement ; 2° ne pas appartenir à une secte hérétique ou schismatique, ni être excommunié par une sentence ou condamné pour délit notoire ou pour infamie de droit.

#### CAN. 767

Dans le doute si quelqu'un peut être validement ou licitement admis comme parrain, lorsque le curé en a le temps, il consultera l'Ordinaire.



## APPENDICE

### CAN. 768

Les parrains et marraines contractent une affinité spirituelle avec le baptisé seulement, mais ils ne la contractent plus avec ses père et mère.

### CAN. 793

**Confirmation.** — L'admission des parrains et marraines pour la confirmation remonte, comme pour le baptême, à la plus haute antiquité.

### CAN. 794

Un parrain ne peut avoir qu'un filleul, ou deux, à moins que, pour une juste cause, le ministre du sacrement en décide autrement.

### CAN. 797

La même affinité spirituelle contractée par le baptême se contracte dans la confirmation, entre le parrain ou la marraine et le confirmé seulement.

### CAN. 821

**Du Saint Sacrifice de la Messe.** — § 1. Il ne peut commencer plus tôt qu'une heure avant l'aurore, pas plus tard qu'une heure après-midi.

§ 2. Il n'y a que la messe conventuelle ou paroissiale qui puisse commencer à minuit dans la nuit de la Nativité de Notre-Seigneur, et non d'autres messes à moins d'un indult apostolique.

§ 3. Cependant, dans toutes les maisons religieuses ayant un oratoire avec faculté d'y garder ordinairement la très Sainte Eucharistie, la nuit de la Nativité de Notre-Seigneur une messe peut être célébrée qui, en faveur de ceux qui assistent, suffit pour satisfaire au précepte, et à cette messe la sainte communion peut être donnée aux fidèles qui en font la demande.

### CAN. 867

La communion ne peut être donnée le Samedi-Saint que pendant la messe solennelle ou immédiatement après.

## APPENDICE

### CAN. 947

**3. Extrême-Onction :** § 1. En cas de nécessité, une onction sur un sens suffit, de préférence sur le front, avec la plus courte formule prescrite. Reste l'obligation de suppléer à chaque onction, lorsque le danger est écarté.

§ 2. L'onction des reins s'omet toujours.

§ 3. L'onction des pieds peut s'omettre pour une cause raisonnable quelconque.

### CAN. 1006

**4. Ordre :** § 2. C'est le Samedi-Saint au lieu du jour de Pâques qu'on peut ordonner canoniquement les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

## DES ÉGLISES.

### CAN. 1164

§ 2. Que dans l'église il ne soit fait aucune ouverture ou fenêtre donnant accès aux maisons des laïcs.

### CAN. 1167

La fête de la consécration d'une église est célébrée chaque année conformément aux règles liturgiques.

### CAN. 1168

Chaque église consacrée ou bénite doit avoir son titulaire qui ne peut être changé, la dédicace de l'église étant faite.

§ 2. La fête du titulaire est pareillement célébrée chaque année, conformément aux règles liturgiques.

### CAN. 1172

§ 1. Une église est profanée par la sépulture d'un infidèle ou d'un païen, soit aussi d'un excommunié notoire, mais après sentence déclaratoire ou condamnation.

§ 2. Une église violée, le cimetière, quoique contigu, n'est pas censé violé pour cela, et vice-versa.

### CAN. 1184

Le conseil de fabrique doit soigneusement et correctement administrer les biens de l'église; mais il ne doit en aucune

## APPENDICE

manière s'ingérer dans tout ce qui est du ressort spirituel, du mobilier sacré, notamment de la disposition matérielle des autels, de la table pour la distribution de la très sainte Eucharistie, de la chaire à prêcher, de l'orgue, du lieu assigné aux chantes et de toutes choses concernant l'exercice du culte divin.

### CAN. 1185

La nomination, la dépendance et la révocation du sacristain, des chantes, des organistes, des enfants de chœur, du sonneur, du fossoyeur et de tous les autres employés, appartiennent au recteur seul de l'église, sous l'autorité de l'Ordinaire, sauf de légitimes usages et conventions.

*Note de l'auteur.* — La raison de cette ordonnance, c'est que ces employés, en leur qualité de suppléants aux fonctions des clercs minorés, ne relèvent pas de l'autorité civile, mais de l'autorité ecclésiastique, et doivent être traités à l'instar des ministres du culte divin dont on doit supporter les frais d'entretien sans avoir pour cela aucun droit d'immixtion.

Il serait bien à désirer qu'il y ait dans chaque paroisse une petite maîtrise où l'on recruterait un certain nombre d'enfants auxquels on donnerait une éducation spéciale pour la formation de la piété et pour la bonne tenue, avec grâce et modestie, qu'on exercerait aux fonctions de servants, de chantes, d'organistes, de sacristains.

Ce serait des pépinières de vocations sacerdotales, car le secret de les susciter, c'est d'inculquer à la jeunesse, dès le bas âge, le goût des fonctions liturgiques.

Là où est votre trésor, là est votre cœur, a dit Notre-Seigneur. (S. Matthieu, ch. VI, v. 21).

### DES AUTELS.

#### CAN. 1197

§ 2. Dans une église consacrée, un autel au moins, surtout le maître-autel, doit être immobile. Dans une église bénite, tous les autels peuvent être mobiles.

#### CAN. 1200

§ 4. L'exécution d'une église n'entraîne pas l'exécution des autels, soit immobiles, soit mobiles, et vice-versa.

## APPENDICE

### CAN. 1201

§ 1. Comme l'église, chaque autel de l'église, au moins immobile, doit avoir son titulaire propre.

§ 2. Le titulaire du maître-autel doit être le même que le titulaire de l'église.

### DES JOURS DE FÊTE.

#### CAN. 1247

§ 1. Les jours de fête de précepte dans toute l'Eglise sont seulement : Tous et chaque dimanches, les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de l'Ascension et du très saint Corps du Christ, de l'Immaculée Conception et de l'Assomption de Marie, Mère de Dieu, de Saint Joseph son époux, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de la Toussaint.

§ 2. Les fêtes patronales ne sont plus de précepte ecclésiastique au jour tombant. Mais les Ordinaires des lieux peuvent transférer la solennité extérieure au dimanche suivant.

§ 3. Si une de ces fêtes a été légitimement supprimée ou transférée, elle ne peut être rétablie sans que le Saint-Siège soit consulté.

### DU CULTE DIVIN DE LA TRÈS SAINTE EUCHARISTIE.

#### CAN. 1274

§ 1. Dans les églises ou oratoires où l'on garde la très sainte Eucharistie, une exposition privée, soit avec le ciboire, peut se faire sans la permission de l'Ordinaire pour une juste cause quelconque, mais l'exposition publique, soit avec l'Ostensoir, peut se faire le jour de la fête du Corps du Christ et même pendant l'octave dans toutes les églises, pendant les messes solennelles et les vêpres. En d'autres temps, elle ne peut avoir lieu que pour une juste et grave cause, surtout publique et avec la permission de l'Ordinaire du lieu, quoique l'église appartienne à une religion exempte.

APPENDICE

DES LINGES ET VÊTEMENTS SACRÉS.

CAN. 1304

La délégation de l'Ordinaire n'est plus requise à leur bénédiction. En ont le pouvoir les curés pour leurs églises et oratoires situés dans leur paroisse et également les recteurs pour leurs églises.

CAN. 1305

*Consécration du calice et de la patène* : Ils ne perdent pas leur consécration en leur appliquant une nouvelle dorure, sauf l'obligation grave d'en appliquer une nouvelle quand par fracture, rupture ou autrement, ils n'auront plus la figure ou la forme essentielle, sous laquelle on les a consacrés ou bénits ; et quand ils ne sont plus physiquement ou moralement en état de servir.

